
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00395561 4

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE CONDILLAC.

TOME XI.

Cet ouvrage se trouve aussi

CHEZ BRIÈRE, LIBRAIRE, RUE DES NOYERS, N° 37

DE L'IMPRIMERIE DE RIGNOU

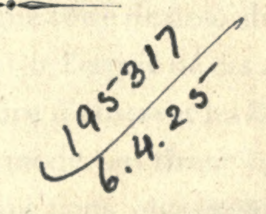
ŒUVRES

COMPLÈTES

DE CONDILLAC.

TOME ONZIÈME.

HISTOIRE MODERNE.



PARIS,

LECOINTE ET DUREY, LIBRAIRES, QUAI DES AUGUSTINS, N° 49;
TOURNEUX, LIBRAIRE, MÊME QUAI, N° 13.

MDCCCXXII.

INTRODUCTION

A L'ÉTUDE

DE L'HISTOIRE.

SECONDE PARTIE.

Je commence, Monseigneur, l'histoire moderne à la chute de l'empire d'Occident, parce que c'est à cette révolution que de nouvelles nations s'établissent ou s'affermissent dans leurs premiers établissemens. Cette époque est un temps de confusion, et l'ordre ne renaîtra qu'après une longue suite de désordres de toute espèce. Pour saisir l'esprit de ces révolutions, il est nécessaire d'observer les Barbares, d'où les nations modernes tirent leur origine : mais auparavant nous observerons le gouvernement de l'Église, parce que la religion aura désormais une grande influence. Donnée aux hommes pour assurer leur bonheur, cette religion sainte devait éclairer les

esprits et adoucir les mœurs, et elle fera en effet l'un et l'autre. Cependant l'ignorance et la barbarie seront encore pendant des siècles les fléaux des peuples.

HISTOIRE MODERNE.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Idée générale de l'état de l'Église dans le quatrième et dans le cinquième siècle.

L'ÉGLISE, brillante par elle-même dans les temps de persécution, parut avec un nouvel éclat lorsqu'elle fut protégée par les empereurs. C'est alors que, les lois et la religion n'ayant qu'un même esprit, la puissance civile et la puissance ecclésiastique n'eurent aussi qu'une même fin. Les chrétiens eurent des temples magnifiques, ornés de vases d'or et d'argent. Les cérémonies se firent avec pompe. On solennisa les dimanches, les fêtes de Noël, de Pâques et de Pentecôte; et on célébra encore les fêtes des martyrs, dans les lieux où étaient leurs tombeaux, ou dans ceux où ils avaient été martyrisés.

Eclat de l'Eglise après la conversion de Constantin.

Jusqu'alors les églises particulières s'étaient gouvernées par usage et par tradition; et les obstacles qui les séparaient n'avaient pas permis que la discipline fût partout la même dans tous les points. Mais au quatrième siècle, le gouvernement prit

La discipline devient uniforme.

une forme ; on fit des règlemens généraux suivant les circonstances, et il y eut plus d'uniformité dans la discipline.

Juridiction des métropolitains.

Comme il n'y a point de gouvernement sans subordination, il en fallut établir une entre les églises. Elle se régla naturellement sur la forme de l'empire. Chaque province civile devint une province ecclésiastique ; et l'évêque de la métropole civile fut considéré comme le premier de la province. Chargé de veiller sur les évêques qui lui étaient subordonnés, il acquit plusieurs prérogatives. Il convoquait les conciles provinciaux ; il y présidait : l'ordination d'un nouvel évêque ne pouvait se faire sans lui ; mais tous ceux de la province avaient droit de s'y trouver. Il fallait qu'ils y eussent été appelés, qu'il y en eût au moins deux, que ceux qui étaient absens n'y missent point d'opposition, ou qu'au moins le plus grand nombre y donnât son consentement. Quant au choix du nouvel évêque, il appartenait d'ordinaire au clergé et au peuple de l'église vacante. Dans le cas où le métropolitain n'avait pas pu se trouver à l'ordination, il fallait qu'il confirmât tout ce qui avait été fait.

Juridiction des exarques.

Il y avait encore au-dessus des métropolitains des évêques, dont la juridiction s'étendait sur plusieurs ; et cela s'établit à l'imitation de l'ordre civil, où plusieurs provinces formaient un diocèse sous le gouvernement d'un chef. Quelques-

uns prirent même le titre d'exarque, parce que c'est ainsi que les Grecs nommaient le magistrat, auquel toutes les provinces d'un diocèse ressortissaient. L'Asie, proprement dite, avait pour exarque l'évêque d'Éphèse; la Cappadoce, celui de Césarée; et la Thrace, celui d'Héraclée.

Les trois premiers évêques furent nommés patriarches ou primats.

L'évêque de Carthage, sans prendre aucun titre, avait beaucoup d'autorité sur toutes les provinces d'Afrique. Mais les trois premiers étaient ceux de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche; parce que ces villes étaient depuis long-temps les trois principales de l'empire, et celui de Rome avait la primauté sur tous. On leur a donné les titres de patriarche ou de primat.

L'évêque de Jérusalem obtint le titre et la juridiction de patriarche.

Les patriarches étaient donc des évêques qui embrassaient, ainsi que les exarques, plusieurs provinces dans leur juridiction. Les premiers ont été ceux de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche; mais dans la suite l'évêque de Jérusalem, qui d'abord avait été subordonné à celui de Césarée comme à son métropolitain, s'arrogea peu à peu des droits sur les provinces de la Palestine, et, après avoir essuyé bien des contradictions, il jouit enfin des priviléges des patriarches.

Il en fut de même de celui de Constantinople.

L'évêché de Bysance dépendait d'abord de celui d'Héraclée; mais aussitôt que cette ville fut le siége de l'empire, elle devint la rivale de Rome, et l'évêque de Constantinople sut bientôt se soustraire à son métropolitain. Dès le temps de Cons-

tantin, il lui enleva tous ses droits, et il se fit reconnaître lui-même pour l'exarque de toute la Thrace. Cela lui fut d'autant plus facile que Constantinople se trouvant alors la capitale de cette province dans l'ordre civil, il parut naturel qu'elle le fût encore dans l'ordre ecclésiastique, et que par conséquent son évêque eût des priviléges au-dessus de tous les autres. C'est le plan de subordination qui s'était établi parmi tous les évêques de l'empire.

Comment celui-ci étend sa juridiction.

Dans les commencemens, la juridiction de ce siége se bornait à la Thrace; mais ceux qui l'occupèrent eurent souvent l'ambition de l'étendre au delà. Ils ne pouvaient manquer de trouver des circonstances favorables. La protection que leur accordaient les empereurs levait bien des difficultés; le crédit dont ils jouissaient faisait une loi de les ménager, et on était souvent dans la nécessité d'avoir recours à eux. Dans cette position, leurs prétentions devenaient des titres qu'on n'osait leur disputer, ou qu'on leur disputait inutilement. L'intrigue les faisait naître, la faveur auprès du prince les défendait, et quelquefois encore le mérite personnel d'un évêque auquel on ne craignait pas de se soumettre.

Nous voyons, par exemple, que du temps d'Arcadius, les évêques de l'Asie et du Pont, ayant des dissensions, et voulant remédier aux désordres qui s'étaient introduits, s'adressèrent à saint Jean Chrysostôme, qui occupait alors le siége de Cons-

tantinople, avec toute la considération que lui donnait son éloquence et sa piété. Venez, lui disaient-ils, régler notre église troublée par les ariens, par l'avarice des évêques, et par la cupidité de ces loups ravissans, qui achètent le sacerdoce et les évêchés. Saint Jean Chrysostôme se rendit à leurs instances, passa en Asie, assembla un concile, déposa plusieurs évêques, et en mit d'autres en leur place.

Il ne fit rien en cela qui ne fût dans l'ordre. A la vérité, comme évêque de Constantinople, il n'avait aucun droit sur l'Asie ni sur le Pont, mais il ne pouvait pas refuser de se transporter comme arbitre dans ses provinces, et d'y user de l'autorité qu'on lui donnait. Cependant cette démarche, sans prétention de sa part, servit de prétexte à l'ambition de ses successeurs. Ils firent des tentatives, ils les soutinrent; ils obtinrent de l'empereur une loi qui défendait d'ordonner, dans l'Asie ou dans le Pont, aucun évêque, sans avoir eu leur consentement; enfin le concile de Chalcédoine, tenu en 451, leur ayant confirmé du moins une partie des droits dont l'usage les avait déjà mis en possession, ils furent reconnus pour patriarches de l'Asie, du Pont et de la Thrace.

Il obtient le second rang.

L'évêque de Constantinople avait encore le second rang d'honneur. Cette distinction, qui lui avait été accordée en 383, par le concile de Constantinople, lui fut confirmée par celui de Chal-

cédoine. Les pères, assemblés dans ces conciles, jugèrent qu'ainsi que la primauté appartenait au pape, parce qu'il était l'évêque de l'ancienne Rome, la première ville de l'empire, le second rang devait appartenir à l'évêque de Constantinople, puisqu'il siégeait dans la nouvelle Rome, la seconde ville de l'empire.

La manière dont s'établissent les droits des premiers évêques, produira des disputes et des révolutions.

Il est important, Monseigneur, de bien remarquer comment se sont établis ces rangs et ces juridictions, si vous voulez pouvoir rendre raison des révolutions qui arriveront dans l'Église. Or ce qui est arrivé à Constantinople vous fait voir que certains siéges ont d'abord obtenu des priviléges par l'usage, et qu'ensuite ils se les sont fait confirmer par des conciles. Mais ce qui s'introduit par l'usage est nécessairement sujet au changement, parce que l'usage change lui-même. Il faut donc s'attendre que quelques évêques se feront de nouvelles prétentions, qu'elles leur seront contestées, et qu'il en naîtra par conséquent bien des disputes. D'un côté, l'ambition du patriarche de Constantinople ne sera pas satisfaite des priviléges qui lui sont accordés, et pouvant empiéter, il empiétera encore : d'un autre côté, les évêques qui perdront de leurs droits, ou qui seront jaloux de l'autorité qu'il acquiert, refuseront leur consentement aux concessions qui lui ont été faites par les conciles mêmes. Les papes, par exemple, n'ont jamais voulu reconnaître, ni son second rang

parmi les évêques, ni sa juridiction sur l'Asie et sur le Pont; et ils ont jugé que les décrets des conciles de Constantinople et de Chalcédoine, sur ce sujet, étaient contraires aux canons et aux lois ecclésiastiques. Mais, malgré ces oppositions, ce patriarche a joui, avec l'aveu de tout l'Orient, des priviléges qui lui ont été attribués, parce que les ordres des empereurs sont venus à l'appui des décisions des conciles. Son ambition ne se bornera même pas à ce qu'il a obtenu; il entreprendra encore dans la suite : il aura assez de crédit pour faire ajouter à son patriarchat l'Illyrie, l'Epire, l'Achaïe, la Macédoine et la Bulgarie. Les papes feront continuellement de nouvelles oppositions; et ces contestations seront enfin l'origine d'un schisme qui séparera pour toujours l'église d'Orient de celle d'Occident.

Cependant les papes, en reprochant des usurpations à l'évêque de Constantinople, feront eux-mêmes d'autres usurpations. L'évêque de Rome, comme patriarche, n'avait de juridiction que sur les églises suburbicaires, c'est-à-dire sur quelques provinces d'Italie soumises à son siége. Dans la suite, il entreprendra sur de nouvelles provinces, et il osera même attenter jusque sur les souverains.

La cause de ces désordres vient de ce que, dans les trois premiers siecles, les usages qui n'étaient

La première source de ces désordres vient de ce que, dans les trois premiers siècles, le gouvernement de l'Église n'a pas pu s'établir sur des

ni uniformes, ni permanens, n'avaient pas permis de déterminer le rang et les droits des évêques,

règles assez fixes. L'impuissance où l'on était d'assembler des conciles généraux, ne permettait pas de déterminer avec précision les droits de chaque évêque; et on a été dans la nécessité de souffrir qu'il s'introduisît des usages qui, variant suivant les circonstances, ne pouvaient être ni uniformes, ni permanens. Il semble que, sous Constantin, on aurait pu remédier à ces abus; mais quand le gouvernement a pris une certaine marche, il n'est pas toujours facile de la changer; il est même rare qu'on y pense. On se contenta de mettre entre les évêques une subordination à peu près semblable à celle qui était entre les magistrats des provinces de l'empire. Cette forme était déjà trop compliquée, et elle avait encore un autre défaut : car les parties du gouvernement ecclésiastique ne furent pas subordonnées avec la même exactitude que les parties du gouvernement civil. Pour se conformer entièrement au plan de Constantin, il aurait fallu un chef dans l'Église; quatre patriarches comme quatre préfets, autant d'exarques que de diocèses, et autant de métropolitains que de provinces. A la vérité, le pape était en possession de la primauté qu'il a reçue de Jésus-Christ, comme étant successeur de saint Pierre, et cette primauté lui donnait de grandes prérogatives pour maintenir la foi dans l'Église, et pour faire observer les saints canons. Mais les évêques ne pensaient pas qu'il eût sur eux la

même autorité que l'empereur sur les magistrats civils. Sa juridiction était uniquement attachée au titre de patriarche; et il n'en avait que sur les églises suburbicaires. Dans les Gaules, en Espagne et en Afrique, les métropolitains ne connaissaient point de supérieurs qui eussent des droits sur leurs églises; et dans les autres provinces de l'empire, plusieurs étaient encore dans la même indépendance. Ce gouvernement étant l'ouvrage des circonstances, il ne faut pas s'étonner s'il a des défauts, et s'il est quelquefois troublé par des dissensions. Les conciles seront le remède à ces abus : ils régleront les droits suivant le besoin des conjonctures; et au milieu des désordres, ils conserveront la foi dans toute sa pureté.

La rivalité entre les évêques des deux capitales augmente les désordres.

Si le siége de l'empire eût toujours été fixé à Rome, l'autorité du pape, mieux déterminée et plus généralement reconnue, n'eût jamais été contestée. Mais la seconde capitale, fondée par Constantin, éleva, pour ainsi dire, autel contre autel; et la rivalité qui divisera les deux premiers évêques de l'Église sera la source de bien des maux.

Autres causes qui les augmenteront encore.

D'autres causes contribueront encore à produire de nouveaux désordres : ce sera l'ignorance, qui, confondant la puissance spirituelle et la puissance temporelle, autorisera les entreprises des papes : ce seront des évêques, qui, voulant se soustraire à leurs souverains, se mettront sous la protection du siége de Rome : enfin ce seront les

souverains eux-mêmes, qui, ne cherchant qu'un prétexte pour envahir, reconnaîtront que le pape a droit de disposer des couronnes.

J'ai cru devoir vous prévenir sur toutes ces choses, afin que vous puissiez saisir plus facilement les causes des révolutions dont j'ai à vous parler. J'y trouverai aussi un avantage pour moi-même, car je pourrai passer plus rapidement sur ces révolutions.

La subordination n'est pas la seule chose à considérer dans un gouvernement : il faudrait encore remarquer les usages qui s'introduisent, et les règlemens qui se font suivant les circonstances. Mais tant de détails n'entrent pas dans mon plan; il me suffira des vues générales qui préparent l'intelligence de l'histoire.

La subordination entre les siéges autorise les appels, d'où naissent des abus.

Un évêque ne jugeait de rien sans avoir consulté son clergé : c'est dans des conciles provinciaux, qui se tenaient d'ordinaire deux fois l'année, qu'on terminait les différens qui naissaient dans les provinces. Bientôt ceux qui se crurent lésés eurent recours au premier évêque du diocèse et à son synode. Ces appels eurent leurs abus. Comme toutes les églises d'un même diocèse n'avaient pas toujours les mêmes usages, ils donnaient lieu à des jugemens contradictoires. Ils semaient la jalousie et la division parmi les évêques, et ils autorisaient les prétentions des plus puissans. Le pape, par exemple, prétendit qu'on pouvait appe-

ler à lui des jugemens portés par les autres églises; et il tenta de les assujettir toutes aux usages de la sienne. Mais celles d'Orient et plusieurs d'Occident maintinrent l'autorité de leurs synodes provinciaux.

Tous les évêques se croyaient juges en matière de foi : cependant s'il survenait quelque nouvelle question, on consultait ceux des grands siéges, et surtout celui de Rome, dont l'avis a toujours été d'un grand poids à cause de sa primauté. Mais le concile général était considéré comme le souverain juge. L'excommunication et la pénitence publique étaient les peines qu'on infligeait, et l'usage à cet égard était le même que dans les siècles précédens.

Les évêques seuls juges en matière de foi, et le concile général juge souverain.

L'Église ne négligea rien pour maintenir la discipline : elle fit les lois les plus sages; mais les passions brisent quelquefois les freins les plus sacrés. Les translations des évêques étaient communes en Orient, et ils allaient volontiers à la cour, quoique ce fussent des choses sévèrement défendues. Je ne parle pas des autres abus, parce que s'ils étaient plus grands, ils étaient aussi plus rares. La plus grande différence qu'on remarque dans la discipline entre l'église d'Orient et celle d'Occident, c'est que dans la première, les évêques, les prêtres et les diacres n'étaient pas obligés au célibat.

La discipline d'Orient différente de celle d'Occident.

Les agapes ou festins de charité s'abolirent dans

Pratiques,

qui s'observaient dans l'une et l'autre église.

la plupart des églises. Les catéchumènes et les pénitens étaient exclus du saint sacrifice. Les fidèles y assistaient souvent; ils communiaient presque à chaque fois. Les laïques recevaient encore l'eucharistie dans leurs mains : mais la coutume de l'emporter chez soi était devenue plus rare. On la consommait à jeun dans l'église. Les processions commencèrent à s'introduire. En un mot, les pratiques qui s'observaient étaient, pour le fond, les mêmes qu'aujourd'hui.

Articles de foi éclaircis.

Il n'en est pas de la doctrine comme de la discipline. Elle ne peut varier, mais elle peut être plus ou moins développée. C'est pourquoi l'Église a éclairci tous les articles sur lesquels les hérétiques ont voulu répandre des nuages. Tel est, dans le quatrième siècle, le mystère de la trinité, et dans le cinquième, celui de l'incarnation.

Les hérésies ont causé de grands désordres.

Il n'est pas nécessaire de m'arrêter sur les désordres qui ont troublé l'Église; vous avez vu les maux que les hérésies ont produits en Orient, où elles sont nées, et dont elles se sont, en quelque sorte, partagé les provinces. L'état de l'Église, à la fin du cinquième siècle, était encore plus déplorable en Occident, puisqu'elle était en proie à des barbares idolâtres ou ariens. Les Vandales et Visigoths ont fait les plus grandes persécutions aux catholiques.

Institution des ordres monastiques.

C'est au commencement du quatrième siècle que les communautés religieuses, après avoir

peuplé les déserts de l'Égypte, se répandirent dans l'Orient; et c'est vers la fin qu'elles passèrent en Occident, où elles se multiplièrent dans le cours du cinquième. On voit qu'elles s'établissaient déjà dans les villes : il y en avait à Alexandrie, à Jérusalem, à Antioche, à Constantinople, à Marseille, etc. Les moines ne tardèrent donc pas d'oublier l'esprit de leur institution. Aussi fallut-il quelquefois faire des lois, pour les faire rentrer dans leur devoir.

L'Eglise avait fait peu de progrès hors de l'empire romain.

Le christianisme était peu florissant chez les nations barbares, pendant le quatrième et le cinquième siècle. Quoiqu'il y eût pénétré auparavant, il ne s'y était pas répandu aussi facilement que dans l'empire romain, et il y avait peu d'églises considérables. Les Goths ne quittèrent l'idolâtrie que pour se faire ariens; et les Perses persécutèrent presque toujours la religion chrétienne. Vous jugez par-là que dans les églises qui étaient hors de l'empire le gouvernement ecclésiastique ne pouvait pas avoir de forme certaine.

CHAPITRE II.

Des Barbares qui ont envahi l'empire d'Occident.

État misérable de l'Europe lors de l'établissement des Barbares.

Il fallait que les irruptions des Barbares eussent un terme. Depuis long-temps, détruits sans interruption par le fer des Romains, ils se détrui-

saient tous les jours par leurs propres armes, et ils s'étaient enfin répandus en Illyrie, en Italie, dans les Gaules, en Angleterre, en Espagne et en Afrique. Ils peuplaient ces provinces : une partie des Romains y avait été exterminée, l'autre assujettie, et le Nord était épuisé. Bien des causes contribuaient à dévaster ces contrées; les guerres qui ne cessaient point, l'ignorance et le mépris des Barbares pour l'agriculture, la ruine des arts et du commerce, les cruelles persécutions qu'on faisait aux catholiques, enfin tous les vices d'un gouvernement monstrueux.

Cités des anciens Barbares de l'Europe.

En commençant l'étude de l'histoire, nous avons vu toute l'Europe couverte de peuples barbares; mais ces peuples avaient des vertus; la pauvreté les garantissait au moins de bien des vices. Plus jaloux de conserver leur liberté qu'ambitieux de commander à leurs voisins, ils cherchaient moins à conquérir qu'à se défendre contre les citoyens trop puissans; et ils formaient de petites cités, où l'amour de la patrie n'était que l'amour même de la liberté. Nous les avons vus, occupés à se donner des lois, ne reconnaître pour bon gouvernement que celui où les citoyens sont libres. Les Romains seuls, par une suite des circonstances, ont allié l'amour de la liberté et l'ambition des conquêtes, deux choses toujours plus difficiles à concilier à mesure que l'empire s'étendait davantage.

Pourquoi ces cités ne songeaient point à s'agrandir.

Comme les idées ne s'acquièrent que par l'expérience, ces peuples n'imaginaient pas de jeter les fondemens d'un vaste empire, lorsqu'ils ne formaient encore que de petites cités, mais ils songeaient à se garantir contre les tyrans, parce qu'ils avaient éprouvé les effets de la tyrannie. Voilà quelles ont été leurs vues dans les différentes formes de gouvernement qu'ils ont adoptées.

L'ambition devait être la cause de leur ruine.

Dans la suite, quelques-unes de ces cités ont entrepris d'étendre leur domination, parce que des succès leur apprenaient qu'elles pouvaient faire des conquêtes. Mais leur gouvernement n'y était pas propre, et leur ambition leur a fait perdre leur liberté, ou même a été la cause de leur ruine.

Elles prospèrent avec peu de besoins: le luxe est leur dernier période.

Tant qu'elles ont peu de besoins, elles ont aussi plus de vertus. Un même esprit anime tous les citoyens : les grands hommes se renouvellent sans cesse. Les qualités que la république perd dans l'un, elle les retrouve dans un autre : elle s'élève de génération en génération, et en quelque sorte par une suite de prodiges : mais elle tombe lorsqu'elle est parvenue au luxe, le dernier période de sa grandeur.

La plupart des Barbares nouvellement établis ne font que passer.

Si vous considérez que les Barbares, qui viennent d'envahir l'empire d'Occident, sont arrivés tout à coup où les anciens peuples ne sont arrivés que par degrés, vous jugerez que leur domination ne sera que passagère. En effet, sans avoir jamais eu aucune idée de gouvernement, ils ont

tout à coup les vices des peuples conquérans et la mollesse des peuples conquis.

Les Français et les Anglais sont les seuls qui se soutiendront : les Français, parce qu'ils se sont établis les derniers, les Anglais, parce que leur situation les mettait plus à l'abri des nouvelles invasions.

Sans idée de vertu, ils n'estiment que le brigandage.

A peine ces nouveaux peuples commencent à s'établir qu'ils ont déjà tous les vices des nations policées, et ils conservent encore tous ceux de la barbarie. Leur amour pour la liberté, sans règle, sans objet, n'est qu'un vrai brigandage; et nous trouverons à peine parmi eux quelques traces de vertus.

Ils ne savent pas conserver ce qu'ils ont conquis.

Ils croient pouvoir conserver leurs états, parce que ce ne sont que les parties d'un plus grand empire. Mais ces états sont encore trop grands pour eux, car s'ils les ont conquis, ils n'ont pas appris à les gouverner, et par conséquent, à les conserver.

Pour entretenir le luxe, ils en ruinent les sources.

Ils perdent leur courage, sans perdre leur férocité, parce qu'ils s'amollissent dans le luxe, sans adoucir leurs mœurs. Mais quoiqu'ils veuillent vivre dans le luxe, ils n'en savent pas entretenir les sources : ils ruinent au contraire l'agriculture, les arts et le commerce. Ils n'ont plus d'expédiens que dans de nouvelles impositions : ils accablent leurs sujets, et ils les précipitent dans la misère, pour s'y précipiter bientôt eux-mêmes.

Ils ont des ennemis au dehors et au dedans, et ils n'ont ni retraites, ni soldats.

Alors l'état est composé de deux nations ennemies, et les vainqueurs, odieux aux vaincus, ont tout à craindre au dedans et au dehors. Pour prévenir les révoltes, ils abattent les murs des villes, qui pourraient servir de défense au peuple opprimé, ne comprenant pas d'ailleurs à quoi servent ces murs, parce qu'ils ne savent ni défendre des places, ni former des siéges. Mais leur pays reste ouvert à l'ennemi étranger : cependant ils ne se sont point conservé de retraites, et ils ne sont plus que de mauvais soldats.

Puissans avant de s'être fixés, ils sont sans force dans leurs établissemens.

Ils étaient puissans, tant qu'ils ne s'étaient point encore fixés : car alors sobres, accoutumés à la fatigue et courageux, ils tombaient avec tout le poids de leurs forces réunies. Actuellement elles sont tout à la fois énervées et divisées. Dispersés dans le pays qu'ils ont conquis, ils ne peuvent plus marcher tous ensemble : il faut d'ailleurs qu'ils se partagent encore, afin que les uns tiennent les sujets dans l'obéissance, tandis que les autres défendent les frontières. Enfin ils s'énervent à mesure qu'ils prennent le luxe et les mœurs des nations vaincues.

Ne connaissant que la loi du plus fort, les trahisons et les injustices de toute espèce sont pour eux des actions courageuses.

Les Germains, comme vous l'avez vu, ne connaissaient d'autre métier que celui des armes : ils croyaient qu'il faut laisser aux lâches le soin de cultiver la terre, et que la guerre est, pour des hommes braves, le seul moyen de subsister. Dans ce préjugé, ils pensaient que la force seule leur

donnait des droits sur tout ce qu'ils pouvaient enlever à leurs voisins. Ils ne s'engageaient par des traités que lorsqu'ils étaient les plus faibles, et ils se croyaient libres de tout engagement, lorsqu'ils avaient repris leurs forces premières. Sans lois, ils se conduisaient d'après les coutumes que la férocité leur dictait. En un mot ils n'avaient aucune idée du droit des gens, et ils seront long-temps sans pouvoir s'en former, parce que les premières habitudes seront long-temps un obstacle au progrès de la raison. La force donnera droit à tout : les traités seront continuellement violés; et l'histoire ne sera plus qu'un tissu d'injustices, de trahisons et de crimes monstrueux.

Leur gouvernement est une démocratie et une anarchie.

Représentons-nous ces Barbares au moment qu'ils viennent se rendre maîtres d'une province. Ce ne sont pas encore des citoyens, ce ne sont que des brigands. Toujours assemblés, toujours armés, chacun veut avoir part à l'autorité. Leur gouvernement est une démocratie, où germe une infinité de dissensions. Ils n'obéissent à un chef, qu'autant qu'ils sentent le besoin d'être conduits par son courage et par ses lumières : mais s'ils cessent de sentir ce besoin, le gouvernement ne sera bientôt qu'une vraie anarchie.

S'ils ne sont pas détruits, leur gouvernement passera par mille formes vicieuses.

Vous pouvez donc prévoir qu'ils seront tout-à-fait le jouet des circonstances. Ils se conduiront sans règle, sans principes. Ainsi les états qu'ils fondent seront bientôt détruits, ou ils passeront

par mille formes, toutes plus vicieuses les unes que les autres, avant de s'asseoir sur une base bien assurée.

Ce fut sans doute un terrible moment que celui ou de pareils vainqueurs s'emparèrent des biens des vaincus : mais enfin ils ne pouvaient pas tout prendre ; et, lorsque chacun se fut saisi de ce qui était à sa bienséance, ils commencèrent à jouir, et les vaincus respirèrent. Le sort de ceux-ci fut même plus doux que sous les empereurs ; car les Barbares ne connaissant pas l'usage de payer les magistrats, ils ne connurent pas d'abord le besoin de mettre des impôts. Ils permirent au moins de jouir de ce qu'ils laissaient; et leurs sujets se trouvèrent heureux de n'être plus exposés aux vexations des officiers de l'empire. Ils n'avaient d'autre obligation que de faire la guerre à leurs dépens, quand ils étaient commandés ; et encore avaient-ils leur part au butin.

Pourquoi dans les commencemens le sort des vaincus fut plus doux que sous les empereurs.

Avec cet usage, il n'était pas possible de soutenir des guerres longues, où l'on n'avance que de proche en proche; mais les Barbares n'étaient pas dans ce cas. Si les uns étaient ignorans dans l'attaque des places, les autres ne l'étaient pas moins dans la défense ; d'ailleurs les fortifications des villes étaient ruinées, et une seule bataille ouvrait tout un pays. Les guerres se renouvelaient sans cesse, et se terminaient promptement.

Les guerres d'ordinaire courtes et fréquentes.

Leur domination ne se contint pas long-temps

Les Barbares

occupés à s'établir dans leurs usurpations, ne peuvent pas tout enlever.

dans les bornes que je viens de marquer. S'ils traitèrent d'abord leurs sujets avec quelque sorte de douceur, ce ne fut ni par politique, ni par humanité. Il était naturel que chacun donnât ses soins à se bien affermir dans les usurpations qu'il avait faites, avant de songer à faire de nouvelles usurpations. Voulant donc jouir eux-mêmes de ce qu'ils possédaient, ils furent forcés de laisser aux autres la jouissance de ce qu'ils ne leur avaient pas enlevé. Ce fut un temps de calme.

Mais lorsqu'ils sont afferm isils croient que ce qu'ils n'ont pas pris est encore à eux.

Mais lorsqu'ils se crurent affermis dans leurs possessions, et que, s'étant accoutumés au luxe, ils ne les trouvèrent plus suffisantes à leurs besoins, ils regardèrent alors tout ce qui était à leur bienséance comme des choses qu'ils pouvaient prendre encore. Vainqueurs, ils ne connaissaient que le droit des armes, et croyant faire grâce aux vaincus, lorsqu'ils leur laissaient la vie, ils jugeaient que tous les biens étaient à eux. Ils devaient donc enfin avoir recours aux impositions, et les accumuler : et comment ne l'auraient-ils pas fait, lorsqu'ils apprenaient qu'on en avait payé aux empereurs ? Ainsi les peuples étaient foulés par toutes sortes de voies, et parce qu'on leur enlevait leurs biens, et parce qu'on les surchargeait d'impôts, et parce que, dans le désordre qui régnait, les pertes ne pouvaient se réparer, ni par l'agriculture, ni par l'industrie, ni par le commerce.

La religion fut encore le prétexte de bien des vexations. Les Barbares ariens se crurent tout permis contre les catholiques. Combien de maux ne devaient pas produire les persécutions de ces âmes féroces, qui, sous le masque d'un faux zèle, cachaient leur avarice, et qui, dans leur ignorance, méritaient à peine le nom de chrétiens, ou même ne le méritaient pas? Car peut-on penser que les Goths sussent pourquoi ils étaient ariens. La religion même sert de prétexte à leur avidité.

Tel était en général le sort des peuples conquis : celui des conquérans n'était pas meilleur. Toutes ces nations barbares, toujours armées, se poussent, se chassent, se détruisent. C'est une fermentation qui produit continuellement de nouvelles révolutions, et les peuples disparaissent les uns après les autres. Ces conquérans barbares se détruisent les uns après les autres.

Les Hérules régnaient en Italie, les Ostrogoths en Illyrie, les Vandales en Afrique, les Suèves et les Visigoths en Espagne, les mêmes Visigoths, les Bourguignons et les Français dans les Gaules, et les Anglais dans la Grande-Bretagne. En un mot toutes ces provinces étaient aux Barbares, à l'exception de quelques places en Espagne, et d'un petit état que Siagrius, fils d'Egidius, s'était formé dans les Gaules, et dont Soissons était la capitale. Toutes les provinces d'Occident étaient à différens Barbares.

Les Hérules, qui habitaient depuis long-temps l'Italie, ne peuvent éviter de s'amollir, depuis qu'ils s'en sont rendus maîtres. Les Vandales jouissaient Quel sera le sort de ces Barbares.

de leurs conquêtes, et négligeaient l'art militaire, ne jugeant pas avoir dans la suite rien à craindre de la part des empereurs d'Orient. Nous savons peu de chose des Suèves : mais on ne peut pas douter qu'établis depuis plus d'un demi-siècle en Espagne, ils ne fussent déjà corrompus par la mollesse. Les Visigoths ne composèrent qu'un même peuple avec les vaincus, et les deux nations se firent des lois communes, tirées du code théodosien et de leurs usages; mais ces lois devaient être bien imparfaites : d'ailleurs, par cette confusion, les Barbares ne pouvaient manquer de prendre les mœurs des Gaulois, et de perdre peu à peu leur première valeur. Les Bourguignons étaient dans le meme cas, parce qu'ils avaient tenu la même conduite.

Plus tous ces peuples s'étaient établis facilement, plus ils se croyaient affermis, et moins ils prenaient de mesures contre l'avenir. Cependant ils laissaient derrière eux des ennemis puissans. Ce sont les Français, qui, étant passés les derniers dans les Gaules, n'avaient pas eu le temps de s'amollir, et qui en auraient difficilement trouvé les moyens, parce que le pays était entièrement ruiné.

Quant aux Anglais, la mer les défendait; ils habitaient un pays pauvre, et ils avaient dans le nord de l'île des ennemis assez redoutables pour entretenir leur courage, mais trop faible pour les subjuguer.

D'après ces considérations générales, il vous est aisé de prévoir quels sont de tous ces peuples ceux qui doivent se maintenir dans leurs conquêtes, ou même en faire de nouvelles. D'autres causes, qu'on ne peut pas prévoir, et que nous remarquerons dans le temps, contribueront encore aux progrès des uns et à la décadence des autres. Cependant vous jugez bien que je n'entreprendrai pas de vous parler de toutes leurs guerres.

CHAPITRE III.

L'empire Grec sous Zénon.

Pourquoi l'empire Grec subsistait encore.

L'empire des Grecs, c'est ainsi que je nommerai désormais l'empire d'Orient, ne subsistait encore que parce que les conquêtes que les Barbares avaient faites étaient plus que suffisantes pour eux. Ennemis les uns des autres, ils se détruisaient mutuellement; et ils avaient trop de peine à s'établir, pour pouvoir former de nouvelles entreprises. Toute la politique des empereurs était d'entretenir ces divisions; politique qui demandait peu d'art, parce que les Barbares étaient naturellement divisés.

On ne savait plus ce qui donnait des droits à l'empire.

D'ailleurs l'empire était dans la plus grande faiblesse. Déchiré par une multitude de sectes, que les variations du gouvernement fortifiaient tour à tour, il était exposé à des révolutions

continuelles. On ne savait plus quels titres donnaient des droits au trône : on y parvenait par les femmes, par le peuple, par le sénat, par les armées, par les prêtres, par les moines.

Les empereurs s'arrogent les droits du sacerdoce.

Comme les prêtres entreprenaient de se mêler des affaires civiles, les empereurs, sous prétexte de protéger l'Église, voulaient aussi décider des choses qui concernent la foi. Ainsi la puissance impériale et la puissance sacerdotale se confondaient : on ne savait plus à qui obéir ni à qui croire. « Les princes dans ces temps-là, dit M. de Burigny, prenaient beaucoup plus de part aux affaires ecclésiastiques qu'ils n'en prennent maintenant. Ceux à qui les usages de ces siècles reculés ne sont pas connus sont extrêmement surpris lorsqu'on leur dit que les empereurs publiaient des confessions de foi, prononçaient des anathèmes, ordonnaient des excommunications, menaçaient les évêques de déposition, déclaraient déchus de l'épiscopat, ceux qui avaient été élus au préjudice des ordonnances impériales, réglaient la forme dont les prières se devaient faire dans l'église, les degrés de juridiction dans les causes criminelles des clercs, et établissaient des fêtes de leur propre autorité. C'est cependant ce que faisait Justinien avec l'applaudissement de l'Église et l'approbation des papes, qui ont parlé de ses lois, comme servant de règles dans l'église romaine. »

Cet usage peut être un reste des prérogatives dont les empereurs jouissaient en qualité de pontifes, lorsqu'ils étaient encore païens. Quoique après leur conversion ils n'aient pas pensé que le sacerdoce fût encore un attribut de l'empire, ils se sont néanmoins souvent conduits comme s'ils avaient encore été pontifes. C'est que l'exemple est d'ordinaire l'unique règle des princes, et que, sans réfléchir sur la différence des circonstances, ils font ce qu'ils savent que leurs prédécesseurs ont fait. Les papes sans doute n'approuvaient Justinien, que parce qu'il n'ordonnait rien qui ne fût conforme aux canons : mais reconnaître en lui une autorité dont il n'abusait pas, c'était lui accorder un droit dont il pouvait abuser. On voit par-là que l'ignorance, qui avait brouillé toutes les idées sur la succession à l'empire, avait répandu d'égales ténèbres sur les droits du sacerdoce. On se fût fait des idées plus nettes, si l'on fût remonté à la nature des deux puissances; mais on ne jugeait de l'une et de l'autre que par l'usage, et l'usage cependant ne pouvait être qu'une source d'usurpations et d'abus. En effet que deviendra la religion si le souverain, presque toujours jouet des passions de ceux qui l'entourent, se croit juge en matière de foi? Que deviendra-t-elle, surtout chez un peuple qui agite tous les jours de nouvelles questions, et qui les traite avec les mêmes subtilités qu'il traitait autrefois les questions philosophi-

Abus qui en devait naître.

ques? Nous verrons les empereurs, abîmés dans des disputes théologiques, oublier entièrement l'état qu'ils ont à gouverner. Cependant l'empire sera détruit, et l'Église perdra toutes les provinces de l'Orient.

Guerre civile sous Zénon.

Zénon régnait, c'est-à-dire la mauvaise foi, le parjure, la bigoterie, l'avarice et la cruauté. Constantinople fut bientôt le théâtre d'une guerre civile.

Il soumet les rebelles.

Marcien, fils d'Anthemius, empereur d'Occident, avait, comme Zénon, épousé une fille de Léon, et il prétendait que l'empire lui appartenait, parce que sa femme était née depuis que Léon avait été fait empereur. Il fut défait, ordonné prêtre, et relégué dans un monastère.

Zénon perfide envers les Goths.

Les Goths pillèrent la Thrace; ils se montrèrent jusque sous les portes de Constantinople, et cette guerre fut une occasion à Zénon de montrer sa lâcheté, en achetant la paix, et sa perfidie, en manquant à ses engagemens.

Il l'est envers Illus, qui se joint à Léonce révolté.

C'était Illus qui avait défait Marcien. Zénon, qui lui devait trop pour ne pas le craindre, entreprit de le perdre. Mais ce général, ayant échappé à ses assassins, se souleva, et se joignit à Léonce, qui fut proclamé Auguste par l'armée de Syrie.

Vérine prétend donner l'empire à Léonce.

Vérine, veuve de Léon, et belle-mère de Zénon, avait été reléguée en Cilicie. Elle se joignit aux rebelles, et déclara, par une lettre adressée

aux gouverneurs de Syrie et d'Égypte, que l'empire lui appartenant, elle l'ôtait à Zénon, et le donnait à Léonce. Les peuples de ces provinces se soumirent, soit parce qu'ils n'en savaient pas assez pour juger des droits que cette femme s'arrogeait, soit parce que Zénon leur était odieux.

Théodoric, vainqueur d'Illus et de Léonce, prend les armes contre Zénon qui le voulait perdre.

Cependant l'armée de l'empereur marcha contre les rebelles. Théodoric, qui avait été en otage à Constantinople, était un des généraux qui la commandaient; et il eut la principale part à la défaite d'Illus et de Léonce, dont on envoya les têtes à Zénon.

Théodoric ayant découvert, à son retour, que Zénon ne cherchait qu'à le perdre, se retira dans ses états d'Illyrie; et, après avoir défait les Bulgares, il ravagea la Thrace jusqu'aux portes de Constantinople, et se proposa de mettre le siége devant cette place. Les Bulgares étaient un peuple qui, après avoir habité les pays qu'arrose le Volga, était venu s'établir au nord du Danube. Nous aurons occasion d'en parler.

Zénon lui persuade de marcher en Italie contre Odoacre.

Zénon fut assez heureux pour persuader à Théodoric de porter ses armes en Italie contre Odoacre; et il fit un traité avec lui, par lequel il lui céda la souveraineté sur cette province. Les Romains ont prétendu que cette cession se bornait à la personne de ce conquérant : les Goths au contraire ont soutenu qu'elle s'étendait à toute sa postérité. Mais, avant d'agiter cette

question, il aurait fallu déterminer quels droits Zénon lui-même avait conservés sur l'Italie.

491. Anastace succède à Zénon.

Zénon mourut quelques années après, dans la dix-septième année de son règne, à compter depuis la mort du jeune Léon, son fils. Mais, avant lui, plusieurs personnes périrent, parce qu'il consulta les magiciens et les astrologues, dans le dessein de faire mourir son successeur. Il en eut un cependant qu'Ariadne, sa veuve, lui donna elle-même : c'est cet Anastase, à l'élection duquel Euphème, patriarche de Constantinople, forma des oppositions.

Acace, patriarche de Constantinople, avait fait chasser du siége d'Alexandrie Jean Talaia.

Sous le règne de Zénon commença un schisme, qui dura près de quarante ans. C'était l'usage que les nouveaux évêques des premiers siéges fissent part de leur élection aux patriarches, afin d'en obtenir une espèce de confirmation et des lettres de communion. Un accident fit qu'Acace, patriarche de Constantinople, ne reçut point la lettre que lui avait écrite Jean Talaia, élu évêque d'Alexandrie. Acace, se croyant méprisé, le rendit suspect à Zénon. En conséquence les ordres furent donnés pour chasser Talaia, et on mit en sa place Pierre Mongus, sectateur d'Eutychès.

Il fut excommunié par le pape Félix III.

Le pape Félix III, dont Talaia implora la protection, prit connaissance de cette affaire, et tint un concile dans lequel Acace fut excommunié avec tous ceux qui ne se sépareraient pas de lui. Le patriarche de Constantinople méprisa ce juge-

ment, et se vengea du pape en ôtant des diptyques le nom de Félix. C'etait un double registre dans lequel on écrivait les noms des vivans et des morts pour qui l'Église prie plus particulièrement.

Hénotique de Zénon.

Dans ce même temps, Zénon, incapable de gouverner l'état, se crut fait pour gouverner l'Église. Il fit un écrit célèbre, connu sous le nom d'Hénotique, c'est-à-dire une confession de foi, par laquelle il entreprit de ramener les hérétiques à la communion des orthodoxes. Il y jugeait, il y ordonnait de tout, comme si la foi eût dépendu de sa volonté, et qu'il n'eût pas été permis d'avoir une autre croyance que la sienne. Mais ses jugemens erronés et confus augmentèrent les troubles, et firent naître de nouvelles divisions.

Qui occasiona un schisme, mais que les papes ne condamnèrent pas.

Il força tous les évêques de l'empire de signer son Hénotique, et leur ordonna de communiquer avec Acace et Mongus. Tous obéirent, à la réserve d'un petit nombre, qui abandonnèrent volontairement leurs siéges, ou qui en furent chassés. Ainsi les églises d'Orient, gouvernées par des intrus ou par des prévaricateurs, furent toutes séparées de communion de celle de Rome, et regardées comme hérétiques, ou du moins comme schismatiques. Il faut cependant remarquer que, quoique les papes fussent bien éloignés d'approuver l'Hénotique, ils n'en ont point donné de condamnation formelle, et qu'ils n'ont jamais fait

un crime aux Grecs de l'avoir signé. Comme ils craignaient d'irriter le prince et de le porter à de nouveaux excès, ils épargnaient tout ce qui portait son nom : mais cette condescendance, quoique prudente, autorisait les entreprises des empereurs sur le sacerdoce; et, entretenant la confusion des idées, faisait que la plupart des chrétiens ne savaient plus qui était juge en matière de foi. Les choses en étaient donc venues au point, que quelque parti qu'on prît, on n'évitait un inconvénient que pour tomber dans un autre.

Fin du schisme.

Il semble qu'après la mort d'Acace et de Zénon, le schisme aurait dû cesser : il continua cependant, parce que ceux qui occupèrent le siége de Constantinople refusèrent d'effacer des diptyques, les noms d'Acace et de Mongus, et la réunion des églises d'Orient et d'Occident ne se fit qu'en 519, sous le règne de Justin et sous le pontificat d'Hormisdas.

CHAPITRE IV.

Anastase, Théodoric le Grand, et Clovis.

L'Italie sous Odoacre.

Les troubles n'avaient pas cessé en Italie depuis qu'Odoacre régnait. Il avait à la vérité conservé aux Romains leurs magistrats et leur police ; mais depuis long-temps ces magistrats et cette

police n'étaient plus capables de rétablir l'ordre; et les coutumes que les Barbares portaient avec eux durent sans doute augmenter la confusion.

Qu'est-ce qu'un gouvernement qui s'établit sur les usages d'un peuple où tout est corrompu, et sur ceux de plusieurs nations barbares où rien n'est encore perfectionné?

Ce ne fut pas sans occasioner bien des désordres qu'Odoacre enleva un tiers des terres aux anciens habitans. Il est vrai qu'il leur en restait encore assez; car ils devaient être réduits à un bien petit nombre, si nous considérons les dévastations que l'Italie, dépeuplée tout à coup par Constantin, avait souffertes, surtout depuis Valentinien III. Ce nombre diminua sans doute encore pendant la guerre qu'Odoacre eut à soutenir, et qui dura quatre ans.

Théodoric en fait la conquête.

C'est en 489 que les Ostrogoths entrèrent en Italie, et que Théodoric défit Odoacre aux environs d'Aquilée et auprès de Vérone. Ces deux victoires le rendirent maître de Milan, de Pavie et de plusieurs autres places. Cependant, trahi par un de ses généraux, il fut obligé de se renfermer dans Pavie; et la Ligurie fut ravagée par Odoacre, qui reparut avec de nouvelles forces. Elle le fut encore par les Bourguignons, qui, sous prétexte de venir au secours d'un des deux partis, commirent de si grands dégâts, que cette province en fut presque déserte. Enfin Théodo-

ric, assiégé dans Pavie, eut recours aux Visigoths, avec lesquels il remporta une troisième victoire;
493. et Odoacre s'enfuit à Ravenne, s'y défendit trois ans, capitula, se rendit, et cependant perdit la vie par la main même de Théodoric. Il a régné seize ans et demi, si l'on compte jusqu'au jour de sa mort. On remarque que pendant cette guerre les évêques commencèrent à fortifier des châteaux pour servir de retraite aux fidèles.

Guerres des Isaures sous Anastase.

Anastase a régné vingt-sept ans. Après des commencemens qui semblaient promettre un bon gouvernement, il causa de grands maux dans l'Église et dans l'état, et ne fit voir en lui qu'un prince lâche, avare et parjure.

Zénon avait attiré beaucoup d'Isaures à Constantinople, et il leur payait même cinq cents livres d'or par an ce qu'Anastase supprima. Ces Barbares, devenus plus insolens, causèrent des séditions, et l'empereur les chassa. Mais ayant eu l'imprudence de les renvoyer en Isaurie, sans prendre des mesures pour prévenir tout soulèvement de leur part, ils armèrent cent cinquante mille hommes, et choisirent entre autres pour général Longin, frère du dernier empereur. Cette guerre dura six ans, et finit par la défaite et la mort des chefs.

Autres guerres; les persécutions causent de grands troubles.

Je ne parlerai point d'une autre guerre qu'Anastase eut avec les Perses, ni des incursions des Sarrasins dans la Palestine et dans la Syrie, des

Bulgares dans la Thrace, et de quelques autres peuples du Nord, qui ravagèrent l'Illyrie, et pénétrèrent jusqu'aux Thermopyles. Je remarquerai seulement que les persécutions que cet empereur fit aux catholiques troublèrent toute l'Église, occasionèrent de nouveaux schismes, et suscitèrent plusieurs séditions sanglantes. Les désordres furent au point, que l'esprit de parti parut avoir effacé jusqu'aux traces des vertus chrétiennes. Les défenseurs mêmes de la vérité coururent souvent les premiers aux armes pour défendre une religion qui a le sang en horreur, et qui n'enseigne que la charité. Le peuple, en pareil cas, toujours porté au fanatisme, se précipita dans les plus grands excès. Constantinople, pillée, brûlée par ses propres citoyens, offrit plus d'une fois l'image d'une ville prise d'assaut. Enfin les mécontens eurent un chef. Vitalien, petit-fils du fameux Aspar, parut à la tête d'une puissante armée; il entraîna dans son parti la Scythie, la Thrace, la Mysie; il remporta deux victoires, et il approcha de Constantinople, où le peuple le demandait pour empereur. Anastase, sans ressource, demanda la paix à telle condition qu'il plairait à ses ennemis : et il l'obtint en promettant tout ce qu'on exigea de lui : mais quand il crut n'avoir plus rien à craindre, il ne remplit aucun de ses engagemens.

Le trisagion, c'est-à-dire une hymne qu'on Le trisagion en

cause de fréquens.

chantait en l'honneur de la Trinité, fut souvent la cause des séditions. Elle était conçue en ces termes : *Dieu saint, saint fort, saint immortel, ayez pitié de nous;* les eutychéens y avaient ajouté : *vous qui avez été crucifié pour nous;* addition que les catholiques rejetaient à cause du mauvais sens dont elle pouvait être susceptible. Lors donc qu'on avait occasion de la chanter, les deux partis ne manquaient pas d'en venir aux mains : les moines criaient dans les rues que le temps du martyre était arrivé : le peuple s'ameutait ; on renversait les statues d'Anastase, on le chargeait d'injures, et on demandait un autre empereur.

La plus grande sédition arrriva en 511, à l'occasion d'une procession qu'on faisait tous les ans, pour remercier Dieu de n'avoir pas permis que Constantinople fût consumée, lorsqu'en 472, cette ville fut couverte des cendres du mont Vésuve. Le peuple, qui crut voir l'air tout en feu, ne douta point que Dieu n'eût accordé un miracle à ses prières. Mais lorsqu'il lui rendait grâces d'avoir écarté ce prétendu feu, il fut sur le point de consumer Constantinople par un incendie. L'addition faite au trisagion arma les orthodoxes et les hérétiques : ils mirent le feu à la ville, plusieurs maisons furent brûlées, et le soulèvement vint au point, qu'Anastase fut forcé à s'enfuir et à se cacher. Cette sédition dura trois jours. Enfin l'empereur ayant osé se montrer au Cirque, sans

couronne et en état de suppliant, le peuple se calma, et comptant sur les promesses qui lui furent faites, il ne se vengea d'Anastase qu'en chantant devant lui le trisagion sans l'addition.

Ce prince mourut âgé de plus de quatre-vingt-huit ans. Lorsqu'il parvint à l'empire, l'Occident, l'Égypte et l'Orient formaient déjà trois communions différentes. Il entretint ces divisions, et il en fit de nouvelles; parce qu'à force de disputer, les évêques d'un même parti finissaient par se séparer encore. Les uns rejetaient le concile de Chalcédoine, d'autres le regardaient comme règle de foi, et quelques-uns voulaient qu'on s'en tînt à l'hénotique de Zénon, quoique d'ailleurs ils ne s'accordassent pas sur bien des points.

518. Grand nombre de schismes.

Pour défendre Constantinople contre les courses des Barbares, Anastase avait élevé un mur d'environ dix-huit lieues, fortifié de tours d'espace en espace, et qui allait du septentrion au midi, depuis l'une des deux mers qui baignent Constantinople jusqu'à l'autre. Cet ouvrage, loué à cause de son utilité, n'était, dans le fond, qu'un monument de la faiblesse de l'empire.

Mur élevé par Anastase.

Pendant qu'en Orient l'Église était persécutée par un prince chrétien, elle était protégée en Italie par un prince arien, et en France par un prince né idolâtre. Je veux parler de Théodoric et de Clovis.

Théodoric et Clovis contemporains.

Depuis Marc-Aurèle, l'Italie n'avait jamais été

L'Italie flor i s

sante sous Théodoric.

plus florissante qu'elle le fut pendant trente-trois ans que régna Théodoric, à compter depuis la mort d'Odoacre. Il se fit aimer de ses sujets et respecter des étrangers : il mit l'Italie à l'abri des invasions des puissances voisines; il sut discerner les hommes de mérite; il eut assez de défiance de ses lumières, pour aimer à les consulter; il ne craignit, ni de les employer, ni de les élever; enfin il rétablit l'ordre partout, et il protégea les arts et les sciences, quoique lui-même il ne sût pas écrire son nom. Parmi les savans auxquels il donna sa confiance, on compte Cassiodore, Boëce et Simmaque. Mais il fit périr les deux derniers, faussement accusés de tramer une révolution, et d'avoir, pour cet effet, des intelligences à la cour de Constantinople. La mort de ces deux hommes, qui flétrit sa mémoire, est une tache que son repentir n'a point effacée.

Ce prince ne persécute pas les catholiques.

Quoique arien, il ne persécuta point les catholiques; il entretint au contraire l'union parmi eux : il leur inspira une si grande confiance en sa droiture, qu'ils ne craignaient pas de le prendre pour juge; et il n'approuvait pas qu'on embrassât l'arianisme par complaisance pour lui. Cependant, la dernière année de son règne, il se proposait d'ôter les églises aux catholiques, pour les donner à ceux de sa secte; mais c'était pour forcer l'empereur à laisser aux ariens de l'empire le libre exercice de leur religion. Quoique ce motif ne

l'excuse pas, il le rend cependant moins coupable : mais Dieu ne lui permit pas d'exécuter son projet.

Il ordonna l'observation des lois romaines, auxquelles il soumit les Goths, ainsi que les Romains; conservant les anciennes magistratures, les conférant indifféremment à ceux de l'une et de l'autre nation, et n'excluant les Romains que des seuls emplois militaires. C'était encore l'usage qu'un des deux consuls fût fait en Italie, soit que l'empereur l'eût élu lui-même, soit qu'il confirmât l'élection qui en avait été faite. Mais cet usage n'était pas constant : car il ne pouvait avoir lieu qu'autant qu'il ne survenait point de sujet de division entre les deux cours. Théodoric mourut l'an 526. Le surnom de Grand, qu'il a mérité, le distingue de tous les autres Théodoric.

C'était encore l'usage qu'un de deux consuls fût fait en Italie.

526.

Clovis, qui avait commencé son règne en 482, était mort en 511. C'est à lui proprement que commence l'histoire de France; histoire que vous devez étudier, et parce qu'elle vous intéresse plus particulièrement, et parce qu'elle prépare à celle de plusieurs autres peuples. Vous ne vous ferez pas d'idée exacte du gouvernement des principales nations de l'Europe, si vous ne commencez par observer les fondemens sur lesquels la monarchie française va s'élever. Quant à l'histoire de l'empire, elle commence à devenir moins nécessaire; et je n'en parlerai plus qu'autant qu'elle

Utilité de l'histoire de France.

influera dans les révolutions qu'il ne faut pas vous laisser ignorer.

Clovis ne régnait pas sur toute la nation française.

Clovis n'avait que quinze ans lorsqu'il succéda à son père Childéric. Tournai était la capitale de son royaume; mais il ne régnait pas sur toute la nation française : car elle avait formé plusieurs autres petits états, gouvernés par des rois indépendans, et dont quelques-uns étaient du sang de Clovis.

Il projette la conquête des Gaules.

La conquête de toute la Gaule était l'objet de l'ambition de Clovis. Il fallait pour cela détruire deux royaumes plus puissans que le sien, celui des Bourguignons et celui des Visigoths; soumettre les Armoriques et les autres rois, et achever de renverser la puissance romaine, dont Siagrius soutenait encore les restes. Je ne vous dis rien sur les limites de ces états, parce qu'il n'est pas possible de les marquer exactement.

Il se rend maître des états de Siagrius.

Clovis eût échoué si l'on eût pénétré son ambition. Il ne pouvait réussir qu'en subjuguant ces puissances les unes par les autres. Sa première démarche fut donc de s'allier avec les rois de sa nation, parce qu'ils avaient le même intérêt que lui à la ruine des Romains. Il défit Siagrius près de Soissons, le poursuivit jusqu'à la Loire, se le fit livrer par Alaric, roi des Visigoths, chez qui ce général avait cherché un asile, et lui fit ôter la vie. Soissons devint alors la capitale de son royaume, augmenté des états de Siagrius.

Clovis se fortifia ensuite de l'alliance de Gondebaud, roi de Bourgogne, contre Alaric, qui, jaloux de ses progrès, ne lui pardonnait pas d'avoir été forcé de livrer Siagrius, pour éviter la guerre. Il était naturel de présumer que, s'il suspendait les effets de sa jalousie et de sa vengeance, c'était uniquement dans l'attente d'un moment favorable; et il était également avantageux aux deux autres rois de se réunir, parce que séparément chacun d'eux eût été trop faible. Afin même de resserrer, au moins en apparence, les nœuds de cette union, Clovis demanda en mariage Clotilde, nièce de Gondebaud. Mais ce n'était peut-être là qu'un prétexte; car il pouvait avoir d'autres vues.

Il s'allie à Gondebaud.

Clotilde, quoique élevée dans une cour arienne, était catholique. Il devait donc être agréable aux Gaulois de l'avoir pour reine, et parce qu'ils trouveraient en elle une protectrice de leur religion, et parce qu'ils pouvaient se flatter que Clovis n'était pas loin de se convertir. Cette seule espérance pouvait les accoutumer à la domination des Français, surtout s'ils considéraient les persécutions que les Goths et les Bourguignons faisaient aux catholiques.

Pourquoi il demande Clotilde en mariage.

Gondebaud avait réuni la plus grande partie de la Bourgogne sous sa puissance, en faisant périr Chilpéric, père de Clotilde. Il est donc vraisemblable qu'un des motifs de Clovis, en

épousant cette princesse, était d'avoir un prétexte pour faire la guerre à Gondebaud, si jamais il était en état de faire valoir les droits de sa femme. C'était une raison pour la lui refuser; cependant il l'obtint. Arédius, ministre du roi de Bourgogne, et qui était alors absent, revint trop tard, et n'arriva que pour désapprouver son maître.

On commence à espérer sa conversion.

La joie que les catholiques conçurent de ce mariage augmenta lorsque Clovis permit de baptiser les enfans qu'il eut de Clotilde. Il paraît que ce prince songeait dès lors à se convertir; mais il ne voulait pas aliéner les Français, pour s'attacher les Gaulois. Je vous écouterai volontiers, disait-il à Clotilde et à saint Remi, qui l'en pressaient, mais il y a une chose fort importante à considérer : c'est que je suis chef d'une nation qui ne souffre pas qu'on abandonne ses dieux.

Bataille de Tolbiac. Vœux de Clovis.

Peu de temps après, les Allemands ayant pris les armes, Clovis marcha contre eux, et les joignit près de Tolbiac, aujourd'hui Zulpich. Mais Sigebert, roi des Français établis à Cologne, ayant été blessé, le désordre se mit dans l'armée, et la déroute devint générale. En vain Clovis tentait de rallier ses troupes; en vain il invoquait ses dieux. Il eut enfin recours à celui de Clotilde, et il fit vœu d'embrasser le christianisme, s'il remportait la victoire. Aussitôt la fortune change : le roi des Allemands est tué; ils fuient. Le vainqueur

soumet tout le pays qu'ils habitaient; et il étend sa domination jusqu'au Danube, ou même au delà.

Sa conversion.

Clovis, empressé d'accomplir son vœu, assembla les Français pour leur communiquer le dessein et les motifs de sa conversion. Non-seulement ils l'approuvèrent, mais trois mille reçurent le baptême avec lui. Ce roi fut baptisé par saint Remi, évêque de Reims, dans l'église de Saint-Martin; et son exemple fut peu à peu suivi de tous les Français. 46.

Elle met les catholiques dans ses intérêts, et les Armoriques le reconnaissent pour roi.

Cette démarche, agréable à une partie de ses sujets, et approuvée de l'autre, mit dans ses intérêts tous les catholiques des Gaules. Ils auraient voulu dès lors passer sous sa domination; et ils en souffrirent plus impatiemment les persécutions des Bourguignons et des Visigoths. Clovis était trop ambitieux pour n'avoir pas prévu ces dispositions, et pour négliger d'en tirer avantage. Il commença par ouvrir une négociation avec les Armoriques, qui jusqu'alors avaient refusé toute alliance avec une nation idolâtre. Il leur fit part de son baptême; il leur fit sentir la nécessité de s'allier avec les Français; et enfin il leur persuada de le reconnaître pour roi.

Vainqueur de Gondebaud, il lui rend ses états.

Outre Chilpéric, Gondebaud avait encore fait périr Gondemar, un autre de ses frères. Cependant il lui en restait encore un troisième dans Godégisile, et il formait le projet de lui ravir ses

états. Clovis, appelé par ce dernier, saisit l'occasion de faire la guerre à Gondebaud. Il le défit; et lorsqu'il était sur le point de le forcer dans Avignon, il lui rendit ses états, et ne lui imposa qu'un tribut.

Pourquoi.

Pour comprendre ce traité, auquel on ne s'attend pas, il faut considérer deux choses : l'une que Clovis, autant qu'on peut conjecturer, avait déclaré ne prendre les armes qu'en faveur de la religion, prétexte qui s'évanouit, parce que Gondebaud s'engagea à cesser de persécuter les catholiques, et à s'instruire de leurs dogmes, ce qu'il exécuta. L'autre chose à considérer est que, pour s'assurer l'alliance de Godégisile, il lui avait promis toute la Bourgogne. Or il n'était pas de son intérêt de réunir ce royaume entier sur une seule tête : il lui importait, au contraire, d'y laisser deux rois qui, étant ennemis, seraient moins à redouter pour lui : il se crut donc heureux de pouvoir dire à Godégisile que Gondebaud promettant de faire cesser la persécution, on n'était plus en droit de le dépouiller.

Gondebaud se rend maître de toute la Bourgogne.

Cependant ce qu'il avait cru empêcher arriva : toute la Bourgogne n'eut qu'un maître. Car à peine se fut-il retiré, que Gondebaud enleva les états de son frère, et lui fit ôter la vie. Clovis aurait dû prendre des mesures pour affermir Godégisile.

Clovis allié de Théodoric le Grand, la lui enlève.

La réunion des deux royaumes de Bourgogne engagea le roi de France à reprendre les armes ;

d'autant plus qu'il ne manquait pas de raisons pour mettre la justice de son côté. Mais il crut devoir se liguer avec Théodoric le Grand. Le traité portait que les deux rois partageraient entre eux les états de Gondebaud, et que celui qui ne se trouverait pas à la conquête aurait néanmoins la part qui devait lui revenir, pourvu qu'il payât une certaine somme à son allié. On accuse Théodoric d'avoir agi de mauvaise foi, n'ayant paru qu'après avoir laissé les Français combattre et vaincre seuls. Clovis tint sa parole.

Il la lui rend.

Théodoric, qui était alors le roi le plus puissant de l'Europe, n'avait d'autre intérêt que d'être l'allié des Visigoths. C'était donc un voisin dangereux pour les Français, et un obstacle aux projets que Clovis méditait contre Alaric. Le roi de France se repentit de l'avoir approché de lui. Sa faute était sensible ; mais il la répara en rendant à Gondebaud la portion de la Bourgogne qui lui était échue, et en persuadant à Théodoric de rendre aussi celle qu'il lui avait livrée. Il aima mieux voir tout ce royaume entre les mains d'un faible, que de le partager avec un prince puissant.

Clovis fait la guerre à Alaric, sous prétexte de religion.

Il fit sagement, car il était au moment de faire éclater ses desseins contre Alaric. Il y avait déjà long-temps que ces deux rois se menaçaient : Théodoric n'avait rien négligé pour maintenir la paix entre eux, et ils paraissaient l'un et l'autre négocier de bonne foi dans la vue de l'établir; mais

chacun n'attendait qu'une conjoncture favorable. Clovis la trouva le premier, et la religion fut son prétexte. Je souffre impatiemment, disait-il, que ces ariens aient un établissement dans les Gaules.

Il fait la conquête des Aquitaines.

Ce qui rendait la circonstance favorable pour le roi de France, c'est que Théodoric avait alors la guerre avec Anastase : guerre à la vérité peu considérable par ses suites, mais qui ne permettai pas d'abandonner l'Italie, pour aller au secours des Visigoths. Clovis d'ailleurs avait lié des intrigues avec les évêques catholiques, sujets d'Alaric, et il entraînait dans son parti Gondebaud, dont l'intérêt cependant n'était pas de détruire la puissance des Gaules, qui seule pouvait balancer celle des Français. Alaric ayant été vaincu et tué dans les plaines de Vouillé, près de Poitiers, Clovis conquit les trois Aquitaines. C'est alors qu'il fit de Paris la capitale de son royaume.

Défait à Arles, il les reperd.

Gondebaud s'était chargé de la conquête des deux Narbonnaises, défendues par Gésabric, fils naturel d'Alaric, et il assiégeait la ville d'Arles, lorsqu'une armée de Théodoric passa dans les Gaules. Clovis se hâta d'aller au secours de son allié; mais ils furent défaits. La déroute fut même si grande, qu'ils perdirent presque toutes leurs conquêtes, et Théodoric joignit à ses états la plus grande partie du pays que les Visigoths avaient occupé dans les Gaules.

Il n'est plus

La bataille d'Arles fut le terme de la gloire de

Clovis. Je vous ai représenté la conduite politique de ce conquérant, d'après une dissertation que vous lirez dans les mémoires de l'Académie des belles-lettres [1], et qui sera plus instructive pour vous que tous les faits que les historiens accumulent et narrent longuement.

qu'injuste, cruel et perfide.

Clovis vécut trop long-temps pour sa gloire. Ce n'est pas la bataille d'Arles qui me fait porter ce jugement; c'est plutôt la conduite qu'il tint depuis cette malheureuse journée; car on ne vit plus en lui qu'un prince injuste, cruel, perfide. Son ambition, resserrée du côté des Goths, se porta sur les rois de sa nation et de son sang. Politique, courageux et juste, au moins en apparence, quand il tourna ses armes contre des ennemis redoutables, il n'employa plus, contre des ennemis faibles, que les moyens des âmes lâches et sans foi. Il fit assassiner Sigebert par son propre fils Clodoric; et, feignant de venger la mort du père dans le sang du fils parricide, il se rendit maître des états de Cologne.

Cararic, surpris avec son fils, tomba entre les mains de Clovis. On ne sait où il régnait. Le père fut ordonné prêtre, et son fils diacre. C'est ainsi que les Barbares, à l'exemple des Romains, prostituaient le sacerdoce à l'ambition, mais bientôt le roi de France sacrifia à ses soupçons ces victimes qu'il avait consacrées à Dieu.

[1] Tome 20, page 147.

Ranacaire, roi de Cambrai, lui fut ensuite livré par trahison avec son frère Richiaire, et il les poignarda de sa propre main. Les traîtres, qu'il récompensa avec de faux or, se plaignirent de cette fraude; mais il leur reprocha leur trahison, se jouant tout à la fois de la justice et de la perfidie. Dans le même temps Renomer, roi du Maine, un autre frère de Ranacaire, fut assassiné par des gens que Clovis avait subornés, et tous les rois qui restaient encore périrent bientôt après par des voies semblables. Alors, se trouvant seul maître de tous les royaumes des Français, il bâtit des églises et fonda des monastères pour effacer ses crimes. Telle était la religion de ces âmes plus barbares que chrétiennes. On voit bien que de pareils idolâtres avaient été convertis par des moines ignorans. Se croyant chrétiens par le baptême seul, ils ne songeaient point à changer de mœurs : il semble au contraire que la religion les rendît plus vicieux. En effet, pouvait-elle ne pas enhardir à toute sorte d'attentats, lorsque ceux qui l'enseignaient assuraient le pardon aux criminels qui les voulaient enrichir? Nous n'en verrons que trop d'exemples.

Clovis convoqua un concile à Orléans, pour régler la discipline ecclésiastique. Vous voyez, par ce que je viens de dire, que les ministres de la religion avaient grand besoin de se réformer, et même de s'instruire. Mais ce prince pouvait-

se douter de ce qu'il y avait à faire; et les moines qu'il consultait étaient-ils interressés à le savoir eux-mêmes? Ce concile est le premier qui s'est tenu sous la domination des Français. Clovis mourut quelques mois après, et n'eut pas le temps d'en faire exécuter les règlemens. 511.

Erreur de Grégoire de Tours.

En 510, dix-huit mois avant sa mort, Clovis reçut d'Anastase, dit Grégoire de Tours, le titre et les ornemens de patrice, de consul, ou même d'Auguste et d'empereur; car cet historien accumule ces termes, dont il n'avait que des idées confuses. Cependant, sur des expressions aussi peu exactes, quelques écrivains ont avancé que les premiers rois de France ont été dans la dépendance de l'empire; et que Clovis n'a eu des droits légitimes sur les Gaules que depuis son prétendu consulat : comme si les empereurs pouvaient donner des droits qu'ils avaient perdus depuis long-temps, et que le consulat eût jamais été un titre de souveraineté. Mais cette opinion a été parfaitement réfutée par le même écrivain, qui a développé la politique de Clovis [1].

[1] Tome 20, p. 162.

CHAPITRE V.

Depuis la mort de Clovis jusqu'au temps où les maires du palais s'emparèrent de toute l'autorité.

Partage des états de Clovis.

La France était alors divisée en orientale, qu'on nommait Austrasie, et en occidentale, qu'on nommait Neustrie. La première comprenait le pays qui est entre le Rhin et la Meuse ; et la seconde était bornée par la Meuse, la Loire et l'Océan. Thiéri, que Clovis avait eu d'une concubine, eut en partage l'Austrasie, les provinces au delà du Rhin, et tout ce que les Français avaient conservé de conquêtes faites sur les Visigoths. Trois princes, nés de Clotilde, régnèrent dans la Neustrie; Childebert à Paris, Clodomir à Orléans, et Clotaire à Soissons.

Leurs voisins ou ennemis.

Les puissances voisines ou ennemies des Français (car ces mots, presque synonymes aujourd'hui, l'étaient encore plus dans un temps où l'on n'avait aucune idée du droit public), ces puissances, dis-je, étaient le roi de Thuringe, celui de Bourgogne, et Théodoric, qui gouvernait le royaume des Visigoths, au nom de son petit-fils Amalaric, fils d'Alaric.

On ne prévoit pas comment ces peuples pour-

Aucun de ces peuples n'avait su donner encore à son gouvernement la forme qui convenait à sa

situation. Attachés par habitude à des usages qui ne leur suffisent plus depuis qu'ils sont fixés, ils n'en adoptent de nouveaux, qu'autant qu'ils y sont forcés par des circonstances, ou ils prennent sans dicernement, dans les codes romains, des lois qui, n'ayant pas été faites pour eux, produisent nécessairement de nouveaux abus. Quand on réfléchit sur ce désordre, il n'est pas facile d'imaginer comment les peuples de l'Europe s'arrangeront enfin pour se gouverner avec quelque sagesse, et on a lieu de craindre qu'ils ne conservent toujours quelques traces de leur première barbarie.

ront se bien gouverner.

En vous rappelant les dissensions que des intérêts opposés ont fait naître parmi les Romains, vous prévoyez que l'histoire de l'Europe ne va plus vous offrir que des guerres et des révolutions. La scène est la même qu'à Rome; mais le théâtre plus vaste sera plus ensanglanté. Ce sont des barbares qui, sans idée de justice, d'équité, de bonne foi, ne connaissent que la force. Il semble qu'on soit transporté dans un amphithéâtre, pour être spectateur des combats de bêtes féroces. Vous faire prévoir ces guerres dans leurs causes, c'est vous en faire connaître la partie la plus essentielle : il ne me reste qu'à remarquer les principales révolutions, et je négligerai les détails.

On ne prévoit que des perfidies et des guerres.

Les quatre frères furent quelques années sans se faire la guerre, parce qu'ils tournèrent leurs

Thiéri enlève la Thuringe à Hermanfroi. Sa perfidie.

armes contre des ennemis étrangers. Thiéri conquit la Thuringe sur Hermanfroi, qu'il fit périr, quoiqu'il lui eût promis la vie; et il tendit des embûches à Clotaire, qui l'avait aidé dans cette conquête.

Les trois autres fils de Clovis défont Sigismond fils de Gondebaud.

Sigismond, fils et successeur de Gondebaud, fut vaincu par Clodomir, Childebert et Clotaire; et ayant été fait prisonnier, il perdit la vie par la cruauté de Clodomir, qui fit encore tuer sa femme et ses enfans.

Les Français ravagent la Bourgogne.

On peut conjecturer que la mésintelligence ne permit pas aux vainqueurs de recueillir le fruit de leur victoire: car Godemar, frère de Sigismond, reconquit toute la Bourgogne, Childebert et Clotaire renoncèrent même à se mêler de cette guerre, et Clodomir, qui la continua avec le secours de Thiéri, fut tué lorsqu'il poursuivait les ennemis. Les Français, une seconde fois vainqueurs, ravagèrent toute la Bourgogne, tuant indistinctement les vieillards, les femmes et les enfans. Godemar cependant ne perdit pas sa couronne.

Clotaire poignarde deux de ses neveux.

Thiéri, Clotaire et Childebert se partagèrent le royaume de leur frère. Mais Clotilde ne cessant de leur représenter les droits de leurs neveux, Clotaire en poignarda deux lui-même; un troisième, nommé Clodoalde, lui échappa, se fit couper les cheveux, entra, quand il fut en âge, dans les ordres sacrés, et mourut en odeur de sainteté dans un village près de Paris, qui a pris de lui le nom de Saint-Cloud.

Le grand Théodoric étant mort, Childebert marcha contre Amalaric, roi des Visigoths, qui fut défait et tué. Les trois frères se réunirent ensuite contre les Goths et les Bourguignons, et se rendirent maîtres de plusieurs places. Thiéri étant mort avant la fin de cette guerre, Théodebert, son fils, lui succéda sur le trône d'Austrasie, et la continua avec ses oncles, quoiqu'ils eussent tenté de lui enlever sa couronne. Elle se termina par la conquête de la Bourgogne, que les trois conquérans partagèrent entre eux. Par-là ces rois ajoutèrent à leurs états, non-seulement ce qu'on nomme aujourd'hui la Bourgogne, mais encore le Nivernois, la Savoie, le Dauphiné, une partie de la Provence, et les bords du Rhin, depuis Bâle jusqu'au delà de Constance.

Les Français font la conquête de la Bourgogne.

L'empereur Justinien, qui faisait alors la guerre aux successeurs de Théodoric, envoya une ambassade aux rois français, et les engagea dans son alliance par des présens considérables. Les Ostrogoths, de leur côté, tentèrent d'écarter ces nouveaux ennemis, ou même de les mettre dans leur parti, en leur offrant de grandes sommes et tout ce que les rois d'Italie possédaient encore dans les Gaules. Les Français acceptèrent, et firent un traité secret par lequel ils promirent des secours.

Les rois français s'allient tout à la fois de Justinien et des Ostrogoths.

Les Grecs et les Goths étaient campés près de Tortone, à peu de distance les uns des autres,

Le perfide Théodebert défait les Grecs et les Goths.

lorsqu'ils apprirent que les Français étaient entrés en Italie. Les deux armées les attendaient avec la même impatience, comptant chacune sur eux, comme sur des alliés. Théodebert, profitant de cette sécurité, les surprit toutes deux, et les défit l'une après l'autre. Il pilla toute la Ligurie ; et, ne trouvant plus de quoi subsister dans un pays ruiné, il fut contraint de repasser les Alpes.

Guerre civile terminée par un prétendu miracle.

Les rois de France commencèrent alors une guerre civile, parce qu'ils n'avaient point d'ennemis au dehors. Clotaire porta le ravage fort avant dans les états de son frère. Mais Théodebert et Childebert s'étant réunis, il se trouva engagé trop avant pour reculer, et il fut forcé de se retrancher dans une forêt. On ne concevait pas comment il pourrait échapper, lorsque ses ennemis, croyant voir le courroux du Ciel dans un orage dont ils furent épouvantés, firent des propositions de paix, que Clotaire n'eut garde de refuser. Les historiens ont dit que cet orage miraculeux avait été accordé aux prières de Clotilde. Cette sainte princesse était bien malheureuse d'avoir à prier pour de pareils enfans : car, sans vouloir pénétrer dans les voies de Dieu, il était bien difficile d'obtenir un miracle pour des princes usurpateurs, perfides et parricides.

Childebert et Clotaire en danger de périr avec leur armée.

Childebert et Clotaire marchèrent ensuite contre Theudis, roi d'Espagne : ils eurent d'abord des succès; mais une défaite entière, et les passages

des Pyrénées fermés à leur retour, les auraient mis dans la nécessité de périr avec leur armée, si l'avarice du général ennemi ne leur eût ouvert un passage.

Théodebert fut plus heureux en Italie, où son général Bucelin conquit la Ligurie et la Vénétie. Ce roi formait le projet de porter la guerre jusque dans la Thrace, lorsqu'il mourut; et les Français furent chassés de l'Italie, pendant le règne de son fils Théodebalde. Celui-ci étant mort six ans après son père, Clotaire s'empara du royaume d'Austrasie, et Childebert, alors malade, ne fut pas en état de faire valoir ses droits.

Clotaire s'empare de l'Austrasie.

548.

Cette injustice devait renouveler la guerre entre les deux frères, et en effet elle la renouvela. Cramme, fils de Clotaire, se joignit même à Childebert, qui engagea les Saxons à se révolter contre le roi d'Austrasie. Mais Childebert étant mort en 558, Cramme eut recours à la clémence de son père, qui lui pardonna; et Clotaire réunit sous sa dommination tout l'empire des Français.

Ce qui occasionne une guerre. Clotaire seul roi des Français.

558.

Cramme se révolta une seconde fois, fut vaincu par son père, et brûlé par son ordre dans une chaumière, où il s'était retiré avec sa femme et ses enfans. Le roi mourut l'année suivante, laissant quatre fils, Chilpéric, Caribert, Gontran et Sigebert.

Cruauté de ce prince envers Gramne, son fils.

562.

La France fut divisée en quatre royaumes jusqu'en 567, que mourut Caribert, roi de Paris.

La France partagée entre ses quatre autres fils.

Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne, Sigebert, roi d'Austrasie, et Chilpéric, roi de Soissons, se partagèrent la succession de leur frère : mais ils convinrent de posséder Paris par *indivis*, et qu'aucun des trois n'y pourrait entrer sans le consentement des deux autres.

Ce ne sont que forfaits jusqu'en 613, que Clotaire II règne seul.

Vous lirez dans les historiens les horreurs qui se commirent sous ces règnes. Les forfaits s'y multiplièrent, et la France fut déchirée par des guerres civiles, jusqu'en 613, que Clotaire, second fils de Chilpéric, régna seul.

La France en proie à la jalousie de Frédégonde et de Brunehaut.

A l'ambition des princes, qui suffisait pour faire le malheur des peuples, se joignit une source intarissable de crimes et de désordres, par la jalousie de deux femmes hardies, entreprenantes et capables de tout oser. Deux rois, Sigebert et Chilpéric, et plusieurs princes, périrent par leurs intrigues ou par leurs assassins ; et elles survécurent pour de nouveaux forfaits. L'une était Frédégonde, femme de Chilpéric, et l'autre Brunehaut, femme de Sigebert. La France et toute la famille royale furent en proie à l'ambition de ces deux furies, et à la haine qu'elles se portaient.

597
Brunehaut soulève les grands, arme ses petits-fils et cause des guerres.

Frédégonde mourut en 597. Sigebert avait été assassiné en 575 ; et son fils Childebert, qui avait réuni, après la mort de Gontran, la Bourgogne à l'Austrasie, ayant été empoisonné en 596, avait laissé deux fils, Théodebert, roi d'Austrasie, et Thiéri, roi de Bourgogne.

Après la mort de Frédégonde, Brunehaut, sans rivale, gouverna quelque temps l'Austrasie; mais les grands ayant conspiré contre elle, Théodebert consentit à son exil, et elle se réfugia chez Thiéri.

Elle gagna la confiance de ce jeune prince par des complaisances criminelles, et elle ne jouit de l'autorité que pour armer ses deux petits-fils, ou contre Clotaire, ou l'un contre l'autre. Théodebert, fait prisonnier par Thiéri, vit égorger à ses yeux son fils Mérovée; et ayant ensuite été enfermé lui-même, il perdit la vie par les ordres de sa grand'mère.

Lorsque l'année suivante Thiéri marchait contre Clotaire, il fut attaqué d'une maladie dont il mourut. Sigebert, l'un de ses fils, entreprit de conserver la couronne; mais il fut livré par l'armée avec ses deux frères Corbe et Mérovée. On ignore le sort d'un troisième, qui échappa par la fuite au vainqueur.

Fin de cette princesse.

Clotaire accorda la vie à Mérovée, parce qu'il l'avait porté sur les fonts. Il fit mourir Corbe et Sigebert, et il livra la reine aux bourreaux. Après avoir souffert toutes sortes de tourmens pendant trois jours, elle fut conduite, montée sur un chameau, dans toute l'armée; et ayant été attachée à un cheval furieux, elle fut traînée et mise en pièces à la vue des soldats. Si elle a mérité de pareils supplices, Frédégonde en avait mérité de plus grands encore. Mais Clotaire, héritier de la

haine de sa mère, assouvit sa vengeance et celle des Leudes, que Brunehaut avait aliénés, chargeant cette reine coupable de bien des crimes qu'elle n'avait pas commis.

Clotaire règne seul.

613.

628.

Clotaire régna seul avec plus de douceur qu'on ne pouvait espérer, depuis 613 jusqu'en 628, qu'il mourut. Il aima la paix; il fit rendre la justice; il rétablit la tranquillité, et il fut regretté de ses sujets Mais la douceur de son gouvernement ne fut peut-être que l'effet de la faiblesse de son autorité.

Dagobert se saisit de toute la succession de Clotaire, son père.

Dagobert, que le dernier roi son père avait associé au trône, et qui était roi d'Austrasie, se fit reconnaître pour seul souverain, à l'exclusion de son frère Caribert, auquel il céda seulement une partie de l'Aquitaine. Il recouvra même cette province à la mort de son frère, qui arriva peu de temps après, et il n'en laissa rien à ses neveux.

Ce prince gouverna sagement, tant que des ministres zélés pour le bien de l'état conservèrent quelque ascendant sur son esprit; mais bientôt, gouverné lui-même par toutes les femmes dont la coquetterie avait de quoi le séduire, il ne fut plus que l'instrument de l'avarice et de la vanité d'un sexe qui a fait si souvent la honte des rois et le malheur des peuples. Il foula ses sujets pour fournir à ses débauches, à l'avidité de ses courtisans, aux caprices de ses maîtresses, et aux aumônes avec lesquelles il croyait devoir effacer ses péchés.

Il mourut en 638, après avoir partagé ses états entre ses deux fils, Sigebert, qui eut le royaume d'Austrasie, et Clovis, qui eut ceux de Neustrie et de Bourgogne. Ces deux princes étant encore enfans, Pepin et Ega, maires du palais, gouvernèrent, le premier sous Sigebert, et le second sous Clovis; et après leur mort, qui arriva dans la troisième année de leur ministère, Pepin fut remplacé par son fils Grimoalde, et Ega par Evchinoalde, autrement nommé Archambaud.

638. Sous ses deux fils, les maires du palais gouvernent.

Le règne de ces princes n'est remarquable que par la sagesse de leurs ministres, qui s'occupaient des soins du gouvernement, tandis que Sigebert fondait des monastères, et que Clovis ne faisait rien. Ils moururent l'un et l'autre vers l'an 656. 656.

Grimoalde, maire du palais, fit conduire secrètement en Hibernie Dagobert, fils de Sigebert; et ayant fait courir le bruit de sa mort, il mit la couronne d'Austrasie sur la tête de son propre fils, qu'il disait avoir été adopté par Sigebert; mais les Austrasiens chassèrent bientôt l'usurpateur.

Les Austrasiens chassent le fils de Grimoalde.

Clovis II avait laissé trois fils : Clotaire, roi de Neustrie et de Bourgogne, Childéric, roi d'Austrasie, et Thiéri, qui n'eut d'abord aucune part à la succession. Mais quatorze ans après, ayant succédé à Clotaire III, il prit la couronne pour la perdre presqu'aussitôt. On le fit raser, et on l'enferma dans un monastère ainsi qu'Ebroin,

Troubles sous les fils de Clovis II.

maire du palais et son ministre, dont la hauteur avait soulevé les grands du royaume. Alors Chil-
673. déric régna seul jusqu'en 673, qu'il fut assassiné.

Cet événement rendit la liberté et la couronne à Thiéri III. Ebroin sortit aussi de son monastère; et ayant soulevé une partie de l'Austrasie, il força Thiéri à le reprendre pour maire du palais.

Cependant Dagobert II, alors revenu d'Irlande, et reconnu dans une partie de l'Austrasie, profita de ces troubles pour se rendre maître de tout ce royaume; et Thiéri, après une guerre sanglante, fut obligé de le lui abandonner; mais ce prince en jouit peu, ayant été assassiné en 679.

Martin et Pepin Héristel gouvernent l'Austrasie.

Les Austrasiens, craignant de tomber sous la tyrannie d'Ebroin, refusèrent de reconnaître Thiéri : ils choisirent pour les gouverner Martin et Pepin Héristel, petit-fils de celui dont j'ai déjà parlé.

Ils sont défaits par Ebroin, qui est assassiné.

Ebroin, car Thiéri n'avait plus que le nom de roi, déclara la guerre aux gouverneurs d'Austrasie. Ils furent battus, et Martin périt par la perfidie d'Ebroin, qui fut assassiné peu d'années après.

Pepin Héristel a toute autorité dans les trois royaumes.

Pepin, seul maître de l'Austrasie, continua la guerre, vainquit le roi, le poursuivit jusqu'à Paris, se rendit maître de sa personne et de la ville, et
690. le devint de tout l'état.

Ce sommaire sur l'histoire de deux siècles ne suffit pas pour vous faire imaginer comment les maires parviennent à se saisir de toute la puissance;

mais il suffira pour vous mettre en état d'étudier le gouvernement qui s'établit dans tout cet espace; et à mesure que vous connaîtrez ce gouvernement, vous découvrirez dans ses vices les causes de la ruine des successeurs de Clovis. Je ne me propose pas cependant d'approfondir cette matière. Je vais seulement vous en donner une idée générale, afin de vous préparer à la lecture d'un ouvrage qui m'a été communiqué [1].

CHAPITRE VI.

Du gouvernement des Français jusqu'au temps où Pepin Héristel se saisit de toute l'autorité sous le titre de maire du palais.

Les Français avaient originairement les mœurs des Germains.

Quelle que soit l'origine des Français, il est au moins certain qu'avant de s'établir dans les Gaules, ils ont habité la Germanie pendant plusieurs siècles. Nous pouvons donc juger d'eux comme des Germains, que toutes leurs richesses consistaient dans leurs troupeaux, dans les esclaves auxquels ils en confiaient le soin, et dans le butin qu'ils enlevaient par les armes. Toujours armés, tou-

[1] *Observations sur l'Histoire de France*, par M. l'abbé de Mably, imprimées en 1765; mais mon frère m'en communiqua le manuscrit plusieurs années auparavant. C'est d'après cet ouvrage que je traiterai du gouvernement des Français, toutes les fois que j'aurai occasion d'en parler.

jours en état de guerre, ils faisaient gloire de ravir par la force ce qu'ils croyaient indigne d'eux d'acquérir par le travail. Ils ne refusaient point de s'engager dans une entreprise, lorsqu'ils avaient un chef dont le courage leur était connu.

Leur gouvernement était une démocratie.

Leurs chefs, que nous nommons rois, n'avaient qu'une autorité bornée. Ils pouvaient décider seuls des affaires de peu de conséquence : mais lorsqu'elles étaient plus importantes, c'est dans l'assemblée de la nation qu'on en délibérait, c'est-à-dire dans un camp de soldats, qui traînaient après eux leurs femmes, leurs enfans, leurs troupeaux et leurs esclaves. Un pareil gouvernement était une démocratie, où les membres n'agissaient de concert, que parce qu'ils étaient forcés de se réunir contre des ennemis communs, qui les pressaient de toutes parts. Telle est l'idée qu'on se fait des Germains d'après Tacite, et telle est celle qu'on doit se former encore des Français lorsqu'ils s'établirent dans les Gaules. Malgré l'espace qui s'était écoulé depuis cet historien, on ne doit pas présumer qu'ils fussent beaucoup changés. C'est le luxe qui, faisant naître continuellement de nouveaux besoins, introduit aussi continuellement de nouveaux usages, force le gouvernement à prendre sans cesse de nouvelles formes; et lorsque le luxe n'est pas connu, il y a peu de changemens d'une génération à l'autre.

La puissance lé-

En effet, dès l'origine de la monarchie fran-

çaise, nous trouvons une assemblée générale, appelée le *champ de mars*, parce qu'elle se tenait au commencement de ce mois. C'est là que résidait la puissance législative : le chef et son conseil n'avaient que le pouvoir exécutif, et le droit de décider des affaires les moins importantes. Il n'y a là proprement ni roi, ni sujets. On y voit d'un côté des soldats, qui ne sont autre chose que la nation armée ; et de l'autre, un général qui les commande, parce qu'ils l'ont choisi pour les conduire.

gislative résidait dans le champ de mars.

Mais le pouvoir exécutif exige, de la part du soldat, une obéissance prompte, et de celle du général, une autorité absolue dans tout ce qui concerne la discipline. Sans cela, la démocratie ne pourrait pas subsister : vérité que l'expérience apprenait aux Français. Toutes les fois donc qu'il s'agissait du service militaire, l'autorité du général était absolue : mais hors ce cas, il n'avait d'influence dans les délibérations, qu'autant qu'il avait le talent de persuader. Il ne disposait de rien : le butin appartenait à l'armée ; il se contentait de la part que le sort lui donnait.

A la guerre, le général avait une autorité absolue.

Lorsqu'après la bataille de Soissons, Clovis, voulant rendre un vase qui avait été enlevé à l'église de Reims, supplia son armée de le lui accorder, un soldat déchargea sur ce vase un coup de sa francisque, lui disant de se contenter de ce qui lui tomberait en partage. Toute l'armée désapprouva

Dans l'assemblée il n'avait que son suffrage

la brutalité de ce soldat. Cependant Clovis n'osa le punir pour lors, mais il l'observa; et l'ayant convaincu, l'année suivante, de n'avoir pas eu assez soin de ses armes, il lui fendit lui-même la tête d'un coup de sa francisque. Bien loin de causer un soulèvement, cette action, conforme aux mœurs de ces temps barbares, et d'ailleurs dans l'ordre de la discipline, fit respecter le général qui savait punir. Vous voyez, par ce fait, quelles étaient les bornes et l'étendue de l'autorité de Clovis.

Des usages grossiers tenaient lieu de lois aux Français.

On peut au moins juger qu'avant ce prince, les Français ne connaissaient encore de subordination, qu'autant qu'ils sentaient que la victoire dépend de l'obéissance des soldats au général. Dans tout le reste, ils se jugeaient égaux : ils ne voulaient plus de lois, parce qu'ils voulaient être libres; et le gouvernement ne pouvait réprimer l'avidité de ces âmes féroces, qui commençaient à connaître le prix des richesses. Il s'était seulement introduit quelques usages grossiers pour défendre les faibles contre les violences auxquelles cette indépendance enhardissait les plus forts : car enfin les hommes les plus sauvages sont forcés de se forger des freins; et s'ils ne savent pas se donner des lois, ils cherchent au moins dans quelque espèce d'équivalent, les moyens de contenir la licence dans de certaines bornes. Vous verrez en détail, dans l'ouvrage dont j'ai parlé, quels furent les usages des Français.

Les circonstances changèrent pour eux, lors de leur établissement dans les Gaules. Ils eurent de nouveaux besoins; leurs premiers usages ne suffirent plus à leur situation; ils le sentirent souvent, quelque penchant qu'ils eussent à s'aveugler et ils furent forcés à chercher, dans de nouvelles lois, un remède aux abus qui naissent d'une trop grande liberté.

Lors de leur établissement ces usages ne leur suffisaient plus.

Les circonstances ne changèrent pas moins pour les Gaulois. Or c'est dans la situation de ces deux peuples que nous devons chercher les causes de la forme que prit d'abord le gouvernement; et nous rendrons raison des variations par lesquelles il passera encore, si nous observons, dans le cours des règnes, la variété des circonstances.

C'est dans leurs circonstances et dans celles des Gaulois qu'il faut chercher la raison de leur gouvernement.

Les Gaulois, après avoir été exposés à toute la brutalité des vainqueurs, furent regardés comme des hommes vils, parce qu'ils avaient été vaincus. Cela se voit par les lois saliques, qui condamnent à une amende de deux cents sous [1] celui qui tue un Français, et à cent sous seulement celui qui tue un Gaulois. Ainsi le sang de celui-ci était estimé une fois moins, dans ce temps où l'on ne punissait que d'une amende pécuniaire, même pour les plus grands crimes.

Les Gaulois étaient vils à leurs yeux.

Malgré cette différence, les Gaulois conservèrent une partie de leurs biens, parce qu'il ne fut pas

Obligations communes aux Gaulois et aux Français.

[1] C'était des sous d'or, dont chacun valait environ huit livres de notre monnaie.

possible aux Français de tout ravir : ils en jouirent même d'abord sans payer d'impôts ; seulement ils étaient obligés de faire la guerre à leurs dépens, de loger les officiers qui marchaient pour le service de l'état, de les défrayer et de leur fournir des voitures. Mais cette obligation était commune aux Français.

Les Gaulois conservent leurs lois, et sont juges de leurs différens.

Clovis leur laissa encore leurs lois, soit par politique, soit parce qu'il ne lui était pas possible de leur en donner de nouvelles. Mais, comme ces lois n'étaient pas connues des Français, ce premier avantage qu'on leur accordait mit dans la nécessité de leur en accorder encore un autre : ce fut de les établir eux-mêmes juges des différens qui naîtraient parmi eux. On traita dans la suite de la même manière les peuples qui furent soumis à la domination française.

Gouvernemens des provinces et des villes.

Les provinces étaient gouvernées par des ducs, les villes par des comtes, et les divisions subordonnées du territoire l'étaient par des vicaires, des centeniers et des dizeniers ou doyens. Ces noms centeniers et dizeniers marquaient le nombre de familles comprises dans le district de ces officiers subalternes.

Les ducs et les comtes commandaient les troupes, et rendaient la justice avec des assesseurs.

Les ducs, les comtes, etc., étaient en même temps capitaines et magistrats, comme autrefois les proconsuls dans les provinces romaines. Il est vraisemblable qu'ils furent d'abord tous choisis parmi les Français. Ils étaient donc trop ignorans

pour juger d'après l'autorité des lois romaines; et d'ailleurs il n'eût pas été raisonnable de confier la fortune des citoyens aux lumières et aux caprices d'un seul juge. Il fut donc ordonné que celui qui commandait dans un district, soit duc, soit comte, etc., ne porterait un jugement qu'avec le concours d'un certain nombre d'assesseurs, pris dans la nation de celui contre qui le procès serait intenté; et c'est proprement ce tribunal qui faisait la sentence. Voilà comment les Gaulois partagèrent la magistrature avec les Français, et eurent la plus grande influence dans les causes qui intéressaient leur nation.

Pourquoi la jurisprudence des Français sera toujours vicieuse.

Les Français n'adoptèrent pas les lois romaines comme avaient fait les Goths; mais ils se gouvernaient par leurs lois, qu'on nomme saliques et ripuaires. Cela avait son avantage et son inconvénient. L'avantage est que cette distinction mettait entre les deux peuples une barrière qui empêchait les Français de se confondre avec les Gaulois, d'en prendre les mœurs et de s'amollir comme eux. Mais cette multitude de lois toutes différentes avait aussi l'inconvénient de répandre beaucoup de confusion, et de donner par conséquent naissance à bien des désordres; abus qui s'accrut encore à mesure que les Français étendirent leur empire. Pour former un code moins défectueux, il eût fallu, ou que les vaincus eussent été aussi barbares que les vainqueurs, ou que les

vainqueurs eussent été aussi policés que les vaincus. Car si les lois pour être bonnes doivent être adaptées au peuple pour qui elles sont faites, il est évident qu'il n'était pas possible de rien faire en ce genre qui fût en même temps bon pour les Français et pour les Gaulois. Ainsi, par la nature des circonstances, on se trouva dans la nécessité de ne faire qu'un peuple de plusieurs nations qui ne pouvaient pas être gouvernés par les mêmes lois. C'était allier les contradictoires, et je crois que Solon même ne se serait pas tiré de là. Vous pouvez donc prévoir que la jurisprudence des Français sera long-temps vicieuse : aussi l'est-elle encore.

Pourquoi le corps des lois est un chaos.

Bacon, voyant que les abus de la philosophie venaient de ce qu'on raisonnait sur des notions confuses, a dit avec raison : Il faut refaire les idées. Je suis étonné qu'ayant été chancelier d'Angleterre, il n'ait pas dit : Il faut refaire les lois, il faut refaire les gouvernemens, il faut tout refaire. La chose eût été certainement d'une exécution difficile; mais on ne l'a pas senti, car on n'y a seulement pas pensé. On a toujours travaillé sur de mauvais fondemens; on a étayé au jour le jour, et comme on a pu, un bâtiment qui menace ruine, et le corps des lois n'a jamais été qu'un édifice informe.

Les évêques ont sur les Français convertis la même autorité qu'avaient eue les prêtres païens

Vous avez vu de quelle autorité les prêtres jouissaient chez les Germains. Or il était naturel que les Français, après leur conversion, eussent

pour les prêtres du christianisme la même soumission qu'ils avaient eue auparavant pour les prêtres idolâtres. C'est ce qui arriva : les évêques occupèrent la première place dans les assemblées de la nation; ils travaillèrent avec les Français, sous Clotaire I[er], à corriger les lois saliques et ripuaires; et ils obtinrent des priviléges particuliers avec une sorte de surintendance sur tous les tribunaux. En l'absence du roi, on appelait à eux des jugemens des ducs et des comtes. sur les Français idolâtres.

Plus éclairés, c'est-à-dire moins ignorans que les Français, ils eurent sans doute une grande influence dans les délibérations; et comme dans les commencemens ils étaient tous Gaulois, ils se servirent de leur crédit pour adoucir la condition de leurs compatriotes et de leurs parens. Ils y réussirent : car le sort des Gaulois fut si changé, qu'il ne tint plus qu'à eux d'être naturalisés Français. Quand ils avaient déclaré devant un juge qu'ils renonçaient à la loi romaine pour vivre sous les lois saliques et ripuaires, ils jouissaient aussitôt des priviléges propres aux vainqueurs; ils avaient leur place au champ de mars; ils entraient en part de la souveraineté, et de sujets ils devenaient citoyens. Une chose leur fut encore favorable, c'est que le roi, cherchant à s'attacher les principaux d'entre eux, les rapprocha de sa personne, et leur donna des emplois dans sa maison. Leur influence dans le champ de mars est avantageuse aux Gaulois.

Les Français ont moins d'autorité, à mesure que les Gaulois en acquièrent.

A mesure que les Gaulois acquéraient de l'autorité, les Français en perdaient; et parce qu'ils partageaient la puissance avec de nouveaux citoyens, et parce qu'ils n'étaient plus dans une position à pouvoir l'exercer comme auparavant. Répandus de côté et d'autre dans les pays conquis, ils se trouvèrent trop séparés pour avoir encore les mêmes intérêts. Quelquefois l'éloignement ne leur permettait pas de venir aux assemblées, et d'autres fois ils négligeaient de s'y rendre; chacun d'eux étant moins occupé du bien public que de son établissement particulier. On commença donc à ne pas tenir le champ de mars si régulièrement; bientôt on ne le convoqua plus, et alors les nouveaux citoyens, depuis long-temps accoutumés à la servitude, servirent à forger des fers aux anciens.

Le gouvernement devient aristocratique.

Ceux qui n'avaient eu jusqu'alors que la puissance exécutive, c'est-à-dire le roi et les grands qui composaient son conseil, se saisirent de la puissance législative qui leur était abandonnée, et le gouvernement, de démocratique, devint aristocratique. Mais cette aristocratie ne pouvait pas subsister, et ne subsista pas.

Privilége des leudes ou fidèles

Il y avait eu un temps où un Français n'était admis à prêter le serment de fidélité au prince, que lorsqu'il s'était distingué par quelque action éclatante. « Par cette cérémonie, on était tiré de « la classe commune des citoyens, pour entrer

« dans un ordre supérieur, dont les membres, « revêtus d'une noblesse personnelle, avaient des « priviléges particuliers; tels que d'occuper, dans « les assemblées générales, une place distinguée, « de posséder seuls les charges publiques, de for- « mer le conseil toujours subsistant de la nation, « ou cette cour de justice dont le roi était prési- « dent, et qui réformait les jugemens rendus par « les ducs et par les comtes.» Ceux qui jouissaient de ces avantages se nommaient *leudes* ou *fidèles :* c'étaient les grands de la nation.

Les rois, pour étendre leur autorité, font leudes des Gaulois.

Or, lorsque toute l'autorité fut concentrée dans le conseil des grands, les rois, peu satisfaits de n'être que les chefs de l'aristocratie, créèrent de nouveaux leudes, afin d'avoir, dans ce conseil souverain, un plus grand nombre de membres dévoués à leur volonté. Ils admirent donc au serment des Gaulois; ils élevèrent même des affranchis aux premières dignités.

En effet les préjugés des Gaulois étaient favorables à ce dessein.

Les Gaulois, accoutumés depuis long-temps au joug, n'avaient garde de disputer au prince l'autorité absolue, qu'il voulait s'arroger. Ils se représentaient la royauté d'après la puissance qu'ils avaient vue dans les derniers empereurs; et ils croyaient qu'un roi, parce qu'on le nomme roi, est au-dessus des lois.

La façon de penser des évêques l'était encore plus.

Si cette façon de penser était encore contredite par quelques Français, c'était un motif de plus pour les Gaulois de la défendre et de l'appuyer

par toute sorte de moyens, soit préjugé, soit flatterie de leur part. Les évêques, qui n'avaient pas des idées plus saines sur cette matière, cherchèrent dans l'Écriture, et ils trouvèrent qu'elle recommande l'obéissance la plus entière aux puissances. Cela veut dire qu'il faut obéir aux lois, et par conséquent aux rois et aux magistrats, qui en sont les interprètes. Mais on en conclut que l'autorité des rois est absolue, arbitraire, et qu'ils ont le droit de disposer de tout sans consulter les lois. Cette application aux rois de France était d'autant plus fausse, qu'alors ces rois n'étaient pas encore monarques, mais seulement les chefs de l'aristocratie.

Opinion favorable au despotisme.

Enfin l'opinion se répandit que les rois tiennent immédiatement de Dieu toute leur puissance, parce qu'on oublia comment les rois se sont faits chez tous les peuples, et qu'on se souvint seulement que Dieu avait lui-même donné aux Juifs Saül et David. Si, rapportant tout à Dieu, comme à la première cause, on eût dit qu'il fait les rois, parce qu'il fait tout, cela eût été vrai ; mais parce que d'un pareil principe, on ne peut rien conclure en faveur du despotisme, on supposera que Dieu fait les rois, comme s'il les choisissait immédiatement lui-même, et qu'il ne permît pas aux causes secondes d'y concourir. En prenant cette expression, *Dieu fait les rois*, dans le premier sens, elle a été avec fondement l'opi-

nion de tous les temps; mais si nous la prenons dans le second, c'est une absurdité dont il n'est plus possible de marquer l'époque. Elle se trouve établie sans qu'on sache comment; et c'est ce qui arrive toujours, lorsque les opinions s'établissent par l'abus des mots. C'est surtout au commencement de la seconde race, que les esprits seront tout-à-fait disposés à l'adopter. Plusieurs causes y concourront: l'ignorance, qui s'est répandue avec les Barbares, la servitude à laquelle les nations policées étaient accoutumées, et l'ambition d'un usurpateur qui, abusant de la simplicité des peuples, voudra paraître avoir été choisi par Dieu même.

Sous les fils de Clovis l'aristocratie tendait à la monarchie.

Toutes les circonstances étant favorables à l'ambition des rois, il n'y avait déjà plus d'idée de liberté sous les fils de Clovis. Les droits de la nation avaient insensiblement disparu; et l'aristocratie, affaiblie d'un jour à l'autre, ne se retrouvait plus qu'en apparence dans le conseil des grands.

Bénéfices donnés par les rois pour hâter cette révolution.

Si les rois trouvèrent encore des obstacles, ils achevèrent de les lever, en donnant, à titre de bénéfice, des domaines qu'ils se réservaient le droit de reprendre, lorsqu'ils étaient mécontens. Tous les grands furent alors subjugués: car les uns désiraient d'obtenir des bénéfices, et les autres craignaient de perdre ceux qu'ils avaient obtenus.

Comment s'éta-

Les guerres civiles, qui commencèrent sous les

blissent les seigneuries.

fils de Clovis, ouvrirent la porte à de nouveaux désordres et à de nouvelles usurpations. Car les habitans de la campagne, ne pouvant échapper au pillage et à la servitude qu'en se réfugiant dans les châteaux de quelques leudes puissans ou dans les églises dont l'asile était respecté, ils cherchèrent, par des présens, la protection des leudes et des évêques, qui les pouvaient défendre contre le brigandage des soldats. Or ces présens devinrent, avec le temps, la dette d'un sujet à son seigneur; et c'est ainsi que s'établit ce que nous nommons *seigneurie*.

Comment les seigneurs deviennent seuls juges de leurs sujets.

Cependant les ducs, les comtes et les autres juges, profitant des troubles pour faire un commerce scandaleux de l'administration de la justice, les citoyens qui avaient des procès furent forcés d'avoir recours à l'arbitrage des seigneurs qui les protégeaient. Peu à peu ces arbitres furent reconnus pour seuls juges; et les magistrats publics n'eurent plus de juridiction dans les terres des seigneurs.

La France se remplit de tyrans.

Ces circonstances furent encore favorables aux entreprises des souverains; car pendant que les citoyens puissans songeaient à se faire des seigneuries, ils se mettaient peu en peine des usurpations que le roi faisait lui-même. Ils en firent au contraire à son exemple, et la France se remplit d'une multitude de petits tyrans.

Mauvaise poli-

Mais plus la puissance du prince s'élevait à la

tique des rois qui changent continuellement de parti, et reprennent inconsidérément les bénéfices qu'ils ont donnés.

faveur des troubles, moins elle était affermie. Le roi, pour dominer au milieu de ces tyrans, dont les intérêts étaient opposés, n'avait plus que la ressource de se mettre tour à tour à la tête des différens partis, c'est-à-dire de les fortifier l'un après l'autre, et de s'affaiblir tous les jours lui-même. On enlevait un bénéfice à un grand qu'on ne craignait plus, pour le donner à un grand qui commençait à se faire craindre ; ou même on faisait périr un leude riche, pour enrichir plusieurs autres de ses dépouilles. C'est en cela que Gontran, petit-fils de Clovis, faisait consister l'art de régner.

Traité d'Andeli qui leur ôte la liberté de les reprendre.

Cette politique ne pouvait pas réussir longtemps. Aussi les leudes ouvrirent-ils les yeux ; et, voyant qu'ils étaient les dupes du prince, qui donnait et reprenait à son gré les bénéfices, ils songèrent aux moyens de rendre leur fortune plus assurée. Étant donc assemblés à Andeli pour traiter de la paix entre Gontran et Childebert II, ils les forcèrent à convenir, dans leur traité, qu'ils ne seraient plus libres de retirer les bénéfices qu'ils avaient conférés ou qu'ils conféreraient dans la suite aux églises et aux leudes ; et on rendit même les bénéfices à ceux qui en avaient été dépouillés à la mort des derniers rois.

Le parti des leudes qui n'avaient pas de bénéfices enhardit les rois à violer le traité ;

Mais les leudes qui n'avaient point de bénéfices se déclarèrent contre un traité qui leur ôtait l'espérance d'en obtenir ; et ils se réunirent aux

ce qui occasionne bien des troubles.

princes qui, n'ayant contracté que par faiblesse, étaient déterminés à n'y avoir point d'égards, aussitôt qu'ils seraient les plus forts. Ainsi il y eut deux partis; et, suivant qu'ils prévalurent tour à tour l'un sur l'autre, ce traité fut aussi tour à tour violé ou exécuté. Les grands d'Austrasie ne se soulevèrent contre Brunehaut que parce qu'elle agit comme si le traité d'Andeli n'eût jamais été fait. Ceux de Bourgogne furent ensuite aliénés, parce qu'elle tint encore avec eux la même conduite. C'est pourquoi, lorsque Thiéri fut mort, ils refusèrent de reconnaître les fils de ce prince, craignant que Brunehaut n'exerçât encore l'autorité; et ils donnèrent la couronne à Clotaire II, qui était l'ennemi de cette princesse [1], et qui la livra au ressentiment des leudes qu'elle avait voulu dépouiller.

Assemblée de Paris, dans laquelle Brunehaut est condamnée, et les bénéfices sont déclarés héréditaires.

C'est en 614 que les évêques et les leudes ennemis de Brunehaut tinrent à Paris l'assemblée où ils condamnèrent cette princesse. Son plus grand crime, à leurs yeux, fut sans doute d'avoir voulu disposer des bénéfices à son gré. Aussi ne négligèrent-ils rien pour prévenir de pareilles entreprises. C'est alors qu'il fut décidé irrévocablement que les bénéfices seraient héréditaires dans les familles, et que les seigneurs jouiraient dans leurs terres de tous les droits qu'ils avaient acquis.

[1] Il était fils de Chilpéric et de Frédégonde.

Cependant les leudes et les seigneurs craignaient qu'il n'en fût un jour des règlemens faits dans l'assemblée de Paris comme du traité d'Andeli. Clotaire II était encore trop puissant pour ne leur être pas suspect : ils travaillèrent donc tous les jours à diminuer son autorité : ils lui enlevèrent successivement la plupart de ses droits ; ils ne lui laissèrent pas la disposition des principales charges ; ils le réduisirent à donner la mairie à celui qu'ils avaient eux-mêmes choisi. Clotaire II se trouve presque sans autorité.

Avant que les bénéfices fussent héréditaires, la noblesse n'était que personnelle, et les enfans d'un leude restaient dans la classe commune, jusqu'à ce qu'ils eussent prêté le serment de fidélité. Mais lorsque les bénéfices furent héréditaires, les prérogatives, qu'on n'acquérait auparavant que par la prestation du serment, passèrent aux enfans avec les bénéfices, et on s'accoutuma insensiblement à penser que les fils d'un leude naissaient leudes. Telle est l'origine de la noblesse héréditaire parmi les Français. Origine de la noblesse héréditaire.

Cette révolution dans la façon de penser parut dégrader les familles illustres, qui pour lors n'avaient point de bénéfices. Elles cherchèrent donc à se mettre de pair avec les leudes bénéficiers. Rien n'est plus singulier que le moyen qu'on imagina ; ce fut de donner au roi une terre, pour la recevoir ensuite de lui en bénéfice. Pour acquérir cette noblesse, on imagine de recevoir du roi, en bénéfice, une terre qu'on lui donne.

Mais dans la suite on n'eut pas besoin d'avoir Dans la suite

on aima mieux être noble par une terre que par un bénéfice.

recours à un artifice aussi bizarre. Comme les droits seigneuriaux étaient ce qu'il y avait de plus réel dans les bénéfices, les familles qui possédaient des seigneuries passèrent bientôt pour aussi nobles que les bénéficiaires. On ne se mit plus en peine de prouver qu'une terre était un bénéfice. Il arriva même dans la suite qu'on aima mieux tenir la noblesse d'une seigneurie qu'on s'était faite que d'un bénéfice qu'on avait reçu du prince.

Les seigneurs étaient les seuls juges et les seuls capitaines des hommes de leurs terres.

Les seigneurs étaient les seuls juges et les seuls capitaines des hommes de leurs terres; c'est-à-dire qu'ils s'étaient rendus maîtres des lois et des forces de l'état. Avec d'aussi grands priviléges, qu'ils tenaient uniquement de la naissance, ils devinrent extrêmement redoutables, et ils portèrent les derniers coups à la puissance des Mérovingiens.

Les abbés et les évêques crurent aussi devoir être capitaines.

Les seigneuries que les évêques et les abbés s'étaient faites donnèrent encore naissance à une nouveauté. Il y avait sans doute alors, dans le clergé, beaucoup de Français qui connaissaient peu les canons, et qui, remplis des préjugés de leurs pères, ne faisaient cas que des armes. Ces évêques et ces abbés pensèrent donc qu'ils dérogeraient, si, comme les seigneurs laïques, ils ne commandaient pas eux-mêmes les hommes de leurs seigneuries. En conséquence ils crurent qu'il était de leur dignité d'aller à la guerre, et

ils devinrent capitaines : abus qui a été funeste à l'Église et à l'état.

Tel était le gouvernement sous les successeurs de Clotaire II. Vous voyez combien de révolutions il a essuyées en peu de temps, et combien les princes assurent mal leur autorité, lorsqu'ils pensent l'établir sur des troubles qu'ils entretiennent ou qu'ils font naître.

Tout tend à l'anarchie sous les successeurs de Clotaire II.

Il n'y eut jamais plus de désordres que sous les successeurs de Clotaire II. Il eût fallu, pour les réprimer, réunir trois choses dans un chef, la puissance, l'amour du bien public et les lumières nécessaires. Mais l'autorité royale, déjà méprisée, s'avilissait tous les jours. On pouvait tout impunément sous des rois enfans, lâches ou vicieux. Les maires du palais, moins occupés de l'état que de leur fortune, ne songeaient qu'à s'élever sur un trône d'où les Mérovingiens semblaient tomber d'eux-mêmes. Enfin les grands ne travaillaient qu'à se faire des états indépendans. Les seigneuries se multiplièrent : chaque gentilhomme, chaque évêque, chaque monastère devint le tyran de ses voisins, dès qu'il fut assez puissant pour s'arroger des droits sur eux. Il n'y eut plus de lois : la force décida de tout, et les usurpations furent des titres.

Les ducs et les comtes favorisent les usurpations des seigneurs.

Il semble que les ducs et les comtes auraient dû s'opposer à ces entreprises ; car leur juridiction diminuait, à mesure que celle des seigneurs

augmentait. Mais eux-mêmes ils avaient des terres, et ils se dédommageaient, en qualité de seigneurs, de ce qu'ils perdaient en qualité de duc ou de comte, préférant leurs seigneuries, qui étaient héréditaires, à des dignités qui n'étaient encore que personnelles, et qui pouvaient leur être enlevées.

Mais les seigneurs ne peuvent s'assurer leurs usurpations.

Vous voyez que les gentilshommes s'établissent chacun séparément dans leurs terres. Ils ne font point un corps, ils n'ont point de lien commun : ils ont au contraire des intérêts opposés; et leurs vexations leur font nécessairement des ennemis au dedans et au dehors de leurs possessions. Toute cette noblesse sera donc facilement asservie, si l'autorité, détruite dans les rois, se retrouve tout entière en d'autres mains.

Comment les maires se saisissent de toute l'administration.

Les maires, qui n'étaient originairement que les chefs des officiers domestiques du prince, obtinrent dans la suite l'intendance générale du palais, et furent les juges de toutes les personnes qui l'habitaient. Ils avaient donc, par leurs fonctions, beaucoup d'accès auprès des rois; et cet accès, comme il arrive presque toujours, leur en acquit la confiance. Ils les flattèrent, ils les occupèrent de plaisirs, d'amusemens frivoles; et, sous prétexte de les délasser, par zèle, des soins pénibles du gouvernement, ils se saisirent peu à peu de toute l'autorité. Ils régirent les finances; ils commandèrent les armées; enfin ils présidèrent dans le tribunal suprême, où le roi devait rendre

la justice aux leudes, et ils jugèrent définitivement les procès qu'on y portait de toutes les provinces.

De pareils ministres semblaient devoir tomber avec la royauté; et cela fût arrivé sans doute, s'ils eussent été fidèles à leurs maîtres; mais ils s'en séparèrent adroitement à mesure qu'ils virent le mécontentement des bénéficiers et des seigneurs. Ils flattèrent les mécontens; ils s'offrirent pour être leurs protecteurs contre les entreprises du souverain; ils devinrent les ministres des leudes, des évêques et des seigneurs.

Ils sacrifient les intérêts de leur maître, et deviennent les ministres des bénéficiers et des seigneurs.

Il était aisé de prévoir que de pareils protecteurs pourraient un jour se rendre redoutables, mais les grands étaient dans l'habitude de craindre les rois, et l'ombre de la royauté les effrayait encore. Ils ne prirent donc aucune précaution contre des magistrats qu'ils choisissaient eux-mêmes, ne devinant pas que l'autorité qu'ils abandonnaient pourrait s'essayer sur eux, après avoir humilié le prince.

Confiance aveugle des grands pour les maires.

Ils eurent d'abord lieu de s'applaudir; car, après la mort de Dagobert, fils de Clotaire II, les maires n'usèrent de la puissance que pour maintenir la tranquillité et conserver à chacun les droits dont il jouissait. Ils achevèrent par cette conduite d'attirer à eux toute l'autorité; révolution à laquelle l'enfance et l'incapacité des rois ne contribuèrent pas peu.

Les maires achèvent d'attirer à eux toute l'autorité.

Alors ils commandent aux grands, qu'ils humilient.

Cependant plus les grands se croyaient protégés, plus ils se rendirent odieux par leurs vexations; et les maires parurent d'abord fermer les yeux sur ces désordres; mais ils cessèrent de dissimuler et ils sévirent lorsqu'enfin ils se furent fait un parti de tous les mécontens et de tous ceux dont ils pouvaient faire la fortune. Le peuple, qui ne gagnait rien à ces révolutions, et qu'on ne caressait que par des vues ambitieuses, applaudissait à la chute des grands, qui étaient tout étonnés de se voir un maître. C'est ainsi qu'Ébroin gouverna despotiquement la Neustrie sous Clotaire III, et Thiéri III; si Thiéri fut détrôné, c'est que la noblesse, offensée des hauteurs du maire, se souleva pour se donner à Childéric II, roi d'Austrasie.

Usurpation trop précipitée de Grimoalde, qui en est puni.

Auparavant, à la mort de Sigebert II, Grimoalde avait tenté d'usurper le royaume d'Austrasie, mais par une révolution brusque, à laquelle les esprits n'étaient pas encore préparés. Les Austrasiens se soulevèrent. Archambaud, maire de Neustrie, vint à leur secours, et punit l'usurpateur.

Conduite plus sage de Pepin Héristel.

Pepin Héristel, qui fut maire après Grimoalde, eut assez de sagesse pour cacher son ambition. Il ménagea la noblesse et le clergé, et il fit si fort aimer son gouvernement, qu'après la mort de Dagobert II, les Austrasiens le choisirent pour les gouverner; ayant ensuite paru en Neustrie comme un libérateur, il en réunit la mairie au duché d'Austrasie, et se saisit de toute l'autorité.

CHAPITRE VII.

Du gouvernement de Pepin Héristel et de celui de Charles-Martel.

Pepin, maître de l'Austrasie, de la Neustrie et de la Bourgogne, continua de gouverner avec la même modération : il signala même les premiers jours de sa puissance en pardonnant à tous ceux qui avaient porté les armes contre lui. On commença donc à jouir de la paix. Tout était tranquille, au moins au dedans. La discipline se rétablissait dans les troupes, l'ordre dans les finances, et plusieurs abus se corrigeaient; mais la source ne s'en tarissait pas, parce que l'intérêt de Pepin n'était pas de la tarir. En effet il eût fallu donner des lois à un peuple qui n'en avait jamais eu, et assurer le gouvernement en déterminant les droits de la royauté et ceux des sujets. Or c'eût été fixer sur la tête des Mérovingiens la couronne qu'il ambitionnait, et dont il n'osait encore se saisir : il aima mieux se rendre nécessaire en faisant dépendre le bonheur de la nation de sa conduite plutôt que des lois. Pourquoi Pepin Héristel remédie aux abus sans vouloir en tarir la source.

Il cacha le pouvoir le plus absolu sous les apparences de l'amour du bien public, et il gagna la noblesse et le clergé en rétablissant les assemblées presque abolies par les derniers maires; mais il ne les convoqua pas assez souvent pour porter atteinte à son autorité. Sa modération apparente.

Il occupe les Français de guerres étrangères.

On l'aimait et on le respectait : cependant il importait de distraire les esprits, qui auraient pu démêler ses vues, s'ils ne se fussent occupés que de ce qui se passait dans l'intérieur du royaume. Or il n'y avait rien de plus propre à ce dessein que la guerre, qui pouvait d'ailleurs ajouter un nouvel éclat à sa gloire.

Il achève de les gagner par l'éclat de ses armes et il dispose de l'Austrasie, et des deux mairies.

Pendant les derniers troubles, les Saxons, les Frisons, les Allemands, les Suèves, les Bavarois, les Bretons et les Gascons, qui s'étaient emparés d'une partie de l'Aquitaine, avaient secoué le joug, et refusaient de payer les tributs qu'on leur avait imposés. Il fit rentrer successivement ces peuples sous l'obéissance; il ajouta de nouvelles conquêtes à l'empire des Français; presque toutes les années de son gouvernement furent marquées par des victoires; et sa réputation s'étant répandue dans toute l'Europe, les principales puissances recherchèrent à l'envi son alliance. Il mourut après avoir gouverné l'Austrasie en qualité de duc pendant trente-quatre ans, et les royaumes de Neustrie et de Bourgogne pendant vingt-quatre en qualité de maire. Alors son autorité se trouvait si bien
714. établie, qu'on regardait le duché d'Austrasie et les mairies des deux autres royaumes comme héréditaires dans sa famille. Il revêtit de ces dignités son petit-fils Théodoald.

Théodoald, encore enfant, lui succède sous la

Théodoald n'était qu'un enfant, ainsi que le prince auquel on laissait encore le nom de roi; et

Plectrude, sa grand'mère, veuve de Pepin, avait la régence. Rien n'était plus extraordinaire que de laisser pour ministre à un enfant un autre enfant, sous la tutelle d'une femme; et Pepin semblait déclarer par cette disposition qu'après lui, comme de son vivant, il ne restait d'autre règle que sa volonté.

tutelle de Plectrude, sa grand-mere.

Plectrude, croyant assurer son autorité, fit arrêter Charles, que Pepin avait eu d'une autre femme. Mais les grands de Neustrie se soulevèrent, firent alliance avec le duc de Frise, et choisirent Rainfroi pour maire du palais; et les Austrasiens, qui étaient venus au secours de Plectrude, ayant été défaits, Théodoald put à peine échapper par la fuite.

Les grands de Neustrie donnent la mairie a Rainfroi.

Charles, qui, pendant ces troubles, recouvra sa liberté, parut en Austrasie, où il fut aussitôt reconnu pour duc. Heureusement pour lui il eut le temps de s'affermir, parce que la mort du roi, qui survint dans cette conjoncture, ne permit pas à Rainfroi de penser à l'Austrasie.

Charles-Martel est duc d'Austrasie.

Le dernier roi laissait un fils en bas âge, auquel on préféra Daniel, fils de Childéric II, roi d'Austrasie. Ce prince avait échappé aux assassins de son père, et s'était retiré dans un monastère, où il portait l'habit de clerc. En montant sur le trône, il prit le nom de Chilpéric II. Je le nomme, parce qu'il mérite d'être nommé. Il montra de l'activité et du courage.

Chilpéric II règne en Neustrie et en Bourgogne.

Charles lui laisse la couronne, mais il se rend maître des deux mairies.

Cependant Charles regardait la mairie des royaumes de Neustrie et de Bourgogne comme une dignité qui lui était due ; et Chilpéric ne songeait qu'à se soustraire à la domination d'une famille sous laquelle ses prédécesseurs avaient été sans autorité. On arma donc de part et d'autre : on se livra plusieurs combats. Mais enfin Chilpéric vaincu se réfugia chez Eudes, duc d'Aquitaine, son allié, et fut presque aussitôt livré à Charles. Cet Eudes venait par Boggis de Caribert, à qui Dagobert Ier avait cédé une partie de l'Aquitaine; et sa famille a subsisté jusqu'à 1503, qu'elle s'est éteinte dans Louis d'Armagnac, duc de Nemours.

Charles laissa la couronne à Chilpéric, donna dans la suite le comté d'Angers à Rainfroi, et se contenta d'être reconnu pour maire de Neustrie et de Bourgogne. Le roi ne survécut pas longtemps à son malheur.

L'audace de Charles est soutenue par des succès.

Charles était l'homme le plus audacieux, et avait toutes les qualités qui peuvent justifier l'audace. Grand général, il se fit adorer de ses soldats, et ne ménagea qu'eux. Les Français plièrent sous le joug : les nations voisines furent domptées. En un mot tout trembla au dedans et au dehors, sous les ordres d'un capitaine vigilant, actif, qui, marchant de victoire en victoire, paraissait se trouver partout en même temps. La défaite entière des Sarrasins, entre Tours et Poitiers, le fit regarder comme le sauveur de la France ; et on prétend que c'est à

cette occasion qu'on lui donna le surnom de Martel. Les Sarrasins, qui ont franchi les Pyrénées, vous font juger qu'il s'est passé de grandes révolutions en Orient : nous en parlerons bientôt.

Il donne des bénéfices, qui n'ont pas les inconvéniens de ceux des Mérovingiens.

Les Mérovingiens avaient donné des bénéfices, sans imposer aucune obligation expresse. Il arriva de là qu'ils crurent toujours avoir à se plaindre de l'ingratitude des bénéficiers, et que les bénéficiers, de leur côté, trouvèrent qu'on exigeait trop d'eux. Ces reproches furent une source de haines, d'injustices et de révolutions.

Charles se proposa de s'attacher la noblesse par des bénéfices, et d'éviter cependant la faute où étaient tombés les Mérovingiens. Il donna donc, comme eux, des portions de ses domaines; mais ce fut à charge de lui rendre des services militaires et domestiques, qu'il n'oublia pas de déterminer. Cette nouvelle forme donnée aux bénéfices lui attacha la noblesse, et eut l'avantage de prévenir tout sujet de plainte, parce que les bénéficiers savaient à quoi ils s'engageaient. Si d'un côté les obligations n'étaient pas remplies, Charles pouvait sans injustice ôter ce qu'il avait donné; et de l'autre, si les bénéficiers remplissaient toutes les conditions de leur engagement, ils étaient sûrs de ne jamais perdre les domaines qu'ils avaient reçus. Cette politique réussit parfaitement; elle acheva de mettre dans les intérêts du maire les nobles, qu'il lui importait surtout

de ménager. Les bénéfices de Charles-Martel sont ce qu'on appela dans la suite des fiefs.

Il jouit d'une autorité absolue.

Charles gouverna la France pendant plus de trente ans; et sa conduite prouve combien son autorité était affermie. Il ne fit aucune mention du roi dans le traité, par lequel il assujettit Hunald, fils d'Eudes, à lui faire hommage de l'Aquitaine à lui et à ses deux fils, Carloman et Pepin. Lorsque le roi fut mort, il n'eut pas besoin de chercher un fantôme de royauté parmi les Mérovingiens : il gouverna seul, et le trône fut cinq années vacant. Enfin, lorsqu'en mourant il voulut faire connaître ses dernières volontés, il se contenta de déclarer, en présence de ses capitaines et des officiers de son palais, qu'il laissait l'Austrasie à Carloman, et la Neustrie avec la Bourgogne à Pepin.

Il se préparait à passer en Italie, à la sollicitation de Grégoire III.

L'église romaine était alors sous la tyrannie des Lombards, et n'attendait aucun secours des empereurs. Charles-Martel pouvait seul la protéger; mais deux ambassades du pape Grégoire III avaient été sans effet, parce que le maire avait un traité d'alliance avec le roi des Lombards. Cependant il se détermina sur la troisième, et il faisait ses préparatifs pour passer en Italie, lorsqu'il mourut.

Il est à propos de reprendre actuellement l'histoire de l'empire et celle de l'Italie, parce qu'elles vont bientôt se mêler avec l'histoire de France.

CHAPITRE VIII.

Des révolutions arrivées depuis la mort d'Anastase jusqu'à celle de Léon l'Isaurien.

Le grand chambellan Amance avait donné de grosses sommes à Justin, afin qu'il fît des partisans à Théocrite. Justin travailla pour lui-même, et fut proclamé empereur. Né d'un pauvre laboureur, sur les confins de la Thrace et de l'Illyrie, il était si ignorant, qu'il ne savait pas lire. Il avait pris le parti des armes, et il était alors capitaine des gardes. Justin empereur d'Orient.

Il se déclara pour le concile de Chalcédoine, rendit la paix à l'Église, et rappela ceux qui avaient été exilés pour la foi catholique. Vitalien, qui avait pris, contre Anastase, la défense des catholiques persécutés, eut même beaucoup de part à sa confiance, et partagea l'autorité avec Justinien. Celui-ci, qui était fils de la sœur de Justin, vit avec jalousie le crédit de Vitalien, et feignit d'être de ses amis pour le faire assassiner plus sûrement. Associé ensuite à l'empire, il succéda à son oncle, après avoir été son collègue pendant quatre mois. Justin a vécu soixante-dix-sept ans, et en a régné neuf. Justinien, fils de sa sœur, lui succède. 527.

Le règne de Justinien parut florissant. Léon Bélisaire fait

la conquête de l'Afrique sur les Vandales.

avait épuisé l'Orient contre les Vandales, et avait échoué : Bélisaire, général de Justinien, avec cinquante vaisseaux et cinq mille soldats, conquit toute l'Afrique. C'était un capitaine qui eût été grand dans les beaux temps de la république; et les Vandales étaient alors tels que j'ai dépeint les Barbares, établis depuis long-temps dans leurs conquêtes. Cette révolution n'a donc rien qui doive étonner.

Rappelé sur de faux soupçons, il n'achève pas la conquête de l'Italie.

Après cette conquête, Bélisaire tourna ses armes contre l'Italie, où, depuis le grand Théodoric, il n'y avait eu que des désordres. Il conquit d'abord la Sicile, se rendit maître de la mer, et affama les Goths, qui, ayant négligé l'agriculture, avaient encore négligé la marine, sans prévoir que leurs ennemis pourraient intercepter le transport des blés. Tout ensuite se soumit à lui depuis Rhège jusqu'à Rome. Enfin il défit le roi Vitigès, le força dans Ravenne, et l'emmena captif à Constantinople, où il avait déjà conduit Gélimer, roi des Vandales. Il eût achevé la conquête de l'Italie, si Justinien ne l'eût pas rappelé sur de faux soupçons. Cet empereur lui accorda cependant les honneurs du triomphe, usage qui était aboli depuis long-temps. Ce fut pendant cette guerre que Théodebert Ier trahit tout à la fois les Grecs et les Goths; mais il ne défit qu'un des lieutenans de Bélisaire.

Les Goths re-

Dans l'espace de quinze mois, les Goths firent

deux rois, et les assassinèrent. Enfin ils donnèrent la couronné à Totila, qui reconquit presque toute l'Italie. L'empereur y avait cependant envoyé des généraux; mais lorsque les princes ne savent pas conserver leur confiance à un homme en place, ils lui donnent d'ordinaire des successeurs sans mérite.

couvrent presque toute l'Italie.

Il fallut venir une seconde fois à Bélisaire; mais on lui donna si peu de troupes, qu'il ne lui fut pas possible d'arrêter entièrement les progrès des Goths. On fut même dans la nécessité de le rappeler, pour l'envoyer en Germanie contre les Sclavons, peuple sarmate, qui, après avoir fait plusieurs courses au delà et en de-çà du Danube, s'établira dans le pays qu'on nomme aujourd'hui Esclavonie. Dans le même temps l'empire eut encore la guerre avec les Perses.

Bélisaire est renvoyé en Italie, mais les Sclavons forcent à le rappeler.

Totila, profitant de l'absence de Bélisaire, acheva de soumettre l'Italie. Alors Justinien chercha, parmi ses eunuques un conquérant, et fut assez heureux pour le trouver. Narsès, c'est ainsi que se nommait ce capitaine, mit fin à la domination des Goths, environ soixante ans après que Théodoric l'avait fondée.

Narsès met fin à la domination des Goths.

553.

Voilà le côté brillant du règne de Justinien. Ses succès étaient dûs aux talens de deux grands généraux et à la faiblesse des Vandales et des Goths, mal gouvernés. L'empire était sans force dans les provinces où Bélisaire et Narsès ne se

L'empire était sans force partout où Bélisaire et Narsès ne se trouvaient pas.

trouvaient pas. Les Perses ravagèrent l'Orient à quatre reprises ; et les Sclavons, ayant passé le Danube, pénétrèrent jusque dans la Grèce : d'autres Barbares firent aussi des irruptions.

Les factions vertes et bleues causent des troubles.

Il y avait long-temps que, dans les jeux du Cirque, les cochers habillés, les uns de bleu et les autres de vert, partageaient le peuple en deux factions, qui portaient les noms de verte et de bleue. Ces factions en venaient aux mains, causaient souvent des émeutes, surtout dans les grandes villes et à Constantinople. Ce désordre était au comble. Justinien, ayant fait saisir quelques mutins, ne fit qu'augmenter le soulèvement. Les séditieux s'ameutèrent, prirent pour nom de ralliement *vainquez*, rendirent la liberté aux prisonniers, et mirent le feu à la ville. L'empereur, n'osant plus sévir, n'osant même se montrer, déposa, du fond de son palais, un préfet du prétoire et un questeur, qui étaient odieux au peuple : mais les séditieux, enhardis par cette démarche pusillanime, se déchaînèrent en invectives contre un prince qui ne savait pas se faire craindre, et parlaient déjà de lui ôter l'empire. Justinien délibéra s'il ne sortirait pas de Constantinople ; et je ne sais ce qu'il aurait fait, si Bélisaire, Narsès et Mundus ne s'étaient pas trouvés à propos pour dissiper les rebelles. On prétend qu'il périt en un jour plus de trente mille hommes. Comme l'empereur retira dans cette occasion de grands ser-

vices de la faction bleue, il crut devoir, par reconnaissance, la soustraire aux lois : dès lors ce fut assez d'en être, pour pouvoir commettre impunément toutes sortes de crimes. Vous pouvez donc juger ce que c'était que Constantinople, et le gouvernement de Justinien.

Justinien persécuteur et hérétique.

Ce prince, si tolérant pour des factieux, exterminait des nations entières, parce qu'elles ne professaient pas la même religion que lui. La Palestine, par exemple, devient déserte par la destruction des Samaritains. Cependant il tolérait dans sa femme, l'impératrice Théodora, qu'elle favorisât les eutychéens, quoiqu'il se fût lui-même déclaré pour le concile de Chalcédoine. Enfin il embrassa l'hérésie des incorruptibles, qui pensaient que le corps de Jésus-Christ avait été impassible, ce qui détruisait le mystère de la passion. Il fit un édit pour ordonner de croire comme lui sur ce sujet, et il persécuta : preuve que, dans 565.
son zèle indiscret, ce n'est pas à la vérité, mais à ses passions, qu'il immolait les peuples. Il mourut âgé de 84 ans, après un règne de 38. Des jurisconsultes ont fait pendant ce règne un code auquel on a donné de grands éloges, et qui, pour être meilleur que ceux qu'on avait publiés jusqu'alors n'en est pas moins vicieux par les fondemens.

Sous Justin II les Lombards s'établissent en Italie.

Le règne de Justin II, neveu et successeur de Justinien, n'est remarquable que par la révolu-

tion qui fit tomber une partie de l'Italie sous la
570. domination des Lombards en 570. On ne sait pas trop quelle est l'origine de ces Barbares; mais alors ils étaient établis en Pannonie, où Justinien leur avait accordé des terres. Ils furent invités à cette conquête par Narsès, qui était offensé de ce que l'empereur lui avait ôté le gouvernement de cette province, et de ce que l'impératrice Sophie avait dit qu'elle le destinait à filer avec ses femmes.

Longin avait alors changé la forme du gouvernement.

Longin, qui commandait alors en Italie, avait changé toute la forme du gouvernement. Le sénat ne subsistait plus; les consuls étaient tout-à-fait supprimés; les principales villes étaient gouvernées par des ducs, et il y avait à Ravenne un exarque, duquel relevaient les magistrats des autres villes. L'Italie, ainsi divisée, fut moins capable de résister, et Alboin, roi des Lombards, conquit, non-seulement ce qu'on nomme aujourd'hui Lombardie, mais encore l'Ombrie et la Toscane.

578. Justin II rétablit le consulat.

Justin mourut après un règne de treize ans. Ce qu'il fit de plus agréable au peuple fut de rétablir le consulat, que Justinien avait aboli, et que le peuple regrettait à cause des spectacles, dont il était privé par la suppression de cette magistrature. Ce prince régla cependant que les seuls empereurs pourraient être consuls.

Tibère, qui

Toute l'autorité se trouva entre les mains de

Tibère, que Justin avait associé à l'empire quelques années avant sa mort. Cet empereur, voyant la faiblesse de sa santé, se hâta de prendre pour collègue Maurice, qui avait acquis de la réputation dans la guerre contre les Perses; et il mourut dans la quatrième année de son règne, étant fort regretté parce qu'il travaillait au bonheur des peuples.

avait été collègue de Justin, s'associe Maurice.

582.

Maurice ne répondit point à l'idée qu'on avait conçue de lui. L'empire avait alors la guerre avec la Perse et les Avares ou Abares, dont on prétend que le vrai nom était Ogors. Ce peuple, Tartare d'origine, parut pour la première fois sur les frontières de l'empire pendant le règne de Justinien; il obtint ensuite des terres en Pannonie, força les empereurs à lui payer un tribut, et se rendit redoutable à Sigebert Ier, roi d'Austrasie.

L'empire a la guerre avec les Perses et avec les Abares.

La guerre avec les Perses durait depuis près de vingt ans, lorsque Cosroés II fut forcé, non-seulement à faire la paix, mais encore à demander des secours contre un sujet rebelle, qui l'avait détrôné. L'armée de l'empire le rétablit, et ce fut le seul succès de Maurice dans le cours d'un règne de vingt ans. Il périt avec toute sa famille par la cruauté de Phocas, simple centurion, à qui l'armée qu'on avait opposée aux Avares donna l'empire.

Phocas usurpe l'empire.

602.

Les Lombards avaient été dix ans sans chefs; et le pays qu'ils avaient conquis était divisé en

Autharis, roi des Lombards, fait de nouvelles conquêtes.

plusieurs petits états, dont les ducs avaient fait autant de souverainetés indépendantes. Maurice négligea de profiter d'une conjoncture aussi favorable, ou du moins il parut ne songer à l'Italie que pour donner occasion aux Lombards de se réunir. Ils choisirent pour roi Autharis, qui soumit, par sa conduite, tous les ducs à sa souveraineté, fit repasser trois fois les Alpes à Childebert II, roi d'Austrasie, allié de Maurice et agrandit son royaume par de nouvelles conquêtes.

Cosroés a de grands avantages sur Phocas.

Cosroés prit les armes sous prétexte de venger la mort de Maurice. Il remporta plusieurs victoires, ravagea la Mésopotamie, la Syrie, l'Arménie, la Cappadoce, la Galatie, la Paphlagonie, et vint jusqu'auprès de Chalcédoine.

Phocas perd l'empire et la vie.

Cependant Phocas répandait le sang, et la cruauté n'était qu'un des vices de ce monstre. Le peuple attendait avec impatience qu'un nouveau maître vînt le délivrer de ce tyran, lorsque la flotte du patrice Héraclius, gouverneur d'Afrique, parut à la vue de Constantinople. Phocas fut aussitôt livré et perdit la tête.

610. Cosroés a de nouveaux succès.

Maurice était vengé; mais Cosroés ne quitta pas les armes. Il ne trouvait point de résistance. Un de ses généraux prit Alexandrie, soumit toute l'Égypte; et, après avoir parcouru tout l'Orient, vint mettre le siége devant Chalcédoine.

L'empire a encore d'autres guerres.

Vers le même temps, les Goths d'Espagne enlevaient ce que les Romains avaient conservé

jusqu'alors dans la Lusitanie, dans l'Andalousie, et sur le détroit de Gibraltar. Enfin les Avares faisaient des courses jusqu'aux portes de Constantinople.

Grands avantages d'Héraclius sur les Perses.

Héraclius, ne pouvant faire face de tous côtés, abandonna l'Espagne, acheta la paix des Avares, et marcha contre les Perses. Il les défit dans plusieurs combats, ravagea leurs provinces, reconquit tout ce que l'empire avait perdu, et fit une paix glorieuse. Mais l'Orient et la Perse étaient également ruinés.

Constantinople assiégée par les Avares.

Pendant qu'Héraclius remportait de si grands succès, Constantinople n'échappa qu'avec peine aux Avares, qui, ayant repris les armes, contre la foi des traités, profitèrent de l'absence de l'empereur, et assiégèrent cette capitale.

Soulèvement des Sarrasins au service de l'empire. 633.

Peu d'années après, en 633, les Sarrasins, qui servaient depuis long-temps dans les armées de l'empire, se révoltèrent, sur le refus qu'on fit de leur donner leur paye; et ce soulèvement fut le commencement d'une révolution aussi grande que rapide.

Commencement du mahométisme. Comment Mahomet se fait passer pour prophète.

Les succès et les pertes se balançaient de part et d'autre, lorsqu'Aboubecre, beau-père et successeur de Mahomet, prit le parti des Sarrasins. Mahomet venait de mourir en 632, après avoir fondé, dans l'Arabie, sa religion et son empire. Il avait d'abord formé son projet par hasard; il le soutint par la hardiesse de ses impostures; il

l'acheva, parce que les circonstances lui furent favorables. Comme il était sujet aux attaques d'un mal épileptique, Cadhige, sa femme, l'ayant surpris en cet état, s'imagina qu'il était en extase. Mahomet profita de cette crédulité, assura qu'il avait des visions, et que, dans ses extases, Dieu l'entretenait par le ministère de l'ange Gabriel. Cadhige confia bientôt à d'autres femmes que son mari était prophète : le bruit s'en répandit; les prophéties se multiplièrent, à mesure qu'on en parla davantage, et la populace suivit l'homme inspiré, qui acheva de la convaincre par des largesses.

Il fait de ses prosélites autant de soldats.

Cependant les magistrats de la Mecque ayant résolu de le faire arrêter, il s'enfuit [1] et vint, avec plusieurs de ses disciples, à Yatreb, nommé depuis *Nedina Alnabi*, c'est-à-dire ville du prophète. Là, le nombre de ses sectateurs étant considérablement augmenté, il imagina que ce n'était pas assez d'avoir des visions, et fit de ses prosélytes autant de soldats. Il essaya leur courage contre une caravane : le butin, qu'il leur abandonna, les affermit dans leur foi; ce succès grossit son armée d'une partie des brigands dont l'Arabie était pleine, et il se rendit maître de la Mecque.

[1] C'est au temps de cette fuite que les mahométans fixent leur époque, qu'ils nomment *hégire*, c'est-à-dire *fuite* ou *retraite*.

Ayant ensuite fait une trêve avec les Arabes, qui s'opposaient encore à ses desseins, il tourna ses armes contre les Grecs. Khaled, son général, étonna par sa valeur, battit vingt mille hommes avec trois mille, et prouva de la sorte, aux yeux des Arabes, la vérité de la doctrine de Mahomet. Ce prophète fut alors souverain de toute l'Arabie. Sa religion n'est qu'un monstrueux assemblage de judaïsme et de christianisme défigurés. Mais il eut soin de persuader à ses disciples que quiconque refuse de la recevoir est digne de mort; qu'on obtient le paradis en égorgeant les incrédules; qu'on gagne la couronne du martyre, en mourant de leur main; et qu'enfin on éviterait en vain de combattre, dans l'espérance de prolonger ses jours, parce que la durée de notre vie, et le moment de notre mort sont arrêtés de toute éternité.

Devient souverain de l'Arabie. Maximes qu'il inculque à ses disciples.

Le brigandage, auquel les Arabes avaient été adonnés de tout temps, devint alors pour eux un prétexte de religion. Or vous pouvez juger quels seront les effets d'un fanatisme qui va concourir avec les mœurs de ces barbares; si vous considérez que l'empire et la Perse sont épuisés, que l'Égypte et l'Afrique ont toujours été faciles à conquérir, et que les Goths d'Espagne étaient déjà regardés, du temps de Clovis, comme les plus lâches des hommes.

Combien il était facile aux Sarrasins de faire des conquêtes.

Aboubecre entra dans la Palestine, que Justi-

Conquêtes d'A-

boubecre et d'Omar. nien avait dépeuplée, et s'empara de Bostra et de Damas. Ce khalife (c'est ainsi que se nommaient les successeurs de Mahomet, d'un mot qui signifie héritier ou successeur, parce qu'en effet ils succédaient au sacerdoce et à l'empire) ce khalife, dis-je, mourut en 634, après un règne de deux ans. Omar, qu'il avait fait reconnaître, continua d'avancer dans la Syrie, qui, étant divisée par les sectes des Ariens, des Nestoriens et des Manichéens, fit peu de résistance : Jérusalem, Antioche, et d'autres villes, ouvrirent leurs portes au vainqueur, qui, bientôt après, joignit la conquête de l'Égypte à celle de la Syrie.

Cependant Héraclius s'occupe de monothélisme; et pour protéger cette hérésie, il abandonne des provinces aux mahométans.

Cependant Héraclius, dont les armées avaient été taillées en pièces, et qui avait inutilement tenté de faire assassiner Omar, s'occupait, à Constantinople, des disputes des monothélites. C'étaient de nouveaux hérétiques, qui n'admettaient dans Jésus-Christ, qu'une seule volonté et qu'une seule opération. L'empereur donna un édit, connu sous le nom d'Ecthese, dans lequel il se déclara pour cette hérésie, et ordonna à tout l'empire d'être monothélite. A la vérité il se rétracta, lorsqu'il vit cette erreur condamnée par les papes; mais les patriarches de Constantinople ayant continué de la soutenir, il en naquit bien des troubles dans l'Église.

641. Court règne de ses deux fils.

Héraclius, après un règne de trente ans, mourut dans la soixante-sixième année de son âge,

laissant l'empire à deux de ses fils, Constantin, surnommée Héraclius, et Héracléonas. Le règne de ces princes ne fut pas long : car le premier mourut dans le cours du quatrième mois, et le second fut déposé après neuf. Une sédition fit passer l'empire à Constant, fils de Constantin-Héraclius. Ce prince protégea les monothélites, se rendit odieux par sa tyrannie, abandonna Constantinople, vint à Rome, d'où il enleva tous les bronzes, passa en Sicile, où il voulait fixer son séjour, et fut assassiné à Syracuse. Il laissa trois fils. Constantin Pogonat, associé à l'empire depuis plusieurs années, régna seul.

Constant, son petit-fils, se rend odieux.

668.

Omar était mort, comme il venait d'achever la conquête de l'Égypte, peu d'années après Héraclius ; ce fut lui qui ordonna de brûler la bibliothéque d'Alexandrie, décidant que tous ces livres étaient inutiles, s'ils ne renfermaient que la doctrine de Mahomet, et qu'il ne les fallait pas conserver, s'ils en renfermaient une contraire.

Omar fait brûler la bibliothèque d'Alexandrie.

Pendant le règne de Constant, les Sarrasins soumirent l'Afrique, depuis l'Égypte jusqu'au détroit de Gibraltar, se rendirent maîtres des îles de Chipre et de Rhodes, et mirent fin à la monarchie des Perses, qui avait duré 426 ans. Alors leurs progrès furent quelque temps suspendus par des guerres civiles.

Les Sarrasins mettent fin à la domination des Perses.

Cependant, dès le commencement du règne de Constantin, ils firent une descente en Sicile,

Constantinople, qu'ils assiégent, doit son salut au feu grégeois.

pillèrent Syracuse, et vinrent assiéger Constantinople, par terre et par mer. Cette capitale dut son salut au feu grégeois, trouvé par le célèbre Calsinique, né à Héliopolis en Syrie. On fit une trêve de trente ans, et les Sarrasins s'obligèrent à payer un tribut de trois mille livres d'or chaque année. Ce traité glorieux intimida les autres Barbares; ils demandèrent la paix, et ils furent quelque temps sans oser remuer, jugeant de la puissance de l'empire par un succès passager.

Sous Constantin Pogonat, le monothélisme est condamné.

Constantin Pogonat, ne pensant pas comme son père, profita de cet intervalle de tranquillité, pour pacifier l'Église. Le monothélisme fut condamné dans un concile qu'il fit tenir à Constan-
680. tinople, en 680, et qui est le sixième des œcuméniques.

Des séditieux demandent qu'il y ait trois empereurs, parce qu'il y a trois personnes dans la Trinité.

Tout était encore tranquille, lorsque des séditieux s'assemblèrent tumultuairement aux environs de Chalcédoine, et demandèrent qu'il y eût trois empereurs, parce qu'il y a trois personnes dans la Trinité. L'empereur se rendit maître des
685. chefs par ruse, les fit pendre, et fit couper le nez à ses deux frères, qu'il soupçonna d'avoir part à cette révolte. Il mourut quelques années après.

Léonce fait couper le nez à Justinien II, et Tibère Absimare le fait couper à Léonce.

Justinien II, son fils et son successeur, perdit l'Arménie, et ce que l'empire possédait encore en Afrique, pour avoir rompu, sous des prétextes frivoles, le traité fait avec les Sarrasins. Devenu ensuite odieux par ses cruautés et par les vexa-

tions de ses ministres, il fut détrôné par Léonce, qui lui fit couper le nez, et le relégua dans la Chersonèse : mais Léonce eut aussi le nez coupé, et Tibère Absimare, qui s'était emparé du trône, l'enferma dans un monastère.

Justinien II les foule aux pieds l'un et l'autre et a la tête tranchée.

Cependant Justinien recouvra l'empire, parut dans l'Hippodrome, foulant aux pieds Léonce et Tibère, se vengea cruellement de tous ses ennemis, perdit une seconde fois l'empire, et eut la tête tranchée.

On crève les yeux à Bardane Philippique.

Bardane, surnommé Philippique, qui avait été le chef de la révolte, régna en dissipant les revenus de l'empire, pendant que les Bulgares et les Sarrasins le dévastaient. On lui creva les yeux.

Artémius se fait moine. Théodose se fait prêtre. Léon l'Isaurien commence à régner.

Son successeur Artémius, qui prit le nom d'Anastase, se fit moine; ayant été forcé de céder le trône à Théodose, receveur des impôts publics, qui avait été forcé par des soldats à y monter lui-même, et qui se fit moine encore, ou du moins prêtre, pour le céder à son tour à Léon, dit l'Isaurien. Vous pouvez juger des désordres que causaient ces révolutions, et de ceux qu'elles préparaient.

717. Etendue des conquêtes des Sarrasins.

Nous sommes en 717. Il ne s'était écoulé que trente-deux ans depuis la mort de Constantin Pogonat, et quatre-vingt-cinq depuis celle de Mahomet. Cependant les Sarrasins, quoique souvent divisés par des guerres civiles, avaient déjà

poussé leurs conquêtes d'un côté jusqu'au Gange, et de l'autre jusqu'aux Pyrénées.

Constantinople est encore sauvée par le feu grégeois.

Profitant des troubles de l'empire, ils s'étaient avancés jusqu'à Constantinople, et ils en firent le siége la première année même du règne de Léon. Mais le feu grégeois ruina leur flotte, qui était de dix-huit cents vaisseaux ; et ils furent obligés de se retirer. Ce siége dura un an. Peu après, Basile, surnommé Tibère, que le gouverneur de Sicile avait fait proclamer empereur, et Artémius Anastase, qui avait tenté de remonter sur le trône, eurent l'un et l'autre la tête tranchée.

Léon veut détruire le culte des images; ce qui cause de grands troubles

Léon, n'ayant plus d'ennemis, entreprit de détruire le culte des images, qu'il regardait comme un reste d'idolâtrie, et il causa de nouveaux soulèvemens. Cosmas, proclamé empereur par les peuples de la Grèce et des Cyclades, arma une flotte, et s'avança jusqu'à la vue de Constantinople; et Tibère prit la pourpre en Toscane; mais l'un et l'autre furent vaincus et décapités. Les troubles cependant ne cessèrent pas, parce que Léon s'irritait par les contradictions, et que le zèle des peuples pour le culte des images croissait à proportion qu'on était plus scandalisé et plus persécuté. Le soulèvement, qui fut surtout grand en Italie, devint favorable à Luitprand, roi des Lombards, qui sut en profiter.

Grégoire II tente inutillement d'empêcher les

Le pape Grégoire II ne négligea rien pour engager Léon à changer de sentiment et de con-

duite. Mais ce prince lui répondit qu'il était empereur et pontife, continua de sévir, et tenta de le faire assassiner. Grégoire néanmoins fit tous ses efforts pour empêcher l'italie de se soustraire à l'empereur, et de tomber sous la puissance des Lombards. Car alors les papes ne pensaient pas que la souveraineté fût incompatible avec l'hérésie, et qu'un prince perdît ses droits aussitôt qu'il embrassait l'erreur. Mais ses efforts ayant été rendus inutiles par l'obstination de Léon, il consentit enfin que les Romains prissent le parti auquel il s'était jusqu'alors fortement opposé. Ils déclarèrent, dit-on, qu'ils ne dépendraient plus de l'empereur, qu'ils ne lui paieraient plus aucun tribut, et qu'ils se gouverneraient eux-mêmes. Rome en ce cas serait redevenue une république indépendante : cependant la suite de l'histoire démontre que l'empereur continua d'en avoir la souveraineté. Nous ne savons pas exactement quel fut le parti que prirent les Romains. Nous voyons bien que dès lors ils songeaient à se soustraire aux empereurs; mais nous voyons aussi qu'ils les ménageaient encore, parce qu'ils craignaient les Lombards.

Romains de se soustraire à l'empereur.

Léon se proposait de passer en Italie pour punir les Romains, et pour se venger du pape. Ce fut alors que Grégoire III, successeur de Grégoire II, implora la protection de la France contre les persécutions de l'empereur et contre l'am-

Grégoire III implore la protection de Charles-Martel contre Léon, et contre les Lombards.

bition des Lombards. Mais Charles-Martel, Léon et Grégoire moururent tous trois la même année.

CHAPITRE IX.

Pepin, surnommé le Bref, premier roi de la seconde race.

Pepin ne trouve pas dans les Neustriens des dispositions aussi favorables que Carloman dans les Austrasiens.

Carloman, avec le seul titre de duc, gouverna souverainement l'Austrasie : il ne craignait pas que son autorité lui fût contestée, parce que les Austrasiens avaient oublié depuis long-temps les droits que les fils de Clovis pouvaient avoir sur eux. Pepin était dans une position toute différente. Les cinq années pendant lesquelles le trône avait été vacant n'avaient pas fait perdre aux Neustriens le souvenir de leurs rois. Le despotisme de Charles-Martel avait rendu la mairie odieuse : l'esprit du peuple était disposé à se tourner du côté des Mérovingiens, parce qu'ils étaient malheureux : et les grands du royaume auraient voulu pour maîtres des princes faibles, sous qui l'on pouvait tout oser. Ils voyaient à regret qu'au lieu de détruire la puissance royale, ils avaient eu l'imprudence de la conférer tout entière aux maires.

Le clergé damnait Charles-Martel.

Le clergé, qui, avant Charles-Martel, possédait la plus grande partie des biens de l'état, avait des raisons particulières pour haïr le nouveau gou-

vernement. Charles n'ayant pas craint de le dépouiller pour enrichir ses soldats, on publiait qu'il était damné. On disait même que sa damnation avait été révélée à plusieurs saints de ce temps-là; et on ajoutait qu'il était puni pour avoir pris les biens du clergé; mais on ne lui faisait pas un aussi grand crime des usurpations faites sur les Mérovingiens.

Pepin s'applique à gagner les différens ordres.

Pepin contenta le peuple, en lui donnant, dans Childéric III, un fantôme de roi. Il caressa la noblesse; il donna des espérances au clergé : en un mot il parut s'éloigner tout-à-fait du despotisme de Charles-Martel. Mais il n'eut garde d'aliéner les soldats, en les forçant de rendre ce qui avait été pris aux églises : il crut que c'était assez pour son salut de désapprouver en cela la conduite de son père.

Guerre à l'occasion de Grippon, que Pepin et Carloman ont dépouillé.

Carloman et Pepin se réunirent contre Grippon, leur frère, et lui enlevèrent des états que Charles-Martel lui avait laissés, et qui étaient un démembrement de l'Austrasie et de la Neustrie. Les ducs de Bavière, d'Allemagne, de Saxe et d'Aquitaine se liguèrent en faveur de ce prince, charmés de trouver un prétexte pour se soustraire au joug de la France; mais Carloman et Pepin sortirent vainqueurs de cette guerre; quoique Sergius, prêtre envoyé du pape auprès du duc de Bavière, leur eût ordonné, de la part du souverain pontife, et au nom même de saint

Le pape ordonne de mettre bas les armes; entreprise qui aura des suites.

Pierre, de mettre bas les armes. Cette entreprise de Sergius, la première de cette espèce, mérite d'être remarquée, parce qu'elle ne sera pas la dernière : il en naîtra des abus qu'on aurait de la peine à comprendre, si l'on ne savait pas comment ils ont commencé. Vous vous rappelez l'insolence de Léonce, évêque arien, avec l'impératrice Eusébie; la menace que faisait saint Ambroise à Théodose le Grand, s'il ne pardonnait pas à des incendiaires qu'il devait punir; les espions qu'il avait dans le conseil de ce prince; les soulèvemens que causaient les moines, pour empêcher l'exécution des sentences portées contre les criminels; le moine qui excommunie Théodose le jeune; Nestorius qui lui dit : *j'exterminerai les Perses avec vous ;* Euphème qui s'oppose à l'élection d'Anastase; et le sénat qui ne croit pas pouvoir faire un empereur, sans le consentement de l'évêque de Constantinople. Vous voyez que le sacerdoce forme peu à peu des prétentions : toujours moins contredit, il en formera toujours de nouvelles, et il se fondra des droits sur l'ignorance des peuples et sur l'aveuglement des souverains.

Carlomaut se fait moine.

Au milieu des succès, Carloman prit le parti de renoncer au monde, et de s'enfermer dans un cloître, après avoir régné cinq à six ans. Il bâtit d'abord un monastère près de Rome, sur le mont Soracte, aujourd'hui Saint-Oreste, et quelque

temps après il se retira dans celui du mont Cassin, de l'ordre de Saint-Benoît. Quand à Grippon, il eut un apanage; mais, n'en étant pas content, il fit des tentatives qui lui coûtèrent enfin la vie.

Je ne m'arrêterai point sur les guerres qu'eut Pepin contre les Bretons, les Sarrasins, le duc d'Aquitaine et les Saxons; il suffit de dire qu'il fut toujours vainqueur, et que ces guerres étaient nécessaires pour porter l'attention des Français hors du royaume. Je vous prie même de vous souvenir que, dans la suite, je ne remarquerai les événemens qu'autant qu'ils doivent avoir quelque influence sur l'avenir, ou qu'autant qu'ils seront nécessaires pour vous faire saisir le fil de l'histoire. Guerres.

Après la retraite de Carloman, Pepin avait joint l'Austrasie à ses états; il ne lui manquait que le titre de roi; il l'ambitionnait. La manière dont il l'acquit va nous faire voir quel était l'esprit de ce siècle, et nous préparer à l'esprit des siècles suivans. Pepin veut être roi.

On demanda qui de Childéric ou de Pepin avait des droits au trône, et on proposa cette question au pape Zacharie, comme un problème à résoudre. On savait bien quelle serait la réponse, car Zacharie, successeur de Grégoire III, était dans la même position que ses prédécesseurs. Dans le besoin qu'il avait de la France, il attendait tout de Pepin, et rien de Childéric. Il décida donc que le maire pouvait prendre le titre de Décision du pape Zacharie.

roi, puisqu'il en faisait les fonctions. Si cette décision eût passé en principes, elle eût, dans la suite, fait perdre la couronne à bien des souverains. Pepin était un usurpateur, et Zacharie, au lieu de consulter la justice, n'a consulté que ses intérêts. Le père Daniel voudrait excuser le pape et Saint-Boniface, évêque de Mayence, surnommé l'apôtre d'Allemagne, et qu'on prétend avoir été chargé de cette négociation.

Mauvaise justification de ce pape et de saint Boniface.

Toutes les grandes affaires, dit-il, ont toujours deux faces; et de tout temps on a vu, même dans les schismes de l'Église, des saints prendre différens partis selon les diverses manières dont ils envisageaient les choses.

Cette réflexion, qui tend à faire d'un abus une maxime, est vague, fausse et capable d'autoriser les plus grands désordres. Les affaires n'ont qu'une face pour quiconque veut éviter l'erreur et l'injustice. Si de saints personnages se sont trompés, il faut les excuser, parce qu'ils sont hommes. Mais ce n'est pas un titre pour nous tromper nous-mêmes, et pour nous autoriser à ne considérer les choses que par les côtés qui nous intéressent. Cependant ce jésuite continue ainsi.

Le danger où Rome était de succomber sous la puissance des Lombards; le déchaînement de l'empereur de Constantinople contre la religion catholique; les Sarrasins maîtres de l'Espagne, et sur la frontière de France, où Charles-Martel

les avait arrêtés; les églises de Germanie exposées de toutes parts aux incursions des nations voisines qui étaient encore idolâtres, la puissance et la réputation de Pepin, qui seul pouvait éloigner ou prévenir tant de maux dont l'Église était menacée ; les suites fâcheuses de son mécontentement ; les grands biens que produirait encore dans la suite la bonne intelligence entre lui et le saint-siége ; le peu qu'on ôtait à un roi indigne de l'être, et à une famille qui, depuis près de cent ans n'en possédait plus que le nom, tout cela représenté au saint prélat (Boniface) d'une manière aussi forte et aussi persuasive que celle dont Pepin savait se servir, quand il le voulait, l'ébranla, et le mit dans son parti. Il crut y voir par toutes ces raisons le bien de l'Église, celui de l'état, et la plus grande gloire de Dieu.

La plus grande gloire de Dieu dans une injustice : il se trompa. Il ne pouvait pas craindre pour la religion ; car il savait bien que ni les empereurs, ni les Sarrasins, ni les idolâtres ne pouvaient la détruire. Il est vrai que les biens temporels des papes étaient en danger : c'est aussi ce qui les touchait; et nous verrons bientôt comment ils confondront ce vil intérêt avec l'intérêt sacré de la religion. Il me semble que le père Daniel eût mieux fait de ne pas chercher à justifier Boniface.

Childéric fut conduit dans le monastère de Sithieu, aujourd'hui Saint-Bertin, à Saint-Omer, Les derniers Mérovingiens sont renfermés

dans des cloîtres.

et Thiéri, son fils, dans celui de Fontenelle, à présent Saint-Vandrille en Normandie. C'est ainsi que la race de Clovis perdit tout-à-fait la couronne après plus de deux cent cinquante ans.

Pepin, au lieu d'être élevé sur un bouclier, veut être sacré comme David.

Jusqu'alors l'inauguration des rois de France n'avait été qu'une cérémonie purement civile. Le prince, élevé sur un bouclier, recevait l'hommage de son armée, et était ainsi revêtu de toute l'autorité de ses pères. Cette cérémonie prouvait que le peuple donnait lui-même la couronne; mais Pepin, qui voulait paraître la tenir immédiatement de Dieu, n'omit rien pour faire regarder son élection comme un ordre du Ciel. Il voulut être sacré par Boniface, et recevoir de sa main l'onction royale, comme David l'avait reçue de Samuel, lorsqu'il fut choisi de Dieu à la place de Saül. Cette comparaison lui plaisait, et ont s'en servit alors pour lui faire sa cour : ce sont les expressions même du père Daniel.

Cette cérémonie trompe le peuple.

Une comparaison est une démonstration pour le peuple qui ne raisonne pas. Ce fut donc assez de lui représenter Samuel dans Boniface, et David dans Pepin. Il ne distingua pas les choses que la flatterie confondait; et il reçut comme un principe incontestable, que les rois sont, comme David, immédiatement établis par l'ordre exprès de Dieu.

Pendant que Constantin Copronyme favo-

Cependant Constantin Copronyme, fils et successeur de Léon l'Isaurien, continuait de favo-

riser les iconoclastes, c'est ainsi qu'on nommait ceux qui brisaient les images; et ce prince persécutait les catholiques avec plus de violence encore que son père. Astolphe, alors roi de Lombardie, profita des troubles, pour s'emparer de l'exarchat de Ravenne, et entreprit de faire valoir les droits que cette conquête lui donnait sur Rome; car cette ville dépendait de cet exarchat.

rise les iconoclastes. Astolphe s'empare de l'exarchat de Ravenne.

Étienne II [1], successeur de Zacharie, avait en vain demandé du secours à l'empereur. Constantin se contentait de négocier avec un roi qui marchait à la tête d'une armée; et Rome était en danger de tomber sous la puissance des Lombards : le pape, voyant que Pepin seul pouvait le défendre, vint en France implorer sa protection.

Étienne II vient implorer la protection de Pepin.

Pepin lui rendit les plus grands honneurs; car il lui devait des respects comme au chef de l'Église, et il lui en devait encore par politique. Ce prince, qui ne négligeait rien pour autoriser son usurpation, quoique déjà sacré, voulait l'être encore par les mains du vicaire de Jésus-Christ; et, dans cette vue, il lui importait d'inspirer au peuple la plus grande vénération pour le souverain pontife.

On lui rend en France de grands honneurs.

Étienne se prêta volontiers aux desseins de l'usurpateur. Le sacre se fit dans l'Église de Saint-

Étienne II sacre Pepin, sa femme et ses deux fils.

[1] Quelques-uns le nomment Étienne III; mais l'Étienne qui l'avait précédé peut n'être pas compté, parce qu'il ne vécut pas assez long-temps pour être sacré.

Denis. La reine Bertrade, et les deux fils de Pepin, Charles et Carloman, reçurent aussi l'onction royale. Le pape, au nom de saint Pierre, conjura les Français de maintenir la couronne dans la famille de Pepin, et les menaça de toutes les censures de l'Église, s'ils se départaient jamais de la fidélité qu'ils devaient à des princes que Dieu, par une providence toute particulière, avait choisis pour la défense de l'Église et du saint-siége apostolique.

Cette intrigue, qu'on ne peut justifier, aura de grandes suites.

Quoiqu'on ne puisse pas justifier cette intrigue, l'ignorance du siècle peut l'excuser en partie; car je suis persuadé qu'on ne sentait pas combien on abusait de la religion. On ne prévoyait pas non plus de quelle conséquence cet exemple pouvait être un jour, et qu'il viendrait un temps où les papes prétendraient avoir le droit de disposer des couronnes au nom de saint Pierre. Étienne conféra encore à Pepin et à ses deux fils le titre de patrice de Rome: je ne vois pas de quel droit; car cette ville était encore sous la puissance de l'empereur, et le pape était un sujet de l'empire.

Astolphe après avoir promis d'évacuer l'exarchat, assiége Rome.

Le roi de France passa en Italie. Astolphe, forcé d'entrer en négociation, promet par serment d'évacuer l'exarchat, et d'abandonner toutes ses prétentions sur Rome. Néanmoins à peine ses ennemis se sont retirés, que bien loin de remplir ses engagemens, il met le siége devant cette capitale. Il fallait que Pepin fût bien pressé, puis-

qu'il n'avait point pris de mesures pour assurer l'exécution du traité; mais nous savons très-mal l'histoire de ce temps.

Étienne écrivit au roi pour l'instruire de ce qui se passait, et pour l'inviter à venir au secours de Rome. Je rapporterai le précis de ses lettres, d'après l'abbé Fleury, et j'y joindrai les réflexions de ce sage écrivain.

Étienne demande des secours au roi de France et à ses fils.

« Je vous conjure, par le seigneur notre Dieu, « sa glorieuse mère, toutes les vertus célestes, et « saint Pierre, qui vous a sacrés rois (car la lettre « est aussi adressée aux princes ses enfans) de faire « tout rendre à la sainte église de Dieu, suivant « la donation que vous avez faite à saint Pierre, « votre protecteur; et de ne vous plus fier aux « paroles trompeuses de ce roi et de ses grands; « car nous avons remis entre vos mains les intérêts « de la sainte église, et vous rendrez compte à « Dieu et à saint Pierre, au jour du terrible ju- « gement, comment vous les aurez défendus. C'est « à vous que cette bonne œuvre a été réservée « depuis tant de temps : aucun de vos pères n'a été « honoré d'une telle grâce. C'est vous que Dieu a « choisis pour cet effet, par sa prescience, de « toute éternité; car ceux qu'il a prédestinés, il les « a appelés; et ceux qu'il a appelés, il les a jus- « tifiés. » C'est ainsi que le pape Étienne applique les paroles de saint Paul à des affaires temporelles.

Première lettre à ce sujet.

Dans une autre lettre il ajoute de nouveaux

Seconde lettre.

tours d'éloquence, en disant : « C'est pour cela « que le roi des rois vous a soumis tant de peu- « ples, afin que vous releviez la sainte église ; « car il pouvait la défendre d'une autre manière, « s'il lui eût plu : il a voulu éprouver votre cœur. « C'est pourquoi il nous a commandé d'aller vers « vous, et de faire un si grand voyage au travers « de tant de fatigues et de périls. » Et ensuite : « Sachez que le prince des apôtres garde votre « promesse ; et, si vous ne l'accomplissez, il la re- « présentera au jour du jugement. Là seront inu- « tiles les excuses les plus ingénieuses. »

Lettre de saint Pierre, dans laquelle la vierge, les anges, les martyrs et tous les saints parlent

Enfin le pape, usant en cette extrémité d'un artifice sans exemple, écrivit au roi et aux Français une lettre au nom de saint Pierre, le faisant parler lui-même comme s'il eût encore été sur la terre. Le titre, imité des épîtres canoniques, commence ainsi : *Pierre appelé à l'apostolat par Jésus-Christ, fils du Dieu vivant.* Il fait parler avec lui la vierge, les anges, les martyrs et tous les autres saints, afin que les Français viennent promptement au secours de leur régénération et de leur mère spirituelle. « Je vous conjure, dit-il, par le Dieu « vivant, de ne pas permettre que ma ville de « Rome et mon peuple soient plus long-temps « déchirés par les Lombards, afin que vos corps « et vos âmes ne soient pas déchirés dans le feu « éternel, ni que les brebis du troupeau que Dieu « m'a confié soient dispersées, de peur qu'il ne

« vous rejette et ne vous disperse, comme le peuple « d'Israël. » Et ensuite: « Si vous m'obéissez promp- « tement, vous en recevrez une grande récom- « pense en cette vie; vous surmonterez tous vos « ennemis, vous vivrez long-temps, mangeant « les biens de la terre, et vous aurez sans doute « la vie éternelle. Autrement, sachez que par l'au- « torité de la sainte Trinité, et la grâce de mon « apostolat, vous serez privés du royaume de Dieu « et de la vie éternelle. » Cette lettre est importante pour connaître le génie de ce siècle-là, et jusqu'où les hommes les plus graves savaient pousser la fiction, quand ils la croyaient utile. Au reste elle est pleine d'équivoques, comme les précédentes. L'église y signifie non l'assemblée des fidèles, mais les biens temporels consacrés à Dieu : le troupeau de Jésus-Christ sont les corps, et non pas les âmes. Les promesses temporelles de l'ancienne loi sont mêlées avec les spirituelles de l'évangile; et les motifs les plus saints de la religion, employés pour une affaire d'état.

Jugement que le père Daniel porte de cette dernière lettre.

Voilà les réflexions judicieuses de l'abbé Fleury, et voici le jugement que le père Daniel porte de la lettre de saint Pierre. Rien n'était plus pressant, dit-il, plus pathétique et plus glorieux à la nation. En effet il était bien glorieux pour les Français d'être traités comme les plus simples, les plus ignorans et les plus crédules des hommes.

Pepin donne

Quoi qu'il en soit, Pepin repassa les Alpes, et

l'exarchat de Ravenne au saint-siége.

força le roi des Lombards à tenir le traité qui avait été fait. Mais on demande s'il donna l'exarchat en souveraineté au saint-siége. On le dit communément sur la seule autorité d'Anastasius, qui écrivait plus de cent ans après. Cependant il est plus vraisemblable qu'il ne donna que le domaine utile, et qu'il réserva la souveraineté pour lui. Mais cette question nous mènerait trop loin.

Ses précautions pour assurer la couronne dans sa maison.

Les enfans de Pepin pouvaient être un jour humiliés. Un grand, élevé sur leur ruine, pouvait être sacré, comme un nouveau David, par un nouveau Samuël : car les biens temporels des papes pouvaient encore être confondus avec les biens spirituels de l'Église, et avoir plus besoin des secours d'un usurpateur que de ceux d'un prince légitime. Aussi Pepin ne se servit-il de Zacharie, de Boniface et d'Étienne que pour couvrir son usurpation d'un titre respectable; d'ailleurs il ne négligea rien pour faire aimer son gouvernement. Il convoqua souvent les assemblées des évêques et des seigneurs, les consultant sur les choses qui intéressaient le corps de la nation, corrigeant les abus qu'on chérissait, et écartant jusqu'aux apparences du despotisme. Il l'affecta si peu, que voyant approcher sa fin, il assembla les grands, et demanda leur consentement pour partager ses états entre ses fils, Charles et Carloman. Il reconnut par-là que c'était au moins aux grands du royaume à disposer de la couronne;

et il fit voir qu'il ne comptait pas beaucoup sur les droits que lui avaient donnés les papes Zacharie et Étienne. Ce qui se passa dans cette assemblée parut arrêter que le trône serait héréditaire dans la famille de Pepin, mais électif par rapport aux princes de cette maison. C'est ainsi 768.
que les ménagemens d'un souverain qui ne se sent pas assez affermi, décident souvent de la nature du gouvernement. Vous vous rappelez Auguste. Pepin mourut âgé de cinquantre - trois ans, après en avoir régné vingt-sept, en comptant depuis la mort de Charles-Martel.

CHAPITRE X.

Charlemagne.

Ce n'est pas comme conquérant qu'il faut admirer Charlemagne.

Carloman, jaloux de son frère, eût causé une guerre civile: mais il mourut quatre ans après Pepin; et Charles fut reconnu seul roi des Français. Dans le cours d'un règne de quarante-cinq ans, ce prince recula ses frontières bien au delà du Danube et de la Theisse, soumit la Dace, la Dalmatie et l'Istrie, rendit tributaires les nations barbares jusqu'à la Vistule, conquit une partie de l'Italie, et se rendit redoutable aux Sarrasins.

La guerre la plus longue et la plus opiniâtre fut celle qu'il fit aux Saxons. Elle dura trente ans.

Ces peuples avaient pour général le fameux Vitikind, d'où les principales maisons de l'empire prétendent tirer leur origine. Ils étaient idolâtres comme tous les peuples du Nord, et formaient une multitude de petites républiques, dont les forces se réunissaient au besoin.

Charlemagne, car le nom de grand devait être inséparable de celui de Charles, mérite d'être compté parmi les plus grands hommes : mais ce n'est pas dans ses conquêtes que vous devez l'admirer davantage. S'il les a dues à ses talens, il les a dues encore plus à l'ignorance et à la faiblesse des peuples conquis. Il a même besoin de quelque indulgence ; car faisant servir la religion à son ambition, il a cru pouvoir étendre la foi par la voie des armes ; et il a quelquefois traité ses ennemis avec une barbarie dont un prince cruel userait à peine envers des sujets rebelles. Mais écartons de ce grand homme les défauts des temps où il vivait, et considérons-le dans les choses où il est supérieur à son siècle.

Etat de la France lors de l'avénement de Charlemagne.

Il est arrivé que les désordres ont fait sentir le besoin des lois, et vous avez vu les peuples de la Grèce en demander à l'envi aux citoyens les plus sages. Ce spectacle ne pouvait pas se produire dans un empire tel que la France : il était trop vaste ; les grands avaient trop d'intérêt à maintenir les troubles ; les faibles, abrutis par l'oppression, ne savaient pas former des désirs ;

en un mot, les Français étaient trop barbares et trop vicieux. Il fallait donc qu'il naquît sur le trône un roi législateur ? Devait-on s'y attendre ?

Le peuple était également opprimé par le clergé et par la noblesse, deux corps qui ne tendaient qu'à leur ruine mutuelle. Il n'y avait ni loi, ni coutumes fixées. Chacun se conduisait d'après les conjonctures, ne consultant que sa force ou sa faiblesse.

Il convoque les assemblées deux fois l'année.

Pepin avait commencé la réforme, en se faisant une règle de convoquer, tous les ans, au mois de mai, les évêques, les abbés et les chefs de la noblesse, pour conférer sur la situation et les besoins de l'état; Charlemagne voulut que ces assemblées fussent convoquées deux fois l'an, au printemps et à la fin de l'automne; et la première loi qu'on publia fut celle de s'y rendre avec exactitude.

Objet de celle qui se tenait en automne.

L'assemblée qui se tenait à la fin de l'automne était composée des hommes les plus expérimentés dans les affaires. Elle discutait les intérêts du royaume, relativement aux puissances voisines, recherchait les causes des abus, proposait des remèdes, et préparait les matières sur lesquelles l'assemblée suivante devait délibérer.

Objet de celle qui se tenait au mois de mai.

Celle-ci, qu'on nommait le champ de Mai, faisait seule les lois. Elle n'était pas seulement composée des grands. Charlemagne y fit entrer le peuple; persuadé que la puissance du prince ne

se mesure pas par le nombre des esclaves, voulait que ses sujets fussent tous citoyens.

Comment elles se tenaient.

Cependant comme il n'était pas possible de rassembler toute la nation, que d'ailleurs une assemblée trop nombreuse peut difficilement se passer sans trouble, il fut réglé que chaque comté députerait douze représentans du peuple.

Comme l'assemblée était composée de trois corps, le clergé, la noblesse et le peuple, elle était aussi divisée en trois chambres. Ces chambres discutaient chacune séparément les affaires qui la concernaient; et elles se réunissaient, lorsqu'elles voulaient se communiquer leurs règlemens, ou délibérer sur des affaires communes. Le prince ne paraissait qu'autant qu'elles l'appelaient; c'était toujours, ou pour servir de médiateur, lorsque les contestations étaient trop vives, ou pour donner son consentement aux arrêtés de l'assemblée. Quelquefois il proposait ce qu'il jugeait avantageux : mais il ne commandait pas, et la nation faisait les lois. Il est beau de voir un souverain, qui a toute la puissance, se prescrire des bornes à lui-même, et respecter la liberté publique, au point de ne pas se trouver aux délibérations de ses sujets.

Comment Charlemagne était l'âme des assemblées.

Il est vrai que, par le ministère des hommes les plus éclairés et les mieux intentionnés, il était l'âme de ces assemblées. Mais les Français auraient-ils pu se conduire d'eux-mêmes? Il les

guidait, en leur faisant connaître le prix de l'union, et en apprenant à chacun en particulier que son avantage se trouvait dans le bien de tous.

Ce n'était pas assez que le champ de Mai fît des lois, il fallait les faire respecter. Or comment la multitude les respectera-t-elle, si elle ne connaît pas le besoin qu'elle en a? Et comment connaîtra-t-elle ce besoin, si elle est trop peu éclairée, pour juger de ses vraies intérêts? il était donc nécessaire de répandre des lumières. C'est à quoi ne suffisaient pas les assemblées générales, parce qu'on n'y pouvait pas examiner en détail tout ce qui concernait chaque province.

Nécessité de donner des lumières aux Français.

Charlemagne partagea tout le pays de sa domination en différens districts ou légations, dont chacun contenait plusieurs comtés; et, renonçant à l'usage ancien, il n'en confia pas l'administration à un duc. Il sentit qu'un magistrat unique, à la tête de chaque province, négligerait ses devoirs, ou abuserait de son autorité. Des officiers, au nombre de trois ou quatre, choisis dans l'ordre des prélats et de la noblesse, et qu'on nomma *envoyés royaux*, furent chargés du gouvernement de chaque légation, et obligés de la visiter exactement de trois en trois mois.

Changemens à cet effet dans l'administration.

Outre les assises, qui ne regardaient que l'administration de la justice entre les citoyens, ces espèces de censeurs tenaient tous les ans dans leurs provinces des états particuliers, où les

Assemblées provinciales dans la même vue.

évêques, les abbés, les comtes, les seigneurs, les avoués des églises, les vicaires des comtes, les centeniers, et les rachimbourgs étaient obligés de se trouver en personne, ou par leurs représentans, si quelque cause légitime les retenait ailleurs. On traitait dans ces assemblées de toutes les affaires de la province : tous les objets y étaient vus dans leur juste proportion : on examinait la conduite des magistrats, et les besoins des particuliers. Quelque loi avait-elle été violée ou négligée ? on punissait les coupables. Les abus, en naissant, étaient réprimés, ou du moins ils n'avaient jamais le temps d'acquérir assez de force pour lutter avec avantage contre les lois. Les envoyés, faisant leur rapport au prince et à l'assemblée générale, de tout ce qu'ils avaient vu, l'attention publique, quelque vaste que fût l'empire français, se fixait, en quelque sorte, sur chacune de ses parties. Rien n'était oublié, rien n'était négligé. La nation entière avait les yeux continuellement ouverts sur chaque homme public. Les magistrats, qu'on observait, apprirent à se respecter eux-mêmes : les mœurs, sans lesquelles la liberté dégénère toujours en une licence dangereuse, se corrigèrent; et l'amour du bien public, uni à la liberté, la rendit de jour en jour plus agissante et plus salutaire.

Combien elles étaient utiles.

Ces assemblées particulières rapprochaient les citoyens : elles faisaient connaître l'ordre; elles

le faisaient aimer, et dissipaient peu à peu cet esprit d'anarchie qui avait été la source de tant de maux. Elles avaient encore un autre avantage. Quoique Charlemagne, peu jaloux d'être le maître de ses sujets, n'ambitionnât que l'honneur de rendre la justice à tous, il n'était pas possible que ceux qui avaient été lésés pussent toujours avoir recours à lui; mais par les assemblées provinciales, auxquelles ses envoyés présidaient, il était présent partout; la justice se rendait promptement et facilement, et les citoyens apprenaient à se juger eux-mêmes.

Effets qu'elles produisent.

C'est sous ce grand roi que les Français connurent la liberté, eux qui jusqu'alors n'avaient connu que la licence. Ils eurent une patrie, ils devinrent citoyens, et parurent presque dignes d'être gouvernés par un Charlemagne. Rien ne prouve mieux l'étendue et la sagesse des vues de ce prince que les changemens qui se firent dans les mœurs, car la noblesse et le clergé cessèrent de se haïr, le peuple cessa d'être foulé, et tous les ordres concoururent au bien général. Vous verrez dans l'ouvrage qui m'a été communiqué et d'où j'ai tiré ces détails, comment les assemblées produisaient cette révolution surprenante.

Les successeurs de Charlemagne ruineront cet édifice.

Mais ce bonheur n'était que passager. Le règne de Charlemagne, quoique long, ne le fut pas assez pour apprendre aux Français à se gouverner. Ses successeurs auront trop peu de génie pour sentir

comme lui qu'un prince n'est puissant qu'autant qu'il sait modérer son autorité. En voulant commander en maîtres, ils ruineront l'édifice que Charlemagne avait fondé; et vous verrez ce qu'ils deviendront eux-mêmes.

Combien l'entreprise de ce prince était au-dessus de son siècle.

Quand on se représente l'étendue qu'avait alors l'empire français, et la confusion dans laquelle Charlemagne trouva tous les ordres de l'état, on est étonné qu'il ait osé former le projet d'une réforme générale, et d'apprendre à un peuple qui n'avait jamais connu de lois, non-seulement à obéir à des lois, mais à s'en donner lui-même. On est encore plus étonné qu'il ait exécuté ce projet dans le cours d'une règne qui n'est qu'une suite de guerre, et où on le voit toujours à la tête de ses armées.

Après cette exposition superficielle, qui n'est propre qu'à vous donner la curiosité d'étudier le gouvernement de Charlemagne, je vais passer aux révolutions qui se sont faites en Italie.

Il soumet toute la Lombardie.

Astolphe était mort en 756; mais l'exarchat et Rome ayant dans Didier, son successeur, un ennemi tout aussi redoutable, le pape Adrien Ier
756. invita Charlemagne à la conquête de l'Italie. Ce
773. prince passa les Alpes en 773, vainquit, soumit toute la Lombardie, à la réserve de Pavie, où Didier se renferma; et, après avoir mis le siége devant cette place, il se rendit à Rome pour la fête de Pâques.

Il fit son entrée au milieu des acclamations du peuple, fut salué roi de France et des Lombards, et reçut les hommages qu'on devait au patrice de Rome. En reconnaissance il confirma la donation faite au souverain pontife par Pepin. Il revint ensuite au siége de Pavie, mit Didier dans la nécessité de se livrer à sa discrétion, le fit conduire en France avec sa femme et ses enfans, et les enferma dans l'abbaye de Corbie, où ils finirent leurs jours. Ce fut la fin de la domination des Lombards. Elle a duré 206 ans, à compter de 568, qu'ils entrèrent en Italie, sous la conduite d'Alboin.

Et met fin à la domination des Lombards.

Cependant Adalgise, un des fils de Didier, s'était retiré à la cour de Constantinople. Il avait dans son parti les ducs de Frioul, de Spolete et de Bénévent; Constantin Copronyme lui promettait des secours, et il se flattait d'autant plus de réussir, que Charlemagne, qui s'était éloigné, paraissait devoir être arrêté par la guerre qu'il faisait alors aux Saxons. Mais Adrien découvrit la conspiration, et en instruisit le roi de France, qui, après quelques ravages, se hâta de faire la paix avec les Saxons, et reparut en Italie plus tôt qu'on ne l'attendait. Il en coûta la tête au duc de Frioul: les deux autres obtinrent leur grâce.

Il achève de soumettre ceux qui voulaient secouer le joug.

Sur ces entrefaites mourut Constantin Copronyme. Léon Chazare, son fils, parut d'abord promettre un règne plus heureux que celui de

775.
Regne de Léon Chazare.

Constantin, qui par son avarice avait ruiné l'empire, et qui l'avait troublé par ses persécutions. Il gagna si fort l'affection des peuples, qu'ils voulurent que son fils fût associé à l'empire, quoique cet enfant n'eût encore que cinq ans. Mais bientôt il cessa de dissimuler, persécuta les catholiques, et mourut odieux.

780. Irène demande pour son fils Rotrude, fille aînée de France.

Constantin son fils n'ayant que neuf ans, Irène, mère de ce prince, gouverna, non comme régente, mais comme impératrice. Elle dissipa des conspirations qui se formèrent contre elle : cependant, lorsqu'elle se voyait tranquille au dedans, elle était alarmée de la puissance de Charlemagne. Elle entreprit donc de la contenir par une négociation, en faisant proposer au roi le mariage de l'empereur avec la princesse Rotrude, fille aînée de France. Mais ce mariage ne se fit point, parce qu'Irène, jalouse de commander, craignit que Constantin ne trouvât dans un beau-père tel que Charlemagne un protecteur trop puissant.

Charlemagne fait sacrer Pepin roi de Lombardie, et Louis roi d'Aquitaine.

Le roi de France accepta la proposition. Il était alors en Italie, où il était revenu pour soumettre le duc de Bénévent, qui avait encore remué. Il avait amené avec lui ses fils Pepin et Louis; et, dans ce voyage, il déclara le premier roi de Lombardie, le second roi d'Aquitaine, et les fit sacrer par le pape.

Il est blâmable de ne s'être pas borné à policer les Français.

Cependant le duc de Bénévent ayant repris les armes, Charlemagne revint en Italie pour la qua-

trième fois. Ce prince traversait continuellement ses états : car il portait à peine la guerre d'un côté qu'on se soulevait de l'autre. On pouvait déjà prévoir que ce vaste empire ne subsisterait pas après lui. L'ambition aveugle les plus grands princes. Fallait-il répandre des flots de sang pour avoir la gloire d'assujettir des barbares qui ne se soumettaient pas, et qu'il fallait toujours conquérir de nouveau ? Quel avantage revenait-il au roi de France de compter les Saxons parmi ses sujets? Le projet de policer les Français était un objet plus grand et plus digne de lui : il eût dû s'y borner. 786.

Charlemagne fit encore, en 800, un cinquième et dernier voyage en Italie, pour défendre le pape Léon III contre des ennemis qui le calomniaient. Léon lui en témoigna bientôt sa reconnaissance ; car le roi étant, le jour de Noël, dans la basilique de Saint-Pierre, le pape lui mit une couronne sur la tête, et le peuple s'écria : *Vive Charles-Auguste, couronné de la main de Dieu, vie et victoire au grand et pacifique empereur des Romains.* De ce jour Charlemagne se crut empereur, lui qui jusqu'alors n'avait osé prendre que le titre de patrice de Rome. Ceci demande quelques réflexions.

Il est couronné empereur.

Les Romains, ne voulant pas tomber sous la puissance des Lombards, et ne recevant pas de secours de Constantinople, avaient certainement le droit de se donner à Charlemagne. Ainsi c'est

Les Romains pouvaient donner la souveraineté sur Rome.

à des titres légitimes que ce roi acquit la souveraineté sur Rome, et c'est aussi tout ce que les Romains pouvaient donner.

Ils ne pouvaient pas donner l'empire.

Charlemagne pouvait se faire appeler Auguste ou empereur par ses sujets; mais pour jouir véritablement de ces titres, il fallait encore qu'ils lui fussent accordés par les puissances étrangères, et que surtout Constantinople ne les lui refusât pas. Ni le pape, ni ceux qui étaient dans l'église de Saint-Pierre ne pouvaient les lui donner; car enfin, quels qu'aient été les cris du peuple, ce n'est pas Dieu, c'est le pape qui mettait la couronne impériale sur la tête du roi de France.

Charlemagne n'acquiert qu'une dénomination : mais elle paraît lui transférer des droits.

D'ailleurs qu'acquérait Charlemagne? Une nouvelle dénomination, et rien de plus. Il est vrai qu'une dénomination est quelque chose aux yeux du vulgaire, qui ne juge que par les noms. Le peuple voyait confusément dans le titre d'Auguste, quelque chose de plus que dans celui de roi; et, comme la grandeur des princes est souvent moins dans la réalité que dans l'opinion, Charlemagne devenait lui-même quelque chose de plus. De ces idées confuses il naissait même des droits : car, pour peu qu'on raisonnât conséquemment, on voyait bien que, dès que le roi de France était Auguste, il devait au moins posséder tout ce qui avait appartenu aux empereurs d'Occident. Voilà vraisemblablement pourquoi Charlemagne ambitionna ce titre. Il savait bien

qu'on ne demanderait pas si le pape pouvait ou ne pouvait pas le donner ; et il savait aussi que, dès qu'il l'aurait reçu, il paraîtrait autorisé à faire valoir les prétentions que ce titre portait avec lui. Aussi jugea-t-il dès lors que toute l'Italie lui appartenait, et il crut devoir songer aux moyens d'en achever la conquête.

Irène, qui feint de le vouloir épouser, est détrônée.

On ne raisonnait pas mieux à Constantinople qu'à Rome ! Mais on avait intérêt de raisonner différemment, et le nouvel empereur d'Occident ne fut pas reconnu. Irène alors régnait seule. Cette femme ambitieuse, dénaturée et dévote aux images jusqu'à la superstition, avait ôté la vie à l'empereur son fils unique. Trop faible pour résister à Charlemagne, elle négocia. Elle lui fit proposer de l'épouser : mais pendant qu'elle faisait traîner cette négociation, dans la crainte de se donner un maître, elle fut déposée et reléguée dans l'île de Lesbos, où elle mourut l'année suivante.

Charlemagne règle les limites des deux empires avec Nicéphore.

Les ambassadeurs de Charlemagne étaient alors à Constantinople. Nicéphore, qui avait détrôné Irène, essaya de se justifier auprès d'eux ; et, lorsqu'ils partirent, il envoya des ambassadeurs pour faire alliance avec leur maître. On régla les limites des deux empires. Charlemagne mourut à Aix-la-Chapelle, dans la soixante-douzième année de son âge. 814.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

Considérations sur le clergé.

Désordre dans toute la chrétienté.

Tous les peuples connus étaient dans un désordre qu'on a peine à se représenter. On ne respectait aucune puissance, on ne connaissait aucunes lois ; tout était usurpation, et on obéissait seulement à la force.

Vous avez vu comment l'empire grec était gouverné, quelle a été la rapidité des conquêtes des Sarrasins, et les désordres que l'anarchie a produits en France sous les successeurs de Clovis. La même confusion avait régné en Espagne, en Afrique, en Italie, sous la domination des Visigoths, des Hérules, des Ostrogoths, des Grecs et des Lombards. Quant aux nations de Germanie, elles ne nous sont connues que par les guerres qu'elles ont eues avec la France ou avec l'empire : mais nous pouvons bien ignorer sans regret ce qu'une histoire plus détaillée aurait pu nous apprendre. Nous savons même en général ce qui leur est arrivé : il suffit d'imaginer des troupes de bar-

bares, qui se poussent, qui s'égorgent, et qui ne s'établissent jamais solidement.

C'est dans ces temps de troubles que parut Charlemagne : mais lorsque ce grand homme ne fut plus, les lois cessèrent de régner, et les désordres furent plus grands que jamais.

Les Sarrasins cherchent à s'éclairer.

Pendant que les chrétiens devenaient tous les jours plus ignorans et plus barbares, les Sarrasins s'éclairaient et se poliçaient. Les Abbassides, ayant enlevé le khalifat aux Ommiades en 749, avaient établi le siége de leur empire à Bagdad au delà de l'Euphrate. Le khalife Haroun-Raschild, contemporain de Charlemagne, et respecté dans toute l'étendue de sa domination, avait fait fleurir les arts et les siences, pendant que ses généraux conquéraient de nouvelles provinces. Ses successeurs continuèrent de protéger les lettres : mais je parlerai des progrès des Arabes en ce genre, lorsque je traiterai du renouvellement des sciences en Europe, et j'en aurai occasion, puisqu'ils seront nos maîtres : nous avons encore plusieurs siècles d'ignorance à étudier.

Nécessité de connaître le clergé vers le temps de Charlemagne.

Comme le clergé aura désormais une grande influence dans la plupart des révolutions, il faut connaître quel était ce corps vers le temps de Charlemagne. Sans cela nous verrions arriver bien des événemens dont nous ne pourrions pas rendre raison.

Au milieu des

Il y aurait de l'injustice à reprocher au clergé

vices qui sont ceux du temps, et dont le clergé ne se garantit pas, la foi se conserve.

le relâchement de la discipline, la corruption des mœurs, l'ignorance, les prétentions et les usurpations : ce serait rejeter sur lui seul des vices qui étaient ceux du temps, et qui appartenaient à tous les ordres. Il eût fallu des miracles pour le garantir de la contagion générale ; car à mesure qu'il se composait de barbares, il était naturel qu'il en prît les mœurs ; et que, jugeant que pour être chrétien, c'est assez de croire aux dogmes, il fit un mélange monstrueux de la foi et des vices. Jésus-Christ, qui a promis que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre son église, n'a pas promis de ne la conduire jamais que par des chefs éclairés et vertueux. Elle a été persécutée, elle a été triomphante ; il fallait encore qu'elle fût humiliée, afin qu'elle sortît victorieuse de toutes ces épreuves, qui l'auraient détruite, si elle était l'ouvrage des hommes. Elle subsiste au milieu des Barbares, qui ont renversé l'empire d'Occident : elle règne sur eux. Dans le même temps qu'elle fait des pertes en Orient, elle fait des conquêtes dans le Nord. Elle a toujours des saints, souvent même des martyrs ; et par une suite non interrompue de pasteurs, la foi se conserve au milieu des ténèbres, et la tradition la transmet jusqu'à nous.

Doctrine des huit premiers siècles sur les deux puissances.

De tous temps on avait reconnu que les évêques sont soumis aux princes dans le temporel, comme les princes sont soumis aux évêques dans

le spirituel. C'était même encore la doctrine du huitième siècle ; on la trouve dans une lettre du pape Grégoire III à Léon l'Isaurien : cependant tout tendait à confondre enfin les deux puissances, ce qui devrait produire un jour de grands maux.

Comment cette doctrine s'altère en Orient.

En Orient les évêques, que l'esprit de parti rendait habiles dans les intrigues, influaient quelquefois, au moins indirectement, dans le choix des empereurs. On peut présumer que dans ces circonstances aucune secte n'oubliait ses intérêts, et que chacune remuait sourdement, à moins qu'elle ne fût dans l'impossibilité d'agir. Les évêques parurent avoir une influence plus directe, depuis que les empereurs eurent introduit l'usage de se faire couronner par le patriarche de Constantinople. En effet on voit dès lors se répandre, comme une maxime, qu'un hérétique ne peut pas être élevé à l'empire.

On pouvait conclure de là qu'un prince qui persiste dans l'hérésie ne doit plus être reconnu pour empereur; et que l'excommunication seule le prive de tous ses droits. Il est même vraisemblable que le peuple tirait quelquefois cette conséquence, puisque la religion a servi de prétexte aux révoltes. Mais les évêques d'Orient n'ont point enseigné cette doctrine, soit qu'ils aient vu le principe sans apercevoir les conséquences, soit qu'ils aient été retenus par la crainte.

En Orient les empereurs avaient usurpé sur le sacerdoce: en Occident les évêques devaient usurper sur l'empire.

Il y avait long-temps que les deux puissances se confondaient en Orient, parce que les empereurs usurpaient sur le sacerdoce : Constantin lui-même en avait donné l'exemple. Elles se confondront en Occident, parce que les évêques usurperont sur l'empire. La raison de cette différence, c'est que chez les Grecs les évêques n'ont jamais été que sujets, et que chez les Latins, au contraire, ils seront souverains.

Raison de la puissance du clergé dans les commencemens de la monarchie française.

En France le clergé était le premier corps. Les évêques et les abbés se trouvaient aux assemblées générales de la nation, et aux assemblées particulières des provinces; ils entraient dans le conseil du prince, il y en avait toujours un grand nombre à la suite de Charlemagne; on ne nommait jamais des envoyés royaux, sans mettre à la tête un ou deux prélats. Enfin ils avaient des seigneuries, et ils jouissaient d'une juridiction fort étendue, car les comtes, les juges subalternes, et tout le peuple, avaient ordre d'obéir aux évêques

Comme ministres de l'Église, ils décidaient de tout ce qui concerne la religion : comme premiers citoyens, ils avaient la plus grande part à la souveraineté : comme seigneurs ils commandaient dans leurs terres, et ils étaient d'autant plus puissans, que leur caractère était plus respecté, et qu'ils passaient pour avoir des lumières.

Le clergé, parce qu'il est ignorant, jouit sans

Les circonstances ayant réuni les deux puissances dans le clergé, les évêques et les abbés ne

s'aperçurent pas combien ils s'étaient écartés de l'esprit de leur état : ils jouirent sans scrupule de l'autorité que l'opinion leur donnait dans le temporel, comme ils jouissaient de l'autorité que leur caractère leur donnait dans le spirituel, et ils ne songèrent plus qu'à les faire valoir l'une par l'autre. L'usage les autorisait, l'ignorance était leur excuse.

scrupule des deux puissances.

Le clergé, déjà riche, avait des moyens pour s'enrichir encore. Faut-il s'étonner s'il n'a pas su se modérer dans des siècles où le pouvoir de se saisir d'une chose était un droit pour se l'approprier ? Pouvait-il refuser ce que la piété des fidèles sacrifiait pour le salut de leur âme ? Laisser son église plus riche qu'on ne l'avait reçue, n'était-ce pas avoir travaillé pour la plus grande gloire de Dieu ? Voilà les motifs qui séduisaient les plus simples, et les autorisaient à faire ce qu'ils voyaient faire aux autres. Aussi l'abbé Fleury remarque qu'il y avait des évêques qui, quoique saints, étaient trop occupés d'augmenter leur temporel.

Il jouit de même des richesses qui lui sont offertes.

Sans doute que le clergé acquérait souvent par des voies honnêtes : mais il est certain qu'il acquérait encore par toutes sortes de moyens. On voit que, du temps de Charlemagne, il persuadait aux personnes simples de renoncer au monde, et de priver leurs héritiers de leurs biens, pour les donner à des églises.

Comment il en acquiert de nouvelles.

Aux pénitences canoniques, dont l'usage n'était

plus si fréquent, on substitua des psaumes, des génuflexions, des coups de discipline, des pèlerinages, des aumônes; toutes actions qu'on peut faire sans se convertir. Mais les aumônes étaient surtout la pénitence des riches : ils effaçaient leurs péchés, en augmentant les richesses d'une église, ou en fondant un monastère. Lorsque Charlemagne donna l'exarchat de Ravenne au pape, il crut travailler pour son salut. Il n'est pas étonnant que cette façon de penser se soit établie, car elle était conforme aux intérêts du clergé, et au préjugé d'une nation qui, pendant long-temps, n'ayant puni les plus grands crimes que par une amende pécuniaire, devait croire que Dieu pardonne les plus grands péchés lorsqu'on lui paie volontairement une amende. Cette doctrine était même ancienne en Orient, au moins parmi les évêques ariens, puisque Léonce faisait dire à l'impératrice Eudoxie, qu'en le comblant de biens, et lui bâtissant une église, elle ne travaillerait que pour le salut de son âme.

Une chose plus singulière encore, c'est que les autres pénitences devinrent un fonds de commerce pour les moines, qui se chargeaient de les faire, moyennant une certaine somme. Ainsi un riche péchait, et un moine se donnait la discipline.

Chez les Juifs, les lévites avaient la dixième partie des récoltes, et cela était juste, puisque la loi ne leur avait point donné de terres. Leur

droit était donc fondé sur ce qu'ils n'avaient rien : mais le clergé de France demanda la dîme, quoiqu'il fût riche par lui-même. Il se fondait sur ce qu'il était le corps des prêtres de la nouvelle loi, comme les lévites avaient été le corps des prêtres de l'anciene. Il aurait rendu la comparaison plus exacte, s'il avait commencé par abandonner ses possessions; mais il voulait acquérir sans rien perdre. Il prêcha donc la dîme : il la prêcha au nom de saint Pierre; les moines firent même parler Jésus-Christ. Ils forgèrent une lettre que le Sauveur écrivait aux fidèles, et par laquelle il menaçait les païens, les sorciers, et ceux qui ne paient pas la dîme, de frapper leurs champs de stérilité, de les accabler d'infirmités, et d'envoyer dans leurs maisons des serpens ailés, qui dévoreraient le sein de leurs femmes.

Comment il défend ce qu'il a acquis.

Je vous laisse à juger des désordres que devaient produire la grossièreté de ceux qui trompaient, et la simplicité de ceux qui étaient trompés. Cependant ces désordres croissaient encore, parce que le clergé défendait ce qu'il avait usurpé avec autant de passion que ce qu'il avait acquis justement. Tantôt il représentait, comme patrimoine des pauvres, les richesses qu'il consumait lui-même; et il persuadait, parce qu'en effet les donations avaient d'ordinaire été faites aux églises, à titre de charité, et pour le soulagement des pauvres. D'autres fois il parlait, non-seulement

comme s'il n'eût rien usurpé, mais encore comme s'il n'eût jamais rien reçu ni des citoyens, ni de la nation. Ses biens, sa puissance temporelle étaient de droit divin; y toucher, c'était un sacrilége, et l'on était excommunié. En conséquence il prétendra jouir de toute sa puissance et de toutes ses richesses, sans toutefois contribuer aux charges de l'état : car peut-on mettre des impositions sur des choses consacrées à Dieu, et qui lui appartiennent ?

Combien la confusion des deux puissances lui est favorable.

Cette doctrine dangereuse portait uniquement sur la confusion des deux puissances. Comme le même homme était tout à la fois prêtre et seigneur, on paraissait attaquer les droits du sacerdoce, lorsqu'on attaquait ceux de la seigneurie. Les évêques et les abbés se prévalaient de cette erreur, ou même ils y tombaient de bonne foi. On aurait dit qu'ils affectaient de se montrer comme ministres de la religion, dans les choses où ils ne l'étaient pas.

Il croit avoir de droit divin les terres qu'il possède, et il le persuade.

L'anarchie avait tout confondu : les Français conservaient encore des restes de cette avidité sans règles avec laquelle ils s'étaient répandus dans les Gaules : c'est de là que naissaient mille abus, sur lesquels l'ignorance ne permettait pas d'ouvrir les yeux. En effet, le clergé de France ne savait pas que pendant trois siècles les églises n'avaient subsisté que par la charité des fidèles ; que c'était par cette même charité qu'elles s'é-

taient enrichies dans les trois siècles suivans; que les priviléges dont le sacerdoce avait joui étaient des bienfaits des empereurs chrétiens; que la plupart de ces priviléges étaient des exemptions qui avaient été accordées aux prêtres, afin que, n'étant pas distraits par les soins des choses temporelles, ils pussent vaquer uniquement aux devoirs de leur état; qu'après la ruine de l'empire d'Occident, ils n'étaient devenus le premier corps de la nation, et n'avaient eu la plus grande influence dans le gouvernement, que parce que les Barbares crurent devoir considérer le clergé chrétien, comme ils avaient considéré le clergé païen; qu'enfin ils devaient toute leur puissance à l'anarchie, qui avait confondu tous les droits, et à la superstition, qui avait mis tout à leurs pieds. Le clergé ignorait tout cela: voilà pourquoi un évêque et un abbé se regardaient dans leurs terres comme des seigneurs de droit divin.

Mais la noblesse se fait de la force un droit contre lui.

Le peuple, encore plus ignorant, croyait à ce droit divin, et le clergé en jouissait sans contestation. Mais si personne ne le lui disputait, on se faisait de la force un autre droit contre lui. De là naîtront des désordres sans nombre : le clergé et la noblesse usurperont tour à tour l'un sur l'autre. Ils seront des siècles sans pouvoir se faire des titres légitimes, et sans savoir juger sainement de leurs prétentions réciproques.

A l'exemple

Pepin profita de cette ignorance. Il crut ou

du clergé, Pepin veut acquérir un droit divin au trône qu'il usurpe.

feignit de croire que le pape et les évêques pouvaient lui donner un droit à la couronne, et il entreprit de persuader que Dieu, par un ordre exprès et immédiat, l'établissait sur le trône lui et sa postérité. Charlemagne se fit des titres plus solides, lorsqu'il ne se montra que comme le premier magistrat de la nation : car ce que l'ignorance fait seule, elle le défait sans scrupule; parce que, se faisant toujours des idées fausses de tout, elle ne respecte jamais rien. Nous en verrons bientôt la preuve.

Doctrine fausse et pernicieuse qui s'établit alors en France.

Je vois que depuis que le christianisme était devenu la religion dominante, on a dit souvent que Dieu établit lui-même les empereurs et les rois, et cela est vrai, comme il est vrai qu'il m'a établi votre précepteur. Mais de prétendre qu'il les choisit immédiatement lui-même, et de juger en conséquence que les ministres de la religion sont en cela les seuls interprètes de sa volonté; c'est un principe absurde, extravagant, et qui ne tend pas à moins qu'à la ruine des empires. On l'a répété cependant, et on l'a répété surtout à tous les souverains qu'on invitait au despotisme : on leur persuadait qu'ils seraient plus absolus lorsqu'ils n'auraient à rendre compte qu'à Dieu, et on ne leur laissait pas voir le compte qu'ils auraient à rendre aux ministres qui le font parler. Ces souverains auraient dû considérer que ces maximes ont été les seuls titres d'un usurpateur,

et qu'elles pouvaient redevenir des titres contre eux.

En effet c'est pour un usurpateur que cette doctrine a commencé en France; elle ne remonte pas plus haut que le huitième siècle; et quoiqu'elle s'établisse rapidement, on remarque néanmoins que, pour y préparer les esprits, on l'introduit avec quelques précautions. D'abord Zacharie répond moins comme l'interprète des volontés du Ciel que comme un homme qui a été consulté. Il paraît même quelque embarras dans sa réponse : car, au lieu de décider en juge, il se contente de dire que le maire peut prendre le titre de roi, puisqu'il en fait les fonctions. Maxime qui autoriserait l'usurpation de tout ministre puissant. Boniface sacre ensuite Pepin et le compare à David : flatterie qui plaît au nouveau roi et qui en impose au peuple. Enfin, tous les esprits se trouvant bien disposés, Étienne déclare ouvertement, au nom de saint Pierre, que Dieu, par une providence toute particulière, a choisi Pepin et ses fils pour gouverner les Français, et menace des censures de l'Église si l'on se départ jamais de la fidélité qui leur est due. Cette doctrine était si bien établie en 800, que le peuple crut voir Dieu donner l'empire à Charlemagne, lorsque le pape mettait une couronne sur la tête de ce prince.

En Espagne la même ignorance avait produit Un siècle aupa-

ravant, cette doctrine avait commencé en Espagne, où le clergé disposait souvent de la couronne.

de semblables abus dès le commencement du septième siècle. Suintila monta sur le trône en 621 : on l'appelait le père des pauvres; on estimait son courage, et c'est lui qui acheva la conquête des pays que les Grecs avaient conservés jusqu'alors en Espagne. Cependant une conspiration lui enleva la couronne pour la mettre sur la tête d'un de ses fils nommé Sisenand ; et le quatrième concile de Tolède, tenu en 633, le déclara déchu de sa dignité et de ses biens, lui, sa femme, ses autres enfans et son frère.

En 635, les grands et les évêques donnèrent Chintila pour successeur à Sisenand; mais il fallut plus d'un synode pour examiner cette élection et pour la confirmer.

Wamba, couronné malgré lui en 672, soutint la réputation qu'il s'était faite et qui avait engagé les grands à lui faire violence. Mais, après un règne de huit ans, ayant été empoisonné par Ervige, et se voyant au moment de mourir, il se fit couper les cheveux, et prit l'habit monastique selon une dévotion de ce temps-là qui subsiste encore en Espagne. Il réchappa cependant, mais il ne recouvra pas la couronne, parce qu'une pareille cérémonie l'en avait rendu incapable au jugement des évêques. Il fut donc déposé, et Ervige fut reconnu pour souverain dans le douzième concile de Tolède en 681. Les évêques étaient seigneurs en Espagne comme en France, et ils y disposèrent

de bonne heure de la couronne, parce qu'elle devint élective : ils faisaient et défaisaient les rois, et cependant ils ne cessaient dans leurs conciles de recommander l'obéissance aux oints du Seigneur. Mais voyons comment s'est formée la puissance des papes.

Faiblesse des papes dans les huit premiers siècles.

Si l'on vous disait que Constantin a donné aux papes en souveraineté la ville de Rome et toutes les provinces de l'empire d'Occident, vous répondriez que Constantin n'a pas pu faire cette donation, et que d'ailleurs elle est démentie par toute l'histoire. Vous vous rappelleriez que jusque bien avant dans le cinquième siècle l'Occident a eu ses empereurs, et que depuis, Rome a été successivement sous la domination des Hérules, des Ostrogoths, des empereurs grecs et des rois de France. Il faut donc qu'on ait bien compté sur l'ignorance des peuples, puisqu'on a fabriqué l'acte de cette donation, et qu'on a entrepris de le faire valoir. Tout en décèle la supposition ; mais je ne m'arrête pas sur les marques de fausseté que les critiques y découvrent.

Il n'est pas douteux que l'église de Rome n'ait été l'objet des libéralités de Constantin et de beaucoup de fidèles, et qu'elle ne se soit enrichie en peu de temps. Il est également certain que sous un prince nouvellement converti, le chef de l'Église triomphante devait jouir d'un grand crédit. C'est ce qui faisait dire, en 466, au consul

Prétextat : Qu'on me fasse évêque de Rome, et je me ferai chrétien !

Cependant tous les empereurs n'ont pas été également favorables au saint-siége : les uns donnaient, les autres enlevaient, et le patrimoine de saint Pierre a souvent été saisi. La personne même des papes n'était pas toujours respectée : on en voit quelques-uns qui ont été exilés, et d'autres qui ont été mis en prison. Voilà comment ils ont été traités, non-seulement par les rois barbares, mais encore par les empereurs grecs.

Les princes qui les ont le plus comblés de faveurs ont été jaloux de conserver sur eux toute leur autorité. Dans la primitive Église, le peuple et le clergé faisaient seuls les évêques : mais les principaux siéges attirèrent l'attention du souverain, lorsque les évêques qui les occupaient commencèrent à devenir puissans. Alors le prince, qui craignit les abus du pouvoir, voulut prendre connaissance des sujets qu'on donnait pour chefs aux églises. Tantôt il les nomma lui-même; d'autres fois il laissa subsister le droit de les élire; mais il se réserva le droit de les rejeter s'ils ne lui convenaient pas, et il ne permit de les ordonner qu'avec son consentement. Rome étant la première église de l'empire, fut encore plus soumise à cet égard qu'aucune autre. On ne pouvait ordonner l'évêque qu'après avoir reçu

l'agrément du souverain. C'est ce qu'on voit sous les empereurs grecs, sous les rois goths, et sous Charlemagne. Jusqu'à ce roi de France, les papes, tantôt respectés, tantôt humiliés, et toujours sujets, n'ont joui que d'une fortune mal assurée. Les bienfaits de ce prince ont commencé leur grandeur temporelle ; les circonstances l'ont achevée ; et si, de citoyens riches, ils sont devenus souverains, c'est tout à la fois l'effet de leurs vertus, de leurs intrigues et de l'ignorance des peuples.

En Orient le clergé a moins de facilité à s'élever qu'en Occident.

Les évêques grecs ne pouvaient pas, comme les évêques latins, s'élever à la souveraineté : l'opinion seule y mettait obstacle. Les deux puissances, à la vérité, se confondaient de part et d'autre. Mais en Orient, les peuples étaient plus disposés à regarder la puissance spirituelle comme un attribut de l'autorité impériale, parce que les empereurs ayant été pontifes, lorsqu'ils étaient païens, et ayant conservé ce titre long-temps après leur conversion, on ne s'était pas encore fait une habitude de considérer l'empire et le sacerdoce comme deux choses essentiellement différentes, ou du moins on n'était pas en état d'en marquer les limites. En Occident au contraire les peuples étaient plus disposés à regarder la puissance temporelle comme un attribut du sacerdoce, parce que, parmi les barbares de Germanie, les prêtres avaient toujours été différens

des chefs qui les conduisaient, et que, tout à la fois craints et respectés, ils avaient eu beaucoup d'influence dans les affaires civiles. Voilà pourquoi d'un côté les empereurs usurpaient sur le clergé, et que de l'autre le clergé usurpait sur les rois. Les évêques grecs pouvaient s'enrichir, étendre plus ou moins leur juridiction, et concourir quelquefois, directement ou indirectement, à l'élection des empereurs. Ils pouvaient briguer la faveur du prince par des complaisances ou par des flatteries; fermer les yeux sur ses entreprises, lorsqu'il se donnait pour juge en matière de foi; se soumettre à ses décisions, l'inviter même à porter des jugemens, et, par une sorte d'échange, lui céder le spirituel pour le temporel. Les circonstances ne leur permettaient rien de plus.

L'ambition du patriarche de Constantinople trouve un obstacle dans l'agrandissement de celui de Rome.

Mais ces circonstances étaient bien favorables à l'ambition des évêques de Constantinople. Vous avez vu comment ils étendirent leur juridiction, comment ils devinrent patriarches, et obtinrent enfin le second rang. La faiblesse des papes, depuis la décadence de l'empire d'Occident, semblait leur promettre d'arriver au premier. Ils y aspiraient; mais ils ne l'ont point obtenu, quoique Zénon en 477 eût entrepris de le leur donner par une loi, dans laquelle il parle de l'église de Constantinople, comme si elle était la mère de tous les chrétiens. Charlemagne mit lui-même

un terme à l'ambition de ces patriarches; car il ne leur était plus si facile de s'élever, depuis que la grandeur temporelle des papes s'était affermie. La faiblesse où l'empire tombera leur sera encore plus funeste, parce que les empereurs seront dans la nécessité de ménager la cour de Rome.

Comme la rivalité entre l'église de Rome et celle de Constantinople doit enfin produire un schisme, je ne crois pas devoir passer sous silence les contestations qui se sont élevées entre ces deux siéges.

Le titre d'œcuménique est le premier sujet de contestation entre le pape et le patriarche de Constantinople.

Sur la fin du sixième siècle, Jean le Jeûneur, évêque de Constantinople, prit le titre de patriarche œcuménique, et s'attira de vifs reproches de la part des papes, et surtout de Grégoire Ier, recommandable par sa sainteté, son humilité et son zèle pour la discipline. L'empereur Maurice trouva qu'une dispute si frivole ne méritait pas de troubler le repos des deux premières églises; mais saint Grégoire insista, croyant voir, dans ce titre fastueux, l'orgueil du précurseur même de l'Antechrist : il invita les évêques à se joindre à lui pour la défense de l'épiscopat, et les exhorta à répandre leur sang s'il le fallait.

C'était trop se passionner pour un titre que les papes ont dans la suite souffert qu'on leur donnât, et qu'ils ont même pris d'eux-mêmes

quelquefois. Mais il croyait que le patriarche de Constantinople prétendait par-là se donner pour le seul évêque : cependant les Grecs attachaient une idée toute différente au mot d'œcuménique. Aussi ne les trouva-t-il pas dans les dispositions qu'il souhaitait.

Il ne se rendit pas néanmoins : il sut si mauvais gré à Maurice de ne lui avoir pas été favorable, qu'il rendit gloire à Dieu de la révolution qui avait placé Phocas sur le trône impérial. « *Que les Cieux se réjouissent*, écrivait-il à cet « usurpateur; *que la terre tressaille d'allégresse ;* « *que toute la république soit dans la joie de vos* « *bonnes actions ; que les esprits accablés de vos* « *sujets se consolent !* » Il ne trouvait point de termes capables d'exprimer la reconnaissance qu'on devait à Dieu d'avoir déchargé l'empire du joug qui l'accablait, pour en substituer un facile à porter, et d'avoir rendu à la république affligée la consolation dont elle avait besoin. Il serait à souhaiter pour l'honneur de saint Grégoire, dit M. de Burigny, qu'il eût été moins prodigue de louanges à l'égard d'un tyran qui était parvenu à l'empire par les voies les plus odieuses, et qui justifia si mal les idées trop avantageuses que ce grand pontife, d'ailleurs si judicieux, avait si légèrement conçues de lui. Voilà comment, dans ce siècle, les personnages les plus saints et les plus éclairés se passionnaient pour un mal-

entendu, et se passionnaient jusqu'à louer Dieu des bonnes actions d'un monstre, dont le moindre des crimes était d'avoir usurpé la couronne. La question sur les images, plus funeste dans ses suites, ne fut encore qu'un mal entendu dans son origine.

Le culte des images, autre sujet de contestation

C'est en Orient que les images ont commencé, vers la fin du quatrième siècle, et elles devinrent fort communes dans le cinquième. On voulut par-là contribuer à l'instruction de ceux qui ne savaient pas lire, et les exciter à l'émulation des actions édifiantes qu'on mettait sous leurs yeux. En effet les hommes à cette vue s'accoutumèrent à témoigner, par des signes extérieurs, le respect qu'ils avaient pour les choses représentées, et le culte des images s'établit peu à peu. Il aurait été à craindre, dans les commencemens du christianisme, que cet usage n'eût été une occasion d'idolâtrie pour les païens nouvellement convertis : mais ce danger n'était plus le même.

D'Orient ce culte passa à Rome ; mais la France, l'Allemagne et l'Angleterre ne le reçurent pas : il y avait même plusieurs églises d'Occident, où les évêques ne voulaient pas souffrir des images. Cette précaution était sage alors, parce qu'ils voyaient parmi les fidèles beaucoup de chrétiens qui sortaient à peine du paganisme.

A la fin du sixième siècle, l'église même de

Rome n'approuvait pas encore le culte des images; car saint Grégoire loue Sérénus, évêque de Marseille, d'empêcher qu'on ne les adore, quoique, jugeant qu'elles servent à l'instruction, il le blâme de les avoir brisées.

La paix n'était point troublée par les différens usages que les églises suivaient à cet égard, lorsqu'en 725 Léon l'Isaurien entreprit d'abolir tout-à-fait les images. Grégoire II en prit vivement la défense; et les moines surtout s'élevèrent contre l'empereur, parce que les images et les miracles qu'on leur attribuait excitaient la charité des personnes dévotes envers leurs monastères.

Il n'est pas douteux que ce culte n'ait dégénéré en abus parmi les Grecs, dont l'esprit était de tout confondre à force de subtilités, et qui étaient tombés dans une grande ignorance. Mais Léon, en ordonnant de briser les images, causa des scandales, suscita des troubles, et ne remédia à rien. Cependant cette question n'était qu'une pure dispute de mots. Il suffisait de remarquer que le culte ne se rend pas à l'image mais au saint, et qu'il est tout différent de celui qui n'est dû qu'à Dieu. Mais il faut convenir qu'un mot suffit pour jeter dans l'erreur le peuple qui est peu accoutumé aux distinctions, et qui se contente ordinairement d'idées vagues; et les moines, peu éclairés eux-mêmes, avaient plus d'intérêt à profiter de la crédulité qu'à prévenir la superstition.

En 754, sous Constantin Copronyme, ce culte et les images même furent condamnés dans un concile tenu à Constantinople, et composé de trois cent trente-huit évêques : il fut rétabli en 787, dans le second concile de Nicée, tenu par l'ordre d'Irène. Cependant l'Orient resta divisé, et la conduite peu uniforme des empereurs ralluma souvent cette dispute.

L'église de France refusa de recevoir le concile de Nicée, et prit un milieu entre les deux opinions contraires : elle permit d'avoir des images pour l'instruction, mais elle défendit de leur rendre aucune sorte de culte. Charlemagne, qui se déclara pour ce sentiment, envoya le jugement de ses évêques au pape Adrien, et le pressa de déclarer hérétiques Constantin et Irène. Adrien tenta de rapprocher les pères de Nicée des évêques de France, pria le roi de lui permettre d'approuver ce qu'Irène et l'empereur avaient fait pour les images, et lui promit de les déclarer hérétiques s'ils ne restituaient pas le patrimoine de saint Pierre.

Les ouvrages qu'on écrivit sur cette question sont un monument de l'ignorance du huitième siècle; et la conduite qu'on a tenue décèle bien des passions et bien des intérêts qui ne se concilient pas avec l'amour de la vérité : mais enfin le culte des images a été dans la suite bien expliqué, et il est reçu dans toute l'Église catholique.

Les abus que j'ai exposés seront la principale cause des révolutions dont je dois parler. C'est pourquoi j'en ai fait l'objet de ce chapitre. Vous acheverez de connaître ces temps malheureux, lorsque vous lirez le discours de l'abbé Fleury, sur l'histoire ecclésiastique, depuis l'an 600 jusqu'à l'an 1100.

CHAPITRE II.

Louis le Débonnaire.

814. Louis le Débonnaire reconnu par les seigneurs, et sacré par Etienne IV.

Louis Ier, surnommé le Débonnaire, que Charlemagne son père avait associé à l'empire, fut reconnu de nouveau pour empereur et roi de France par les seigneurs qui se trouvèrent à Aix-la-Chapelle. Deux ans après, 816, Étienne IV, élevé sur la chaire de saint Pierre, fit prêter le serment de fidélité aux Romains, au nom de l'empereur, et se rendit à Reims, où il sacra Louis et sa femme Hermengarde.

Dans quelles circonstances Charlemagne avait partagé ses états entre ses trois fils.

En 806, Charlemagne avait partagé ses états entre ses trois fils, Charles, Pepin et Louis, voulant prévenir les troubles que ce partage aurait pu causer après sa mort. Lorsqu'il eut perdu les deux aînés, il donna le royaume d'Italie à Bernard, fils de Pepin, et il s'associa Louis en 813.

Il faut remarquer que la puissance de Charle-

magne était d'autant plus assurée, que toutes les volontés se réunissaient en lui comme dans un chef qui faisait la gloire et le bonheur de la nation. Ses victoires le rendaient redoutable aux ennemis, et ses sujets respectaient en lui le protecteur des lois qu'ils se donnaient eux-mêmes. Il pouvait donc communiquer la souveraineté sans s'exposer au danger de la perdre : l'amour des peuples l'assurait de l'obéissance de ses fils.

Louis se hâte trop de faire un pareil partage.

Louis se trouvait dans des circonstances toutes différentes : cependant il crut pouvoir faire dès les premières années ce que Charlemagne n'avait fait qu'après en avoir régné trente-huit. Ayant déclaré dans l'assemblée d'Aix-la-Chapelle qu'il voulait associer à l'empire un de ses trois fils, il ordonna un jeûne de trois jours pour obtenir les lumières du Ciel. Après ce terme, il choisit pour collègue Lothaire, son aîné; il donna le royaume d'Aquitaine à Pepin, et celui de Bavière à Louis, son troisième fils; les trois princes furent couronnés avec solennité, et les deux rois partirent chacun pour leur royaume.

Sa conduite avec Bernard qui se révolte.

A cette nouvelle Bernard se révolta, parce qu'étant roi d'Italie, et fils du frère aîné de Louis, il prétendait avoir seul des droits à l'empire; mais ayant été abandonné de ses troupes, il mit toute sa ressource dans la clémence de celui qu'il avait offensé. Louis le reçut avec sévérité, lui fit avouer ses complices; et ne voulant pas être seul

juge dans cette affaire, il la renvoya à l'assemblée générale de la nation. Il commua ensuite la peine de mort, à laquelle les rebelles furent condamnés, et il ordonna de déposer ou de bannir les ecclésiastiques, et de crever les yeux aux autres. Bernard mourut des suites de cette opération.

Louis avait trois frères encore jeunes, Drogon, Thiéri et Hugues. Pour prévenir toute révolte de leur part, il les fit raser et enfermer dans des monastères.

Il s'en repent pour ne montrer que de la faiblesse. 822.

Cependant peu d'années après, revêtu d'un habit de pénitent, il parut dans l'assemblée d'Attigni-sur-Aisne, confessant publiquement ses crimes, c'est-à-dire le jugement rendu contre Bernard et ses complices; la violence qu'il avait faite à ses trois frères en les reléguant dans des cloîtres, et la disgrâce de quelques courtisans qui avaient eu du crédit sous Charlemagne.

Un prince se rend estimable lorsqu'il reconnaît ses fautes pour se corriger : il devient l'objet du mépris s'il ne les avoue que par faiblesse. Louis avait encore l'imprudence de faire une injure à la nation, puisqu'il s'attribuait comme un crime le jugement qu'elle avait porté.

Ce roi s'humiliait ainsi, lorsque les Français, accoutumés à vaincre sous Charlemagne, avaient été défaits plusieurs fois par le duc de la basse Pannonie, qui s'était révolté. Tout contribuait donc à le faire mépriser.

Pieux, mais sans lumières, ce prince n'eut des remords que parce qu'on lui en donna. Il fut le jouet de quelques courtisans qui voulaient faire rappeler des évêques et des seigneurs exilés. Il les rappela donc; il leur rendit leurs biens; il demanda pardon à ses frères, et il leur permit de revenir à la cour; ils aimèrent mieux leur retraite.

Cependant Judith veut un royaume pour Charles son fils.

Hermengarde était morte, et Louis avait épousé Judith, fille de Guelfe, duc de Bavière. Il en eut un fils, connu depuis sous le nom de Charles-le-Chauve. Il vit alors qu'il s'était trop pressé de faire le partage de ses états; car la reine voulait un royaume pour Charles, et il n'en pouvait donner sans démembrer ceux des autres princes. Ils ne s'y prêtaient pas; Lothaire surtout y était opposé, parce qu'ayant comme successeur à l'empire la plus grande partie des provinces en partage, les états de Charles devaient être pris sur les siens.

Judith employa toute son adresse pour gagner ce prince. Elle lui fit tenir Charles sur les fonts, cérémonie qu'on regardait alors comme un lien sacré, et qui faisait un devoir à Lothaire de protéger cet enfant: en un mot, elle sut si bien le flatter, qu'il consentit au démembrement, et qu'il jura de lui assurer la possession de ce que l'empereur lui donnerait.

Cependant il n'y avait encore rien de spécifié. Louis pouvait donner plus ou moins à Charles;

et il était à présumer que Judith, maîtresse de son mari, ferait à son fils le sort le plus avantageux. Lothaire se repentit du serment qu'il avait fait; il trouva bientôt des personnes qui approuvèrent son repentir et qui l'enhardirent à se croire libre de tout engagement. Il dissimula néanmoins, et parut tranquille pendant trois ou quatre ans; tout mais les troubles se préparaient dans le silence.

Troubles qui naissent à cette occasion.

Comme le roi était incapable de faire respecter son autorité, il y avait quatre souverains qui formaient quatre partis différens. Aucun d'eux n'avait ni assez de vues, ni assez de fermeté pour suivre un plan soutenu. On s'attachait aux uns ou aux autres, suivant les intérêts particuliers que les conjonctures faisaient naître. Les seigneurs, assez puissans pour être ménagés, ne songeaient qu'à se faire craindre; et, profitant de la faiblesse du gouvernement, ils s'agrandissaient par de nouvelles usurpations. En un mot tous les ordres se désunissaient; les factions se formaient de toutes parts; chacun ne songeait qu'à soi : l'anarchie succédait au sage gouvernement de Charlemagne.

Pendant que ce désordre se formait dans l'intérieur du royaume, les armées eurent de mauvais succès en Espagne, et les Bulgares, qui ravagèrent la haute Pannonie, s'établirent sur les terres des Français. Ces revers furent le signal des murmures. On se plaignait du gouvernement présent, qu'on ne cessait de comparer à celui de

Charlemagne; on vit des prodiges qui annonçaient de nouveaux désastres; on demanda la réforme de l'état. Les partisans de Lothaire profitèrent de ce mécontentement pour fortifier le parti de ce prince.

Le roi, touché des malheurs du peuple, et encore plus frappé des prodiges, n'eut pas de peine à reconnaître que sa mauvaise conduite était cause de tous les maux. Il nomma des envoyés qui visitèrent les provinces, en observèrent les désordres, et vinrent en rendre compte à l'assemblée générale, qui se tint à Aix-la-Chapelle. Faiblesse de Louis. 828.

Vala, chef de cette commission, était un de ceux que Louis avait exilés, et qu'il rappela lorsqu'il voulut faire pénitence de ses fautes. Forcé à s'éloigner de la cour, il s'était fait moine pour s'en rapprocher, et il était alors abbé de Corbie. Cet homme, animé par un zèle aveugle et par un esprit de faction, ne se contenta pas de faire le rapport de ce qu'il avait vu; il déclama encore sur les devoirs des princes, il apostropha plusieurs fois l'empereur; il l'accusa d'être la cause de tous les maux, et il en prit l'assembée à témoin. Insolence du moine Vala.

C'est ainsi que Vala jouait insolemment le rôle d'un moine orgueilleux, tandis que Louis supportait cette seconde pénitence avec l'humilité d'un chrétien qui ne sait pas être prince. Il s'avoua coupable, et il convoqua quatre conciles, invitant Humiliation de Louis, qui prend les évêques pour juges de sa conduite.

les évêques à convenir des choses qu'il fallait réformer dans l'état, dans sa conduite et dans celle de ses fils.

Cependant Judith lui donna de l'inquiétude sur la hardiesse avec laquelle on avait parlé dans l'assemblée d'Aix-la-Chapelle; et elle lui fit craindre qu'on ne tramât quelque conspiration. En effet Vala et les autres mécontens étaient de concert avec Lothaire, et formèrent le projet de forcer Louis à confirmer le partage fait entre ses trois fils du premier lit, sans rien innover en faveur de Charles.

Le roi ouvrit les yeux, se défia de ses ministres, chassa Vala, et donna toute sa confiance à Bernard, duc de Languedoc, que Judith lui conseilla d'appeler à la cour.

La fermeté de Bernard cause de nouveaux soulèvemens. 829.

Bernard, aussi ferme que son maître était faible, mit sa volonté à la place des lois, et publia un édit par lequel le roi donnait à Charles le pays des Allemands, c'est-à-dire ce qui est entre le Rhin, le Mein, le Necker et le Danube, la Rhétie, aujourd'hui le pays des Grisons, et enfin la Bourgogne transjurane, maintenant le pays des Suisses et Genève. Une pareille entreprise ne pouvait que soulever les évêques contre un prince qui venait de les prendre pour juges. On murmura; le roi sévit : on en murmura davantage; et bientôt ce fut un déchaînement général contre le ministre, quon accusait de troubler l'état, de mettre la di-

vision dans la famille royale et de plusieurs crimes vrais ou supposés.

Alors Vala sort de son monastère. Il se déclare pour les trois princes du premier lit : plusieurs évêques et plusieurs abbés se joignent à ce moine : ils s'assemblent, et ils protestent qu'ils tiendront pour rebelles à Dieu et à l'Église quiconque ne les secondera pas dans le dessein qu'ils ont de rétablir l'ordre dans l'état, de procurer la sûreté des peuples, et de pourvoir à celle de l'empereur et de toute la famille royale; car ils prétendaient armer les sujets pour défendre le roi contre le ministre. Ils paraissaient, au reste, d'autant plus redoutables, qu'ils étaient la plupart en réputation de probité, de sagesse et de doctrine. Vala surtout passait pour un grand saint.

Lothaire et Pepin, que les factieux invitaient à se mettre à leur tête, prirent les armes contre leur père, qui marchait contre les Bretons révoltés; et Louis, roi de Bavière, s'étant échappé de la cour, vint à Corbie trouver l'abbé Vala. Le danger était grand pour l'empereur ; car des troupes qui avaient refusé de le suivre s'étaient jointes à Pepin, et plusieurs seigneurs avaient abandonné son armée. Lothaire et Pepin arment. 830.

L'empereur crut arrêter la révolte en éloignant Bernard et Judith, qui en étaient les prétextes. Mais la reine ayant été enlevée, Pepin ne lui accorda la vie qu'à condition qu'elle prendrait le Judith prend le voile.

voile, et qu'elle persuaderait à son mari de se retirer dans un monastère pour le reste de ses jours.

Louis assemble les seigneurs et les évêques à Compiègne, pour savoir d'eux s'il prendra le froc, ou s'il conservera l'empire.

Louis consentit que sa femme se fît religieuse, et demanda qu'il lui fût au moins permis de prendre l'avis des seigneurs et des évêques, avant de se faire moine lui-même. L'assemblée se tint dans le palais de Compiègne. Il y parut comme un criminel devant ses juges, n'osant monter sur le trône, ni même y porter seulement ses regards. Il avoua ses fautes, il se reprocha la trop grande complaisance qu'il avait eue pour sa femme; il ratifia la permission qu'il lui avait donnée de prendre le voile; il loua le zèle de ceux qui l'obligeaient à corriger sa conduite, et promit que, si on lui laissait la couronne, il gouvernerait désormais suivant les conseils de ses bons et fidèles sujets. Soit qu'on fût touché d'une humiliation qui ne devait causer que du mépris, soit qu'on voulût conserver un prince qu'on se flattait de gouverner, on le fit remonter sur le trône. Mais il n'y fut pas long-temps; car, ses troupes s'étant retirées dans le camp de Pepin, où Lothaire venait d'arriver, il fut dans la nécessité de se livrer à ses fils rebelles.

Lothaire se saisit de l'empire, que l'assemblée avait conservé à Louis.

Lothaire, alors maître de l'empire, eût voulu que son père eût paru se retirer de lui-même, dans un monastère. Il s'en ouvrit à des moines, qui promirent de l'y déterminer. Mais comme

Louis, sous un froc, leur devenait tout-à-fait inutile, ils résolurent de lui conserver la couronne, après avoir pris cependant la précaution de traiter avec lui, et de lui imposer les conditions qu'ils jugèrent à propos.

Les moines rendent l'empire à Louis.

Gombaud, un de ces moines, fut le chef de cette intrigue. Il réveilla la jalousie des rois de Bavière et d'Aquitaine. Il leur fit voir un maître dans Lothaire, et il leur fit espérer un partage plus avantageux, s'ils rentraient dans le devoir. Ils se soumirent, et Lothaire, dont le parti s'affaiblissait tous les jours, fut enfin contraint d'avoir recours à la clémence de l'empereur. On tint ensuite une assemblée à Nimègue, dans laquelle les chefs de la rébellion furent jugés et condamnés à mort. Louis, qui ne savait ni commander ni punir, se contenta de les reléguer dans des cloîtres.

Louis déclare Lothaire déchu de son association à l'empire.

Judith, rappelée de son monastère, ne songea qu'à se venger de ses ennemis. Plusieurs furent exilés : Vala fut renfermé dans un château, sur le bords du lac de Genève, et Lothaire fut déclaré déchu de son association à l'empire.

Plus Louis était faible, plus il était imprudent. Il n'y a qu'un moment qu'il avait pris ses sujets pour juges, et actuellement il leur commande en maître. Il défait de sa pleine autorité ce qui avait été arrêté dans une assemblée générale de la nation, et changeant continuellement au gré d'une femme, d'un moine et d'un ministre, il ne permet

plus de connaître les lois auxquelles on doit obéir.

On l'accuse d'usurper, par cette déclaration, sur les droits de l'Eglise.

Ce fut surtout en lui un attentat aux yeux des ecclésiastiques mécontens, que d'avoir voulu dispenser les Français du serment de fidélité qu'ils avaient fait à Lothaire : c'était, selon eux, usurper sur les droits de l'Église. Il fut troublé, quand il connut combien on murmurait : il eut de nouveaux remords; et, malgré la reine, il suivit les conseils de quelques évêques et de quelques moines, qui lui persuadèrent de pardonner à tous les rebelles et d'accorder une amnistie générale. Vala ne voulut pas profiter de cette amnistie, parce qu'il ne se jugeait coupable d'aucun crime. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que l'empereur, qui venait de dégrader Lothaire, crut devoir négocier avec ce moine rebelle, pour l'engager à souscrire au partage fait en faveur de Charles.

Révolte qui n'a pas de suite. 831.

Bernard, qui revint alors à la cour, trouva que Gombaud avait toute la confiance de l'empereur. Offensé de cette préférence, il engagea les princes dans une nouvelle révolte. Elle n'eut pas de suite cependant, parce qu'elle fut découverte avant qu'ils eussent réuni leurs forces. L'empereur leur pardonna, et dépouilla Bernard de ses charges et de ses gouvernemens.

Autre révolte des fils de Louis.

Ils avaient juré d'être désormais fidèles à leur père : mais ces fils dénaturés, incapables de repentir, n'attendaient qu'une circonstance où ils pourraient violer leur serment. Pepin ayant

donc repris encore les armes, Louis le déshérita, et donna l'Aquitaine à Charles, soit qu'il fût irrité de tant d'ingratitude, soit qu'il obéît aux désirs de Judith. Cependant, quelque justice qu'il y eût à punir un fils si souvent rebelle, ce coup d'autorité fut presque généralement désapprouvé, tant l'empereur connaissait peu l'art de disposer les esprits. 833.

Lothaire et le roi de Bavière vinrent au secours de Pepin, et les armées de ces trois princes marchèrent en Alsace, où elles se réunirent. Le pape Grégoire IV, que Lothaire avait amené, venait, disait-on, pour excommunier l'empereur et les évêques de son parti, si l'on ne satisfaisait pas aux prétentions des princes. Sa présence dans l'armée des rebelles donnait d'autant plus d'inquiétude, que le peuple pouvait facilement se persuader que la justice était où il voyait le pontife, qui sacrait ses rois au nom de saint Pierre, et qu'il respectait comme interprète des volontés du Ciel. Sujet rebelle lui-même, il vient en France sans avoir eu le consentement de son souverain. Il commande, il menace; en un mot il parle en maître qui doit juger les rois, et qui ne connaît point de juges. C'est le premier pape qui ait osé de pareils attentats.

Grégoire IV est dans leur camp.

Il eut pour lui Vala, qui sortit encore de son monastère, où il était revenu, beaucoup de moines et quelques évêques. Cependant la partie la

La plus saine partie du clergé ne reconnaît pas l'autorité qu'il s'arroge, et que Vala défend.

plus saine du clergé lui répondit avec fermeté, lui faisant connaître ses devoirs, et menaçant de le renvoyer excommunié lui-même, s'il était venu pour excommunier les autres. Grégoire eût été embarrassé de répondre, si Vala et d'autres savans de ce siècle ignorant n'eussent ramassé, avec aussi peu de jugement que de critique, des passages de l'Écriture et des pères, pour prouver que la puissance des papes est celle de saint Pierre et de Dieu; qu'elle est par conséquent bien supérieure à celle des rois, et qu'ils sont faits pour juger les souverains comme les sujets.

Louis au pouvoir de ses fils.

Cependant les deux armées s'approchent. Elles étaient en présence lorsque les princes, pour avoir le temps de débaucher les troupes de leur père, entament une négociation, et Grégoire, qui s'en charge, passe dans le camp de Louis : j'ignore s'il fut le complice de leur mauvaise foi; je vois seulement, au ton dont il s'était annoncé, qu'il n'était pas fait pour être médiateur. Quoi qu'il en soit, l'empereur abandonné tombe entre les mains de ses ennemis, puisqu'enfin c'est ainsi qu'il faut nommer les fils de ce malheureux père.

Il est déposé.

Aussitôt Vala, à la tête d'une assemblée tumultueuse, déclare le trône vacant; Lothaire est proclamé empereur : il s'assure de ses frères, en augmentant leurs domaines : et l'attentat qu'on

vient de commettre est ensuite approuvé dans une assemblée générale tenue à Compiègne.

Cependant on pouvait craindre encore quelque révolution. Il s'agissait donc d'exclure Louis du trône, de manière à lui ôter toute espérance d'y remonter. Des évêques en suggérèrent les moyens à Lothaire. Ce fut de condamner le roi à la pénitence publique pour le reste de ses jours : car on pensait alors que cette pénitence, tant qu'elle n'était pas finie, ne permettait pas à celui qui la subissait de se mêler des affaires civiles ; nouvelle opinion, qui certainement n'était pas connue du temps de Théodose le Grand.

On le condamne à faire pénitence dans un monastere.

Un concile s'assemble. On fait une liste des péchés que Louis a commis contre l'Église ou contre l'état. On y fait entrer ceux qu'il avait déjà confessés la première fois, et dont il avait bien fait pénitence. On ajoute qu'il a fait marcher une armée en carême jusqu'aux frontières du royaume, et qu'il a tenu une assemblée le jour même du jeudi saint. Sur ces accusations, on le juge sans l'entendre ; on lui fait notifier sa condamnation, et on l'exhorte à profiter de ce malheur temporel pour le salut de son âme.

On le transporte ensuite à Saint-Médard de Soissons ; les évêques s'y rendent : ils se rassemblent dans l'église. Lothaire est sur un trône. Louis paraît ; il se dépouille de ses habits ; il jette son épée et son baudrier au pied de l'autel ; il se

prosterne sur un cilice; il confesse ses crimes : il tient à la main l'écrit où ils sont renfermés, le présente aux évêques, et il écoute leurs exhortations avec humilité. Enfin Ebbon, évêque de Reims, qui préside à ce conciliabule, le couvre d'une espèce de sac; on le conduit en cérémonie dans une cellule du monastère, pour y vivre en pénitence le reste de ses jours.

Et ceux qui le condamnèrent sont ceux qui l'avaient déclaré l'oint du Seigneur.

Voilà cet oint du Seigneur, ce roi donné aux Français par l'ordre exprès de Dieu. Ceux qui ont établi cette doctrine sont ceux qui le déposent; et il ne faut pas s'en étonner, puisqu'ils l'avaient introduite pour couronner un usurpateur. Pepin ne prévoyait pas que son petit-fils en serait la victime. C'est ainsi que les souverains fondent quelquefois leur puissance sur des maximes qui doivent un jour la détruire. Les hommes sont fort peu prévoyans, et surtout les princes, Monseigneur.

Jamais prince, dit le père Daniel, n'honora plus que Louis la dignité et la personne des évêques, ne prit plus volontiers et plus souvent leurs conseils, et ne déféra plus à leur autorité. Mais en y déférant beaucoup, ajoute-t-il, il n'eut pas assez de soin de la sienne. Cela n'est que trop vrai. Cet Ebbon, qui l'exhorte au nom des évêques, qui lui donne l'habit de pénitent, était un homme qu'il avait tiré de la condition servile pour l'élever, malgré les lois, à la dignité épis-

copale. Au milieu de toutes ces horreurs, on voit avec une sorte de plaisir que Grégoire et Vala, peu considérés de ceux qu'ils ont servis, se retirent l'un à Rome, et l'autre dans son monastère.

Lothaire est empereur; mais rien n'était moins assuré que cet empire usurpé par le plus noir des forfaits. Ignorant dans l'art de ménager les esprits, Lothaire offensa ses frères par ses hauteurs. Il aliéna ceux de son parti qu'il ne put pas récompenser. Il entretint les désordres, ou même il en causa de nouveaux; parce que, toujours embarrassé entre deux ministres jaloux qui ne s'accordaient pas et qui le gouvernaient, il n'ordonnait rien, ou il donnait d'un jour à l'autre des ordres contraires. On se dégoûta donc bientôt du nouveau gouvernement. On plaignit le sort d'un prince trop humilié. Ce ne furent que murmures, qu'assemblées secrètes dans toute la France, et chacun, par des motifs différens, désirait une révolution.

Lothaire aliène les esprits.

Les partisans que Louis avait conservés profitent de cette disposition des esprits. Le roi de Bavière et celui d'Aquitaine se joignent à eux; ils arment; ils rendent la liberté à leur père, et Lothaire, après avoir soutenu la guerre pendant quelques mois, se soumet au roi, qui lui pardonne. Alors une assemblée tenue à Thionville rétablit Louis, déposa Ebbon et quelques autres évêques, et l'em-

Louis recouvre la couronne, ou plutôt la reçoit des évêques.

pereur accorda une amnistie générale. Mais la scène qui se passa huit jours après me paraît surprenante. Tous les évêques se transportèrent à Metz, et Drogon, évêque de cette ville, lut en présence du peuple l'acte par lequel on rétablissait l'empereur. Ensuite sept archevêques, tenant les mains sur la tête de ce prince, lurent les oraisons destinées pour la réconciliation des pénitens, et prenant la couronne impériale, qu'on avait mise sur l'autel, ils la lui mirent sur la tête. Pourquoi donc rétablir avec tant de cérémonie l'empereur, s'il n'a pas été déposé juridiquement? Pourquoi ces oraisons prononcées sur lui, comme sur un pénitent qui a besoin d'être réconcilié, si la pénitence à laquelle on l'a condamné n'est que le crime de quelques rebelles? Pourquoi la couronne avait-elle été mise sur l'autel? Louis n'aurait-il pas dû l'avoir avant d'entrer dans l'église? A ces contradictions on jugerait que les évêques se réservent encore le droit de disposer du trône.

Judith revient à la cour, et reprend ses intrigues.

Judith, qui avait été envoyée à Tortone, recouvra sa liberté, reprit ses intrigues, et prépara de nouveaux troubles en faisant ajouter la Neustrie aux états déjà donnés à son fils. Les princes dissimulaient cependant, parce qu'ils pouvaient difficilement se réunir, et que les peuples étaient las de la guerre; mais ils attendaient une conjoncture favorable, lorsque Pepin mourut.

Alors l'impératrice, assez simple pour compter sur la reconnaissance et sur les sermens de Lothaire, imagina de le faire rentrer dans une partie de ses droits, en le faisant jurer d'être fidèle aux engagemens qu'il aurait contractés avec Charles. En conséquence deux fils que Pepin avait laissés furent exclus de la succession au royaume d'Aquitaine : on décida que les états du roi de Bavière ne seraient pas augmentés ; et on partagea le reste de l'empire entre Charles et Lothaire.

Charles a l'Aquitaine au préjudice des fils de Pepin.

Presque aussitôt le roi de Bavière prit les armes, et les quitta avec la même promptitude à l'approche de son père, qui lui pardonna. Cependant des mouvemens qui commencèrent en Aquitaine, en faveur des fils de Pepin, appelèrent l'empereur d'un autre côté; et le roi de Bavière profita de son éloignement pour se révolter encore. Louis retourna donc sur ses pas contre ce fils rebelle ; mais il tomba malade, et mourut dans un île du Rhin, au-dessous de Mayence. Il était dans la vingt-septième année de son règne, et dans la soixante-troisième de son âge. Vous pouvez compter parmi les causes de ses malheurs sa femme, ses fils, des évêques, des moines, ou seulement son incapacité.

Nouvelles révoltes, et mort de Louis.

CHAPITRE III.

Charles le Chauve.

Après la bataille de Fontenai, les évêques disposent des provinces de l'empire.

Louis le Débonnaire a préparé les guerres et les désordres qui doivent enfin ruiner sa maison. Lothaire, qui était empereur, et le jeune Pepin se hâtèrent d'armer contre Charles le Chauve et Louis de Bavière. Mais, ayant été défaits à Fontenai en Bourgogne, ils furent réduits à prendre honteusement la fuite. Alors plusieurs évêques et plusieurs abbés s'étant assemblés à Aix-la-Chapelle, les deux rois les prièrent de déclarer au nom de Dieu que Lothaire méritait d'être privé de la part que le dernier empereur lui avait donnée dans sa
842. succession. Les prélats, sans balancer, déclarèrent ce prince déchu de tous ses droits; mais ils déclarèrent aussi qu'ils ne les transporteraient à Charles et à Louis qu'après qu'ils auraient répondu en présence du peuple à une demande qu'ils avaient à leur faire. Les deux rois comparurent donc. *Promettez-vous de mieux gouverner que Lothaire?* C'est la question qu'on voulut leur faire publiquement. Ils promirent; sur quoi l'évêque qui présidait leur dit : *Recevez le royaume par l'autorité de Dieu, et gouvernez-le selon sa divine volonté; nous vous en avertissons nous vous y*

exhortons, nous vous le commandons. Voilà les évêques qui, parlant au nom de Dieu, donnent les royaumes et commandent aux rois.

Ce jugement n'eût fait qu'allumer encore la guerre ; c'est pourquoi Charles et Louis, qui en craignaient les suites, préférèrent de s'accommoder avec l'empereur. Les évêques mêmes, accommodant les ordres du Ciel aux conjonctures, consentirent qu'on laissât des états à Lothaire, quoiqu'il ne promît pas de mieux gouverner. On négocia, et on fit un nouveau partage. Louis eut tout ce que les Français possédaient au-delà du Rhin, avec les villes de Spire, de Worms et de Mayence, et fut appelé roi de Germanie. Lothaire, outre l'Italie et sa qualité d'empereur, eut tout ce qui est compris entre le Rhin et l'Escaut, le Hainaut et le Cambrésis; quelques comtés en de-çà de la Meuse; tout le pays qui s'étend depuis la source de cette rivière jusqu'au confluent de la Saône et du Rhône, et depuis le confluent, tout le Rhône jusqu'à la mer. Charles, qui eut tout le reste, prit le nom de roi de France.

Bientôt ils sont forcés de consentir au partage que font les trois princes.

Lothaire, déposé par les évêques de France, commandait dans Rome, parce qu'il était empereur, ou plutôt parce qu'il était trop puissant en Italie pour que le pape pût se soustraire à sa domination. Il ordonna qu'on suspendrait l'ordination des papes, jusqu'à ce qu'on lui eût donné avis de la vacance du saint-siége. Louis, son fils,

Lothaire qui a été jugé en France par les évêques, juge en Italie le pape Sergius II.

fut sacré roi de Lombardie par Sergius II ; et ce pontife comparut devant l'empereur, et répondit juridiquement aux accusations qu'on fit contre lui. Ainsi Lothaire était à Rome le juge du pape, lorsque les évêques venaient de le juger lui-même en France.

Ravages que font les Normands, dont Charles achète la retraite.

Nous voici aux temps où les peuples de Scandinavie, connus sous le nom de Normands, portaient la terreur sur toutes les côtes où ils se répandaient. Ils enlevaient les hommes, les femmes, les enfans, les bestiaux, dévastaient les campagnes, brûlaient les villes, et détruisaient ce qu'ils ne pouvaient pas emporter. Ils avaient commencé leurs courses sur la fin du règne de Charlemagne. Les ayant faites avec plus de succcès sous Louis le Débonnaire, ils furent attirés tout à la fois par le butin et par le peu de résistance, et vinrent avec de nouvelles forces et à des reprises fréquentes pendant celui de Charles le Chauve. Dès l'an 841, ils remontèrent la Seine, ravagèrent tout le pays jusqu'à Rouen, surprirent cette ville et la pillèrent. En 843, ils surprirent encore Nantes, dévastèrent l'Anjou et la Touraine, commirent de pareils désordres en Guienne ; et, s'étant emparés d'une île, ils s'y établirent pour y passer l'hiver. L'année suivante, ils firent une descente en Angleterre où ils ne causèrent pas de moindres maux ; ils revinrent ensuite en France, entrèrent par l'embouchure de la Garonne, et désolèrent

tout le pays jusqu'aux environs de Toulouse. De là ils entreprirent de se répandre sur les côtes d'Espagne, mais ils furent repoussés partout.

En 845 ils remontèrent l'Elbe, pillèrent Hambourg, et leur chef, Éric, roi de Danemarck, gagna deux batailles sur les troupes germaniques. La même année Regnier, un des pirates de ce roi, entra dans la Seine avec une flotte de cent vingt voiles, pilla Rouen une seconde fois, vint jusqu'à Paris, trouva cette ville abandonnée, et la brûla. Charles, retranché à Saint-Denis, crut acheter la paix en donnant à ces barbares mille livres pesant d'argent; mais il n'acheta pour le moment que leur retraite, et ils ne se retirèrent que pour revenir. En effet ils ne cessèrent de porter la désolation jusque dans l'intérieur de la France; ils s'établirent en plusieurs endroits, et Pepin s'unit à eux pour ravager l'Aquitaine, qu'il ne pouvait pas conserver. Je ne m'arrête pas sur ces guerres. Il nous suffira de remarquer les principaux événemens, et de chercher ensuite dans la conduite de Charles la cause de la faiblesse et des malheurs de la France.

Charles est sans autorité entre la noblesse et le clergé.

Charles éprouvait encore d'autres revers; car les Bretons secouèrent le joug de sa domination, et il fut obligé de céder l'Aquitaine à Pepin. Tout contribuait donc à rendre son gouvernement odieux au peuple qu'il ne savait pas défendre, et méprisable aux grands qui pouvaient se faire

craindre. Il était en quelque sorte sans puissance entre le clergé, qui s'était arrogé le droit de déposer les rois, et la noblesse, qui devenait tous les jours plus indépendante. Dans la nécessité de ménager ces deux corps, il ne pouvait ni refuser aux évêques la restitution des biens usurpés sur l'Église, ni l'ordonner aux seigneurs qui les avaient envahis, ou à qui lui-même il les avait quelquefois donnés. C'était cependant là une source intarissable de plaintes et de murmures. Des conciles se tenaient sans qu'on eût seulement daigné prendre son agrément, et, s'il convoquait des assemblées, elles aigrissaient les esprits et ne terminaient rien.

Cependant les Normands continuaient leurs ravages, les Bretons eurent de nouveaux succès; l'Aquitaine, qui était soumise, se souleva, et Charles se vit presque abandonné. Il semble que l'hommage que les seigneurs rendaient encore n'était plus qu'une formalité qui n'obligeait à rien : ils s'éloignaient de la cour, ils dédaignaient de venir aux assemblées, et ils refusaient le service militaire.

855. Charles s'humilie et prend ses sujets pour juges.

Le roi fut réduit à s'humilier devant ses sujets. Il tint, à Chiersi-sur-l'Oise, une assemblée où il ne vint que des évêques, des abbés, et quelques seigneurs du nombre de ceux qui étaient opprimés : tout le fruit des délibérations fut d'inviter la nation à conférer sur les changemens à faire dans le gouvernement. Le roi s'engageait à par-

donner à ceux qui avaient manqué à leur devoir, pourvu qu'ils eussent la bonne foi de reconnaître leur faute : que si quelqu'un s'était révolté pour n'avoir pas été récompensé, il s'offrait de le satisfaire. Il promettait de réparer les injures qu'il pouvait avoir faites, et qui avaient engagé des seigneurs à se retirer de la cour et du service : que s'il y en avait qui voulussent passer sous une autre domination, il le leur permettrait, pourvu qu'en se retirant ils ne causassent aucun trouble. Il donnait en son nom, et au nom des évêques, toute sorte de sûreté à ceux qui conservaient encore quelque méfiance. En un mot, il exhortait tout le monde à porter des plaintes contre lui, et il assignait Verberie pour le lieu où les conférences devaient se tenir.

L'assemblée de Verberie fut plus nombreuse que la précédente; et ceux qui s'y trouvèrent parurent se réconcilier avec le roi. Mais on ne doit pas s'attendre à une réconciliation véritable entre un souverain qui s'avilit de la sorte, et des sujets puissans qui ne songent qu'à se rendre tout-à-fait indépendans.

Lothaire meurt dans un froc, et laisse trois fils.

Vers ce temps, Lothaire, frappé d'une maladie mortelle et de la terreur des jugemens de Dieu, voulut mourir sous un froc, croyant ce vêtement propre à couvrir ses crimes. Il fut moine six jours, et laissa trois fils, Louis, Lothaire et Charles. Le premier fut empereur et roi de Lombar-

die. Lothaire eut tout ce que son père possédait entre le Rhin, l'Escaut, la Meuse et la mer; royaume qui prit de lui le nom de *Lotharingia*, et que j'appellerai Lorraine, quoique cette province ne soit aujourd'hui qu'une petite partie des états de ce prince. Enfin Charles eut le royaume d'Arles ou de Provence, ce qui comprenait la Savoie, le Dauphiné, la Provence, une partie du Lyonnais et du Languedoc.

Louis de Bavière fait déposer Charles dans le concile d'Attigni.

En 858, comme la France était toujours dévastée par des païens, Louis, roi de Germanie, crut devoir venir au secours de la religion, c'est-à-dire envahir les états de son frère. Un concile d'Attigni, auquel présidait l'archevêque de Sens, déposa Charles, releva ses sujets du serment de fidélité, et déclara la couronne de France dévolue au roi de Germanie. Les évêques qui restèrent fidèles excommunièrent les pères de ce concile; mais la plus grande partie des troupes ayant passé dans le parti des excommuniés, Charles fut contraint de s'enfuir en Bourgogne.

Louis ne conserva pas long-temps sa conquête. Comptant sur l'affection de ses nouveaux sujets, et voulant gagner leur confiance, il eut l'imprudence de renvoyer son armée en Germanie: il la suivit bientôt lui-même, parce que Charles reparut avec de nouvelles forces.

Charles reconnaît les droits que le clergé s'arroge.

Le roi de France, ayant recouvré ses états, songea comment il pourrait les conserver. Les évê-

ques ne cessaient alors de s'attribuer dans leurs lettres synodales toute autorité sur les rois; et ils regardaient cette autorité comme attachée à leur qualité de Lieutenans de Dieu sur terre. En effet le mot seul de *lieutenant* porte l'idée d'une puissance temporelle, tant les mots ont de vertu lorsque les peuples sont stupides; et quelle est même la nation éclairée où les mots sont sans vertu? Charles n'eut garde de rien contester au clergé; au contraire il publia contre l'archevêque de Sens un écrit dans lequel il dit: *au moins cet archevêque ne devait pas me déposer avant que j'eusse comparu devant les évêques qui m'avaient sacré roi, et avec lesquels il m'avait sacré lui-même; il fallait auparavant que j'eusse subi le jugement de ces prélats, qui sont appelés les trônes de Dieu, dans lesquels Dieu est assis, et par lesquels il prononce ses arrêts ayant toujours été prêt de me soumettre à leurs corrections paternelles et aux châtimens qu'ils voudraient m'imposer.*

Il fait excommunier Louis dans le concile de Metz.

Après cet aveu, Charles imagina de fonder son trône sur les trônes de Dieu, et d'engager les évêques à déclarer au roi de Germanie qu'il avait encouru l'excommunication, et qu'il demeurait excommunié, s'il ne renonçait à ses desseins sur la France. Le concile se tint à Metz: il obéit aux 859.
inspirations du roi, et il envoya des députés à Louis pour lui signifier la sentence qu'il avait portée.

Le roi de Germanie, qui nétait pas du diocèse de ces évêques, fut fort étonné de la juridiction qu'ils s'arrogeaient sur lui. Si Charles avait des évêques pour l'excommunier, il en avait aussi pour excommunier Charles; et il répondit qu'il consulterait les siens.

Il s'allie des rois de Lorraine et de Provence, et tous trois reconnaissaient que les évêques doivent s'unir pour corriger les rois.

Cette sentence ridicule ayant été sans effet, le roi de France fit tenir un autre concile à Savonières, près de Toul. Il s'y trouva avec les rois de Lorraine et de Provence. Là ces trois princes firent un traité d'alliance en présence des évêques; mais aussi les évêques, en présence et du consentement des princes, s'obligèrent à demeurer très-unis entre eux, pour corriger les rois, les grands seigneurs et le peuple. Cependant un événement prépara dès lors aux évêques un joug sous lequel ils devaient tôt ou tard fléchir.

Divorce de Lothaire roi de Lorraine.

Lothaire, voulant épouser Valdrade dont il est amoureux, répudie Theutberge, sa femme, qu'il fait accuser d'adultère. Gonthier, archevêque de Cologne, Teutgaud, archevêque de Trèves, deux évêques et deux abbés approuvent, ordonnent même ce divorce, et leur jugement est confirmé dans un concile tenu à Aix-la-Chapelle.

Autorité que le pape s'arroge à cette occasion.

Theutberge, qui s'était réfugiée en France, écrivit à Nicolas Ier pour se plaindre de ce jugement. Ce pape prit sa défense, soit pour lui rendre justice, soit pour saisir l'occasion d'étendre sa

puissance sur les évêques et sur les rois. Il était déjà bien convaincu que les empereurs tiennent du vicaire de saint Pierre la couronne et le glaive, et que la soumission commandée par l'apôtre n'est due aux rois qu'autant qu'ils sont bons. Il ne considérait pas que Néron est celui auquel saint Pierre commandait d'obéir. Il cassa le concile, déposa Gonthier et Teutgaud, et menaça d'excommunier Lothaire.

Alors Gonthier écrit aux évêques en ces termes : « Le seigneur Nicolas, que l'on nomme pape, qui se compte apôtre entre les apôtres, et se fait empereur de tout le monde, nous a voulu condamner; mais nous avons résisté à sa folie. » S'adressant ensuite au pape : « vous avez prétendu, dit-il, nous condamner à votre fantaisie, mais nous ne recevons point votre maudite sentence; nous la méprisons; nous vous rejetons nous-mêmes de notre communion; nous nous contentons de la communion de toute l'Église ». Elle révolte d'abord les évêques

Cependant Lothaire craignait l'excommunication, parce qu'il pensait que ses oncles auraient la conscience trop délicate pour souffrir que les Lorrains fussent gouvernés par un excommunié. Bien loin donc de soutenir les évêques qui s'étaient prêtés à sa passion, il se soumit lui-même, et demanda qu'il lui fût permis d'aller à Rome, afin de se présenter devant le pape avec ses accusateurs. C'est une grâce qui ne lui fut accordée Mais ils se soumettent, à l'exemple de Lothaire.

que par Adrien II, successeur de Nicolas. Le roi de Lorraine comparut donc devant le pape comme devant son juge; et Gonthier lui-même se prosternant aux genoux de sa sainteté, lui dit : Je « déclare devant Dieu et devant ses saints, à « vous, monseigneur Adrien, souverain pontife, « aux évêques qui vous sont soumis, et à toute « l'assemblée, que je supporte humblement la « sentence de déposition donnée canoniquement « contre moi par le pape Nicolas; que je ne ferai « jamais aucune fonction sacrée, si vous ne me « rétablissez par grâce; et que je n'exciterai ja- « mais aucun scandale contre l'Église romaine ou « contre son évêque, à qui je proteste d'être tou- « jours obéissant. » C'est ainsi que se termina cette affaire également honteuse pour Lothaire, pour les évêques et pour le pape; et c'est la première où un roi et des évêques étrangers se soient soumis à la juridiction de la cour de Rome. Jusqu'alors les papes ne s'étaient point encore mêlés des mariages ni des divorces des princes. Ce premier succès les enhardira à se porter pour juges dans ces sortes d'affaires, et il en naîtra bien des désordres.

Mort de Charles roi de Provence, et de Lothaire, roi de Lorraine.

Charles, roi de Provence, mourut lorsque ce divorce occupait toute l'Europe, et qu'on disputait sur les cas où un mari pouvait répudier sa femme pour en prendre une autre. Lothaire, par un traité fait avec Charles, devait être son

héritier. Mais il céda une partie de ce royaume à l'empereur, parce que son différent avec la cour de Rome lui faisait une nécessité de le ménager. A peine eut-il terminé cette affaire qu'il mourut à Plaisance, lorsqu'il revenait de ses états. 869.

Au préjudice de l'empereur, frère de Lothaire, Louis le Germanique, et Charles le Chauve partagent la Lorraine entre eux.

L'empereur, comme frère de Lothaire, pouvait prétendre à la Lorraine; mais il était trop éloigné pour faire valoir ses droits, et d'ailleurs il avait alors la guerre avec les Sarrasins. Ces peuples, profitant des troubles qui désolaient les duchés de Bénévent et de Naples, avaient passé de Sicile en Italie, et s'y étaient établis. Le roi de Germanie, alors malade à Ratisbonne, avait déjà bien de la peine à se défendre contre les Sclavons Vinides qui avaient gagné plusieurs batailles sur lui. Charles le Chauve saisit ces circonstances qui lui étaient favorables, parut avec une armée, fut reconnu dans une assemblée qui se tint à Metz, et sacré roi de Lorraine. Cependant le roi de Germanie lui ayant déclaré la guerre, il consentit à lui céder une partie de ce royaume, et le partage fut fait.

Ils méprisent les excommunications d'Adrien II, qui se déclare pour l'empereur.

C'est en vain qu'Adrien II, prenant les intérêts de l'empereur, avait protesté contre les entreprises de ces deux rois, et les avait ménacés d'excommunication, s'ils s'emparaient de la Lorraine; ce fut tout aussi inutilement que ses légats vinrent à Saint-Denis, et que, s'étant présentés devant le roi, lorsqu'il entendait la messe, ils lui défen-

dirent, de la part du pape, de se mêler désormais en aucune manière de ce royaume. Adrien crut trouver bientôt l'occasion de se venger du mépris qu'on faisait de ses censures.

Charles fait excommunier Carloman, son fils, qui s'était révolté.

Charles le Chauve avait deux fils, Louis qui ne lui avait jamais été bien soumis, et Carloman qui se révolta. Celui-ci, mécontent d'avoir été fait diacre malgré lui, se mit à la tête d'une troupe de bandits, et ravagea le royaume. Le roi, comme pour autoriser les prétentions du clergé, prit un concile pour juge, et fit excommunier son fils, avec tous ceux qui l'avaient engagé ou qui le suivaient dans la révolte.

Le pape, qui se déclare pour Carloman, veut s'établir juge de cette affaire, mais sans succès.

Carloman implora la protection du pape qui était empressé de saisir le plus léger prétexte pour étendre sa juridiction sur le roi et sur les évêques de France. Adrien, dans sa lettre à Charles, le traita de père dénaturé, lui ordonna de cesser la persécution qu'il faisait à son fils, et de lui rendre son amitié; ajoutant que, quand il aurait obéi, il enverrait des légats en France pour régler tous les différens. Il écrivit encore aux évêques que toutes leurs excommunications seraient nulles, jusqu'à ce qu'il eût été instruit de cette affaire; et aux seigneurs, qu'il les excommunierait, s'ils prenaient les armes contre Carloman. Cette tentative n'eut pas l'effet qu'Adrien s'était promis, parce que les esprits n'étaient pas encore accoutumés à reconnaître l'autorité qu'il s'arrogeait. Mais c'est

à force de hasarder des prétentions aussi extraordinaires, que les papes s'élèveront enfin au-dessus des rois et disposeront des couronnes.

Il abandonne Carloman pour Charles dont il croit avoir besoin.

Adrien fit ses réflexions et changea de condnite. Considérant que si l'empereur, qui n'avait point de fils, venait à manquer, Charles pourrait être roi d'Italie, et que par conséquent il devait le ménager pour lui, pour ses parens et pour ses amis, il lui écrivit peu après d'un style tout différent. Il le combla de louanges, et lui promit de ne jamais se départir de ses intérêts. Carloman, abandonné du pape, fut pris après avoir troublé plusieurs provinces pendant deux ans; et son père lui fit crever les yeux.

Les fils du roi de Germanie n'étaient pas plus fidèles.

Le roi de Germanie ne trouvait pas plus de soumission dans sa famille; car ses deux cadets, Louis et Charles, avaient pris les armes; et Carloman, son aîné, alors soumis, s'était déjà révolté plusieurs fois.

—

875.

Après la mort de l'empereur, Charles obtint de Jean VIII a couronne impériale.

L'empereur étant mort sur ces entrefaites, Charles le Chauve, qui avait pris ses mesures d'avance, ferma les passages des Alpes au roi de Germanie, et vint à Rome, où il reçut la couronne impériale des mains de Jean VIII, successeur d'Adrien. Son frère, jaloux de se venger, fit une irruption en France, pénétra jusqu'en Champagne, ruina tous les lieux par où il passa, et se retira.

Charles avilit la dignité impériale.

On ne sait pas exactement ce que coûta le titre d'empereur au roi de France; mais, quelque

marché qu'il ait fait, il a du moins donné lieu de croire que le pape le conférait; et on ne peut pas douter qu'il n'ait contribué à l'avilissement de cette dignité et à l'accroissement de la puissance des papes. Il revint en France l'année suivante, 876, et il se hâta de faire tenir un concile à Pont-Yon, où les légats se trouvèrent, et dans lequel il employa toute son autorité pour soumettre l'église de France à la juridiction du saint-siége. Il oublia même sa dignité jusqu'à dire que le pape lui avait donné la commission de le représenter, et qu'il voulait exécuter les ordres qu'il en avait reçus. Cependant les entreprises du souverain pontife étaient contraires aux canons, aux usages de l'église gallicane et aux intérêts mêmes du roi. Entre autres choses il établissait l'archevêque de Sens primat des Gaules et de Germanie, comme son vicaire en ces provinces, soit pour la convocation des conciles, soit pour les autres affaires ecclésiastiques, ordonnant qu'il notifierait aux évêques les décrets du saint-siége, lui ferait le rapport de ce qui aurait été fait en exécution, et le consulterait sur les causes majeures. Mais les évêques s'opposèrent à cette nouveauté, et, quoique l'archevêque de Sens se soit depuis prétendu primat des Gaules et de Germanie, cette qualité ne fut jamais en lui qu'un titre sans juridiction. Le dessein de Charles était d'abaisser son clergé, parce qu'il le craignait : il ressemblait au cheval

de la fable, auquel bien d'autres princes ont ressemblé.

Cette même année mourut Louis, roi de Germanie. Il sut défendre ses états contre ses voisins, maintenir ses sujets dans l'obéissance, faire rentrer ses fils dans le devoir, en un mot il fit respecter son autorité. Mais j'ai peine à croire qu'il ait été un des plus vertueux et des plus grands princes qui aient régné en Allemagne, comme le dit M. le président Hénault : il n'y avait guère alors de véritable vertu ni de véritable grandeur parmi les souverains.

875. Mort de Louis le Germanique qui laisse trois fils.

Quatre ans avant sa mort, il avait partagé ses états entre ses fils : Carloman eut la Bavière, la Bohême, la Carinthie, l'Esclavonie, l'Autriche d'aujourd'hui, et une partie de la Hongrie. Louis eut la Franconie, la Saxe, la Frise, la Thuringe, la basse Lorraine, Cologne et quelques autres villes sur le Rhin. Enfin Charles eut l'Allemagne, ce qui comprenait tout ce qui est au delà du Mein jusqu'aux Alpes, et avec cela quelques villes qui avaient été du royaume de Lorraine.

L'empereur, voulant envahir quelques parties de ces états, arma contre lui ses trois neveux, Carloman, roi de Bavière, Louis, roi de Germanie, et Charles, roi d'Allemagne : c'est ainsi qu'on les désignait. Il venait d'être défait par le roi de Germanie, lorsqu'il apprit que les Normands, entrés par l'embouchure de la Seine, s'étaient

Charles, qui ne peut se défendre contre les Normands et les Sarrasins, fait la guerre à ses neveux et meurt.

rendus maîtres de Rouen, et que les Sarrasins, les Grecs et le duc de Bénévent causaient de grands désordres en Italie. Il se hâta de passer les Alpes à la sollicitation du pape, laissant la régence du royaume de France à Louis, son fils; mais Carloman, roi de Bavière, arriva presque aussitôt en Lombardie. Ces deux rois se firent peur mutuellement, et n'eurent rien de plus pressé que de retourner l'un et l'autre sur leurs pas; Carloman, parce qu'il crut que Charles était venu avec toutes ses forces, et Charles, parce qu'en effet une partie de son armée avait refusé de le suivre. Celui-ci tomba malade en passant
877. le Mont-Cénis, et mourut dans une chaumière de paysan. Il était dans la cinquante-cinquième année de son âge, et dans la trente-huitième de son règne, comme roi de France.

Je vous ai montré par la suite des principaux événemens combien ce roi fut peu maître dans ses états, et combien il était faible pour les défendre, lors même qu'il acquérait de nouvelles provinces. Il nous reste à considérer dans sa conduite quels sont les vices qui acheveront de perdre tout-à-fait le gouvernement.

Sage politique de Charlemagne.

Le roi se trouvant entre deux corps jaloux et ennemis, le clergé et la noblesse, était forcé à se déclarer tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre, et devait enfin devenir la victime de l'un des deux, ou de tous deux ensemble. Si Charlemagne

maintint son autorité, c'est qu'il fit entrer le peuple dans les assemblées de la nation; qu'il sut balancer par ce troisième corps la puissance de la noblesse et du clergé, et qu'il entretint l'union entre ces trois ordres. Cette politique lui réussit : sur quoi vous remarquerez que le plan de gouvernement le plus équitable est le plus avantageux pour le souverain comme pour les sujets. Si ce grand homme eût pu transmettre son génie à ses fils, l'empire français, tous les jours plus florissant, se fût affermi. Il devait donc tomber en décadence sous Louis et sous Charles II, car les effets ne pouvaient plus être les mêmes, lorsque la conduite des souverains était toute différente.

Louis fut l'instrument de sa femme, de ses ministres et des moines. Il ne consultait pas la nation, ou il changeait de son autorité ce qu'il avait réglé avec elle. Il lui commandait en maître, il lui parlait en suppliant, passant de la soumission au despotisme, et toujours timide ou téméraire, suivant les impressions qu'il recevait. Les assemblées de la nation devinrent moins fréquentes; le peuple n'y eut plus la même influence, et les dissensions recommencèrent entre la noblesse et le clergé.

Les désordres ont commencé sous Louis le Débonnaire.

Sous Charles, les abus prirent de nouvelles forces. Il compta d'abord pour rien le clergé, la noblesse et le peuple; il dédaigna de convoquer le champ de mai, soit qu'il craignît de trouver de

Ils s'accroissent sous Charles le Chauve.

la résistance dans l'assemblée de la nation, soit que, d'après ses flatteurs, il crût n'avoir qu'à commander; mais on lui désobéit, et on lui désobéit impunément. Les grands, en lui refusant le service militaire, lui firent sentir toute sa faiblesse. Voilà pourquoi il fut toujours hors d'état de défendre ses provinces contre les Normands. Regnier, avec qui il fit un traité si honteux, n'avait que cent vingt bateaux, et par conséquent fort peu de troupes.

Charles s'humilia; son impuissance en fut plus manifeste. Les seigneurs et les évêques qu'il convoqua en devinrent plus hardis. Le champ de mai, qui avait fait toute la force du gouvernement sous Charlemagne, n'offrit plus qu'une assemblée tumultuaire, dans laquelle des hommes qui n'y venaient que pour se plaindre, ou que parce qu'ils avaient encore quelques ménagemens à garder, délibéraient toujours en désordre, et ne terminaient jamais rien. D'ailleurs, comme le peuple, de plus en plus avili, n'était point appelé, le roi seul entre le clergé et la noblesse était trop faible contre tous deux ensemble, et ne pouvait sans danger s'attacher à l'un plutôt qu'à l'autre. Les choses étant réduites à ce point, il était difficile de se bien conduire; mais il n'était pas possible aussi de se conduire plus mal que Charles le Chauve. Je ne veux pas seulement parler de la faute qu'il fit en reconnaissant comme des droits les prétentions

des évêques, ni de l'imprudence qu'il eut ensuite de vouloir les soumettre au pape, afin de les abaisser; je veux parler de la conduite qu'il tint avec la noblesse, et qui doit produire le gouvernement le plus monstrueux.

Charles-Martel, Pepin son fils, et Charlemagne avaient donné des bénéfices aux grands qu'ils voulaient s'attacher, exigeant d'eux le serment de fidélité, l'hommage et le service militaire quand ils seraient commandés. Cet établissement lia le bénéficier à celui qui conférait le bénéfice, et mit entre eux un rapport qu'on exprimait par les mots de *vassal* et de *suzerains*.

Origine du gouvernement féodal.

Cette politique était sage de la part de ces princes, assez puissans pour s'assurer de la reconnaissance, et qui d'ailleurs conservaient le droit de reprendre les bénéfices à ceux qui manqueraient à leurs engagemens. Mais Charles le Chauve, dans une position toute différente, fut assez simple pour croire s'attacher les seigneurs par des bienfaits, et comme il n'avait plus rien à donner, il déclara tous les bénéfices et tous les comtés héréditaires.

Il faut considérer que la plupart des seigneurs et des comtes étaient si bien affermis, qu'il eût été dangereux d'entreprendre de les dépouiller. En acquérant donc un droit sur une chose qu'ils étaient assez forts pour conserver, ils crurent qu'on ne leur donnait que ce qu'on ne pouvait pas

leur ôter; et, ne songeant qu'à jouir de ce qui ne pouvait plus leur être contesté, ils devinrent plus indépendans que jamais. Tel fut le degré de puissance où s'élevèrent les grands vassaux.

Comme on profitait de la faiblesse du gouvernement, il s'établissait des multitudes de tyrans dans chaque province. Un homme était-il assez puissant pour se cantonner dans sa terre, il cessait d'obéir; il ne permettait plus aux envoyés royaux de faire aucune fonction chez lui, et il ne travaillait qu'à s'approprier les droits de la souveraineté. Ainsi les lois saliques, ripuaires, bourguignones, les capitulaires de Charlemagne, en un mot toutes les lois en vigueur jusqu'alors furent absolument oubliées. A leur place s'introduisirent des coutumes bizarres, contradictoires, tyranniques, telles que l'ignorance et l'avarice les établissent quand la force règle tout : la volonté de chaque seigneur était devenue l'unique loi.

Il se forma néanmoins parmi tous ces seigneurs une sorte de subordination. Ceux qui rendaient hommage à un supérieur le recevaient d'un inférieur, et se trouvaient, sous différens rapports, tout à la fois suzerains et vassaux. Le roi, qui ne relevait de personne, et les petits seigneurs auxquels personne ne rendait hommage, étaient les extrémités de cette chaîne. Cependant il n'y avait rien de certain dans cette subordination : l'état de chaque seigneur pouvait varier et variait

continuellement. Comme il n'y avait point de puissance publique qui se fît respecter, le faible était sans protection contre le fort qui l'opprimait; et le sort des armes donnait des droits, ou les enlevait suivant les circonstances. Aujourd'hui on était le vassal d'un seigneur, demain on l'était d'un autre, ou même on devenait le suzerain de celui à qui on avait rendu hommage. Enfin quelques seigneurs s'affranchirent de tout hommage, et ne relevèrent, comme on l'exprima, que de Dieu et de leur épée. Leurs terres, qui devinrent des principautés tout-à-fait indépendantes, furent ce qu'on nomma des *alleux*, ou des terres *allodiales.* Tel était l'état de la France : elle n'avait plus de loi, et des tyrans s'y formaient de toutes parts. On a nommé gouvernement féodal cette anarchie, où la fortune des grands se trouvait toujours chancelante, où les faibles gémissaient continuellement sous l'oppression, et d'où les plus grands désordres devaient sans cesse naître les uns des autres.

Les vassaux prêtaient foi et hommage à leurs suzerains. Quoique quelques-uns s'y refusassent, en général ils ne s'en dispensaient pas, lors même qu'ils étaient assez forts pour s'en affranchir. C'est que l'anarchie féodale s'étant introduite peu à peu, il était naturel de conserver par habitude quelque chose de l'ancien gouvernement, et de continuer de prêter l'hommage, parce qu'on l'avait toujours prêté. On songeait d'autant moins à

secouer cet usage, que ce n'était plus un joug, mais seulement une formalité qui n'obligeait à rien celui qui était assez puissant pour ne pas obéir : d'ailleurs un seigneur eût donné un mauvais exemple à ses vassaux, s'il eût refusé lui-même ce devoir à son suzerain. Voilà pourquoi le droit de la suzeraineté se conservait presque partout, dans les temps où chaque vassal travaillait à s'affranchir et à se rendre indépendant.

Quant aux autres droits, vous pouvez juger par la nature des fiefs, c'est ainsi qu'on nommait les terres qui soumettaient à l'hommage; vous pouvez juger, dis-je, qu'ils n'avaient rien de fixe. Ils ne pouvaient être uniformes, parce qu'ils dépendaient uniquement de la puissance du suzerain et de la faiblesse du vassal. Là, les vassaux ne faisaient point difficulté de servir à la guerre pendant soixante jours; ici, ils voulaient que leur service fût borné à quarante, ailleurs à vingt-quatre, ou même à quinze : les uns exigeaient une espèce de solde; d'autres prétendaient pouvoir se racheter de leur service en payant quelque légère subvention : tantôt on ne devait marcher que jusqu'à une certaine distance; d'autres fois on n'était obligé de marcher que lorsque le suzerain commanderait lui-même ses troupes. Ceux-là ne devaient que le service de leur personne; ceux-ci devaient se faire suivre d'un certain nombre de chevaliers. En un mot, le joug des

vassaux était plus ou moins pesant, suivant leur faiblesse ou leur puissance. Tel est le gouvernement monstrueux qui va subsister pendant plusieurs siècles, et dont la suite de l'histoire vous fera connaître les abus.

CHAPITRE IV.

Jusqu'à Hugues Capet.

L'empire de Charlemagne tombe. Il suffit de connaître les causes de cette révolution.

La maison de Charlemagne se précipite vers sa ruine, et entraîne avec elle l'empire qu'il a fondé. Dès que nous connaissons cette révolution dans ses causes, nous la connaissons déjà dans ses effets. Il est aisé de prévoir les guerres qui vont déchirer l'Europe dans toutes ses parties, puisque nous ne voyons partout que des tyrans sans mœurs, sans lois, sans subordination. Je crois encore inutile d'étudier ces guerres dans l'histoire, parce qu'il est tout aussi instructif de les imaginer, et beaucoup plus court. Passons donc rapidement, et n'observons la chute de l'empire de Charlemagne que pour remarquer ce qui se formera de ses débris.

Etat de l'empire sous Louis II.

Quoique Louis II, dit le Bègue, eût reçu de son père la régence du royaume, il paraît cependant n'avoir dû la couronne qu'à la jalousie qui divisait les grands. Aucun d'eux ne voulait se donner pour maître celui qu'il avait jusqu'alors

regardé comme son égal; et ils trouvaient tous de l'avantage à se réunir en faveur de Louis, auquel ils pouvaient faire la loi.

L'Italie était, comme la France, en proie à une multitude de petits souverains; en sorte que le titre de roi de Lombardie n'avait donné à Charles le Chauve qu'une puissance toujours contestée par les ducs lombards, auxquels Charlemagne avait laissé leurs domaines.

Les Sarrasins faisaient des courses jusqu'aux portes de Rome, qui se racheta par un tribut auquel elle se soumit. Carloman, roi de Bavière, prétendait à l'empire. Lambert, duc de Spolette, soutenu d'Adelbert, marquis de Toscane, y prétendait encore. Tous deux le demandaient au pape Jean VIII, qui le refusait à l'un et à l'autre. Cependant Lambert entre dans Rome, fait arrêter Jean, et continue de lui demander l'empire sans pouvoir l'obtenir. Quelle idée se formait-on de cet empire, dont le pape dans les fers disposait encore? Quoi qu'il en soit, le duc de Spolette se désista, et exigea le serment de fidélité au nom du roi de Bavière, dont il craignit d'être le concurrent. Si Carloman n'eût pas été retenu par une maladie et par la guerre qu'il avait avec les Sclavons, il se fût rendu maître de l'Italie et de l'empire, c'est-à-dire du titre d'empereur et de celui de roi de Lombardie; car alors ce n'était guère là que des titres.

Le pape, s'étant échappé de sa prison, vint en France, et tint un concile à Troyes, dans lequel il sacra le roi et excommunia Lambert, Adelbert, tous ceux qui s'emparaient des biens des églises, et tous ceux encore qui s'assiéraient en présence des évêques sans en avoir obtenu la permission.

Le père Daniel pense que Louis fut seulement couronné roi de France, le pape ayant voulu qu'il vînt à Rome recevoir la couronne impériale; et qu'il y vint avec une armée pour secourir cette ville contre les Sarrasins, le duc de Spolette et le marquis de Toscane. Mais il importe peu de savoir quels ont été les titres d'un roi qui n'a paru sur le trône que pour s'en montrer indigne. Il mourut après dix-huit mois de règne.

Il laissa deux fils encore fort jeunes, Louis et Carloman : et quelque temps après, la reine accoucha d'un prince qui paraîtra sous le nom de Charles le Simple.

879. Etat de l'empire sous Louis III et Carloman.

Les grands, profitant de la jeunesse des princes, formèrent plusieurs factions. Louis de Germanie fut même appelé à la couronne de France; mais enfin ils se réunirent, et partagèrent le royaume entre Louis et Carloman. Cependant Hugues, fils de Lothaire et de Valdrade, entreprend de faire valoir ses droits sur la Lorraine; les Normands recommencèrent leurs courses; et le duc Boson, dont Charles le Chauve avait épousé la sœur, se fait reconnaître roi de Provence.

880. Pendant que ces mouvemens se faisaient en France, Carloman, roi de Bavière, mourut. Louis de Germanie ajouta la Bavière à ses états, en cédant néanmoins la Carinthie à Arnoul, fils naturel de Carloman; et Charles, roi d'Allemagne, se fit reconnaître roi de Lombardie, et vint à Rome, où le pape Jean le couronna empereur. L'année suivante, il réunit encore sous sa domination la Germanie et la Bavière, Louis, son frère, étant mort sans enfans.

Etat de l'empire sous Charles le Gros.

Louis, roi de France, mourut en 882, et Carloman, son frère, en 884. La jeunesse de ces
882. princes acheva d'affaiblir la puissance royale. Les
884. grands auraient pu donner la couronne au fils posthume de Louis le Bègue; mais comme les guerres civiles et les incursions des Normands, tous les jours plus redoutables, faisaient sentir le besoin d'un chef; qu'un enfant, qui n'avait guère que quatre ans, ne pouvait pas l'être; et qu'aucun d'eux ne fut assez puissant pour se saisir de la régence, ils appelèrent au trône de France l'empereur Charles, que l'on surnommait le Gros.

La réunion de tant d'états, en paraissant former de nouveau le vaste empire de Charlemagne, n'en offrait cependant que le simulacre. Ce n'était plus ce corps dont toutes les parties se soutenaient : elles se détruisaient au contraire, et le souverain, incapable d'y rétablir l'ordre, n'en était que plus faible.

Il restait encore quelque subordination dans la Germanie; car les lois n'y étaient pas tout-à-fait oubliées. Charles eût donc pu se faire respecter dans toute l'étendue de sa domination, s'il eût su faire usage de l'autorité qu'il conservait encore sur les Germains; mais il parut sans puissance en Germanie, parce qu'il en avait peu partout ailleurs.

Il venait de faire, en 882, une paix honteuse avec les Normands, leur ayant cédé une partie de la Frise et des pays compris aujourd'hui sous le nom de Hollande; et dès 887, ces peuples se répandirent dans la Flandre, passèrent la Somme, brûlèrent Pontoise, et mirent le siége devant Paris. Eudes ou Odon, comte de Paris, fils de Robert le Fort, qui s'était distingué sous Charles le Chauve, défendit cette place avec beaucoup de courage pendant deux ans; l'empereur ne parut que pour faire encore une paix honteuse, qui, l'ayant rendu l'objet du mépris du public, acheva de ruiner son autorité.

Les flatteurs lui disaient souvent qu'un prince comme lui n'avait qu'à commander : les royaumes qu'il avait acquis successivement, par la mort de plusieurs princes, semblaient prouver qu'il était né pour être le maître d'un vaste empire : on le comparait à Charlemagne, et il croyait en avoir toute la puissance, lorsque, tout à coup déposé, il se vit sans empire, sans sujets, et ré-

duit à subsister des charités de l'archevêque de Mayence. Il mourut l'année d'après.

Arnoul, duc de Carinthie, et qui était à la tête d'une armée, fut proclamé roi de Germanie; et le comte Eudes se fit reconnaître roi de France, à l'exclusion de Charles le Simple, âgé de huit ans. Cependant plusieurs seigneurs, alliés à la maison carlovingienne, ou qui en descendaient par les femmes, formaient des prétentions sur ce royaume, ou sur quelques-unes de ses parties. Tels étaient Gui, duc de Spolette, et Béranger, duc de Frioul, qui causèrent une longue guerre en Italie, et qui prirent la couronne tour à tour. Rodolphe, neveu d'Eudes, se fit un royaume de la Bourgogne transjurane. Louis, fils de Boson, conserva celui de Provence. Les ducs et les comtes se regardèrent tous comme indépendans. Enfin les Normands se montrèrent de toutes parts.

888. Démembrement de l'empire après la déposition de Charles le Gros.

Au milieu des guerres sans nombre que se faisaient les grands et les petits vassaux, un parti se déclara pour Charles le Simple, et lui donna la couronne en 892. Les désordres, qui en devinrent plus grands, durèrent jusqu'en 897, que les deux rois partagèrent la France. Eudes mourut l'année suivante.

898. Charles le Simple est sans autorité.

Charles régna seul. Ce prince faible n'eut aucune autorité, et l'anarchie se porta jusqu'aux derniers excès. C'est sous lui que Rolon, chef des Normands, s'établit dans cette province, qu'on

nomme aujourd'hui Normandie. Il fallut la lui céder; bientôt après, il fallut encore lui donner la Bretagne. Au reste Rolon eût été digne d'un plus grand état; car il sut donner des lois et des mœurs à des peuples, qui jusqu'alors n'avaient vécu que de brigandages.

Charles vit deux rebelles prendre successivement la couronne. Robert, frère d'Eudes et duc 923.
de France, la porta pendant une année; et ayant été tué dans un combat, son gendre Raoul ou Rodolphe, duc de Bourgogne, l'usurpa. Le roi, qui tomba dans les fers par la trahison d'Herbert, comte de Vermandois, mourut dans sa prison 929.
six ans après; et Raoul, qui continua de régner 936.
parmi les guerres et les révoltes, laissa, par sa mort, la France dans l'état le plus déplorable.

Les derniers Carlovingiens ne conservent plus qu'un titre.

Louis IV, dit d'Outremer, s'était enfui en Angleterre lors de la prison de Charles son père. Hugues le Grand, fils de Robert qui avait été roi, le rappela pour le mettre sur le trône; se flattant de gouverner sous son nom, et ne se trouvant pas dans des circonstances à pouvoir se déclarer roi lui-même.

Louis IV, Lothaire son fils, et Louis V, son petit-fils, sont les derniers rois de la race carlovingienne. Ces princes n'avaient plus que le titre de souverains. Presque tous les domaines immédiats de la couronne avaient été aliénés; et Laon était la seule ville considérable qu'ils eussent conser-

vée. Hugues le Grand, toujours puissant, se révolta plusieurs fois contre Louis d'Outremer; et Hugues Capet, son fils, usurpa le trône après la mort de Louis V, arrivée en 987. La famille de
987. Charlemagne a régné pendant 236 ans.

CHAPITRE V.

De l'état de l'Angleterre aux neuvième et dixième siècles.

Au commencement du neuvième siècle, Egbert réunit les sept royaumes sous sa domination.

Vers la fin du sixième siècle, la Grande-Bretagne était enfin tombée sous le joug des Saxons et des Anglais, que les Bretons avaient appelés à leur secours en 449; et le pays se trouvait divisé entre sept chefs ou rois, ce qu'il a plu d'appeler *heptarchie*. Mais après bien des guerres, tous ces petits états furent réunis, en 828, sous la domination d'Egbert, roi de Wessex. Ce prince avait passé quelque temps à la cour de Charlemagne, et pouvait y avoir pris des leçons sur l'art de conquérir et de régner.

Quelle a été la cause de l'autorité du saint-siége, et de la puissance des moines en Angleterre.

L'Angleterre, que l'arrivée des Saxons avait replongée dans l'idolâtrie, était alors catholique; et dès l'an 597, l'évangile y avait été prêché avec succès par le moine Augustin; que le pape saint Grégoire y avait envoyé. La religion continua de s'y répandre, précisément dans ces siècles où le clergé augmentait continuellement sa puissance,

et donnait ses prétentions pour des droits. Les Anglais, qui confondaient les prétentions et les dogmes, parce qu'on les leur prêchait ensemble, se soumirent au clergé comme à la foi, et surtout au pape qui leur avait envoyé des missionnaires. Voilà pourquoi ils furent de bonne heure plus dévoués à la cour de Rome qu'aucun autre peuple; jusque-là que leurs rois se rendirent tributaires du saint-siége. En 853, Ethelwolf publia un édit par lequel il donna aux églises la dîme de tous les revenus du royaume. Il envoya ensuite, par dévotion, son fils à Rome: il y vint lui-même deux ans après, fit de grandes libéralités, promit d'envoyer toutes les années une certaine somme, tant pour les besoins du pape que pour ceux des églises, et à son retour il assura des fonds à cet effet, en assujettissant tout son royaume au *romescot*, ou denier de saint Pierre, impôt qui jusqu'alors n'avait été levé que dans quelques provinces. Les Anglais d'aujourd'hui, à qui ce tribut déplaît, ne veulent voir dans le denier de saint Pierre que la pure libéralité d'un prince pieux. Mais qui ne sait que ces libéralités sont tôt ou tard des tributs? Les successeurs de ce prince n'ont pas oublié d'ordonner la dîme et le romescot; les conciles d'Angleterre ne l'ont pas oublié non plus: ils prétendaient même que les églises ne doivent être chargées d'aucun impôt.

Egbert venait de se rendre maître des sept Sous Egbert les

Normands abordèrent en Angleterre.

royaumes, lorsque les Normands abordèrent en Angleterre pour la première fois, et vainquirent. Ils revinrent deux ans après, et furent défaits; ils continuèrent sous Ethelwolf, fils d'Egbert, gagnant et perdant des batailles, mais ruinant toujours les pays par où ils pénétraient.

Ils sont chassés sous Alfred, qui gouverne avec sagesse.

Alfred, le quatrième des fils d'Ethelwolf, mérite de n'être pas passé sous silence. Il régna après ses trois frères, et se proposa de chasser les Normands, qui avaient déjà envahi une partie du royaume. Cependant la fortune lui fut d'abord si contraire, qu'il fut réduit à se cacher dans la chaumière d'un berger. Mais six mois après, s'étant couvert de haillons, il osa venir dans le camp des ennemis, et observer en jouant de la harpe ce qui s'y passait. Lorsqu'il eut tout reconnu par ses yeux, il alla se mettre à la tête de quelque peu de troupes qu'il avait fait rassembler secrètement, tomba tout à coup sur les Normands, et remporta une victoire complète. Il n'eut plus que des succès. Ses ennemis devinrent ses sujets: ceux qui ne voulurent pas se soumettre furent contraints de sortir d'Angleterre; et il assura la paix dans ses états. Ce temps de repos fut employé à veiller à la sûreté des peuples, à leur donner des lois, et à faire fleurir le commerce, les arts et les sciences. Une flotte croisait continuellement sur les côtes: des corps de troupes étaient disposés de manière à pouvoir se porter facile-

ment partout : et pendant que par ces sages mesures Alfred écartait les Barbares, il appelait les savans, il faisait venir des livres, il jetait les fondemens de l'académie d'Oxford, et il poliçait tout son royaume. Il connut un art qui devrait être celui de tous les princes : car il mit tous ses sujets dans la nécessité de veiller les uns sur les autres ; et il se mit lui-même en état de pouvoir être toujours instruit de la conduite et de la profession de chaque particulier; voici par quel moyen. Il divisa son royaume en shires ou provinces, les provinces en centaines de familles, les centaines en dixaines ; il ordonna que chacun se ferait inscrire dans quelqu'une des dixaines, sous peine d'être poursuivi par les lois comme vagabond; et il voulut que chaque père répondît pour sa famille, chaque dixaine pour les pères, et chaque centaine pour les dixaines. Par cet arrangement, l'ordre s'établit et se maintint. Ce grand prince mourut en 900, à l'âge de cinquante-deux ans, et après en avoir régné vingt-huit, dont les douze derniers avaient été paisibles. Sa famille conserva la couronne tant qu'elle fournit des princes actifs et courageux : elle la perdit par le long règne d'Ethelred, tout à la fois lâche, avare et cruel; et l'Angleterre, en 1017, tomba sous la domination de Cannut, roi de Danemarck.

Il paraît que les rois saxons étaient dans l'usage de convoquer le clergé et la noblesse, et de

Puissance du clergé d'Angleterre, et prin-

cipalement des moines; désordres qui en naissent.

les consulter sur les lois qu'il convenait de publier. C'est aussi dans ces assemblées qu'ils étaient reconnus ou même élus; car, quoiqu'on les prît toujours dans la même famille, on excluait cependant l'héritier le plus prochain, lorsqu'il était trop jeune pour gouverner. Le clergé devait être puissant, soit par l'influence qu'il avait dans les assemblées, soit par la piété libérale des princes, presque tous portés à faire du bien aux églises, et à donner leur confiance aux évêques. Edred, après avoir bien gouverné lui-même, crut par principe de dévotion devoir remettre le soin de ses états au moine Dunstan, abbé de Glaston. Edwy, son neveu, qui lui succéda en 955, rendit aux ecclésiastiques séculiers les biens qu'on leur avait enlevés pour les donner aux moines. Ceux-ci, offensés d'avoir été forcés à cette restitution, se plaignirent avec si peu de modération, qu'ils obligèrent le roi à sévir encore et à les chasser de leurs monastères. Dunstan fut même banni. On se souleva : Edwy fut réduit à partager ses états avec Edgar, son frère, qui s'était mis à la tête des mécontens, et mourut bientôt après de chagrin.

Edgar rétablit les moines dans leurs monastères, leur en bâtit de nouveaux, et les combla de biens. Après la mort de ce prince, l'Angleterre fut menacée d'une guerre civile, parce qu'il y avait un parti qui voulait ramener les

moines à l'esprit de leur première institution; et que d'ailleurs on était divisé sur le choix d'un successeur entre Édouard et Ethelred, tous deux fils d'Edgar. Les moines montrèrent alors quelle était leur puissance: car non-seulement ils se maintinrent, mais encore ils mirent eux-mêmes la couronne sur la tête d'Édouard. Dunstan le sacra, s'empara de la régence, et profita de la minorité de ce roi pour affermir les moines dans leurs possessions et dans leurs priviléges. Vous voyez que l'Angleterre est le pays où les moines avaient alors le plus d'autorité. Ils jouissaient de la faveur des rois, ils parvenaient presque seuls aux dignités de l'Église, et ils tenaient dans l'avilissement le clergé séculier. Ils n'avaient vraisemblablement une si grande puissance, que parce qu'ils avaient été les premiers missionnaires en Angleterre, et que le zèle de la religion n'avait pas étouffé en eux tout autre intérêt. Je ne dois pas omettre un fait qui vous fera voir jusqu'où ils portaient leur audace. Edwy, prince très-vicieux, celui même dont j'ai déjà parlé, vivait avec une concubine. Odon, archevêque de Cantorberi et moine, essaya par ses exhortations de faire cesser ce scandale, et l'on ne peut jusque-là qu'applaudir à son zèle. Mais le roi ayant été sourd à ses remontrances, des gens armés enlevèrent cette femme par son ordre au milieu de la cour même: on la défigura, on la marqua d'un

fer chaud, on l'exila en Irlande; et comme elle osa reparaître quelque temps après, Odon la fit reprendre encore, et la fit mourir dans les tourmens. Voilà ce que pouvait un prélat en Angleterre.

Abus dans la discipline.

Les conciles donnaient beaucoup d'attention à la discipline de l'Église. Les rois eux-mêmes paraissaient en faire leur principal objet; et les lois qu'on multipliait dans cette vue, et qu'on renouvelait sans cesse, sont un monument des désordres qui régnaient dans le clergé : on ne cherche des remèdes que contre les maladies qui sont connues. Aussi les rois et les conciles se plaignaient-ils souvent de ces désordres.

Pour un adultère on ordonnait sept années de jeûne, dont trois étaient au pain et à l'eau. On appelait pénitence profonde celle d'un laïque qui quitte les armes, va en pèlerinage au loin, marchant nu-pieds, sans coucher deux fois en un même lieu, sans couper ses cheveux ni ses ongles, sans entrer dans un bain chaud ni dans un lit mollet, sans goûter de chair ni d'aucune boisson qui puisse enivrer; allant à tous les lieux de dévotion sans entrer dans les églises, etc., Dunstan, devenu évêque de Cantorberi après Odon, imposa une pénitence de sept ans au roi Edgar, pendant laquelle il lui défendit de porter la couronne, lui ordonnant de jeûner deux jours de la semaine, de faire de grandes aumônes, de fonder

un monastère de filles, de chasser des églises les clercs mal vivans, et d'y mettre des moines en leur place.

Quelque sévères que paraissent ces pénitences, elles devenaient commodes par la facilité de se racheter des jeûnes auxquels on était condamné. Un denier ou deux cent-vingt psaumes, ou encore soixante génuflexions et soixante *pater* tenaient lieu d'un jour de jeûne. Une messe en valait douze. Enfin un homme riche pouvait faire jeûner pour lui, et accomplir en trois jours les jeûnes de sept ans; il lui suffisait de payer un certain nombre de moines qui voulussent se charger en même temps de sa pénitence. Le peu que je viens de dire suffit pour vous faire connaître la puissance, l'ignorance et les mœurs du clergé d'Angleterre.

CHAPITRE VI.

Des Sarrasins dans les siècles huit, neuf et dix ; et de l'Espagne depuis le septième siècle jusqu'à la fin du quinzième.

La trop grande puissance du clergé ne tend qu'à produire l'anarchie; aussi a-t-elle été et sera-t-elle encore une source d'abus et de calamités. La France en est la preuve, et la raison en est sensible; car dès qu'il n'y a plus de limites entre la puissance spirituelle et la puissance temporelle,

La puissan[ce] temporelle q[ue] le clergé s'est a[r]rogée, et l'ab[us] qu'il en a fai[t] est une des pri[n]cipales caus[es] des desordres [et] de la faibles[se] des états de [la] chrétienté.

tous les droits sont confondus; la religion fournit des prétextes pour se soustraire à l'obéissance due aux souverains; l'ambition se colore des motifs les plus respectables; et les ministres de l'autel deviennent les instrumens de l'audace et de la tyrannie.

Plus on réfléchira sur l'histoire des temps barbares, plus on se convaincra de cette triste vérité. Les prêtres, qui se disaient les interprètes des volontés du Ciel, avaient à peine choisi l'oint du Seigneur, qu'ils se sont hâtés de l'avilir, et ils ont les premiers violé le serment qu'ils avaient fait prêter aux sujets. A mesure qu'ils deviennent plus puissans, l'autorité du roi s'affaiblit. Alors les lois sont sans force; le souverain tombé dans le mépris ne les saurait faire respecter; et le clergé, quelle que soit sa puissance, est trop faible pour arrêter des abus auxquels d'ailleurs il s'intéresse; il faut donc que l'anarchie règne avec le sacerdoce. Ces abus, déjà trop sensibles, s'accroîtront encore, et produiront de nouveaux maux.

La confusion des deux puissances est favorable au clergé.

En Orient, le clergé n'avait pas pu s'élever à la même puissance; mais il n'influait encore que trop dans le gouvernement. Les prêtres grecs, n'ayant pu entrer en part de la souveraineté, virent sans jalousie le prince entrer en part du sacerdoce. C'est qu'il leur importait de confondre les deux puissances même en cédant. En effet un empereur

théologien devait être gouverné par des prêtres, et donnait de l'importance aux controverses qui divisaient le clergé. Aussi l'invitait-on à être juge en matière de doctrine; et, lorsqu'il abandonnait le soin des provinces pour s'occuper des disputes que les moines ne cessaient d'élever, on le louait de préférer l'église à l'état. Voilà les désordres qui ont favorisé en Orient les conquêtes des Sarrasins, et peut-être que sans Charles Martel l'anarchie leur eût livré toute la chrétienté.

La puissan du clergé facil la conquête l'Espagne a Sarrasins.

La France, qui se serait trouvée sans défenseur, aurait succombé. La facilité avec laquelle les Sarrasins conquirent l'Espagne en est la preuve; car cette facilité avait principalement pour cause les abus qui naissaient de la trop grande puissance du clergé.

Lorsque Wamba fut détrôné, la couronne était élective, c'est-à-dire à la disposition de la noblesse et du clergé qui opprimaient le peuple, et qui s'opprimaient tour à tour. Les évêques et les abbés mirent sur le trône Ervige, et cet usurpateur reconnaissant affermit leur puissance. Il eut, en 607, Egiza, son gendre, pour successeur.

Egiza, qui régna jusqu'en 701, et qu'on met au nombre des meilleurs rois, laissa trois enfans, Witiza qui lui succéda, Oppas, archevêque de Séville, et une fille qui fut mariée au comte Julien. Ce comte avait le gouvernement des côtes de

Gibraltar et de tout ce que les Goths possédaient encore en Afrique.

Avec Witiza régnèrent les vices, la tyrannie et les désordres. Ce prince devenu odieux, ôta les armes à ses sujets et abattit les murs de quantité de villes, croyant par-là se précautionner contre les révoltes. Mais la dixième année de son règne, il fut détrôné par Roderigue, fils du frère de Récésuinte qui avait occupé le trône avant Wamba.

Les Sarrasins font la conquête de l'Espagne.

Eba et Sizebut, fils de Witiza, se réfugièrent en Afrique, où de concert avec l'archevêque Oppas, leur oncle, et avec le comte Julien qui avait épousé leur tante, ils invitèrent les Maures à passer en Espagne. C'est ainsi qu'on nommait les Sarrasins qui étaient alors maîtres de la Mauritanie. Cette conquête était facile pour les mahométans, puisque depuis Witiza, l'Espagne n'avait ni armes, ni places fortes, et que d'ailleurs Julien leur en facilitait l'entrée. Roderigue ne put leur opposer que des troupes levées à la hâte et mal armées; trahi par Oppas et par Julien qui tournèrent leurs armes contre lui au moment de l'action, il fut entièrement défait à Xerès, l'an 713. Il disparut et les Maures conquirent l'Espagne en huit mois. Ainsi finit la monarchie des Visigoths, qui durait depuis 419, qu'ils s'étaient établis à Toulouse.

Les chrétiens qui purent échapper aux Maures s'enfuirent dans les montagnes de l'Asturie, où ils

eurent pour chef Pélage, fils de Favila qui était frère de Récésuinte, et par conséquent oncle de Roderigue. A ces montagnes près, les Sarrasins conquirent toute l'Espagne, malgré la mésintelligence qui divisait quelquefois ceux qui les commandaient. Abdérame ayant su les réunir, ils franchirent encore les Pyrénées, subjuguèrent une grande partie des Gaules, et furent toujours vainqueurs jusqu'à cette journée qui coûta la vie et la bataille à leur général, et qui couvrit de gloire Charles Martel. 731.

Ils remportent des avantages sur les Grecs et sur les Turcs.

Vers ce temps, les Sarrasins remportaient de grands avantages sur les Grecs ainsi que sur les Turcs, qui cherchaient à se faire de nouveaux établissemens. Les Turcs étaient des Tartares qui descendaient des anciens Huns, et qui habitaient les monts Altai. Depuis long-temps ils faisaient des incursions dans la Chine et dans la Perse, et ils s'étendaient alors depuis l'Altai jusqu'aux terres soumises aux empereurs grecs. Ils avaient même déjà fait quelque alliance avec la cour de Constantinople.

Les Abbassides enlèvent le khalifat aux Ommiades.

Cependant les guerres civiles suspendaient souvent les succès des Sarrasins. La plus grande révolution fut celle qui fit perdre aux Ommiades le khalifat qu'ils possédaient depuis long-temps. Le khalife Mérouan perdit la vie en Égypte, avec quatre-vingt personnes de sa famille; et il n'échappa qu'Abdérame, que nous venons de

voir en Espagne. Sous les Abbassides, qui se saisirent du khalifat et qui protégèrent les lettres, l'empire des Sarrasins s'affaiblit, se démembra, et il se forma plusieurs royaumes indépendans.

Le khalife est réduit aux seules fonctions du sacerdoce.

Au commencement du neuvième siècle, le khalife Motazem avait confié sa garde à des Turcs qui devinrent dans la suite si puissans, qu'ils s'arrogèrent le droit de donner l'empire ; ce fut une source de guerres civiles. Les gouverneurs des provinces se rendirent indépendans; et le khalife se vit réduit au seul territoire de Bagdad.
934. Les Emirs et Omaras, officiers qu'il créa pour remédier aux troubles, acquirent en effet beaucoup d'autorité; mais, ainsi que nos maires du palais, ils s'en servirent pour assujettir les khalifes même. Ils régnèrent bientôt seuls; et à la fin du dixième siècle le khalifat fut borné aux seules fonctions du sacerdoce. Ce fut alors simplement une dignité que les souverains croyaient devoir respecter dans l'ordre spirituel, parce qu'ils étaient mahométans; et à laquelle ils ne croyaient pas devoir obéir dans l'ordre temporel, parce qu'ils étaient souverains.

Les Sarrasins quoique divisés, sont toujours redoutables à la chrétienté.

Cependant tous les peuples étant mal gouvernés, les Sarrasins, malgré leurs divisions, étaient encore bien redoutables. En 823 ils se rendirent maîtres de plusieurs îles, et entr'autres de celle de Crète, dans laquelle ils bâtirent la ville de Candax, qui donna dans la suite le nom de

Candie à cette île. En 828 les Sarrasins d'Afrique s'emparèrent de la Sicile, où ils furent appelés par Euphume, qui s'était révolté contre l'empereur de Constantinople. Enfin quelques années après ils s'établirent en Italie, profitant des guerres civiles qui occupaient Lothaire, Charles le Chauve et Louis de Germanie. Ils ravagèrent la Calabre et la Pouille, et ils s'emparèrent de Bari, de Tarente et de plusieurs autres places. Les Sarrasins d'Espagne y combattaient contre les Sarrasins de Sicile; les uns pour Siconulfe, prince de Salerne; les autres, pour Aldégise, duc de Bénévent; en sorte que les provinces méridionales de l'Italie étaient en proie à ces deux tyrans, et aux Barbares qu'ils avaient fait venir à leur secours. L'empereur de Constantinople et celui d'Occident étaient hors d'état de repousser les Sarrasins. L'Italie était menacée de passer sous le joug de ces infidèles. Ils assiégèrent Rome, ils battirent un général de l'empereur Lothaire, et ils se fussent rendus maîtres de cette capitale sans les sages mesures du pape Léon IV. Ce pontife était né romain, dit M. de Voltaire; le courage des premiers âges de la république revivait en lui dans un temps de lâcheté et de corruption; tel qu'un des beaux monumens de l'ancienne Rome, qu'on trouve quelquefois dans les ruines de la nouvelle. Léon engagea les habitans de Naples et de Gaiete à venir défendre les côtes et

le port d'Ostie; il visita lui-même tous les postes et reçut les Sarrasins à leur descente, non pas en équipage de guerrier, mais comme un pontife qui exhortait une peuple chrétien, et comme un roi qui veillait à la sûreté de ses sujets. C'est en 849 que ce pape eut la gloire d'avoir sauvé Rome.

Ils s'affaiblissent en Espagne où les chrétiens fondent plusieurs royaumes.

Les Sarrasins eussent pu avoir de plus grands succès en Italie, s'ils eussent été unis. Plus divisés en Espagne, leur puissance y était déjà considérablement diminuée. Les Successeurs d'Abdérame régnaient à Cordoue; une autre famille de mahométans régnait à Tolède; les émirs ou gouverneurs des provinces se rendaient indépendans; et nous voyons qu'un d'eux fut soutenu dans sa révolte par Charlemagne.

La puissance des souverains musulmans affaiblie par les révoltes et par les avantages que les Français remportèrent sur eux jusqu'au règne de Louis le Débonnaire, fut une conjoncture heureuse pour les chrétiens retirés dans les Asturies. Ils en profitèrent pour assurer leur liberté, et pour recouvrer une partie des provinces que les Maures avaient conquises. C'est alors qu'ils fondèrent les royaumes des Asturies, de Léon, de Navàrre, et la principauté d'Aragon sous le gouvernement d'un comte.

Guerres continuelles en Espagne.

Il se forma beaucoup d'autres souverainetés, tant parmi les chrétiens que parmi les musulmans;

et l'histoire d'Espagne n'offre plus que des guerres continuelles, où l'ambition fait oublier aux souverains les intérêts de la religion, où les chrétiens même s'allient avec les musulmans contre les chrétiens, et où les princes, trop faibles pour prendre ouvertement les armes, ont recours aux surprises, aux trahisons, aux assassinats et aux empoisonnemens. Mais parce que mon dessein est seulement de jeter un coup d'œil général sur les principaux peuples, je ne dois pas m'arrêter sur l'Espagne, dont les événemens n'influent point sur le reste de l'Europe; et je laisse aux historiens à vous faire des tableaux plus tristes qu'instructifs. Afin même de n'être pas obligé de repasser sitôt dans un pays aussi barbare, je vais parcourir les siècles qui se sont écoulés jusqu'à l'expulsion des Maures.

Révolutions fréquentes et précipitées.

Les arts de luxe et les vices qu'ils traînent à leur suite, avaient amolli les rois mahométans. Moins respectés, ils en furent moins craints, moins obéis, et les révolutions se multiplièrent coup sur coup. Elles se succédèrent avec tant de rapidité, qu'on croirait lire l'histoire de plusieurs siècles; et cependant ce ne sont que les événemens d'environ vingt ans. Telle était la situation des Maures au commencement du onzième siècle.

Multitude de souverains toujours en guerre.

Ces conjonctures auraient été favorables aux chrétiens, s'ils avaient été capables d'en profiter; mais toujours divisés, toujours en guerre les uns

avec les autres, ils étaient eux-mêmes exposés à des révolutions continuelles. Il y avait alors vingt rois en Espagne, quantité d'autres souverains, et beaucoup de chevaliers errans. Ceux-ci étaient des chevaliers armés de toutes pièces, suivis de quelques écuyers, et qui étant indépendans, allaient de province en province, offrant leurs services aux princes ou aux princesses qui étaient en guerre.

Roderigue ou le Cid.

Roderigue, surnommé le Cid, était un de ces chevaliers. Il servit d'abord dans les armées de Ferdinand qui, étant roi de Castille, de Léon, des Asturies, de Galice et de Portugal, était un ennemi redoutable pour les Maures, mais dont la puissance s'évanouit parce qu'il partagea ses états entre ses trois fils et ses deux filles.

Le Cid aida dom Sanche, fils aîné de Ferdinand, à dépouiller ses frères Alphonse et dom Garcie, et ses sœurs Urraque et Elvire.

Après la mort de dom Sanche, Alphonse recouvra le royaume de Léon, qui avait été son partage, et auquel il réunit celui de Castille. Le Cid paraît s'être alors attaché à ce prince, et lui avoir fait remporter de grands avantages sur les Maures; il prit Tolède et conquit toute la Castille neuve; ayant ensuite eu quelques dégoûts, il s'éloigna de la cour, porta la guerre aux infidèles en son nom, et se rendit maître du royaume de Valence, qu'il conserva jusqu'en 1099, qu'il mou-

rut. Au reste l'histoire de ce chevalier est remplie de fables; mais Corneille ne me permettait pas de la passer sous silence. C'était d'ailleurs une occasion de vous donner une idée des divisions qui affaiblissaient les chrétiens. Sur la fin de ce siècle, de nouvelles armées de Maures vinrent encore d'Afrique en Espagne, et causèrent de nouveaux désordres, même parmi les mahométans.

État de l'Espagne dans le douzième siecle.

Au commencement du douzième siècle, l'Andalousie, une partie de la Murcie et la Grenade appartenaient aux Maures; les royaumes d'Aragon et de Navarre étaient réunis sous un prince chrétien; Barcelone était une principauté dont les souverains, sous le titre de comtes, rendaient hommage aux rois d'Aragon; le comte Henri, fils d'un duc de Bourgogne et descendant de Hugues Capet, était maître d'une partie du Portugal. Enfin Alphonse, dont je viens de parler, réunissait sous sa domination les deux Castilles, Léon, la Galice et Valence.

Cet Alphonse ne laissa qu'une fille nommée Urraque qu'il avait mariée au roi d'Aragon et de Navarre, et qu'il déclara son héritière. Par la réunion de tant d'états, le roi d'Aragon devenait un monarque puissant; mais, parce que sa femme voulut partager l'autorité, il la répudia, sous prétexte qu'il était son cousin issu de germain, et pour d'autres raisons qu'on en donne encore. Quoi qu'il en soit, les seigneurs de Cas-

tille, de Léon et des Asturies prirent les armes pour conserver ces royaumes à la reine, et ils lui en conservèrent en effet une partie. Cette princesse eut ensuite la guerre avec son fils, le roi de Galice, qu'elle avait eu du comte de Galice, son premier mari. Elle l'eut encore avec sa sœur Thérèse, comtesse de Portugal et femme du comte Henri; enfin elle l'eut avec ses sujets.

Le roi d'Aragon, qui ne cessa presque pas de faire des conquêtes sur les infidèles, leur enleva Saragosse dont il fit sa capitale; et les guerres qu'Urraque fit à Thérèse, n'empêchèrent pas le comte Henri d'avoir aussi de grands succès sur eux, et de les chasser de plusieurs places. Il semblait donc que les Chrétiens allaient enfin subjuguer les Maures; mais ils s'affaiblissaient au moment qu'ils paraissaient plus puissans. En effet le roi d'Aragon étant mort sans enfans, les Aragonais élurent dom Ramire son frère, moine et prêtre; les Navarrais proclamèrent dom Garcie Ramirez; et cette division causa des guerres continuelles entre les deux royaumes.

Le comte de Galice, Alphonse Raymond, après la mort d'Urraque, sa mère, prit les armes, et fut reconnu dans les royaumes de Léon, des Asturies, de Tolède et de la plus grande partie de la
1133. Castille. Se voyant alors le plus puissant monarque d'Espagne, il se fit proclamer empereur; titre fastueux que ses successeurs ne prirent pas.

Il mérita mieux celui de conquérant; car il prit aux Maures Cordoue, Boëça, Almérie, Calatrava, Jaën, Andujar et Cadix. Il s'était allié avec le fils du comte Henri, qui s'était fait proclamer roi de Portugal, et avec Raymond Bérenger, comte de Barcelone, qui, ayant épousé la fille de Ramire, gouvernait l'Aragon. Ce comte était puissant; car, à l'exception de Lérida et de Tortose que les Sarrasins avaient conservées, il était souverain de toute la Catalogne, de Montpellier et du comté de Provence. Ces deux princes eurent aussi de grands succès. Le roi de Portugal enleva Lisbonne, Alanguez, Obsdos, Ebora, Elvas, Mura, Serpa, Béja, en un mot presque tout le Portugal. Le comte de Barcelone ravit Lérida, Tortose, Fraga, et plusieurs autres places. Les Maures ne se relevèrent jamais de ces pertes; mais l'empereur Alphonse, qui mourut en 1157, ayant divisé ses états entre ses deux fils, laissa deux rois moins puissans que lui, et donna lieu à de nouveaux troubles.

Dans le treizième, Alphonse de Castille surnommé le Sage.

Cependant les Maures firent encore de grandes pertes dans l'intervalle de 1230 à 1252 : Jacques, roi d'Aragon, conquit l'île de Majorque, celle de Minorque, Ivica et le royaume de Valence; et Ferdinand III, roi de Cordoue, celui de Murcie, Séville, la plus grande partie de l'Andalousie, et mourut en 1252, lorsqu'il songeait à porter ses armes en Afrique. Ce prince ne fut

pas seulement conquérant; il s'occupa du soin de policer ses peuples, et fit de sages lois.

Alphonse X, son fils et son successeur, régna jusqu'en 1284. On l'a nommé l'Astronome ou le Sage, parce qu'il protégeait les sciences et qu'il les cultivait avec succès. Il gouverna d'ailleurs sagement, et dans des temps difficiles. Il eut le chagrin d'être forcé de vaincre son fils qui se souleva contre lui, et la gloire d'être appelé à l'empire d'Allemagne.

Dans le quatorzième et dans le quinzième, où les Maures sont chassés.

Pendant le quatorzième siècle, l'Espagne fut déchirée par les guerres que se firent les rois chrétiens et par les troubles qui naissaient fréquemment dans leurs royaumes. L'usage qui faisait passer la couronne aux femmes, et parconséquent multipliait les prétendans, était souvent la source des désordres. La Castille fut à cette occasion le théâtre d'une guerre où l'Angleterre et la France prirent part, et dont nous parlerons lorsque nous serons arrivés au règne de Charles V. Elle continua d'être agitée jusqu'à la mort de Henri IV, arrivée en 1472. Ce prince avait été déposé par un parti puissant qui avait pour chef l'archevêque de Tolède; et il n'était remonté sur le trône qu'après avoir exclus de sa succession sa propre fille Jeanne, et avoir reconnu sa sœur Isabelle pour sa seule héritière.

Pour assurer la couronne à cette princesse, les rebelles lui firent épouser Ferdinand qui, étant

héritier d'Aragon et de Sicile, était en état de soutenir les prétentions de sa femme. Par ce mariage, Ferdinand devint le roi le plus puissant qu'on eût encore vu en Espagne depuis que les chrétiens s'y rétablissaient.

Les mahométans n'y possédaient plus que le royaume de Grenade. Le roi de Maroc qui était venu à leur secours en 1440, avait été entièrement défait. Depuis ils s'étaient affaiblis de plus en plus; et, lorsqu'il s'élevait contre eux un ennemi redoutable, ils s'affaiblirent encore par la révolte de Boabdilla contre Alboacen, son oncle et son roi.

Ferdinand fomenta cette guerre civile en donnant des secours à Boabdilla; mais quand Alboacen fut mort, il attaqua son allié, conquit le royaume de Grenade, et mit fin à la domination des Maures qui subsistait depuis près de huit cents ans. 1492.

État de l'Espagne après l'expulsion des Maures.

Ferdinand, qu'on regardacomme le vengeur de la religion, parce qu'il avait fait des conquêtes sur les infidèles, fut surnommé le Catholique, et prit le titre de roi d'Espagne, parce qu'il en possédait tous les royaumes, à la Navarre près qu'il envahit dans la suite, et à l'exception du Portugal qui continua d'être un royaume séparé. Il se hâta de chasser les Maures pour leur ôter tout moyen de se rétablir; et il chassa encore les juifs qu'on regardait comme des ennemis, parce

qu'ils n'étaient pas chrétiens et qu'ils étaient riches. On prétend qu'il sortit d'Espagne cent soixante-dix mille familles. Il y resta des provinces à moitié désertes, des chrétiens pauvres, sans commerce, sans arts, et l'inquisition que Ferdinand lui-même avait introduite en 1478.

Combien cette expulsion a coûté de combats.

On compte qu'il a fallu livrer aux Maures 3700 combats pour recouvrer l'Espagne dont ils s'étaient rendus maîtres par une seule bataille. Si l'on eût compté les combats que se sont donnés les princes chrétiens, on en eût trouvé sans doute un plus grand nombre. Jugez par-là de la multitude des révolutions, de la misère des peuples, et de la misère des souverains mêmes.

Combien le gouvernement des royaumes d'Espagne avait été vicieux.

Les princes sont toujours malheureux lorsqu'ils ne font pas régner les lois. Plus ils veulent être absolus, plus ils sont faibles; et les révoltes renaissent comme les têtes de l'hydre. *Nous qui sommes autant que vous, nous vous faisons notre roi, à condition que vous garderez nos lois, sinon, non*, disaient les Aragonais, lorsqu'ils étaient assemblés pour couronner celui qu'ils élevaient au trône. Les Castillans ne mettaient pas moins de bornes au pouvoir de leurs souverains. Ce gouvernement eût été bon, si les Aragonais et les Castillans avaient en effet eu des lois; mais ce qu'ils appelaient de ce nom n'était que les usurpations ou les prétentions des vassaux puissans; car eux seuls composaient les as-

semblées ; le peuple en était exclu, et ses droits étaient comptés pour rien. Le ton de liberté que prenaient les assemblées, n'était donc que le langage d'une multitude de tyrans qui craignaient de se donner un tyran pour maître. Ceux qui parlaient ainsi étaient des évêques, des abbés et des seigneurs laïques, qui d'ordinaire n'observaient eux-mêmes aucunes lois dans leurs terres. Ils obéissaient au souverain, ils lui désobéissaient, ou ils lui faisaient la guerre, sacrifiant tout à l'ambition, et ne cédant qu'à la force. Tantôt on marchait à ses ordres, tantôt on refusait de se rassembler sous ses drapeaux, d'autres fois on l'abandonnait au milieu d'une campagne, et les entreprises les mieux concertées ne réussissaient pas, ou se terminaient par des revers. Tant de combats entre les chrétiens et les mahométans font voir que de part et d'autre on ne savait ni se réunir ni faire la guerre. Tel est le gouvernement ou plutôt l'anarchie que les Barbares avaient établie partout, et qui a été la première cause des malheurs de l'Espagne. Je ne m'arrête pas ici sur les vices de cette anarchie : l'histoire de France, qui vous en a déjà donné une idée, achèvera de vous les faire connaître.

CHAPITRE VII.

De l'Allemagne et de l'Italie depuis 888 jusqu'en 1073.

888. L'Allemagne et l'Italie sous Arnoul.

Arnoul, reconnu roi d'Allemagne, portait encore ses vues sur la France et sur l'Italie, et ambitionnait surtout le titre d'empereur; mais il était trop mal affermi pour faire face aux obstacles qui s'offraient de toutes parts. Il voyait au dehors des concurrens déjà établis, et au dedans des factions toutes prêtes à se former. Comme les gouvernemens étaient héréditaires, les ducs et les comtes ne songeaient qu'à se rendre indépendans sous un prince qu'ils venaient d'élire, et qui était forcé de les ménager. Le duc de Moravie surtout ne cachait pas qu'il voulait se soustraire à toute domination. Il fallut le caresser pour le gagner; il fallut même augmenter sa puissance, et encore ne fut-il pas possible d'éviter la guerre. Dans ces conjonctures, Arnoul reconnut Eudes pour roi de France; Rodolphe pour roi de la Bourgogne transjurane; et Louis, fils de Boson pour roi de Provence.

Il fut défait par les Abodrites, peuple qu'on dit être Vandale d'origine, et qui habitait sur les bords de l'Elbe. Il le fut encore par les Normands qu'il vint cependant à bout de vaincre; et il gagna plusieurs batailles sur les Sclavons.

Cependant l'Italie et le titre d'empereur étaient toujours l'objet de l'ambition d'Arnoul. Il eût été plus sage à lui d'assurer son autorité en Allemagne, que de marcher à de nouvelles conquêtes. Qu'importe d'acquérir des provinces, quand on est si peu maître de celles qu'on a déjà? C'est l'Allemagne qu'il fallait d'abord conquérir. Les factions commençaient à naître entre les seigneurs laïques et les seigneurs ecclésiastiques; c'était le moment de les étouffer. Il ne le fit pas; et elles seront la source de bien des guerres sanglantes.

Gui, duc de Spolette, était maître de l'Italie, et 889.
Arnoul avait déjà envoyé un de ses fils au secours
de Bérenger, duc de Frioul qui, ayant été dé- 894.
fait, avait eu recours à lui. Il y passa lui-même à la sollicitation du pape Formose qui voulait se soustraire à la domination de Gui et de quelques autres ducs. Il prit Bergame, Milan, Pavie, Plaisance, repassa les Alpes, et fit reconnaître roi de Lorraine son fils Suentibold.

Cependant Gui était mort, et Lambert son fils avait été couronné empereur par Formose. Ce pape n'était pas maître paisible de la chaire de saint Pierre. Il avait eu pour concurrent Sergius qui tentait tout pour le chasser, et qui était soutenu d'Adalbert, marquis de Toscane. Il crut donc mettre Lambert dans ses intérêts; mais voyant que malgré ses ménagemens, il ne pouvait pas compter sur ce prince, il pressa le roi d'Allemagne

de passer une seconde fois en Italie, et lui offrit la couronne impériale.

Serment des Romains, lorsqu'il est couronné empereur.

Arnoul vint, assiégea Rome que le parti de Lambert défendait, la força, fut couronné empereur par le pape, et reçut les noms de César et d'Auguste. Le serment que lui firent les Romains était conçu en ces termes : *Je jure par tous les divins mystères que, sauf mon honneur, ma foi et ma fidélité pour le pape Formose, je suis fidèle, et le serai toujours à l'empereur Arnoul.* Cette clause, *sauf ma fidélité pour le pape*, est remarquable.

Mort d'Arnoul.

Après avoir sévi contre les ennemis de Formose, Arnoul poursuivit Lambert avec vigueur, mais inutilement. Il ne put lui enlever la couronne,
899. et il revint en Allemagne où il mourut. Lambert contre qui plusieurs conspirations s'étaient formées périt la même année.

Louis IV, son fils, dernier des Carlovingiens.

Louis IV, seul fils légitime d'Arnoul, fut élu roi d'Allemagne, quoiqu'il n'eût encore que sept ans, et bientôt après il fut proclamé roi de Lorraine à Thionville. Les Lorrains se donnèrent eux-mêmes à ce prince. Suentibold, qui s'était rendu odieux par sa tyrannie, entreprit inutilement de défendre ses droits; il perdit la bataille et la vie.

Les Hongrois, qui s'étaient établis en Pannonie, accroissent les troubles, qui

Vers la fin du neuvième siècle, une nouvelle nation de Scythes qui habitaient à l'orient du Volga, se répandit en Europe. Ces Barbares se

jetèrent d'abord sur les Russes; ils traversèrent ensuite la Russie Polonaise, vinrent jusqu'au bord du Danube, passèrent ce fleuve, et s'établirent dans une partie de la Pannonie, dont les limites étaient à peu près les mêmes que celles qui bornent aujourd'hui le royaume de Hongrie. De là, ils firent de nouvelles irruptions; et au commencement du dixième siècle ils ravagèrent plusieurs fois l'Allemagne, l'Italie, et une partie de la France. Tous ces pays étaient ouverts parce qu'ils manquaient de places fortes, et encore plus, parce qu'ils étaient mal gouvernés. On croit que les Hongrois, c'est ainsi qu'on nomme ces Scythes, ont la même origine que les Turcs.

durent jusqu'à la mort de Louis.

Le règne de Louis ne fut qu'une suite de troubles jusqu'en 911, qu'il mourut. Il fit une paix honteuse avec les Hongrois; il en fit une autre tout aussi honteuse avec les Normands; et l'Allemagne fut déchirée par une guerre civile si sanglante que presque tous les chefs y perdirent la vie. 911.

L'Allemagne comprenait alors la Franconie, la province de Bamberg, Constance, Bâle, Berne, Lausanne, la Bourgogne, Besançon, la Lorraine, Metz, Liége, Cambrai, Arras, la Flandre, la Hollande, la Zélande, Utrecht, Cologne, Trèves, Mayence, Worms, Spire, Strasbourg, la Frise, la Saxe, la Hesse, la Westphalie, la Thuringe, la Wétéravie, la Misnie, la Marche de Brandebourg, la Poméranie, Rugen, Stettin, le Holstein, l'Au-

triche, la Carinthie, la Stirie, le Tyrol, la Bavière, les Grisons, et tous les pays qui dépendaient de ces provinces.

Conrad, roi d'Allemagne au refus d'Othon.

Louis IV est le dernier prince allemand de la race carlovingienne. Charles le Simple, qui régnait en France, étant trop faible pour faire valoir ses droits, la nation eut la liberté de se choisir un chef. Othon, duc de Saxe, refusa la couronne à cause de son grand âge, et conseilla de la donner à Conrad, duc de Franconie; action d'autant plus généreuse que Conrad était son ennemi et avait du mérite. Le duc de Franconie fut élu. Ces élections se faisaient dans des assemblées, où les évêques et les princes se trouvaient avec les députés des principales villes.

Arnoul, duc de Bavière, qui avait aspiré au trône, prit les armes et fut défait. Gisilbert, duc de Lorraine, et Burchard, duc de Suabe, eurent le même sort. Mais Conrad, moins heureux avec les Hongrois qui profitèrent de ces troubles, fut contraint d'acheter la paix et de s'obliger à leur payer un tribut. Il avait régné sept ans ou environ, lorsque s'apercevant qu'il avait peu de temps à vivre, il engagea les seigneurs à reconnaître pour souverain Henri, fils d'Othon, se piquant d'être aussi généreux que son bienfaiteur. En effet, il ne l'était pas moins; car Henri n'avait jamais cessé de le traverser; il avait même tenté de le faire empoisonner.

Henri, surnommé l'Oiseleur, parce qu'il se plaisait à la chasse des oiseaux, fut élu après la mort de Conrad. Le pape, voulant se soustraire à plusieurs petits princes qui se disputaient en Italie le titre d'empereur, se hâta de lui offrir la couronne impériale; mais il la refusa, et répondit qu'il se contentait des titres que les états d'Allemagne lui avaient donnés. Plus sage qu'Arnoul, il ne songea qu'à bien établir sa puissance; il soumit le duc de Suabe qui refusait de le reconnaître; s'affranchit par la victoire du tribut que les Hongrois voulaient exiger; défit les Abodrites et les Danois, rendit tributaires les Sclavons, les Dalmates et les Bohémiens, et força Charles le Simple à renoncer aux droits qu'il voulait faire valoir sur l'Allemagne. Enfin il institua des milices, fit murer les villes, et mit ses états à l'abri des incursions des peuples voisins. Ce qui fait le plus d'honneur à son règne, c'est qu'il eut l'art de réunir les seigneurs allemands, qui jusqu'alors avaient toujours été désunis. Ils lui furent si attachés, qu'ils s'accordèrent tous à lui donner pour successeur son fils Othon.

Sagesse d'Henri l'Oiseleur de la maison de Saxe

928.

Je ne m'arrêterai pas sur des guerres continuelles, qui furent pour Othon autant d'occasions d'acquérir de la gloire; il réduisit les rebelles, dompta les Hongrois, soumit à l'hommage la Bohême et le Danemarck, répandit la religion par les armes, suivant l'usage de ces temps barbares, et devint

936.

Othon I, après avoir assuré sa puissance en Allemagne, passe en Italie.

l'arbitre des princes qui recherchèrent à l'envi son amitié. Mais il faut le suivre en Italie, et voir dans quel état il la trouva.

Etat de cette province. Après la mort de Lambert, arrivée en 899, Bérenger, duc de Frioul, recouvra l'Italie pour la perdre presque aussitôt. Louis, roi d'Arles, appelé par une faction puissante le chassa, et prit la couronne impériale. Celui-ci ayant été trahi par ceux mêmes qui l'avaient servi, Bérenger se rendit encore une fois maître de l'Italie, lui fit crever les yeux, et se fit couronner empereur par le pape Jean X.

Quelques années après il se forma un parti en faveur de Raoul ou Rodolphe II, roi de Bourgogne. Bérenger fut défait; il ne lui resta que Vérone, où il fut assassiné l'année suivante 924.

Raoul ne porta cette couronne que deux ans. Elle lui fut enlevée par Hugues, comte de Provence, à qui les Italiens l'offrirent, et qui, après avoir régné près de vingt ans, crut s'affermir en s'associant Lothaire son fils : cette précaution fut inutile. Les Italiens élevèrent sur le trône Bérenger, fils d'Adalbert, marquis d'Ivrée, et de Giselle, fille de Bérenger empereur; Hugues
950. s'enfuit en Provence, et Lothaire mourut à Milan quelques années après.

Bérenger voulut marier son fils Adalbert avec Adélaïde, veuve de Lothaire; et cette princesse s'y étant refusée, il l'assiégea dans Pavie, la prit

et l'envoya prisonnière dans le château de Garde. Elle trouva le moyen de se sauver, et elle se retira dans la forteresse de Canosse, où se voyant encore assiégée, elle implora le secours d'Othon, à qui elle offrit sa main et le royaume d'Italie. Othon vint, la délivra et l'épousa. Bérenger conserva toujours cependant son royaume, à la réserve du Véronois et du Frioul, qui furent donnés à Henri, duc de Bavière, frère d'Othon, mais il rendit hommage et prêta serment de fidélité au roi d'Allemagne.

Causes des désordres de l'Italie.

Pour comprendre la cause de tant de troubles, il faut considérer que l'Italie était partagée entre une multitude de petits souverains, dont aucun n'était assez puissant ou assez habile pour soumettre les autres. De là naissaient des factions qui, variant comme les intérêts, transportaient la couronne d'une tête sur une autre, et chaque prince se flattait de trouver son avantage dans les guerres qui s'élevaient entre deux concurrens. Si tous ces tyrans s'étaient contentés de combattre entre eux sans appeler l'étranger, ils se serait enfin formé une puissance qui aurait tout subjugué, et l'Italie aurait pu devenir un royaume florissant. Vous connaîtrez quelque jour quel est aujourd'hui son état; vous verrez qu'il est la suite de bien des désordres, de bien des révolutions et de bien des calamités; vous jugerez que c'est surtout la faute des Italiens, qui n'ont pas cessé

d'ouvrir leur pays aux Allemands ou aux Français. Vous aurez lieu de reconnaître que cette conquête ne pouvait qu'être funeste aux peuples à qui elle paraissait destinée.

Au dixième siècle, la politique des Romains était d'entretenir les factions dans toute l'Italie, de les multiplier et de les opposer continuellement les unes aux autres; ils espéraient de trouver parmi les troubles l'occasion de rétablir la république. Les papes employaient le même artifice avec des vues bien différentes. Ils ne voulaient comme les Romains ni roi ni empereur; mais ils étaient encore plus éloignés de favoriser le gouvernement républicain, parce qu'ils voulaient commander eux-mêmes. C'est à force de semer la division dans Rome, dans l'Italie et dans toute l'Europe, qu'ils se saisiront enfin de la souveraineté. Ils appeleront les Allemands pour affaiblir la puissance des princes italiens; et, pour se soustraire aux rois d'Allemagne, ils soulèveront contre eux les peuples.

Scandales sur le saint-siége.

Il serait difficile de vous donner une idée des maux que l'ambition des papes a produits dans la chrétienté. Je laisse aux historiens à vous faire connaître les pontifes qui ont déshonoré le siége apostolique, dans les temps que nous parcourons. Vous verrez au commencement du dixième siècle une femme nommée Théodora, disposer de tout dans Rome par ses intrigues et par sa

galanterie, et mettre sur la chaire de saint Pierre un monstre connu sous le nom de Sergius III. Cette femme fut mère de Marosie et d'une autre Théodora, toutes deux aussi intrigantes, aussi galantes, aussi puissantes qu'elle; et qui comme elle firent à leur choix des souverains pontifes. Théodora, la jeune, fit élire pape son amant, Jean X, à qui elle avait successivement procuré l'évêché de Bologne et celui de Ravenne, et quelque temps après, Marosie éleva sur la chaire pontificale Jean XI, son propre fils, qu'elle avait eu d'un adultère avec Sergius III. Tout réussissait à celle-ci, lorsque Alberic, son fils légitime, se mit à la tête des Romains contre elle, et la fit enfermer aussi bien que Jean XI. En voilà assez pour vous faire juger que dans Rome les désordres et la corruption des mœurs étaient portés aux derniers excès. J'ajouterai seulement le jugement que porte de ces temps le cardinal Baronius, écrivain qu'on ne peut pas soupçonner d'avoir été peu favorable à la cour des souverains pontifes. « Que la face de « l'église de Rome, dit-il, était alors défigurée! « Le saint-siége tombé sous la domination de « deux femmes déréglées, leurs amans élevés sur « la chaire de saint Pierre, les canons des con- « ciles violés, les décrets des papes foulés aux « pieds, les anciennes traditions méprisées, et le « siége apostolique devenu la proie de la cupidité « et de l'ambition. »

L'Italie ravagée par les Hongrois et par les Sarrasins.

Pendant que l'Italie, déchirée par des guerres civiles était le théâtre des plus grands scandales, elle avait été ravagée plusieurs fois, d'un côté par les Hongrois, et de l'autre par les Sarrasins. Mais plus les désordres étaient grands, plus on était éloigné d'en voir la fin, et on ne pouvait s'attendre qu'à de nouvelles calamités.

Othon I, appelé par Jean XII, y fait respecter son autorité.

Othon qui avait repassé les Alpes était occupé à soumettre son fils Ludolphe qui, craignant que les enfans d'Adélaïde ne lui fussent un jour préférés, s'était soulevé et avait entraîné dans la révolte plusieurs princes allemands. Il venait de rétablir la tranquillité en Allemagne, lorsque le pape Jean XII, qui voulait se soustraire à la domination de Bérenger, le pressa de revenir en Italie. Tout se soumit à son arrivée. Il fut proclamé à Milan roi d'Italie, dans une assemblée d'évêques où Bérenger fut déposé, et l'année suivante, il
962. reçut à Rome la couronne impériale des mains de Jean XII. Il fit rendre à l'Église de saint Pierre les biens qui lui avaient été enlevés. Le pape et le peuple jurèrent de lui être toujours fidèles, et de ne donner aucun secours à Bérenger. Il fut arrêté que la consécration des souverains pontifes ne serait canonique qu'autant qu'elle aurait été faite du consentement de l'empereur; et le clergé de Rome, ainsi que la noblesse, s'engagea par serment à se conformer à tout ce qui fut réglé à ce sujet.

Jean XII, homme sans mœurs et sans talens, était fils d'Alberic. Ayant succédé à l'autorité de son père, il était, en 954, patrice ou souverain de Rome; et en 955, élevé sur le siége apostolique, il réunissait en lui les deux puissances. Il se repentit donc bientôt de s'être donné un maître dans Othon; il oublia tous les sermens qu'il venait de prêter, et croyant pouvoir profiter de l'absence de l'empereur qui assiégeait Mont-Léon, aujourd'hui Mont-Feltro, où Bérenger s'était renfermé, il se ligua avec Adalbert, fils de Bérenger, le fit venir à Rome, et sollicita les Hongrois à faire une diversion en Allemagne; mais son plan avait été si mal concerté, qu'à l'approche d'Othon, il n'eut d'autre parti que la fuite, et encore eut-il à peine le temps de se sauver.

L'empereur fit son entrée au milieu des acclamations du peuple. On lui renouvela tous les sermens qui lui avaient été faits; et on tint un concile qui déposa Jean, et mit en sa place Léon VIII. Othon ne fit sans doute condamner ce pontife que parce qu'il avait conspiré; mais comme il crut devoir ménager ceux qui avaient eu part à la conspiration, on ne parla point de ce crime, et il ne fut question que des scandales que Jean avait donnés. Othon n'ignorait pas que les Romains souffraient impatiemment toute domination étrangère, et il craignait de les porter à la révolte, s'il paraissait sévir contre le pape, pour

avoir voulu les soustraire à sa puissance. Malgré cette précaution, ils se soulevèrent cependant quelques jours après : il les fit rentrer dans le devoir.

Sur ces entrefaites Mont-Léon ouvrit ses portes, et Bérenger fait prisonnier fut envoyé en Franconie où il mourut deux ans après. Il ne restait plus à soumettre que Camérino où Adalbert s'était retiré. Othon alla lui-même en faire le siége. Léon VIII fut forcé à le suivre de près; car Jean rentra dans Rome où il exerça toutes sortes de cruautés, et où il déposa Léon dans un concile composé en bonne partie des évêques qui l'avaient condamné lui-même. Il fut tué quelques jours après.

Décret qui donne à l'empereur le droit d'élire les papes.

Les Romains, sans demander l'agrément de l'empereur, élevèrent Benoît sur la chaire de saint Pierre. Othon ayant appris cette nouvelle, abandonna le siége de Camérino, et vint à Rome avec toute son armée. Il pouvait sévir, il pardonna. Benoît parut dans un concile où il se reconnut coupable, et où Léon porta ce décret. « A l'exemple du bienheureux Adrien, pape du « saint-siége apostolique, qui a accordé la dignité « de patrice, le pouvoir d'élire les papes, et l'in« vestiture des évêques, au seigneur Charles très« victorieux, roi de France et des Lombards, « moi aussi Léon, évêque, avec le clergé et le « peuple romain, reconnaissons que le seigneur

« Othon Ier, roi des Teutons, et ses successeurs « en ce royaume d'Italie, ont le pouvoir d'élire « ceux qu'ils croiront dignes de remplir le saint-« siége apostolique, de choisir les métropolitains « et les suffragans, de leur donner l'investiture « de leur dignité, et de commettre les évêques « pour les ordonner. » Les empereurs rentrèrent, par ce décret, dans les droits dont ils avaient joui, et qu'on leur enleva cependant encore : c'est pourquoi je le rapporte. Mais Othon n'aurait pas dû souffrir qu'on traitât ses droits comme des concessions faites par le saint-siége; car c'était reconnaître que les papes les lui pouvaient enlever. Il les avait à meilleur titre, c'est-à-dire, comme souverain du peuple romain qui les lui cédait.

L'empereur retourna en Allemagne, et fut 966.
obligé de revenir l'année suivante. Les Romains avaient rétabli la république, et s'étaient soulevés contre le pape qui refusait d'entrer dans leur révolte. Les consuls furent exilés, les tribuns du peuple furent pendus, et le préfet de Rome fut promené sur un âne, la tête tournée vers la queue, fouetté dans les différens quartiers de la ville, et jeté dans un cachot où il mourut.

Les dernières années d'Othon, surnommé le Grand à juste titre, furent tranquilles; il mourut après un règne de trente-six ans. On le loue d'avoir 973.
comblé de biens plusieurs églises. En effet, c'est à lui principalement que le clergé d'Allemagne

doit ses richesses et sa puissance, car il lui abandonna des duchés et des comtés. Il est vrai que pour le tenir dans quelque dépendance, il établit des *avoués* qui devaient gouverner conjointement avec les prélats, et qui étaient à la nomination des empereurs; mais dans la suite le clergé secoua tout-à-fait ce joug.

La jeunesse d'Othon II occasionne en Allemagne des troubles qu'il apaise.

Othon II n'avait que dix-huit ans lorsqu'il succéda à son père; et sa jeunesse fut l'occasion de bien des troubles, qui furent dissipés par ses victoires. Il vainquit et soumit le duc de Bavière, les Danois et le roi de Bohême; mais, à peine avait-il rendu le calme en Allemagne, qu'il se vit tout à la fois appelé en Lorraine et en Italie. Pour opposer un obstacle aux entreprises de Lothaire, roi de France, il donna en fief la basse Lorraine à Charles, frère de Lothaire, cherchant un appui dans la division de ces deux princes. Le roi de France entra néanmoins dans la Lorraine, et fut reconnu par les états assemblés à Metz. Othon arma, chassa Lothaire, et parcourut la Champagne et l'île de France; cependant son arrière-garde ayant été défaite dans sa retraite, il abandonna la souveraineté de la Lorraine, se hâtant de faire la paix avec Lothaire, pour ne songer plus qu'à l'Italie.

Etat de l'Italie.

La puissance des princes italiens s'était considérablement affaiblie par les partages qu'ils avaient été obligés de faire de leurs domaines, par les guerres qu'ils s'étaient faites les uns aux autres,

et par le séjour d'Othon le Grand en Italie. Ne pouvant donc se soulever ils obéissaient; et l'empereur avait sur eux un pouvoir presque absolu.

Mais Rome quoique faible ne pouvait se soumettre. Plus les empereurs appesantissaient le joug, plus les citoyens faisaient d'efforts pour le secouer; et les papes, qui voulaient commander eux-mêmes, étaient également ennemis et des Allemands et de la liberté. En un mot, cette ville était un théâtre de dissentions, où les chefs de parti et les tyrans se succédaient.

A la mort d'Othon Ier, circonstance propre à renouveler tous les désordres, une faction étrangla le pape Benoît VI, mit en sa place Boniface VII; et presque aussitôt après une autre faction chassa Boniface pour élever Benoît VII sur le saint-siége.

Les Grecs invités par Boniface VII, et soutenus par les Sarrasins, se rendent maîtres de la Pouille et de la Calabre.

Boniface s'enfuit à Constantinople avec les trésors de l'Église de saint Pierre, et pressa les empereurs Basile et Constantin de passer en Italie. Ces princes ne balancèrent pas; car sachant qu'Othon II était retenu par la guerre de Lorraine, ils jugèrent pouvoir reprendre facilement la Pouille et la Calabre, qu'Othon le Grand avait enlevées à Nicéphore Phocas; c'est ainsi que les Italiens se livraient à ceux à qui ils s'étaient soustraits, et cherchaient de tous côtés de nouveaux maîtres et de nouveaux ennemis.

Othon II, qui marche contre eux, est défait

Les Grecs, soutenus des Sarrasins d'Afrique, avaient déjà soumis la Pouille et la Calabre, lors-

par la trahison des Italiens.

qu'Othon parut, leur livra la bataille et la perdit par la trahison des Italiens. Il tomba même entre les mains des ennemis; mais, ayant eu le bonheur de s'échapper, il leva une nouvelle armée, et revint à Rome où il mourut. Les Grecs auraient pu se rendre maîtres de cette ville, s'ils s'étaient hâtés d'y marcher.

988.

Il eut, comme son pere, la fausse politique d'élever le clergé.

Othon fut aussi favorable au clergé que son père l'avait été. C'est par les bienfaits de ces deux princes que les évêques de Trèves, de Mayence, de Metz, de Strasbourg, de Spire et plusieurs autres sont devenus des vassaux trop puissans pour le suzerain qui les avait faits. Les empereurs croyaient abaisser la noblesse en élevant le clergé, et se flattaient faussement d'être mieux obéis, placés entre deux puissances qu'ils opposaient l'une à l'autre. Mais, par cette politique ils se donnaient de nouveaux maîtres, et des maîtres plus redoutables; car les évêques croyaient même indigne d'eux de prêter le serment de fidélité. Est-il juste, disaient-ils, que des mains qui ont été consacrées par une onction céleste, et que la langue des évêques, qui est devenue la clef du ciel, soient profanées par des sermens qui ne conviennent tout au plus qu'à des laïques?

Nouveaux troubles à l'avénement d'Othon III.

Othon II eut pour successeur son fils Othon III, dont on ne sait pas exactement l'âge, mais qui était encore dans l'enfance. Ce règne commença donc encore par des troubles. Il suffit cependant

d'imaginer à peu près ceux qui agitèrent l'Allemagne; car l'histoire que j'en donnerais ne ferait que remettre sous vos yeux les vices déjà connus d'un gouvernement monstrueux. Il n'en est pas de même des désordres de l'Italie; il faut les observer, parce qu'ils préparent de nouvelles révolutions.

Les troubles recommencèrent à Rome à l'arrivée de Boniface. Ce pape fit enfermer dans le château Saint-Ange, Jean XIV, qui avait succédé à Benoît VII, et l'y laissa mourir de faim. Étant mort lui-même quelques mois après, on mit en sa place un Romain qui mourut avant d'avoir été sacré, et après lequel on élut Jean XV.

Cependant Crescentius ayant pris le titre de consul, régnait à Rome, soulevait le peuple contre la domination des Allemands, et profitait de la jeunesse d'Othon pour affermir son autorité. Jean XV, qui lui était opposé, fut d'abord obligé de se retirer en Toscane; et, ayant ensuite été rappelé par le peuple, il ne fut ménagé que parce que Crescentius craignait les Allemands, que le pape appelait à son secours. Tel était l'état de Rome depuis 983 jusqu'en 996, qu'Othon passa les Alpes.

Les Romains se soumettent à son approche.

Tout se soumit à son approche, et le sénat lui envoya des députés pour prendre ses ordres touchant l'élection d'un nouveau pape; car Jean XV venait de mourir. Brunon, Saxon d'origine, son

parent, sur qui tomba son choix, fut élu sous le nom de Grégoire V, et le couronna empereur. Crescentius obtint son pardon à la prière de Grégoire, et le roi ayant rétabli la tranquilllité à Rome et dans d'autres villes, repassa en Allemagne.

La tranquillité n'était qu'apparente. Les Romains, à la sollicitation de Crescentius, s'étant soulevés contre un pape qu'ils n'avaient pas choisi, élevèrent sur le saint-siége Jean XVI. Grégoire, qui s'était retiré à Pavie, tint un concile dans lequel il excommunia l'antipape et Crescentius. Othon revint en Italie. Rome fut assiégée et prise. Crescentius et l'antipape perdirent la vie.

999. Décret qu'il porte sur l'élection de l'empereur.

Le roi dans ces circonstances fit un décret par lequel il arrêta que les Allemands auraient seuls le pouvoir et le droit d'élire l'empereur romain, et que les papes n'auraient à cet égard d'autres prérogatives que de le proclamer solennellement et de le couronner lorsqu'il viendrait à Rome. Ce décret fut confirmé par Grégoire, qui mourut quelque temps après.

Idées fausses qu'on se faisait à ce sujet.

Un prince peut prendre tels titres qu'il veut, et ils lui appartiennent dès qu'ils ne lui sont pas contestés par les autres souverains. Les Allemands pouvaient encore donner à leur chef celui d'empereur d'Allemagne, sans que les puissances voisines dussent en prendre ombrage, et pussent refuser de l'appeler aussi empereur d'Allemagne.

Mais puisqu'ils n'avaient des prétentions sur Rome que parce que les papes les y avaient appelés, ils n'y avaient certainement aucun droit de souveraineté, d'autant plus que les Romains ne s'étaient jamais donnés librement; et que toutes les fois qu'ils avaient été libres, ils avaient révoqué les sermens que la force leur avait arrachés. Il était donc ridicule aux Allemands de prétendre élire un empereur romain; ce qui était plus ridicule encore, c'est la prétention des papes qui croyaient jouir du droit de donner l'empire.

Toutes ces prétentions étaient fondées sur des mots auxquels on n'attachait que des idées confuses. On voyait que les Othons, les Charlemagne et les César avaient porté le titre d'empereurs. On jugeait donc qu'ils étaient tous empereurs de la même manière, et que par conséquent, ils avaient tous les mêmes droits sur Rome. On voyait aussi les papes couronner les empereurs au nom de Dieu; et quoique nous jugions avec raison que ce ne soit là qu'une cérémonie, il n'est pas bien sûr qu'alors on en jugeât comme nous. Au contraire, il est certain que Charlemagne voulut paraître tenir des papes la couronne de l'empire, comme Pepin avait voulu paraître tenir d'eux la couronne de France; et s'ils ont voulu faire illusion aux peuples, ils n'y ont que trop réussi. Aussi Louis le Bègue ne prit-il point

le titre d'empereur, parce que Jean VIII n'avait pas voulu lui donner en France la couronne impériale. Si les princes italiens forcèrent quelquefois le pape à les couronner, ils ne se crurent jamais empereurs qu'après le couronnement. Enfin les rois d'Allemagne attendirent d'ordinaire, pour se dire empereurs romains, d'avoir été couronnés par le pape. Cette conduite prouve qu'au neuvième siècle et au dixième, on contestait au moins faiblement les prétentions du saint-siége. C'est une chose bien singulière : certainement l'empire romain ne subsistait plus; et cependant on croyait le voir, on croyait le donner, on croyait le prendre, et on répandait des flots de sang.

Othon donna pour successeur à Grégoire V, Gerbert, évêque de Ravenne, qui prit le nom de Silvestre II. Cet évêque avait eu de grands démêlés avec le saint-siége auquel il avait résisté avec fermeté; mais quand il fut pape, il prit un autre langage, et jugea qu'aucune puissance n'était comparable à celle des successeurs de saint Pierre. Il pouvait facilement prouver tout ce qu'il voulait; car il était l'homme le plus éclairé de son siècle.

Othon, malgré son décret, était si peu maître dans Rome, qu'il se vit tout à coup assiégé dans son palais. Il eut bien de la peine à s'échapper
1002. par des souterrains; et il songeait à se venger lorsqu'il mourut. On l'a surnommé d'abord l'En-

fant, ensuite le Roux, enfin la Merveille du monde. Je vais rapporter quelques traits qui montreront sa simplicité, et feront connaître l'esprit de son siècle.

Le moine saint Romuald lui conseilla d'aller par pénitence, à pieds nuds, en pèlerinage au Mont-Cassin, et ensuite à Saint-Michel du Mont-Gargan. Il le fit; mais il n'eut pas la complaisance d'embrasser l'état monastique, comme le lui conseillait encore le même saint. Par une dévotion que quelque moine sans doute lui avait encore inspirée, il fit faire un habit sur lequel on avait brodé l'apocalypse. Enfin un jour qu'il était avec un archevêque, ils s'entretinrent de ce qu'ils pourraient faire pour le salut de leur âme; et après y avoir bien réfléchi, ils imaginèrent de fonder un monastère. Vous jugez bien, sans que je le dise, que cet empereur a beaucoup contribué à augmenter la puissance et les richesses des ecclésiastiques. On remarque que les trois Othons ont donné aux églises les deux tiers des biens de l'Allemagne.

La superstition d'Othon III a contribué à l'agrandissement du clergé.

Othon n'ayant point laissé d'enfans, plusieurs princes prétendirent à l'empire : Henri, duc de Bavière, et arrière-petit-fils de Henri l'Oiseleur, l'emporta sur ses concurrens. Il fut proclamé à Mayence dans le même temps que les Lombards élisaient à Pavie Hardouin, marquis d'Ivrée. Il eut presque toujours la guerre avec quelques-uns des princes allemands. Il passa deux fois les

Henri II dernier de la maison de Saxe.

Alpes pour marcher contre Hardouin, qui enfin n'ayant plus de ressource, prit le parti de se jeter dans un cloître. La Lombardie se soumit; Rome même le reconnut, et le pape le couronna; mais le reste de l'Italie fut toujours troublé.

Il y avait douze ans que Henri régnait lorsqu'il s'ouvrit à Richard, abbé de Saint-Vanne de Verdun, sur le projet qu'il formait depuis long-temps d'embrasser la vie monastique. On s'imaginait alors qu'on ne pouvait servir Dieu que dans un cloître. Mais Richard qui ne pensait pas comme Romuald, lui fit abandonner ce dessein, et lui persuada qu'il servirait Dieu en gouvernant l'empire, pourvu qu'il donnât tous ses soins à rendre la justice et à procurer le bonheur des peuples. Ce prince fut plus libéral envers les églises qu'aucun de ses prédécesseurs. Il promit dans son couronnement obéissance au pape, ce qui était sans exemple, et ce qui fait voir l'idée qu'il se formait du saint-siége et de l'empire; il contribua à la conversion d'Étienne, en faveur duquel il érigea la Hongrie en royaume; il mourut et fut canonisé. Pendant son règne il y eut un schisme à Rome; et vers le temps de sa mort, le saint-siége fut vendu à un simple laïque, Jean XIX.

1024. Conrad II, duc de Franconie successeur de Henri II.

Henri II, qui ne laissa point d'enfans, paraît être le dernier prince de la maison de Saxe; car le sentiment le plus vraisemblable est que son successeur Conrad, dit le Salique, duc de Fran-

onie, ne lui appartenait que par les femmes. Les troubles se multiplièrent sous ce nouvel empereur, et l'obligèrent de passer et de repasser bien des fois les Alpes, parce qu'on se révoltait partout où il n'était pas. Rome n'était pas la seule ville d'Italie qui voulait se soustraire à sa domination. Il eut pour successeur son fils, Henri III.

1039. Henri III fait respecter son autorité en Allemagne.

L'Allemagne ne pouvait presque pas être sans guerre. C'était un effet du gouvernement féodal que tant de princes puissans armassent les uns contre les autres, ou se soulevassent contre l'empereur. Parmi ces troubles, Henri III eut plus de succès qu'il n'essuya de revers.

Et en Italie où il fait cesser les scandales de plusieurs papes simoniaques.

L'Italie, plus épuisée et plus faible, ne produisait que des factieux plus faciles à soumettre. Henri est cependant le dernier roi d'Allemagne qui ait su y conserver son autorité. Il la fit si bien respecter, que les Romains s'accoutumèrent à lui demander des papes, et à recevoir sans opposition ceux qu'il nommait. C'était l'avantage du saint-siége; car les papes que les empereurs y plaçaient de leur choix, devaient être meilleurs que ceux que les factions faisaient, et l'étaient en effet.

Lorsque Henri monta sur le trône, la simonie régnait à Rome depuis long-temps. En 1033, Benoît IX avait succédé à Jean XIX, et acheté comme lui le souverain pontificat qu'il déshonora par ses débauches, par ses rapines et par 1044.

ses meurtres. Les Romains le chassèrent, et le saint-siége fut vendu à Silvestre. Mais trois mois après une faction rétablit Benoît qui, craignant sans doute d'être encore chassé de cette place, aima mieux en faire de l'argent, et la vendit à Grégoire VI.

1046. Henri vint en Italie, fit enfin cesser ce scandale. Les trois papes simoniaques furent déposés. Mais Clément II, qui leur avait succédé, mourut neuf mois après en Allemagne, où il avait accompagné l'empereur, et Benoît remonta sur le saint-siége pour la troisième fois. Henri envoya d'Allemagne Damas II qui mourut vingt-trois jours après sa consécration, et qu'on soupçonna d'avoir été empoisonné. Alors l'empereur fit élire dans une assemblée qui se tint à Worms, Brunon, évêque de Toul, qui prit le nom de Léon IX, et Benoît se retira.

Léon avait déclaré qu'il n'accepterait que lorsque le clergé et le peuple de Rome l'auraient élu, persuadé que sans cela son élection ne pouvait être canonique ; et en effet, il ne se crut pape qu'après que les suffrages des Romains se furent réunis en sa faveur. Ce scrupule était une nouveauté contraire aux prérogatives de l'empire. Il semble donc que Henri devait le désapprouver, et nommer plutôt tout autre que Brunon. Il n'en fit rien, et fit une faute.

Le patrimoine de saint Pierre était alors ruiné

par la mauvaise conduite des papes précédens, et par les usurpations que plusieurs seigneurs avaient faites sur l'Église de Rome. Parmi les usurpateurs étaient des Normands établis depuis quelque temps dans la Pouille et dans la Calabre; mais ceci demande que nous reprenions les choses d'un peu plus haut.

Etablissement des Normands dans le midi de l'Italie.

Lorsque les Lombards conquirent l'Italie, les Grecs conservèrent la plus grande partie des provinces comprises aujourd'hui dans le royaume de Naples. Mais les ducs qui les gouvernaient, profitèrent de la faiblesse des empereurs de Constantinople, et cherchèrent parmi les troubles à se rendre indépendans. Leurs divisions ouvrirent dans la suite ce pays aux Sarrasins. Enfin les rois d'Allemagne, comme empereurs, y portèrent encore les armes pour faire valoir leurs prétentions. Telle était la situation de ces provinces déchirées par leurs habitans, par les Grecs, par les Sarrasins, par les Allemands et par des princes descendus des Lombards, lorsque des Français venus de Normandie entreprirent de s'y établir, et y causèrent de nouveaux désordres que les papes accrurent.

Vers la fin du dixième siècle, une soixantaine de pèlerins normands, qui revenaient de la Terre-Sainte, se trouvèrent à Salerne dans le temps que cette ville assiégée par les Sarrasins se rachetait à prix d'argent. Cette petite troupe rendit le

courage aux Salertins; et s'étant mise à leur tête, elle fondit au milieu de la nuit sur les infidèles, les défit entièrement, les chassa dans leurs vaisseaux, et s'enrichit de leurs dépouilles.

Les vainqueurs retournèrent dans leur patrie, avec la gloire d'avoir délivré Salerne; et bientôt d'autres Normands, voulant recueillir les fruits de la réputation que cet événement leur avait acquise, vinrent chercher fortune dans cette partie de l'Italie, offrant leurs services à tous les princes qui étaient en guerre, et servant indifféremment dans les troupes des Grecs, des Allemands, des papes et des ducs du pays. Dès l'an 1030, ils fondèrent près de Naples la ville d'Averse; et Rainolfe, leur chef, prit le titre de comte.

Au bruit des succès des Normands, les fils aînés de Tancrède de Haute-Ville, Guillaume, surnommé Fier-à-Bras, Drogon et Humfroi, partirent de Coutance et vinrent à Salerne. Ils se mirent à la tête de trois cents Normands; et s'étant joints aux Grecs qui avaient recherché leur alliance, ils leur procurèrent en Sicile une victoire complète sur les Sarrasins. Bientôt offensés des injustices qu'on leur fit, ils s'embarquèrent, descendirent dans la Calabre; et ayant reçu quelques secours de Rainolfe, ils se rendirent maîtres de presque toute la Pouille qu'ils partagèrent. Chaque capitaine eut une ville en partage; ils conservèrent Melfi en commun, pour

être le lieu où ils se rassembleraient, et ils reconnurent Guillaume pour comte de la Pouille, c'est-à-dire qu'ils choisirent le gouvernement féodal, parce qu'ils n'en connaissaient pas d'autre.

Un conquête si rapide, faite par une poignée d'hommes, a de quoi étonner; mais il faut remarquer qu'on avait dégarni la Pouille pour porter la guerre en Sicile; et que d'ailleurs les habitans de cette province, mécontens de la domination des Grecs, se joignaient aux Français, et devenaient sous ces héros tout autant de soldats.

De plusieurs autres fils qu'avait encore Tancrède, il eut bien de la peine à en retenir un auprès de lui. Robert Guiscard partit pour la Pouille avec deux de ses frères, et beaucoup d'autres gentilshommes. Ils traversèrent l'Italie en habits de pèlerin, voulant se déguiser aux yeux des Romains et des Grecs, qui n'auraient pas vu sans inquiétude l'accroissement de cette race de conquérans.

Henri III donne l'investiture aux Normands.

Henri III, ne pouvant pas s'opposer à leurs progrès, prit le parti de leur donner l'investiture de tout ce qu'ils avaient conquis; et les Normands devinrent feudataires de l'empire d'Allemagne. Ils possédaient alors toute la Pouille, le comté 1047. d'Averse, et une grande partie du Bénéventin.

Prétentions de Léon IX, qui les excommunie, et leur fait la guerre.

Léon IX les excommunia, parce qu'ils avaient envahi quelques terres de l'Église de Rome. Cette excommunication ayant été sans effet, il eut re-

cours à l'empereur Henri, et il en obtint des troupes auxquelles il joignit tous les aventuriers et tous les bannis qui le voulurent suivre. Il marcha à la tête d'une armée, dont celle des Normands n'aurait pas fait le quart; se flattant de recouvrer, non-seulement ce qu'ils avaient enlevé à son Église, mais comptant avoir encore des droits sur tout ce qu'ils avaient conquis. Les Normands lui ayant offert de se rendre ses vassaux pour les terres qu'il leur redemandait, il rejeta cette proposition, parce que, selon lui, toutes les provinces dont ils s'étaient emparés, appartenaient au saint-siége; que les Grecs iconoclastes avaient mérité de les perdre à cause de leur hérésie, et que la conquète que les Normands en avaient faite devait revenir au domaine de l'Église, parce qu'ils ne l'avaient pu faire que sous le bon plaisir du pape.

Il est fait prisonnier.

Les Normands, qui ne s'attendaient pas à ces raisons, comme en effet ils ne devaient pas s'y attendre, défirent l'armée du pape, le firent prisonnier, le gardèrent pendant près d'un an, et le renvoyèrent sans rançon après l'avoir traité avec beaucoup de respect. Léon mourut peu de temps après. On a reproché à ce pape d'avoir porté les armes, mais il n'était pas le premier; il était d'ailleurs d'un pays où il avait vu les évêques et les abbés en faire autant, et il en avait plusieurs dans son armée.

Les Romains, n'osant procéder à l'élection d'un nouveau pape, députèrent à l'empereur, qui nomma l'évêque Gebhard, connu sous le nom de Victor II. C'est le quatrième allemand qui ait été élevé sur la chaire de saint Pierre. Henri mourut l'année suivante, et eut pour successeur son fils, Henri IV, qui avait été déclaré roi des Romains quelque temps auparavant. Ce titre désignait celui que les princes allemands reconnaissaient devoir succéder à l'empire.

Mort de Henri III. — 1056.

Victor II étant mort, les Romains élurent Frédéric, abbé du Mont-Cassin, qui prit le nom d'Étienne IX, et dont l'élection fut confirmée par l'empereur. Il mourut l'année suivante.

1057.

Les Romains divisés élurent alors deux papes; mais Nicolas II ayant eu l'agrément de la cour d'Allemagne, monta seul sur le saint-siége, et força son concurrent à se désister. Ce pontife entreprit néanmoins d'ôter aux empereurs la part qu'ils devaient avoir dans ces élections. Il tint un concile, où il fut décidé qu'on choisirait, autant qu'il serait possible, dans le clergé de Rome ceux qu'on éleverait sur la chaire de saint Pierre; qu'on les préférerait à ceux des autres Églises; que l'élection des papes se ferait par les cardinaux, et qu'enfin on demanderait au clergé et au peuple la confirmation du choix qui aurait été fait. On ajouta cependant une clause pour paraître respecter les droits de l'empereur; mais dans le vrai

1058. Nicolas II veut se soustraire à l'empereur.

on voulait les détruire. Elle était conçue en ces termes : *Sauf l'honneur et le respect dus à notre cher fils Henri, qui est maintenant roi, et qui sera, s'il plaît à Dieu, empereur, selon le droit que nous lui avons déjà accordé; et on rendra le même honneur à ses successeurs, à qui le saint-siége aura personnellement accordé la même prérogative.* Tous les mots de ce décret montrent sensiblement quelles étaient les prétentions et les vues de la cour de Rome. On voit qu'elle s'arroge le droit de faire les empereurs, et qu'elle se propose de se soustraire tout-à-fait à leur autorité.

Il s'allie des Normands auxquels il donne l'investiture.

Cependant les Normands continuaient leurs conquêtes, malgré les excommunications des papes. Nicolas, voyant la faiblesse de ses armes spirituelles, destinées à tout autre usage, changea tout à coup de conduite, et s'allia avec les excommuniés pour se faire un appui contre les empereurs d'Allemagne, auxquels il voulait se soustraire. Cette alliance, vu la façon de penser de ces temps, n'était pas moins favorable aux Normands, parce qu'ils étaient persuadés que l'approbation du saint-siége donnerait un air de justice à tout ce qu'ils avaient conquis, et à tout ce qu'ils conquerraient dans la suite. D'un côté, par le traité qui fut fait, ils furent absous de l'excommunication prononcée contre eux ; le pape confirma Richard dans la possession de la principauté de Capoue, et Robert Guiscard dans celle de la

Pouille et de la Calabre; et il promit à celui-ci l'investiture de la Sicile à titre de duché, l'invitant à chasser de cette île les Grecs et les Sarrasins. D'un autre côté, Robert, Richard, et leurs successeurs se mirent sous la protection du pape, lui prêtèrent serment de fidélité comme feudataires du saint-siége, et s'obligèrent à payer chaque année un tribut de douze deniers de Pavie pour chaque paire de bœufs. Tel est le fondement des prétentions de la cour de Rome sur les royaumes de Naples et de Sicile.

Aussitôt que le traité eut été signé, les Normands firent le dégât dans les terres de quelques seigneurs, qui jusqu'alors avaient commandé dans Rome, et arrachèrent cette ville et les papes à la domination de ces tyrans. Vous comprenez que s'ils continuent d'écarter tous ceux qui voudront faire valoir des droits sur cette capitale, les papes qui n'auront plus d'ennemis à redouter acquerront tous les jours plus d'autorité sur le peuple, et deviendront enfin souverains. Il est assez singulier que les successeurs de saint Pierre aient eu des vassaux souverains, avant d'être souverains eux-mêmes. Car, quelles qu'aient été les donations de Charlemagne, il est au moins certain que Nicolas II n'avait de fait la souveraineté nulle part.

La mort de Nicolas, arrivée en 1061, fut suivie de grands troubles. Cadaloüs, évêque de Parme,

que l'empereur avait fait élire, vint deux fois avec une armée pour se rendre maître du saint-siége. Mais Alexandre II, soutenu par une faction puissante, le repoussa toujours, et fut enfin reconnu pour seul pape légitime.

L'enfance de Henri IV favorise l'ambition des papes.

Tout ce qui arrive en Italie peut vous faire juger que Henri IV était trop faible pour y faire respecter son autorité. En effet, ce prince n'avait que cinq à six ans lorsqu'il monta sur le trône en 1056. L'impératrice Agnès sa mère s'était saisie de la régence. Environnée de seigneurs jaloux et puissans qui conjuraient contre elle, elle ne pouvait pas porter sa vue hors de l'Allemagne; elle ne put pas même se maintenir long-temps, car son fils lui fut enlevé en 1062, et elle se retira dans un monastère à Rome.

Il a été mal élevé.

Henri, qui était alors dans la douzième année de son âge, fut confié aux archevêques de Cologne et de Brême. Le premier ne négligea rien pour lui donner l'amour de la vertu et des études convenables à son état; mais le second, voulant gagner la confiance de ce malheureux prince, ne chercha qu'à flatter ses passions. Ce fut la première source des maux qui l'accableront. Les historiens en ont parlé différemment, parce qu'ils en ont parlé avec partialité : mais il a donné des preuves de valeur, d'activité, de patience, de générosité, de clémence, d'amour pour ses peuples; et on voit avec regret qu'il eût été capable de ré-

pondre aux soins d'une bonne éducation. Sa passion pour les femmes lui a été funeste.

Henri était dans sa dix-neuvième année lorsqu'il prit les rênes de l'état; mais, trop livré à ses passions pour donner assez de soins au gouvernement, il s'occupa de ses plaisirs ; une de ses premières démarches fut d'entreprendre de répudier sa femme, pour laquelle il n'avait jamais eu que de l'aversion. Il mit dans ses intérêts l'archevêque de Mayence; et, la chose ayant été proposée dans une diète, on convint de la traiter dans un concile qui fut indiqué à Mayence même.

La crainte d'une excommunication l'empêche de répudier sa femme.

Il se flattait de faire réussir son projet, lorsqu'il indisposa contre lui l'archevêque de Mayence. Ce prélat, qui changea tout à coup, écrivit au pape pour l'inviter à prendre connaissance de cette affaire. Alexandre en avait déjà été instruit; et son légat, qui était parti avec ses ordres, se rendit au concile, où il menaça d'excommunication les pères et l'empereur. Henri, que toute l'assemblée sollicitait à se désister, reprit sa femme sans quitter son aversion. Il ne revint à elle que quelques années après, et il en eut des enfans.

Depuis long-temps les provinces d'Allemagne étaient troublées par une multitude de seigneurs qui se faisaient continuellement la guerre, et qui commettaient toutes sortes de vexations et de brigandages. Ce désordre n'était nulle part plus

Troubles principalement en Saxe.

grand que dans le duché de Saxe. Henri, voulant veiller à la sûreté publique, entreprit de l'arrêter. Les Saxons se soulevèrent; il vainquit, il pardonna. Mais trop de clémence enhardit les rebelles, et les troubles recommencèrent.

Henri IV donne des dégoûts à son ministre qui se retire.

Un empire aussi agité prenait trop sur les plaisirs de Henri. Il eût voulu bien gouverner, et il en eût été capable, s'il eût su se gouverner lui-même. Il songea à se débarrasser entre les mains d'un autre des soins du gouvernement. Il eut au moins la sagesse de jeter les yeux sur Hannon, cet archevêque de Cologne qui avait voulu faire de lui un prince vertueux. L'ordre se rétablissait déjà. Mais le ministre s'aperçut bientôt que pour plaire à son maître, il fallait approuver ses débauches; il vit qu'il n'était plus agréable, et, prévenant sa disgrâce, il se retira.

Les troubles croissent; et Alexandre II cite Henri.

Aussitôt les Saxons se soulevèrent, et députèrent au pape pour lui porter des plaintes contre l'empereur qu'ils lui représentaient comme un tyran, un débauché et un simoniaque. Alexandre II cita l'empereur à comparaître devant lui pour se justifier des crimes dont on l'accusait. Cette entreprise paraît bien étonnante, quand on se rappelle la dépendance des papes sous le règne précédent. C'est ainsi que dans les temps d'anarchie, chacun se fait des droits suivant les circonstances; et que celui qui a obéi un jour, commande un autre. Cette sommation cependant n'eut point de

suite, parce que Henri la méprisa, ou peut-être encore parce qu'Alexandre mourut.

Il y avait alors à Rome un moine nommé Hildebrand, intrigant, riche, puissant. Il faisait les papes, il les gouvernait; il se fit pape lui-même. C'est par ses conseils que Léon IX voulut n'être élevé sur le saint-siége que par les suffrages des Romains. Depuis ce pontificat, Hildebrand fut toujours maître dans Rome. Il chassa Cadaloüs, il maintint Alexandre; et, ayant pris la qualité de chancelier du saint-siége, il avait l'administration de tous les revenus, et le gouvernement de toutes les affaires.

Hildebrand ou Grégoire VII.

1073.

Depuis le pontificat de Léon IX, Hildebrand avait formé le projet d'enlever aux empereurs toute influence sur l'élection des papes et des autres évêques. Mais pour l'exécuter, il fallait d'abord s'affermir sur le saint-siége, et par conséquent obtenir l'agrément de Henri. Or, demander cet agrément, c'était reconnaître les droits de l'empereur. Hildebrand prit néanmoins ce parti; étant d'ailleurs bien déterminé à protester quelque jour contre une démarche dont les circonstances lui faisaient une nécessité. Il trouva des obstacles à la cour d'Allemagne; il les vainquit par une soumission apparente; son élection fut confirmée, et il prit le nom de Grégoire VII.

Dès qu'il se vit assuré sur la chaire de saint Pierre, son ambition n'eut plus de bornes. Il se

crut non-seulement le seul dispensateur des biens de l'Église, mais encore il se regarda comme le seul souverain de la chrétienté, commandant aux rois, les traitant comme sujets du saint-siége, et disposant des couronnes. Nous verrons dans la suite les maux que l'ambition de ce pontife a produits.

Si les empereurs s'étaient fixés à Rome, ils auraient étouffé toutes les factions, et leur autorité se serait affermie en deçà des Alpes. Mais comment auraient-ils conservé l'Allemagne, où les factieux étaient des princes puissans qui les avaient élus, et d'où, comme nous le verrons, ils ne pourront pas conserver l'Italie? C'est pour leur malheur et pour celui des peuples qu'ils ont voulu régner tout à la fois en Italie et en Allemagne ; et c'est un mot, un vain titre, qui a nourri en eux cette ambition, et a causé des guerres sanglantes.

CHAPITRE VIII.

De l'empire Grec, dans les siècles neuf, dix et onze.

Etat déplorable de l'empire Grec.

Dans le neuvième, le dixième et le onzième siècle, l'histoire de Constantinople offre toujours les mêmes désordres. C'est le tableau de tous les malheurs que l'ambition et le fanatisme peuvent produire lorsqu'il n'y a plus ni loi, ni subordination. Parmi les séditions et les révoltes, le

crime ouvre le chemin au trône, qui conduit d'ordinaire à la mort ou dans un cloître. L'empire n'est ni héréditaire, ni électif; il est au scélérat qui ose les plus grands forfaits. Un prince est précipité par le poison ou par le fer; un autre à qui on crève les yeux est jeté dans un monastère; et souvent celui qui meurt sur le trône n'est pas le moins malheureux. Un exemple vous fera connaître ce que c'était alors que les droits à l'empire, et combien on était éloigné d'en avoir quelque idée.

Michel Paphlagonien, d'abord faux-monnoyeur, ensuite chambellan, parce que son frère était un des eunuques du palais, inspira de l'amour à l'impératrice Zoé, qui médita bientôt la mort d'Argyre, son mari. Le poison qu'on avait employé agissant trop lentement, Romain fut étouffé dans un bain. Alors Zoé épousa Michel, le déclara empereur, et il fut reconnu sans obstacle. Ce malheureux, il faut lui rendre justice, mourut de ses remords, après avoir échappé au poison que sa femme voulait lui faire donner.

Son neveu, Michel Calaphrate, fils de sa sœur et d'Étienne qui avait été calfateur de navire, était César. Zoé qui s'était ressaisie de toute l'autorité, le mit sur le trône, persuadée qu'elle gouvernerait sous son nom. Elle se trompa : Michel la fit enlever et la mit dans un couvent, où elle fut obligée de prendre l'habit de religieuse.

Cette violence ayant excité des murmures, le préfet de la ville lut en place publique un manifeste par lequel Michel entreprenait de se justifier ; mais il ne fut pas écouté. Une voix s'écria : Nous ne voulons pas de Michel pour empereur. Ce cri devint universel. Michel s'enfuit dans le monastère des studites, prit le froc, et quelques jours après on lui creva les yeux. Alors Zoé sortit du couvent pour remonter sur le trône ; mais ce qui est plus singulier, c'est qu'on lui donna pour collègue sa sœur Théodora, et l'empire fut gouverné par deux femmes. Voilà les révolutions arrivées depuis 1034 jusqu'en 1042. Il serait inutile d'en rapporter d'autres.

Parmi le grand nombre des princes qui ont la plupart ensanglanté le trône grec en ces temps malheureux, peu ont eu des talens, ou avec des talens ils ont eu de grands vices. Tels ont été Nicéphore, Phocas, et Jean Zimiscès qui l'assassina pour usurper l'empire. Sous leur règne, depuis 968 jusqu'en 976, les Grecs devinrent redoutables, par les avantages qu'ils remportèrent sur leurs ennemis.

Constantin Porphirogenète s'applique à le rendre florissant.

Mais le meilleur empereur qui ait régné dans l'intervalle que nous parcourons, est sans contredit Constantin Porphirogenète. Vous savez que nous lui devons des extraits de Polybe. Il fit recueillir ce qu'il y avait de plus important dans les meilleurs livres. Il fit composer un grand

nombre d'ouvrages par les hommes les plus instruits. Il en composa beaucoup lui-même, parce qu'il était un des plus savans princes dont il soit fait mention. En un mot il s'occupa du bonheur des peuples; il ne négligea rien pour faire fleurir les sciences qui avaient été fort négligées; mais on peut lui reprocher d'avoir quelquefois donné aux lettres un temps qu'il dérobait aux affaires. Pour juger de la considération dont les sciences jouissaient sous son règne, il suffit de remarquer qu'un premier écuyer enseignait la philosophie, qu'un archevêque de Nicée professait la rhétorique, qu'un patrice donnait des leçons de géométrie, et que l'empereur recevait à sa table les élèves qui se distinguaient, et les récompensait par des emplois honorables. Il mourut en 959, empoisonné par Romain son fils, qui mourut lui-même de ses débauches, ou qui, selon d'autres, fut empoisonné.

Pourquoi cet empire ne tomba pas sous les Barbares.

Les mauvais princes, les révolutions fréquentes, les vices du gouvernement préparaient la chute de Constantinople; mais les barbares d'Europe, incapables de former un plan réfléchi, et de saisir le moment de l'exécution, se soulevaient pour se faire battre, ou ne savaient pas profiter de la victoire. Les Russes avaient pénétré dans la Bulgarie; ils y avaient remporté de grands avantages; ils menaçaient déjà de s'avancer jusqu'à Constantinople. Jean Zimiscès marcha contre eux

1019. et les extermina. Quelques années après, Basile soumit les Bulgares qui avaient ravagé les provinces de l'empire. Ce dernier prince, né pour la guerre, eut des succès brillans; mais il n'accorda aucune protection aux lettres, quoique petit-fils de Constantin Porphirogenète.

Les divisions des Sarrasins en retardent la chute.

Les ennemis les plus redoutables étaient en Asie. Les Grecs auraient succombé, si les divisions n'avaient de bonne heure affaibli les Sarrasins. En 908, il se forma un grand schisme dans la religion musulmane. Obeid-Allah, s'étant rendu maître de l'Afrique, prit le titre de khalife. Ses successeurs, connus sous le nom de khalifes Fatimites, conquirent l'Égypte et la Syrie, et furent toujours les ennemis des khalifes Ahbassides. Au milieu de ces troubles, les Turcs que Motasen avait appelés à son service, acquirent tous les jours plus de puissance. Ils embrassèrent la religion mahométane, et respectèrent le sacerdoce dans le khalife : mais ils lui enlevèrent enfin la souveraineté. Vers la fin du onzième siècle, différentes hordes de ces barbares s'étaient établies dans la Perse, dans la Syrie, dans l'Asie mineure, et formaient plusieurs royaumes sous des chefs toujours ennemis. Un des plus puissans était le sultan Soliman qui faisait sa résidence à Nicée, et qui delà portait le ravage jusqu'aux portes de Constantinople. Alors l'empire Grec ne possédait presque plus rien en Asie. Il renfermait

en Europe la Thrace, l'Illyrie, la Macédoine, l'Épire, la Thessalie et la Grèce; mais toutes ces provinces étaient exposées à beaucoup d'ennemis dont je parlerai ailleurs.

Malgré cet état de faiblesse, Constantinople était encore la première ville du monde: immense, peuplée, opulente, elle était le centre des arts, des sciences et du commerce; elle s'enrichissait par sa situation, par l'ignorance des autres peuples, et par les malheurs même de l'empire. Car sa population augmentait de toutes les familles riches qui abandonnaient l'Asie pour se soustraire à la domination des Turcs.

Après avoir fait cette légère esquisse de l'empire Grec dans l'espace de trois siècles, il me reste à vous faire considérer les troubles de l'Église d'Orient.

L'hérésie des iconoclastes trouble encore l'Église dans le neuvième.

La paix y régnait au commencement du neuvième siècle; c'était le fruit du concile qu'Irène avait fait tenir à Nicée. Bientôt la persécution recommença contre les catholiques; et elle continua sous plusieurs empereurs, jusqu'au règne de Michel III. Théodora, mère de ce prince, étant alors régente, fit tenir un nouveau concile 842. où les iconoclastes furent condamnés. Ce fut la fin de cette hérésie qui avait troublé l'Église pendant 120 ans, depuis Léon l'Isaurien.

Il y a eu peu de controverses sur les dogmes pendant le cours de ces trois siècles. Les héré- D'ailleurs dans

ce siècle et les deux suivans, on dispute peu sur le dogme.

siarques ne se forment guère, lorsque les peuples ne sont pas assez oisifs pour entrer dans des disputes futiles. L'ignorance ne permettait pas même d'en agiter. D'ailleurs les principaux évêques ne songeaient qu'à étendre leur juridiction, ou qu'à se rendre indépendans; et tous les ecclésiastiques pensaient aux moyens d'augmenter ou de défendre au moins leur temporel. Parmi les désordres qui régnaient de toutes parts, ces objets étaient plus que suffisans pour occuper le clergé, tous les esprits se tournèrent de ce côté; les prélats travaillèrent à se rendre riches, puissans ou même souverains; et leur ambition fut la source de bien des maux.

L'installation de Photius sur le siége de Constantinople est l'origine du schisme qui sépara l'église grecque de l'église latine.

La paix, rendue à l'Église par Théodora, ne dura pas long-temps. L'empereur, ayant fait enfermer cette princesse dans un monastère, fit déposer Ignace, patriarche de Constantinople, qui s'élevait hautement contre cette violence, et lui donna Photius pour successeur. Photius joignait à une naissance illustre un génie vaste et une science presque universelle; il occupait alors deux des premières charges de l'empire, car il était premier écuyer et premier secrétaire d'état. On le fit passer en six jours par tous les degrés. Le premier jour on le fit moine, le second, lecteur, ensuite sous-diacre, puis diacre, prêtre, enfin patriarche le jour de Noël. Cet événement
857. est remarquable, parce qu'il est l'origine du grand

schisme qui sépare l'église d'Orient de celle d'Occident.

Photius ne pouvait pas se flatter d'être reçu à la communion des églises d'Occident, si le pape n'approuvait son élection et la déposition d'Ignace. Il députa donc quatre évêques pour obtenir l'approbation du saint-siége.

Prétentions du saint-siége fondées sur les fausses décrétales.

Alors les papes commençaient à étendre leur juridiction, et faisaient continuellement des tentatives pour se rendre seuls juges des différens qui naissaient dans l'Église : ils fondaient leur prétention sur une collection de plusieurs lettres, qu'on prétendait avoir été écrites par les papes des trois premiers siècles, et par lesquelles ils paraissaient avoir été les juges de tous les évêques de la chrétienté. Ces lettres, connues sous le nom de fausses décrétales, parurent pour la première fois sur la fin du huitième siècle, c'est-à-dire, dans des temps où l'on avait trop peu de lumières pour en découvrir la supposition : elles acquirent donc une autorité dont les papes se prévalurent. Mais la fausseté en saute aux yeux; et elles prouvent seulement ce que peut l'imposture, lorsque les hommes sont ignorans et crédules.

Nicolas I occupait alors le siége apostolique. Il n'avait garde de laisser échapper une occasion de mettre l'église de Constantinople dans sa juridiction. Il croyait de la meilleure foi du monde aux fausses décrétales, et il en avait pris la dé-

fense contre les évêques des Gaules qui doutaient de leur autorité. Il se plaignit de n'avoir pas été consulté sur la déposition d'Ignace; il désapprouva qu'on lui eût donné un laïque pour successeur; et il fit partir deux légats pour prendre connaissance de cettte affaire.

Les légats furent séduits et gagnés, car Photius employait toutes sortes de moyens pour se maintenir. On tint un concile composé de trois cent dix-huit évêques. Ignace y comparut et fut déposé, en présence et avec l'approbation des légats.

Conduite de Nicolas I.

Nicolas, instruit de ce qui s'était passé, écrivit aux évêques de l'Orient, pour leur ordonner par l'autorité du saint-siége de condamner avec lui l'élection de Photius et la déposition d'Ignace. Mais cette lettre ayant été sans effet, parce que ces évêques n'étaient pas dans l'usage de recevoir de pareils ordres, il excommunia Photius, et punit les légats qui avaient abusé de sa confiance. J'omets plusieurs circonstances, qui font voir que ce pape montrait plus de zèle que de prudence, et qu'il soulevait les esprits par ses prétentions et par ses hauteurs.

Conduite de Photius.

Photius se vengea de Nicolas. Il l'excommunia dans un concile; il le déclara déposé; il invita Louis II [1], roi d'Italie, à chasser ce pontife du saint-siége, lui promettant de le faire reconnaître

[1] Il était empereur, fils de Lothaire, neveu de Charles le Chauve et de Louis le Germanique.

empereur à la cour de Constantinople ; enfin il écrivit aux patriarches et aux évêques de l'Orient une lette circulaire, dans laquelle il montre beaucoup de mépris pour les latins, et entreprend de leur reprocher plusieurs erreurs. Des hommes, dit-il, sortis des ténèbres de l'Occident, sont venus corrompre la foi ; ils ordonnent de jeûner le samedi ; ils permettent de manger du fromage et du laitage en carême ; ils en retranchent la première semaine ; ils détestent les prêtres engagés dans un mariage légitime ; ils permettent que leurs prêtres se rasent la barbe ; enfin ils osent ajouter de nouvelles paroles au symbole, disant que le Saint-Esprit ne procède pas du père seul, mais encore du fils. Photius finit par prier les évêques de concourir à la condamnation de cette doctrine, et d'envoyer pour cette effet des légats à Constantinople.

Il reproche aux Latins d'avoir ajouté au symbole.

Permi ces chefs d'accusation, le dernier est le seul qui concerne le dogme. Les autres sont des choses de discipline ; et il y en a de ridicules. Mais plus les objets d'une dispute sont frivoles, plus il est à craindre qu'on ne s'entête de part et d'autre. On s'échauffe d'autant plus qu'on aurait honte de se dédire, et cette chaleur donne de l'importance à des puérilités.

Il y avait déjà long-temps que les églises de Germanie, de France et d'Espagne avaient fait cette addition, dont les Grecs se plaignaient.

Léon III ne l'avait pas approuvée, quoique très-convaincu que le Saint-Esprit procède du père et du fils. Il se fondait sur ce que le second concile général n'avait point mis le *filioque* dans le symbole, et que celui de Chalcédoine et d'autres avaient défendu d'y rien ajouter. Cependant l'église de Rome se conforma dans la suite à cet usage, au grand scandale des Grecs, qui ne voulaient pas qu'on fît aucun changement dans un symbole fait chez eux.

Il est déposé. 867.

Au fort de cette dispute, Michel III fut assassiné; et son assassin, Basile le Macédonien, étant monté sur le trône, chassa Photius et rétablit Ignace.

La troisième année de son règne, il fit tenir à Constantinople un concile, qui est le huitième œcuménique. Les légats d'Adrien II, successeur de Nicolas, s'y trouvèrent. Photius y fut condamné, et on prononça plusieurs fois anathême contre lui.

Les prétentions des deux premiers siéges sur la Bulgarie les aliènent encore.

Le concile venait d'être terminé, lorsque l'empereur fit assembler chez lui les légats de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, pour savoir si les Bulgares devaient être soumis au pape ou au patriarche de Constantinople. Ces peuples avaient embrassé la religion chrétienne en 860, et leur roi avait envoyé un ambassadeur pour faire décider cette question. On jugea que la Bulgarie devait être dans la juridiction de patriarche

de Constantinople, parce qu'elle avait été conquise sur les Grecs; que les Bulgares n'y avaient trouvé que des prêtres grecs, lorsqu'ils s'en étaient rendus maîtres, et que ce royaume faisant partie de l'empire, il n'était pas raisonnable d'y conserver quelque juridiction à un pontife qui s'était soustrait aux empereurs pour se donner aux rois de France. Les légats de Rome protestèrent, et se retirèrent mécontens. Adrien, encore plus mécontent, se plaignit amèrement : il déclara qu'il dégraderait tous les Grecs qui feraient quelques fonctions ecclésiastiques en Bulgarie. Jean VIII, son successeur, menaça d'excommunier et de déposer Ignace, s'il ne se désistait de toute juridiction sur ce royaume; et il ordonna aux évêques et aux ecclésiastiques grecs d'en sortir dans trente jours, sous peine d'excommunication. Mais enfin les Bulgares aimèrent mieux dépendre du patriarche de Constantinople.

Photius est rétabli et reconnu par Jean VIII, qui croit qu'on lui a cédé la Bulgarie.

Cependant Photius était rentré en grâce auprès de Basile, et ce prince lui avait même confié l'éducation de ses enfans, l'orsqu'Ignace mourut. Dans une circonstance aussi favorable, il lui fut facile de recouvrer le patriarchat; et ce qui paraît d'abord étonnant, c'est que Jean VIII le reconnut. Il est vrai qu'il comptait par cette condescendance engager Photius à ne plus prétendre à la Bulgarie, et c'était aussi une de ses conditions. Il voulait encore obtenir de l'empereur des se-

cours contre les Sarrasins, et la restitution de quelques terres qui appartenaient à l'église de Rome.

Aussitôt que les légats de Rome furent arrivés, Photius fit assembler trois cent quatre-vingt-trois évêques qui crièrent anathème contre quiconque ne le reconnaîtrait pas pour patriarche légitime. On lut un symbole sans l'addition *filioque*, et avec défense d'y rien ajouter : on ne voulut point reconnaître que la Bulgarie dut dépendre du saint-siége.

Jean, détrompé, excommunia Photius.

Jean, mal instruit de ce qui s'était passé, confirma les décrets du concile, et remercia l'empereur de la cession qu'il croyait lui avoir été faite de la Bulgarie : mais ayant été mieux informé, il monta dans le jubé de son église, condamna Photius, prononça anathème contre ceux qui ne se soumettraient pas à cette condamnation, déposa ses légats, et en fit partir un autre pour Constantinople.

Photius est chassé une seconde fois.

Martin II, qui lui succéda, refusa de reconnaître Photius pour patriarche, et la cour de
882. Constantinople refusa de le reconnaître lui-même pour pape. La conduite de Martin fut approuvée
886. et soutenue par ses successeurs, Adrien III et Étienne V : cependant Photius triompha. Ce triomphe ne fut pas long : odieux à Léon, fils et successeur de Basile, il fut chassé une seconde fois; et Étienne, frère de Léon, fut élevé sur le

siége de Constantinople. Ce Léon a été le père de Constantin Porphirogenète. On le surnomma le Sage ou le Philosophe, à cause de son amour pour les sciences; il ne mérita pas ce titre par ses mœurs, quoiqu'il ait écrit sur des matières de piété, et que ses ouvrages soient plus dignes d'un moine que d'un prince.

Photius mourut peu de temps après. Le schisme parut cesser : la communion du moins ne fut pas tout-à-fait interrompue entre l'église grecque et l'église latine; mais il était difficile de les concilier, parce que les patriarches étaient jaloux de la primatie du saint-siége, et que les papes ne pouvaient renoncer à leurs prétentions sur la Bulgarie. Voilà la vraie cause des disputes qui se sont élevées entre ces deux églises. Elles se seraient accordées sur le dogme, si leurs chefs s'étaient moins occupés de leur agrandissement.

Sa mort assoupit des disputes que l'ambition des deux siéges renouvellera.

C'est vers le milieu du onzième siècle qu'elles en vinrent à une rupture ouverte, lorsque Michel Cérularius, patriarche de Constantinople, renouvela les accusations que Photius avait faites aux Latins. Il leur reprocha encore, comme autant d'hérésies, de se servir du pain azime pour la célébration des saints mystères, de manger du sang des animaux et des viandes suffoquées, et de ne pas chanter l'*alleluia* pendant le carême. Sur ce fondement il chassa des monastères les abbés et les religieux latins qui ne voulurent pas re-

1053. Vers le milieu du onzieme siecle les querelles deviennent plus vives que jamais.

noncer à ces usages, et il fit fermer toutes les églises qu'ils avaient à Constantinople.

Il était facile aux Latins de montrer la futilité de ces accusations, puisqu'elles ne tombaient que sur des usages qui peuvent varier d'une église à l'autre, et qui sont toujours bons lorsque la tradition la plus ancienne les autorise; mais comme ces prétendues hérésies n'étaient qu'un prétexte, dont les patriarches de Constantinople se servaient pour humilier la cour de Rome, les papes ne songèrent aussi qu'à défendre leur autorité. Il arriva de là que les questions qu'on agitait n'étaient pas ce qui intéressait l'un et l'autre parti : aussi Léon IX, alors pape, ne répondit pas directement à Cérularius; mais il entreprit de montrer la supériorité du saint-siége qu'on attaquait indirectement. Il trouve absurde qu'on accuse d'erreur l'église de Rome; et il reproche aux Grecs plus de quatre-vingt-dix hérésies qu'elle a condamnées, et dont il fait l'énumération; il s'élève contre ceux qui osent blâmer le saint-siége qui, selon lui, ne peut être soumis à aucun juge; et il le prouve par une prétendue lettre du pape Silvestre approuvée, dit-il, par Constantin le Grand et par le concile de Nicée. Il démontre même la puissance temporelle des papes; et, pour faire voir qu'il ne se fonde pas sur des fables, il rapporte l'acte de la donation que l'ignorance attribuait alors à Constantin.

Il fit partir ensuite pour Constantinople des légats qui déposèrent dans l'église de Sainte-Sophie un acte d'excommunication contre Michel et ses sectateurs, et dans lequel il les accusait de vendre le don de Dieu comme les simoniaques; de rendre eunuques leurs hôtes comme les valésiens, et de les élever à l'épiscopat; d'imiter les ariens en rebaptisant des personnes baptisées au nom de la sainte Trinité; les donatistes, en disant que hors de l'église grecque il n'y a plus dans le monde ni église de Jésus-Christ, ni vrai sacerdoce, ni vrai baptême; les nicolaïtes, en permettant le mariage aux ministres de l'autel; les sévériens, en disant que la loi de Moïse est maudite; les Macédoniens, en retranchant du symbole que le Saint-Esprit procède du fils; les manichéens, en disant que tout ce qui a du levain est animé; les nazaréens, en gardant les purifications judaïques, en refusant le baptême aux enfans qui meurent avant le huitième jour, et la communion aux femmes en couche, et ne recevant point à leur communion ceux qui se coupent les cheveux et la barbe, suivant l'usage de l'église latine.

C'est ainsi que la passion faisait voir dans les Grecs une multitude d'hérésies, quoique la plupart de celles qu'on leur imputait ne fussent que des conséquences qu'on croyait tirer de leur doctrine, et qu'ils désavouaient.

Michel Cérularius fit de son côté un décret

contre ces légats, qu'il feignit de ne pas reconnaître pour envoyés du pape. Il commençait ainsi : Des hommes impies, sortis des ténèbres de l'Occident, sont venus en cette pieuse ville, d'où les sources de la foi orthodoxe se sont répandues dans tout le monde : ils ont entrepris de corrompre la sainte doctrine par la diversité de leurs dogmes, jusqu'à mettre sur la sainte table un écrit portant anathème contre nous et contre tous ceux qui ne se laissent pas entraîner à leurs erreurs; nous reprochant, entre autres choses, de ne nous pas raser la barbe comme eux, de communiquer avec des prêtres mariés, de ne pas corrompre le symbole par des paroles étrangères, etc.

Vous voyez combien les esprits étaient loin de se concilier. Cependant comme les papes devenaient tous les jours plus puissans, les empereurs qui croyaient devoir les ménager, n'accordèrent pas toujours la même protection aux patriarches de Constantinople. Ils tentèrent plus d'une fois de réunir les deux églises, mais ce fut inutilement. La rivalité qui les séparait subsista : le temps et les disputes ne firent qu'augmenter la haine et le mépris qu'elles se portaient réciproquement; et souvent le peuple de Constantinople fut sur le point de se révolter, parce qu'on parlait de se réunir avec les Latins. Si quelquefois des momens de calme donnaient quelques espérances, elles se dissipaient bientôt, et le schisme dure encore.

LIVRE TROISIEME.

CHAPITRE PREMIER.

De l'état de la France à l'avénement de Hugues Capet.

Comment la France était divisée.

La Provence, le Dauphiné, le Lyonnais, le Mâconnais, la Bourgogne transjurane, une partie de la Franche-Comté et quelques autres territoires formaient le royaume d'Arles, tout-à-fait indépendant de la couronne de France. La haute Lorraine appartenait à l'empereur Othon III; et la basse, qui comprenait le Brabant, le Hainaut, le pays de Liége et le Luxembourg, était un fief de l'empire d'Allemagne, et avait été donnée à Charles, frère de Lothaire. Enfin les derniers Carlovingiens n'avaient conservé aucune autorité sur les provinces d'Espagne. Ainsi la France était renfermée entre les Pyrénées, le royaume d'Arles, la Lorraine et la mer.

Quels étaient les vassaux immédiats.

Les principaux vassaux de la couronne étaient le duc de Gascogne, le duc d'Aquitaine, le comte de Toulouse, le duc de Bourgogne, le comte de Flandre, le duc de France, le duc de Normandie,

duquel la Bretagne relevait, le comte de Vermandois, le comte de Troyes, etc.

Les arrière-vassaux.

Les seigneurs du second ordre, c'est-à-dire ceux qui relevaient immédiatement des vassaux de la couronne, se nommaient en général barons, quoique plusieurs portassent le titre de comte. Ces barons avaient au-dessous d'eux d'autres vassaux, qui en avaient encore d'autres. Ainsi la France était subdivisée en fiefs et arrière-fiefs, de sorte que les seigneurs de la dernière classe n'avaient souvent qu'un château.

Comment les vassaux s'étaient multipliés.

C'est la nécessité qui multipla si fort les vassaux. Comme le peuple était trop opprimé pour être de quelque secours à la guerre, les seigneurs firent des démembremens de leurs domaines, et les donnèrent en fiefs à des hommes qui par-là étaient obligés et intéressés à les servir. Il arriva même qu'on jugea de la dignité d'une seigneurie par le nombre des fiefs; et au défaut de terres, on donna en fiefs des charges, des pensions, des fours banaux, et même des essaims d'abeilles.

Les droits respectifs des seigneurs n'étaient fondés que sur la force.

Les droits respectifs des seigneurs puissans n'étaient que des prétentions contestées. Les obligations réciproques n'étaient réglées par aucune loi : les usages variaient suivant les temps et les lieux; et l'anarchie, qui continuait toujours, entretenait les désordres qu'elle avait produits, ou même les multipliait encore. Elle armait tous ces tyrans. Tous croyaient avoir le droit de guerre,

et tous l'avaient en effet; car n'y ayant point de puissance publique capable de les réprimer, chacun d'eux était en droit de se faire justice par les armes. Juge dans sa propre cause, chaque seigneur, sous prétexte de se faire justice, soutenait ses prétentions, quelles qu'elles fussent; et le droit était toujours pour le plus fort.

Ce qui était une source de désordres.

Ainsi comme la France était divisée en fiefs et en arrière-fiefs, elle l'était, si je puis m'exprimer ainsi, en guerres et en arrière-guerres. C'est un chaos où les élémens se combattent dans tous les points de l'espace, et qui ne se peut débrouiller que bien difficilement. Les grands vassaux, ne cherchant qu'à se rendre indépendans de la couronne, s'embarrassaient dans des guerres dont les barons profitèrent pour se rendre eux-mêmes indépendans; et lorsque les barons se soulevaient contre leurs suzerains, leurs propres vassaux se soulevaient contre eux, et s'exposaient à de pareils soulèvemens de la part des vassaux qui leur devaient l'hommage : de la sorte une guerre en faisait naître plusieurs autres, et tout était en armes.

Pouvoir absolu des seigneurs dans leurs terres.

Tous les seigneurs exerçaient un empire absolu dans leurs terres. Leur volonté dictait les lois. Ils avaient des justices, où se jugeaient les délits qui se commettaient, et les affaires qui survenaient parmi les sujets. Cependant le despotisme des plus faibles était toujours limité par quelque endroit; car les suzerains, jaloux d'être les seuls des-

potes, laissaient à leurs vassaux le moins de part possible à la souveraineté. Ils ne leur permettaient pas de faire les mêmes usurpations qu'ils faisaient eux-mêmes : ils s'arrogeaient, comme plus forts, différens droits sur leurs terres, et se réservant la connaissance des principales affaires, ils y avaient ce qu'on appelle la haute justice.

Leurs assises.

Les seigneurs jugeaient leurs sujets par eux-mêmes, par leurs baillis, ou par leurs prévôts. Ils tenaient pour cet effet des assises à des jours marqués. Les petits vassaux qui avaient des différens entre eux étaient souvent dans la nécessité de se soumettre à ce tribunal; car lorsque la guerre leur devenait trop onéreuse, il leur importait bien plus de reconnaître la juridiction de leur suzerain que d'entreprendre de se faire justice par les armes. Ainsi la faiblesse assujettissait seule à des devoirs, auxquels on se dérobait si l'on cessait d'être le plus faible.

Ils croyaient que tout était à eux.

Ces tyrans s'étaient accoutumés par l'usage à ne connaître d'autre loi que leur volonté. Ils croyaient que tout leur avait toujours appartenu; que les roturiers ne possédaient rien que par l'effet de leur libéralité; et que par conséquent ils pouvaient disposer à leur gré de leur bien et de leur personne. En un mot, ils se croyaient autorisés à des usurpations, parce qu'ils étaient dans l'habitude d'en faire.

Le sort du serf

Vous pouvez juger par-là quelle était la misère

du peuple. On distinguait à la vérité l'homme libre du serf. Mais au moins les esclaves avaient un maître intéressé à les faire subsister : les hommes libres au contraire étaient accablés sous le poids de la servitude; chargés de corvées, d'impositions, de taxes arbitraires; exposés à voir confisquer leurs biens, et forcés même d'acheter de leur seigneur la permission de se marier.

était souvent préférable à celui de l'homme libre.

Cette tyrannie avait commencé dans les campagnes, et les plus riches habitans s'étaient réfugiés dans les villes, où les lois les protégèrent tant que les comtes ne furent que gouverneurs. Mais lorsque les gouvernemens devinrent autant de souverainetés, ces nouveaux seigneurs exercèrent sur les bourgeois les mêmes vexations que les autres exerçaient sur les paysans de leurs terres. Les villes furent sujettes comme les campagnes à une taille arbitraire, et obligées à défrayer leur seigneur et ses gens quand il y venait : vivres, meubles, chevaux, voitures, tout était enlevé; et on aurait dit que les maisons étaient au pillage. Ce n'était cependant là que la moindre partie des vexations.

Les roturiers portaient tout le faix de la tyrannie.

Tel était le sort des roturiers. La petite noblesse, je veux dire celle qui ne possédait point de fiefs, conserva seule quelques droits; les seigneurs ayant été obligés de la ménager, soit parce qu'elle était nombreuse, soit parce qu'ils en tiraient des services en temps de guerre. D'ailleurs

La noblesse sans fief était seule ménagée.

la seule différence qu'il y eût entre les hommes libres et les serfs, c'est que ceux-ci ne pouvaient s'affranchir que par la pure faveur de leur maître, au lieu que les autres avaient plusieurs moyens de se soustraire au joug de leur seigneur. Ils pouvaient s'anoblir en acquérant un fief ou même en épousant la fille d'un gentilhomme; ils pouvaient au moins entrer dans la cléricature, et dans tous ces cas ils cessaient d'être soumis aux charges qui accablaient le peuple.

Le clergé avili est en proie aux seigneurs puissans.

Le clergé eut lieu de se repentir d'avoir contribué à l'humiliation des descendans de Charlemagne; car il devint la proie des seigneurs qui s'étaient élevés sur les ruines de la puissance royale. Les rois ne pouvant plus les protéger, il put voir qu'il avait détruit lui-même l'appui de sa grandeur. Il ne fut plus le premier corps de la nation : excepté quelques prélats qui, étant comtes ou ducs de leur ville, relevaient immédiatement de la couronne, tous les autres étaient devenus vassaux de ces mêmes comtes ou ducs, qu'ils avaient précédés, et sur lesquels la loi leur avait donné le pouvoir le plus étendu. Charlemagne leur avait défendu le port des armes, et ils en avaient en général perdu l'usage, précisément dans le temps où tous les seigneurs laïques s'armèrent contre eux. On voit sous les derniers Carlovingiens quelques évêques guerriers défendre encore leurs possessions : mais on voit aussi

le plus grand nombre des ecclésiastiques sans défense tous les jours dépouillés de quelques-unes de leurs terres. Souvent ils sont obligés d'en aliéner une partie en faveur d'un seigneur dont ils mendient la protection; et ils ont ensuite besoin d'une protection contre ce protecteur, qui devient d'ordinaire un usurpateur lui-même. Ces protecteurs se nommaient *vidames* ou *avoués*.

Voilà quel était en France l'état de la noblesse, du clergé et du peuple, vers la fin du dixième siècle. Vous verrez ces choses exposées avec plus de détail dans l'ouvrage d'où je les ai extraites [1].

CHAPITRE II.

Combien les droits des souverains étaient peu connus dans le dixième siècle.

Il faut des lois ou des usages constans pour déterminer avec précision les droits du souverain sur la nation, et ceux des différens corps qui composent l'état. Il n'est donc plus possible de se faire des idées de tous ces droits, lorsque l'anarchie est parvenue au point de tout confondre; car alors les lois sont oubliées, et les usages varient tous les jours et dans tous les lieux.

Tous les droits étaient confondus dans le dixième siècle.

[1] Observations sur l'histoire de France.

L'anarchie avait commencé sous Louis le Débonnaire.

L'anarchie commença sous Louis le Débonnaire, parce que ce prince, trop faible pour faire régner les lois, obéit tour à tour à l'ambition de sa femme, au despotisme de ses ministres, et aux scrupules que lui donnèrent les moines. Bientôt les différens ordres de l'état ne connurent plus les devoirs qui les subordonnaient les uns aux autres; les peuples ignorèrent ce qu'ils devaient à leur souverain; le souverain l'ignora lui-même, et chacun se fit des droits de ses prétentions.

Ce prince ne connaissait pas les droits de la royauté.

Louis, qui reconnaît pour juges des évêques et des moines; Vala, qui ose déclarer le trône vacant, pour y placer un fils rebelle; et les formalités mêmes par lesquelles les prélats rétablissent le souverain légitime : tout prouve qu'on ignorait déjà, ou qu'on voulait ignorer les droits de la royauté : il est au moins certain que Louis ne les connaissait pas.

Charles le Chauve et Louis le Germanique les ignoraient également.

Charles le Chauve et Louis le Germanique les connaissaient-ils davantage lorsqu'ils engagèrent leur clergé à déclarer Lothaire exclus de la succession du dernier empereur? Les connaissaient-ils lorsqu'ils reçurent de ce même clergé les états qu'ils voulaient enlever à leur frère? Cette entreprise était d'autant plus imprudente, qu'il fallut y renoncer aussitôt, et traiter avec le prince qu'ils avaient voulu dépouiller.

Toute la conduite de Charles le Chauve prouve combien ce prince ignorait les droits de la royauté.

C'est ce qu'il montre surtout, lorsque, se soumettant aux prétentions du clergé, il se plaint d'avoir été déposé par l'archevêque de Sens, avant d'avoir comparu devant tous les évêques qui l'avaient sacré roi. Si tous les usages qui s'introduisent font les droits, le clergé pouvait dire qu'il avait celui de juger les souverains et de les déposer : mais il faut distinguer les usages que l'ignorance établit de ceux que la raison autorise; distinction que l'anarchie ne permet pas de faire.

Cette ignorance est la cause des révolutions qui arrivent sous leurs successeurs.

Dès que les souverains ne savent plus eux-mêmes ce qu'ils sont, on n'est pas étonné si les désordres s'accroissent encore sous des princes aussi faibles que Louis II, Louis III et Carloman. On est déjà préparé à la déposition subite de Charles le Gros, et on voit sans surprise Charles le Simple exclus de tous les royaumes qui se forment des débris de ce vaste empire. Que ce prince, ayant ensuite été élevé sur le trône, voie deux sujets rebelles y monter successivement, et qu'enfin il finisse ses jours dans une prison : ce sont encore là des événemens qui ne doivent plus paraître extraordinaires.

Les derniers Carlovingiens ne savaient plus sur quoi fonder leur droit au trône.

Un discours que tint Louis d'Outremer dans un concile où il venait implorer le secours d'Othon le Grand, achèvera de vous convaincre que les descendans de Charlemagne ne savaient plus à quel titre ils étaient rois. « Après la mort de Ro-« dolphe, dit-il, Hugues et les autres seigneurs

« français envoyèrent des ambassadeurs en An-
« gleterre pour me rappeler. Je revins sur leurs
« sermens ; je les trouvai tous à Boulogne, où ils
« me rendirent l'hommage à la descente du vais-
« seau, et je fus sacré aux acclamations des sei-
« gneurs et du peuple. Mais Hugues, oubliant ses
« promesses, s'est déclaré le premier contre moi :
« il a employé jusqu'à la trahison pour me perdre;
« il m'a retenu un an son prisonnier, et je ne suis
« sorti de ses mains qu'en lui cédant la ville de
« Laon, la seule de toutes les places qui restaient
« à la reine Gerberge pour faire sa demeure :
« voilà ce que j'ai souffert de mes sujets. Si quel-
« qu'un me reproche de m'être attiré tous ces
« maux par quelques crimes, que j'aie commis
« depuis mon rétablissement, je suis prêt à m'en
« justifier de la manière que le concile et le roi
« de Germanie le jugeront à propos ; j'offre même
« de prouver mon innocence par le combat sin-
« gulier. »

Quand on est au temps de ce malheureux prince, on trouve une si grande confusion dans la façon de penser et dans les usages, qu'on est presqu'aussi embarrassé que lui, pour déterminer les droits de la maison de Charlemagne. Car enfin à qui appartient le trône, quand les Carlovingiens sont déposés, qu'ils reconnaissent pouvoir l'être, et que la couronne passe dans d'autres familles? Voilà cependant les usages qui s'introduisent.

D'un autre côté il n'y avait point de loi expresse qui réglât la succession. On dit bien encore aujourd'hui que la famille de Charlemagne avait seule droit à l'empire, parce que ce prince l'avait conquis; mais si c'était là une raison, pourquoi de nouveaux conquérans n'acquéraient-ils pas ce droit pour eux et pour leurs descendans? Il paraît que cet empereur lui-même ne se fondait pas uniquement sur le droit de conquête, et qu'au contraire il comptait pour qnelque chose le consentement des peuples. Car, ayant fait le partage de ses états entre Charles, Pepin et Louis, il arrêta que si l'un des trois laissait un fils, les oncles conserveraient à cet enfant la succession de son père, *supposé que les peuples du pays le voulussent pour roi.*

Aucune loi ne réglait expressément la succession à la couronne.

Il consulta même les principaux de la nation sur ce partage; et ses successeurs, à son exemple, firent d'ordinaire agréer aux grands les dispositions qu'ils faisaient de leurs états. Il est vrai que cet agrément n'était pas une élection, mais il y ressemblait beaucoup; car le demander, c'était reconnaître qu'on pouvait le refuser. Il ne faudrait donc pas s'étonner si, sous les derniers Carlovingiens, où toutes les idées étaient confuses, on eût imaginé que la couronne était élective.

Mon dessein, Monseigneur, n'est pas de prouver que Hugues Capet n'a pas commencé par être un usurpateur; je veux dire seulement que de son

Quelles idées on doit se faire des droits de Hugues Capet.

temps on ne se faisait pas là-dessus des notions bien exactes, parce qu'on en jugeait par les dernières révolutions qui avaient confondu tous les droits. Mais pour en mieux juger, il faut remonter plus haut.

La couronne ayant passé de Pepin à Charlemagne, et de Charlemagne à Louis le Débonnaire, le droit héréditaire est établi sur le consentement présumé de la nation, car il ne faut pas chercher de droit ailleurs que dans les usages qui tendent le plus à la tranquillité des peuples, et qui se sont introduits lorsque les lois étaient en vigueur. Les usages contraires, survenus dans la suite, ne sont que des abus nés de l'anarchie; et par conséquent ils n'ont jamais pu enlever aux derniers Carlovingiens des droits transmis par leurs aïeux. Telles sont les idées que nous devons nous faire à ce sujet. Mais si nous en jugions par celles qu'on avait au dixième siècle, il faudrait dire que la couronne n'était ni héréditaire ni élective, et qu'elle appartenait au plus fort. Voilà où les choses avaient été réduites par l'incapacité des rois, d'un côté, et de l'autre par l'ambition des vassaux.

CHAPITRE III.

Depuis l'avénement de Hugues Capet jusqu'à la mort de Philippe I.

Hugues Capet est roi, sans être généralement reconnu.

Il y avait long-temps que les assemblées de la nation n'avaient plus lieu; et l'anarchie, parvenue à son comble, les rendait même impossibles. Les grands, divisés entre eux, ne cherchaient point à se réunir pour se donner un chef; ils ne songeaient qu'à s'affermir chacun séparément, et il leur importait peu que dans un coin du royaume deux concurrens se disputassent une couronne dont ils croyaient ne plus dépendre. Peut-on ne pas reconnaître leur indifférence à cet égard, lorsqu'on voit Charles le Chauve s'humilier inutilement devant eux, Charles le Simple passer les dernières années de sa vie dans une prison, et Louis d'Outremer réduit à mettre toute sa ressource dans Othon et dans un concile tenu en Allemagne? Charles, duc de la basse Lorraine et frère de Lothaire, ne fut donc pas exclus par la nation; il fut seulement trop faible pour faire valoir ses droits; et Hugues Capet ne fut pas élu, mais, comme le plus fort, il se fit reconnaître par ses propres vassaux, ne désespérant pas de soumettre les autres avec le temps. En effet Louis V était mort le 21 mai de l'année 987; et Hugues fut

sacré à Reims le 3 juillet de la même année. Cet intervalle ne suffisait certainement pas pour assembler tous les grands du royaume, surtout dans des temps de troubles où personne ne pouvait les convoquer.

Il descendait de Robert le Fort.

Hugues Capet était petit-fils de Robert et petit-neveu d'Eudes, qui avaient été l'un et l'autre rois comme lui et de la même manière, et qui avaient eu pour père Robert le Fort, comte d'Anjou. Au delà on ne sait point ce qu'étaient ses aïeux.

Il cherche à mettre le clergé dans ses intérêts.

Duc de France, comte de Paris et d'Orléans, il était un des plus puissans seigneurs de l'état. Pour mettre les ecclésiastiques dans ses intérêts, il parut vouloir les faire rentrer dans les terres qui leur avaient été enlevées; il commença par restituer quelques abbayes qu'il possédait lui-même; et cette protection accordée aux biens temporels des moines et des évêques lui fit donner le titre de défenseur de l'Église.

Comment les droits des Capétiens deviennent légitimes.

Il vainquit le duc de Guienne qui s'était déclaré contre lui, et le força à le reconnaître; et Charles, dont il se rendit maître par la trahison de l'évêque de Laon, fut conduit à Orléans, où il mourut peu de temps après. Ce prince n'ayant point laissé d'héritiers, la maison de Charlemagne fut éteinte [1]. Hugues et ses descendans acquirent seuls des droits à la couronne par le consentement

[1] Les historiens donnent deux ou trois fils à Charles; mais ils ne peuvent dire ce qu'ils sont devenus.

de la nation, et ils devinrent des rois légitimes.

La faiblesse de Hugues Capet est favorable aux prétentions du saint-siége.

Hugues, voulant attirer dans son parti Arnoul fils naturel de Lothaire, et par conséquent neveu de Charles, lui avait donné l'archevêché de Reims, et Arnoul, quoiqu'il eût prêté serment de fidélité, avait livré Reims à son oncle. Le roi assembla un concile pour faire le procès à cet évêque; mais les pères connaissaient si peu leurs droits, qu'ils ne savaient pas s'ils pouvaient juger cette affaire, avant que le pape en eût pris connaissance. L'évêque d'Orléans plus instruit, fit une peinture des désordres de l'église de Rome; et, demandant si l'on était obligé de se soumettre aveuglément à des hommes qui déshonoraient le saint-siége, il conclut, d'après des exemples et des canons, que le concile était en droit de procéder au jugement de l'archevêque de Reims. Arnoul fut déposé, et Gerbert fut élu en sa place.

On eut la condescendance d'envoyer au pape Jean XV les actes du concile, et de le prier d'approuver l'élection de Gerbert. Jean, peu content de ce qui avait été fait sans son autorité, interdit les évêques qui avaient déposé Arnoul, et envoya en France un abbé pour assembler un nouveau concile. Le roi qui crut devoir ménager la cour de Rome consentit à tout ce qu'elle voulut; de sorte qu'Arnoul fut rétabli. Cet événement fut la cause de la fortune de Gerbert; car, s'étant réfugié auprès d'Othon III, il obtint l'évêché de Ravenne,

et nous avons vu que quelque temps après il fut élevé sur le saint-siége.

996. Hugues étant mort dans la dixième année de son règne, laissa la couronne à Robert, son fils, qu'il s'était associé en 988.

Celle de Robert ne leur est pas moins favorable.

Robert avait épousé Berthe, sa parente au quatrième degré, et il avait eu l'approbation des évêques, qui jugèrent que la dispense n'était pas nécessaire, ou qu'ils la pouvaient donner eux-mêmes. Jean XV avait déjà déclaré ce mariage nul. Son successeur Grégoire V, ne laissant pas échap-
997. per une occasion aussi favorable aux prétentions du saint-siége, tint un concile dont le premier décret fut conçu en ces termes : « Que le roi Robert « qui a épousé Berthe, sa parente, contre les lois « de l'Église, ait à la quitter au plus tôt, et à faire « une pénitence de sept ans, conformément aux « canons et à l'usage de l'Église ; que s'il n'obéit « pas, il est déclaré excommunié ; que Berthe « soit soumise à la même pénitence sous la même « peine ; qu'Archambaud, archevêque de Tours, « qui a été le ministre de ce mariage incestueux, « et tous les évêques qui y ont donné leur con- « sentement, soient suspendus de l'usage des sa- « cremens, jusqu'à ce qu'ils soient venus à Rome « faire satisfaction pour leur faute. »

Le roi se soumit, se sépara de Berthe, fit pénitence, obtint l'absolution, et plusieurs évêques allèrent se jeter aux pieds du pape.

Grégoire avait trop réussi pour ne pas tenter une seconde démarche; il ordonna de rendre la liberté à l'archevêque Arnoul qu'on tenait encore dans les prisons malgré le concile qui l'avait rétabli, et menaça la France d'un interdit universel, si le roi désobéissait à ses ordres. Robert obéit.

Robert montre peu d'ambition.

Quelque temps après, le roi joignit à ses domaines le duché de Bourgogne qui lui appartenait par la mort de Henri son oncle, frère de Hugues Capet, ce prince n'ayant point laissé d'enfans légitimes. Mais ce fut le sujet d'une guerre. Robert n'avait pas d'ailleurs l'ambition d'agrandir ses états; car il fut assez sage pour se refuser aux Italiens qui, à la mort de Henri II, lui offrirent le titre d'empereur et le royaume d'Italie. Il aima la paix; il la maintint dans les provinces qui dépendaient de lui, pendant que les autres étaient déchirées par les seigneurs qui se ruinaient à l'envi; et il mourut après un règne de trente- 1031.
trois ans. Les Normands s'établissaient alors dans le midi de l'Italie, et venaient de fonder la ville d'Averse.

Le règne de Henri I n'offre aucun événement remarquable.

Le règne de Henri son fils, quoique de trente ans, ne fournit aucun événement considérable. Il n'y en a point même qu'il soit nécessaire de remarquer pour la suite de l'histoire. Son mariage cependant est assez singulier pour en parler, car il épousa la fille du duc de Russie; et on prétend

qu'il ne fit venir une femme de si loin que parce qu'étant parent de presque tous les princes de l'Europe, il craignait de s'exposer aux censures de l'Église.

A l'exemple de ses prédécesseurs, il avait fait sacrer Philippe, son fils aîné, quelques années avant sa mort. Cet enfant n'avait encore que sept ans, lorsque le roi fut attaqué de la maladie dont il mourut. Henri ne voulut pas confier la régence à sa femme, encore moins à Robert, son frère, qui s'était révolté contre lui, et à qui cependant il avait donné le duché de Bourgogne; il choisit Baudouin V, comte de Flandre, auquel il avait
1065. fait épouser sa sœur, et la conduite de Baudouin jutifia son choix.

De l'Angleterre, lorsque Guillaume, duc de Normandie, en fit la conquête.

C'est pendant cette régence que Guillaume, duc de Normandie, fit la conquête de l'Angleterre. Nous avons vu qu'en 1017 Canut, roi de Danemarck, s'était rendu maître de ce royaume. Il se l'assura en faisant périr tous ceux qui pouvaient lui donner de l'ombrage. Il envahit ensuite la Norvége; et, lorsque son ambition fut satisfaite, il ne s'occupa plus que des moyens d'expier les péchés qu'elle lui avait fait commettre. Aidé des lumières d'un archevêque de Cantorberi, il vit qu'il suffisait de bâtir des monastères, et d'aller à Rome faire des libéralités au saint-siége. C'est une chose à remarquer que dans le dixième et le onzième siècle on a mis le voyage de Rome

au nombre des actes pieux qui effacent les péchés. On a donné à ce prince le surnom de Grand, parce qu'il a fait des conquêtes; et il était grand autant qu'un homme cruel et superstitieux peut l'être. Il brouilla si bien l'ordre de la succession, qu'après lui on ne savait plus à qui la couronne d'Angleterre appartenait : aussi ne resta-t-elle pas long-temps dans sa famille; car en 1042 Édouard III, fils d'Éthelred II, remonta sur le trône de ses ancêtres.

C'est après la mort de ce dernier roi que Guillaume entreprit la conquête de l'Angleterre. Son premier titre était un testament vrai ou faux par lequel Édouard l'appelait à sa succession; comme si un roi pouvait disposer d'un royaume à sa volonté. Le second titre, plus extraordinaire encore, était une bulle par laquelle le pape Alexandre II lui donnait l'investiture de l'Angleterre, et cette bulle était accompagnée d'un anneau d'or et d'une bannière bénite. La hardiesse d'Alexandre qui dispose d'une couronne fait voir que le moine Hildebrand qui le gouvernait s'essayait à être pape lui-même. Au reste il était bien naturel que les papes commençassent par disposer d'un peuple qui s'était mis de lui-même sous le joug du saint-siége. Une bulle d'Alexandre II est un des titres de ce conquerant.

Cependant Harald, seigneur puissant, occupait déjà le trône. Il le devait même à l'affection des Anglais, et il se les attachait encore par la ma- Obstacles qu'il surmonte.

nière dont il les gouvernait. Baudouin suscitait des ennemis au duc de Normandie, parce qu'il voyait combien l'agrandissement de ce vassal était contraire aux intérêts du roi; et les barons normands se refusaient à une expédition où ils ne
1066. trouvaient aucun avantage pour leur pays. Guillaume surmonta tous les obstacles. La bataille de Hastings, où Harald fut tué, décida du sort de l'Angleterre. Ainsi finit la domination des Anglais Saxons. Guillaume gouverna tyranniquement, et fut obligé de prendre continuellement les armes pour soumettre des peuples qu'il ne cessait de vexer.

Philippe I, plus heureux qu'appliqué, s'en fait un ennemi.

Baudouin mourut après avoir gouverné la France pendant sept ans avec autant de sagesse que de désintéressement; et Philippe prit les rênes de l'état. Occupé de ses plaisirs, ce roi fut assez heureux pour n'être d'ordinaire que témoin des guerres que se firent ses vassaux, et pour ne prendre point de part aux entreprises qui agitèrent et troublèrent toute l'Europe. Il soutint le duc de Bretagne qui s'était révolté contre le duc de Normandie; mais cette guerre ne fut pas longue, car Guillaume, après un échec considérable, se hâta de faire la paix. La France et l'Angleterre ne lui fournissaient déjà que trop d'ennemis. Cependant il reprit les armes en 1087, et, pour se venger d'une plaisanterie du roi de France, il réduisit Mantes en cendres, et porta

le fer et le feu jusqu'aux portes de Paris. Vous voyez, Monseigneur, combien les plaisanteries conviennent peu aux princes, puisqu'elles coûtent des larmes à leurs peuples; mais les princes inappliqués, comme Philippe, sont plus portés à être mauvais plaisans, et n'en sont que plus méprisables. Guillaume mourut dans cette dernière expédition d'une chute de cheval, et laissa de grands troubles dans ses états par le partage qu'il en fit entre ses trois fils.

Il est excommunié pour avoir répudié Berthe, sa femme

Il paraît que le dessein de Philippe était d'entretenir parmi les princes une division qui assurait le repos de son royaume; mais une affaire qu'il se fit avec la cour de Rome ne lui permit pas de s'occuper long-temps des guerres de ses voisins.

Les divorces avaient toujours été fréquens en France, en Allemagne et en Italie; et celui de Lothaire, roi de Lorraine, est le premier dont les papes aient pris connaissance. Jusqu'alors ils s'étaient contentés de les désapprouver; depuis, devenus plus puissans, ils se crurent faits pour juger les rois.

L'Église défendait alors les mariages entre parens jusqu'au septième degré. Philippe se prévalut de cette loi pour répudier Berthe, sa femme et sa parente dont il était dégoûté, et il épousa solennellement Bertrade qui se sépara de son mari, Foulque, comte d'Anjou. Bertrade donna

pour raison qu'elle ne pouvait pas vivre en conscience avec Foulque qui avait encore deux femmes vivantes, et qu'au contraire elle pouvait épouser le roi, dont le mariage était nul. Foulque, Bertrade et Philippe étaient tous trois coupables, puisqu'ils ne se couvraient des lois que pour assouvir leurs passions. Cependant le premier ne fut pas jugé digne des foudres de Rome, quoiqu'il eût déjà répudié deux femmes, et le roi fut excommunié dans le concile d'Autun, qu'Urbain II
1094. fit tenir. L'année suivante, le pape étant venu en France tint un autre concile à Clermont, et confirma cette excommunication, quoique Berthe fût morte; il défendit même aux Français, sous la même peine, d'obéir à Philippe et de lui donner le titre de roi. L'excommunication fut cependant levée sur la promesse que fit le roi de ne plus vivre avec Bertrade; mais, comme il ne tint pas
1100. sa parole, le pape l'excommunia pour la troisième fois.

Une excommunication si souvent réitérée pouvait servir de prétexte à des vassaux puissans qui ne cherchaient que l'occasion de se soustraire. Philippe prévint les troubles dont il était menacé en faisant sacrer son fils Louis, qu'il avait eu de Berthe. Ce jeune prince, âgé de vingt ans, étouffa les séditions et assura la tranquillité dans
1108. le royaume. Philippe mourut après avoir régné quarante-huit ans.

La famille de Hugues Capet était alors affermie sur le trône, et trois choses y avaient contribué : la longueur des règnes, le caractère peu entreprenant des rois et les guerres que les vassaux se faisaient entre eux.

Comment les Capétiens se sont affermis sur le trône.

CHAPITRE IV.

État du gouvernement féodal à la fin du onzième siècle [1].

L'avènement de Hugues Capet au trône semblait devoir perpétuer tous les désordres du gouvernement féodal. Il n'était pas naturel que les grands vassaux qui s'étaient soustraits aux derniers Carlovingiens, voulussent se soumettre au duc de France, qu'ils regardaient comme leur égal. Hugues eût vainement entrepris de les subjuguer. Content d'assurer sa puissance sur les plus faibles, il permit aux autres de se faire autant de droits qu'ils avaient de prétentions, attendant que le temps fît naître des circonstances favorables à son agrandissement, et se reposant sur ses successeurs du soin d'en profiter. Une ambition prématurée eût été la ruine des Capétiens, parce qu'elle eût réuni les grands vassaux ; mais en ne précipitant rien, ils pouvaient s'élever

Les premiers Capétiens modèrent leur ambition, et laissent les vassaux se détruire.

[1] Le fond de ce chapitre est tiré des Observations sur l'histoire de France, ainsi que ce que je dirai dans la suite sur le gouvernement.

sur cette multitude de tyrans qui se détruisaient par des guerres continuelles. C'est ainsi qu'ils se sont conduits : je n'oserais dire que ce soit par politique.

Les désordres de l'anarchie font sentir le besoin d'une subordination.

Les peuples se lassent enfin de l'anarchie. Vous avez vu les Mèdes se choisir un roi, et les Grecs demander des lois aux citoyens les plus éclairés. Les Français ne furent pas aussi sages, parce que le peuple parmi eux n'était rien, et que les seigneurs ne pouvaient pas renoncer à la domination qu'ils avaient usurpée. Mais les désordres dont ils étaient tour à tour les victimes leur firent au moins une nécessité de reconnaître des devoirs réciproques, et d'établir entre eux une sorte de subordination.

La subordination qui s'établit est favorable à l'agrandissement des Capétiens.

Or, dès que le besoin de la subordination se fit sentir, la puissance des Capétiens devait naturellement s'accroître, parce que ces princes, ayant de grands domaines, étaient faits pour être plus respectés que les derniers Carlovingiens ne l'avaient été. Les seigneurs, trop faibles pour affecter une entière indépendance, se crurent heureux de trouver dans des princes plus puissans des protecteurs qui assuraient leur fortune. Ils se soumirent donc à des devoirs, et il s'établit une subordination entre les vassaux et les suzerains. Ainsi, comme les suzerains s'obligèrent à protéger leurs vassaux, les vassaux s'obligèrent à donner au besoin des secours à leurs suzerains, et nous

voyons que vers la fin du onzième siècle, les seigneurs qui relevaient de la couronne croyaient devoir suivre le roi à la guerre, sous peine de perdre leurs fiefs.

Les vassaux comme les suzerains étaient intéressés à la maintenir.

Les circonstances contribuèrent encore à faire contracter l'habitude de ces devoirs réciproques.

Les fiefs en France étaient féminins, et passaient par des mariages d'une maison dans une autre. Il arriva de là qu'un seigneur eut souvent des fiefs dans les domaines de ses vassaux, et que par conséquent il dut comme vassal l'hommage qu'il recevait comme suzerain. Les Capétiens par exemple, en qualité de rois, ne relevaient que de Dieu et de leur épée; mais parce qu'ils possédaient des arrière-fiefs, ils étaient obligés d'en acquitter les charges, et ils relevaient à cet égard de leurs propres vassaux.

Les mêmes seigneurs étant sous différens rapports les vassaux de ceux dont ils étaient les suzerains, on sentit l'obligation de remplir les devoirs de vasselage pour conserver les droits de suzeraineté. L'intérêt commun introduisit donc peu à peu des devoirs comme des droits. Des traités de paix les déterminèrent et les confirmèrent; enfin le temps et l'usage en firent une habitude et une loi. C'était une maxime du gouvernement féodal, que si le vassal doit au suzerain, le suzerain ne doit pas moins au vassal.

La cour féodale

Des coutumes introduites par la force des

était le tribunal qui jugeait les différens.

circonstances pour mettre un frein à l'anarchie, étaient sans doute susceptibles de bien des équivoques; il fallait donc un tribunal pour terminer les différens qui pouvaient naître. Outre les assises, dans lesquelles chaque seigneur jugeait ses sujets, chaque suzerain tenait à des temps marqués sa cour féodale à laquelle il présidait, et qui était composée de ses vassaux. C'est là qu'on jugeait les affaires que les vassaux avaient entre eux ou avec leur suzerain, lorsqu'on préférait la voie de la justice à celle de la guerre. Le seigneur y portait sa plainte contre le vassal qui lui avait manqué, et il ne pouvait sévir qu'après y avoir été autoris par une sentence. Un vassal qui avait à se plaindre de quelque injustice sommait son seigneur de tenir sa cour, et, dans le cas du refus, il était en droit de ne plus le reconnaître pour suzerain.

Devoirs réciproques des vassaux et des suzerains.

Refuser l'hommage après trois sommations, ne pas suivre son seigneur à la guerre, ne pas se rendre aux assises de sa cour, lui faire en un mot quelque injure grave, c'était autant de crimes de félonie, par lesquels on encourait la perte de son fief. Mais le suzerain perdait aussi tous ses droits par le refus de protection, par le déni de justice, et par les vexations qu'il commettait. Alors le vassal s'affranchissait de tous hommages s'il était assez puissant; ou, cherchant un protecteur dans le seigneur de son suzerain, il en devenait le vassal immédiat.

Un seigneur n'avait d'autorité que sur ses vassaux immédiats. Il n'était pas même en droit d'en exiger le service dans toutes les guerres qu'il entreprenait. Le vassal ne le devait que lorsqu'on prenait les armes pour la seigneurie dont il relevait. Il pouvait le refuser, s'il s'agissait d'une autre seigneurie : il le pouvait à plus forte raison si son suzerain n'armait que comme allié d'un autre seigneur.

Pourquoi les rois et les grands vassaux ne pouvaient jamais employer qu'une partie de leurs forces.

On est étonné quand on voit la peine qu'eut Louis VI, fils de Philippe I, à soumettre de petits seigneurs, tels que ceux de Corbeil, de Couci, de Puiset et Mont-Lhéri. Il les eût accablés, s'il fût tombé sur eux avec les forces réunies de tous ses vassaux; mais comme comte de Paris, il ne pouvait faire marcher que ceux qui relevaient de ce comté : de même comme comte d'Orléans, et comme duc de France; de sorte qu'il n'était en droit de commander les grands vassaux que lorsque la guerre intéressait la couronne même. Il était donc toujours faible, parce qu'il ne pouvait jamais employer qu'une partie de ses forces.

C'est ce que nous comprendrons encore mieux, si nous considérons l'état et la position de ses domaines.

Quoique le duché de France fût un des plus étendus, et que le roi fût encore comte de Paris et d'Orléans, cependant il n'avait en propre que Paris, Orléans, Étampes, Compiègne, Melun et

quelques autres villes moins considérables. Tout le reste appartenait à des vassaux qui n'étaient pas toujours soumis, ou à des arrière-vassaux dont il ne pouvait rien exiger. Ainsi la communication d'un domaine à l'autre était coupée ; il ne lui était seulement pas possible de réunir les troupes qu'il pouvait lever par lui-même. On voit que le roi de France réduit à cet état ne pouvait être que bien faible. Heureusement tous les grands vassaux étaient dans une position semblable.

Que le gouvernement féodal était fait pour les révolutions.

La France étant ainsi divisée, c'était de toutes parts des intérêts contraires. Les droits et les devoirs respectifs des suzerains et des vassaux pouvaient être reconnus dans des temps de calme: mais ces temps ne pouvaient pas durer. La subordination disparaissait pour faire place à la guerre; les révolutions naissaient les unes des autres; les coutumes n'acquéraient qu'une autorité momentanée, et le gouvernement ne prenait point de consistance.

Quatre appuis de ce gouvernement.

Ce gouvernement monstrueux portait sur quatre appuis ruineux par leur nature. Le premier est l'autorité absolue que les seigneurs exerçaient sur le peuple : mais ils en abuseront tous les jours; et en ruinant leurs sujets, ils se ruineront enfin eux-mêmes.

Le second est le droit de guerre, joint à l'impuissance de former de grandes entreprises. Car il résulte de là que les uns sont assez forts pour

se défendre, et que les autres sont trop faibles pour envahir. Un seigneur soutiendra un siége dans un château, et son ennemi ne pourra pas le forcer, parce qu'il ne pourra plus retenir ses troupes dès que les vassaux auront servi le temps auquel ils sont obligés. La guerre ne sera donc qu'un brigandage funeste à tous, sans être avantageux pour aucun; et les petits seigneurs, forcés d'y renoncer, chercheront un maître qui les protége, et se donneront au plus puissant. La guerre, qui ruinera les tyrans les plus faibles, contribuera donc à détruire l'anarchie.

Le troisième appui est la puissance des seigneurs de la première classe, qui, étant presque égaux en force, résistent les uns aux autres, se contiennent mutuellement; et ont intérêt à protéger chacun les vassaux de leurs ennemis. Mais si, par des mariages, plusieurs grands fiefs se réunissent sur une même tête, l'équilibre sera rompu, et toute la France tombera peu à peu sous un seul maître. C'est ce qui arrivera.

Le quatrième et dernier appui est la puissance législative, que chaque seigneur avait dans sa terre; mais cet appui ne subsistera pas quand les autres seront renversés. Nous allons même voir qu'à la fin du onzième siècle les justices des seigneurs laïques étaient déjà resserrées dans des bornes bien étroites par les entreprises du clergé. Car en même temps que la noblesse usurpait sans

scrupule les terres des églises, parce qu'elle était toujours armée, elle perdait le droit de rendre la justice dans ses fiefs, parce qu'elle était trop ignorante et trop superstitieuse pour ne pas se soumettre jusque dans le temporel à la juridiction ecclésiastique; il régnait alors une sorte de fanatisme qu'il faut connaître pour juger du caractère de la noblesse française. Ce sera le sujet du chapitre suivant.

CHAPITRE V.

Idée générale de la chevalerie.

Motifs des Germains pour donner avec cérémonie les premières armes aux jeunes gens.

Les Germains, qui regardaient comme honteux de cultiver la terre, lorsqu'on pouvait enlever la récolte de ses voisins, n'étaient que soldats, et ne pouvaient estimer que la profession des armes. Dès l'enfance, leur imagination était échauffée à la vue des applaudissemens donnés à ceux qui revenaient chargés de butin. Leurs oreilles étaient continuellement frappées du récit de quelques entreprises hardies et heureuses; et ils attendaient avec impatience le moment où ils pourraient avoir part à ce glorieux brigandage.

Il est naturel que les peuples cherchent à donner de l'éclat aux professions qu'ils considèrent

davantage; c'est pourquoi les Germains donnaient avec cérémonie les premières armes aux jeunes gens qu'ils menaient à la guerre. Ils comprirent que ces cérémonies ne pouvaient qu'élever le courage. On trouve encore des traces de cet usage parmi les Français sous la première race et sous la seconde. Charlemagne donna solennellement l'épée à Louis son fils.

Mais par la nature du gouvernement féodal, la noblesse française était toute militaire. C'est par les armes seules qu'elle pouvait conserver ou accroître une puissance qu'elle avait acquise par les armes. Plus elle était riche en possessions, plus elle sentait donc le besoin d'attacher de la considération à la profession militaire; et si elle était pauvre, elle le sentait encore, puisqu'il lui importait d'augmenter le prix des services qu'elle pouvait rendre à ses seigneurs.

La noblesse française a eu de pareils motifs.

Chacun voulant donc à l'envi donner de l'éclat au seul métier qu'on estimait, on imagina d'armer les jeunes gens avec de nouvelles cérémonies, et cet usage fut l'origine de l'ordre des chevaliers, qu'on regarda bientôt comme le premier de l'état. Un vassal armé chevalier par son suzerain, armait lui-même ses vassaux; et depuis le dernier arrière-vassal jusqu'au roi, tous faisaient gloire d'appartenir au corps de la chevalerie. On ne s'en tint pas là.

De là, l'ordre de la chevalerie.

Le service militaire était l'unique ressource de

la noblesse qui, n'ayant point de fiefs, n'avait rien pour subsister. Cette noblesse pauvre était sans doute très-nombreuse : or, s'il était de son intérêt d'offrir ses services à des seigneurs, les seigneurs n'en avaient pas moins à s'attacher de jeunes gens, toujours prêts à les suivre à la guerre. Il n'en était pas de ces geurriers comme des feudataires, qui ne marchaient que dans certains cas et pour un temps limité.

Cet ordre ne remonte guère au delà du onzième siècle.

On ne saurait marquer exactement le temps où a commencé la chevalerie, considérée comme le premier ordre militaire, parce que ces sortes d'établissemens se font insensiblement. Mais on ne peut guère la faire remonter au delà du onzième siècle. C'est vers ce temps qu'elle fit des progrès rapides. On se convaincra du fanatisme avec lequel toute la jeune noblesse ambitionnait d'entrer dans cette milice, si l'on considère seulement les cérémonies qui s'observaient à la réception des chevaliers.

Avec quelles cérémonies on recevait les chevaliers.

Des jeûnes austères, des nuits passées en prières dans une église avec un prêtre et des parrains, un aveu de toutes ses fautes, les sacremens de la pénitence et de l'eucharistie, des bains, des habits blancs, des sermons, étaient les préliminaires de la cérémonie par laquelle le novice allait être ceint de l'épée de chevalier. Après avoir rempli tous ces devoirs, il entrait dans une église; et, s'étant avancé vers l'autel, il présentait au prêtre célé-

brant une épée passée en écharpe à son cou; le prêtre la bénissait, et la remettait au cou du novice. Celui-ci allait ensuite la présenter à celui qui le devait recevoir. Il était à genoux, il tenait les mains jointes; et, après avoir juré que ses vœux ne tendaient qu'au maintien et à l'honneur de la religion et de la chevalerie, il recevait les éperons en commençant par le gauche, le haubert ou la cotte de maille, la cuirasse, les brassards, les gantelets, et il était ceint de l'épée. C'étaient des chevaliers ou des dames qui lui donnaient les marques extérieures de la chevalerie; ensuite il se remettait à genoux. Celui qui lui conférait l'ordre lui donnait l'accolade en prononçant ces paroles: *Au nom de Dieu, de saint Michel et de saint George, je te fais chevalier;* et il ajoutait quelquefois: *Sois preux, hardi et loyal.* L'accolade était d'ordinaire trois coups de plat d'épée sur l'épaule ou sur le cou, et d'autres fois un coup de la paume de la main sur la joue. On voulait par-là le préparer à supporter avec patience et fermeté les peines auxquelles son nouvel état pouvait l'exposer. Devenu chevalier, il prenait le heaume ou le casque, l'écu ou le bouclier, la lance; il montait à cheval, et il caracolait, en faisant brandir sa lance et flamboyer son épée.

Vous voyez par ces détails que pour relever la chevalerie on en voulait presque faire un sacrement. Aussi trouve-t-on des écrivains qui n'ont

pas craint de la comparer à la prêtrise et à l'épiscopat. Mais ce mélange de cérémonies religieuses et militaires n'est que la preuve d'un aveuglement aussi fanatique qu'ignorant. On croyait alors que la religion veut avoir des soldats pour sa défense; et on ne songeait pas que les apôtres n'avaient pas été armés chevaliers.

A quoi ils s'engagaient.

Les chevaliers se devaient non-seulement à la défense de la religion; ils se devaient encore à celle des veuves, des orphelins et de tous les opprimés qui réclamaient leur protection. Aussi galans que religieux, ils se déclaraient surtout les défenseurs de la vertu et de la beauté des dames. Ils couraient souvent le monde pour redresser les torts. Ils allaient provoquer au combat un chevalier célèbre, afin d'avoir la gloire de le vaincre; et souvent ils se battaient pour soutenir que la dame à laquelle ils s'étaient voués, et que quelquefois ils n'avaient jamais vue, était la plus belle de toutes les femmes.

D'ordinaire ils consacraient les premières années de leur installation à visiter les pays lointains et les cours étrangères; étudiant les usages, le cérémonial, la galanterie; se donnant en spectacle dans tous les jeux où ils pouvaient montrer leur adresse; et saisissant surtout les occasions de faire la guerre.

Comment ils s'engagaient

Ils s'engageaient souvent par serment aux entreprises qu'ils méditaient; ils s'imposaient même

des peines jusqu'à ce qu'ils les eussent exécutées ; comme de ne point coucher dans un lit, de s'abstenir de viande ou de vin certains jours de la semaine, etc. Enfin ils imaginaient les cérémonies les plus singulières pour rendre leurs vœux plus solennels. Tel était, par exemple, le vœu du paon ou du faisan, ou de quelque autre oiseau qu'ils mettaient au rang des plus nobles. Des dames ou des demoiselles portaient dans un bassin avec grand appareil un paon qu'elles présentaient successivement à tous les chevaliers assemblés pour s'engager solennellement dans une expédition ; et chacun d'eux prononçait ces paroles sur cet oiseau : *Je voue à Dieu tout premièrement, et à la très-glorieuse Vierge sa mère et après aux dames et au paon de faire*, etc.

Ce mélange de religion, de galanterie, de vertus militaires, était les mœurs du temps, et les chevaliers avaient été formés dans cet esprit dès leur enfance.

Leur éducation, lorsqu'ils n'étaient encore que pages.

A l'âge de sept ans, on retirait des mains des femmes les enfans qu'on destinait à la chevalerie; et on les confiait à des hommes qui les préparaient aux exercices et aux travaux de la guerre. Élevés à la cour d'un seigneur, les premières places qu'ils obtenaient étaient celles de *pages*, *varlets* ou *damoiseaux*. Pendant qu'ils s'acquittaient des services domestiques auprès de la personne de leur maître et de leur maîtresse, des dames se

chargeaient de leur apprendre en même temps le catéchisme et l'art d'aimer. Toute leur éducation portait donc sur l'amour de Dieu et des dames autant que sur les exercices militaires. Chacun d'eux choisissait même de bonne heure une dame à laquelle, comme à l'être souverain, il rapportait tous ses sentimens, toutes ses pensées et toutes ses actions.

Leurs fonctions, lorsqu'ils étaient écuyers.

De l'état de page, un jeune-homme passait à quatorze ans à celui d'écuyer. Alors il était chargé du principal service de la maison, et surtout du soin des armes et de celui des chevaux. Il accompagnait dans les voyages et à la guerre le chevalier qu'il servait. Il conduisait de la main droite les grands chevaux de bataille; et si son maître en venait aux mains, il restait derrière lui spectateur du combat; lui donnant au besoin un nouveau cheval ou de nouvelles armes, parant les coups qu'on lui portait, et se bornant scrupuleusement à la défensive. En remplissant bien les devoirs de son état, il s'élevait ensuite par degrés jusqu'au grade de gendarme, pour être admis quelques années après dans l'ordre des chevaliers.

Les tournois, où ils se donnaient en spectacle.

Ces guerriers donnaient souvent des jeux alors aussi célèbres qu'autrefois ceux de la Grèce. Les tournois, c'est ainsi qu'on les nommait, étaient des combats simulés où il y avait toujours du sang répandu, et où cependant tout respirait la galanterie.

Les chevaliers, superbement équipés, entraient dans la carrière suivis de leurs écuyers. Quelquefois des dames et des demoiselles les conduisaient elles-mêmes avec des chaînes qu'elles leur ôtaient lorsqu'ils étaient près de combattre. Jamais on ne terminait un combat sans faire à l'honneur des dames une dernière joûte, qu'on nommait *le coup* ou *la lance des dames;* et on leur rendait cet hommage en combattant à l'épée, à la hache-d'armes et à la dague. Enfin des dames ou demoiselles apportaient le prix au chevalier vainqueur, le conduisaient dans le palais, le désarmaient elles-mêmes et le revêtaient d'habits magnifiques. La veille du tournoi, les écuyers avaient donné le spectacle d'une joute qu'on nommait escrime, et dans laquelle ils avaient combattu avec des armes plus légères que celles des chevaliers.

Telle était l'ignorance des chevaliers, qu'à peine pour la plupart savaient-ils lire. La guerre, la galanterie et la religion étaient les seules choses dont ils s'occupaient; c'était l'objet de tous leurs exercices et le sujet de toutes leurs conversations; mais sur la guerre ils n'avaient aucune idée de discipline; et si le courage paraissait leur assurer la victoire, l'imprudence la leur arrachait souvent. Leurs études.

Leur galanterie dégénérait en puérilité, en fanatisme et en libertinage. L'essence et le carac- Leur galanterie.

tère du parfait amour, les situations les plus désespérantes ou les plus délicieuses d'un cœur tendre, les qualités les plus aimables d'une maîtresse ou ses défauts les plus odieux, et mille suppositions métaphysiques étaient autant de matières qu'on traitait sérieusement. Les questions s'élevaient les unes sur les autres, les subtilités se multipliaient, et on ne savait plus ce que c'était que l'amour. Il y avait cependant des cours d'amour, c'est-à-dire des juridictions où un juge prononçait gravement des sentences sur les disputes qu'on portait à ce tribunal ridicule. Mais dans la conduite, les chevaliers étaient si loin de se borner à ces spéculations, qu'ils traînaient après eux des courtisanes jusque dans les camps.

Leur religion. Leur religion, toute superstitieuse, consistait dans des pratiques extérieures et journalières recommandées par des prêtres ignorans; et lorsqu'ils ne s'étaient pas dispensés de ces obligations, ils se croyaient en droit de violer dans le reste tous les préceptes du christianisme. Quelque crime qu'ils eussent commis, ils pensaient les expier avec des dons faits aux églises ou aux moines, avec des pèlerinages dans des lieux saints ou avec un froc dont ils s'enveloppaient au moment de la mort. *Dieu, je te prie de faire aujourd'hui pour la Hire ce que tu voudrais que la Hire fît pour toi s'il était Dieu et que tu fusses la Hire.* Cette prière d'un chevalier qui croyait bien prier,

montre quelle forme la religion avait prise dans l'esprit des gens de guerre.

Cependant, à juger de la chevalerie par les anciens écrivains, elle ne respirait que la religion, la vertu, l'honneur et l'humanité. Les chevaliers auraient donc été des hommes d'autant plus extraordinaires, que les siècles où ils ont fleuri étaient des siècles de barbarie, de débauche et de brigandage. Mais il est plus naturel de penser que ces écrivains enthousiastes ne se faisaient pas eux-mêmes des idées bien exactes de ce qu'ils appelaient religion, vertu, honneur, humanité. Il serait difficile d'imaginer des mœurs dans des hommes ignorans, superstitieux, fanatiques, et qui, ne connaissant pour règles que la force et le courage, auraient été bien embarrassés à consulter la justice, avant de s'engager dans quelques entreprises.

Le peu que je viens de dire sur la chevalerie est moins propre à vous la faire connaître qu'à vous donner la curiosité de lire les Mémoires de M. de la Curne de Sainte-Palaye [1], d'après lesquels j'ai fait ce chapitre. Vous y trouverez l'histoire de la chevalerie considérée comme un établissement politique et militaire. Vous y verrez, outre le mal que j'en dis, tout le bien qu'on en peut dire, et que je n'en dis pas. Je conviens que dans les temps où elle florissait, elle a été utile

[1] Académie des Inscriptions, t. 10.

aux gentilshommes qui avaient des fiefs, parce qu'ils avaient besoin de soldats, et aux gentilshommes sans fiefs, parce qu'ils ne pouvaient vivre qu'en vendant leurs services. Voilà pourquoi, depuis le roi jusqu'au dernier gentilhomme, tous étaient chevaliers ou aspiraient à l'être. Dès lors cet ordre pouvait-il n'être pas loué par la noblesse entière, puisque cet ordre et la noblesse n'étaient qu'une même chose? Loué par tant de bouches, il était naturel qu'il le fût par les écrivains du temps, et il est naturel qu'on le loue encore.

CHAPITRE VI.

Quelle était la puissance du clergé à la fin du onzième siècle.

Moyens de l'ignorance et de la superstition pour discerner l'innocence du coupable.

L'ignorance est la source des superstitions, et la superstition autorise toutes les absurdités : tout paraît alors raisonnable, parce qu'il n'y a plus de raison. C'est ce dont les peuples de l'Europe n'ont donné que trop de preuves pendant plusieurs siècles.

Ces barbares furent long-temps avant de connaître la nécessité de condamner à la mort ou à quelque autre supplice. Leur cruauté n'épargnait que le sang des criminels, et laissait la liberté des forfaits à quiconque les pouvait payer.

Dans ces siècles sans mœurs, où les crimes

étaient si communs, on pensait néanmoins que Dieu devait changer tout l'ordre de la nature, plutôt que de permettre la mort d'un innocent; et ce n'était pas exiger qu'il fît fréquemment des miracles.

Les causes criminelles sont souvent embarrassées d'une multitude de circonstances qui se contredisent. Il n'est pas toujours aisé de s'assurer de la probité des témoins, de leur impartialité, de leurs lumières, de leur sincérité. Il fallait cependant juger, et on imagina des moyens bien commodes pour les juges, ce fut de demander à Dieu de montrer l'innocence par des miracles; et les miracles qu'on crut voir furent appelés le jugement de Dieu. Du jugement de Dieu.

Un accusé était lié, garotté, et jeté dans l'eau. S'il allait au fond, il était innocent : s'il surnageait, il était coupable.

D'autres fois il était obligé de prendre un anneau au fond d'une cuve d'eau bouillante. Le juge ensuite lui enfermait le bras dans un sac qu'il scellait, et si trois jours après il ne paraissait aucune marque de brûlure, l'innocence était reconnue. Outre ces épreuves à l'eau froide et à l'eau bouillante, il y en avait encore d'autres; c'était de porter à la main l'espace de neuf pas et sans se brûler, une barre de fer ardent, de marcher sur des charbons allumés, etc.

Il faut remarquer qu'on bénissait l'eau froide,

l'eau bouillante, l'anneau, la barre de fer, les charbons; on exorcisait toutes ces choses : on communiait l'accusé, et le tout était précédé d'une messe. On croyait prendre par-là les précautions les plus sages contre les enchantemens et les sorcelleries qui pouvaient empêcher le jugement de Dieu. Je remarquerai encore que l'accusé pouvait ne pas se soumettre lui-même à ces épreuves, s'il trouvait quelqu'un qui voulût les subir pour lui.

Duel judiciaire. Les Bourguignons avaient un usage par lequel le plus adroit ou le plus heureux était toujours innocent. C'était encore un jugement de Dieu, et et on l'appelait le duel judiciaire. Il ne pouvait manquer d'être adopté par les Français, naturellement braves et exercés au maniement des armes. Était-on accusé, on offrait de se justifier par le duel. Faisait-on une demande, on proposait d'en prouver la justice en se battant. Le juge ordonnait le combat, fixait le jour, et les plaideurs armés paraissaient en champ clos. Mais on n'avait rien négligé pour découvrir si leurs armes n'étaient point enchantées, ou s'ils n'avaient pas sur eux quelques caractères magiques : les vieillards, les femmes, les infirmes et les mineurs nommaient des champions qui combattaient pour eux.

Ces épreuves à l'eau froide, à l'eau chaude, à la barre de fer et au combat étaient très-fréquentes. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que souvent les historiens modernes ne savent guère

qu'en penser; et on les croirait volontiers contemporains à ces temps barbares.

Il n'y eut plus de justice, dès que l'usage des duels judiciaires eut prévalu. Car on rendait nulle la déposition d'un témoin, en prouvant par le combat qu'il avait été suborné; et on appelait d'une sentence à un champ clos, où le juge était obligé de se battre, pour prouver qu'il ne s'était pas laissé corrompre. Il était donc impossible de plaider, de témoigner et de juger, sans s'exposer au danger d'un combat singulier. Une pareille justice n'était certainement pas propre à rétablir l'ordre; elle n'était que le boulevard des criminels les plus hardis.

Ces usages ne permettaient plus de rendre la justice.

Les évêques possédaient des fiefs. Ils avaient donc deux juridictions, l'une spirituelle et l'autre temporelle. Commme évêques, ils ne pouvaient juger que des choses qui concernent la foi; mais comme seigneurs, ils jugeaient de toutes les affaires civiles qui se portaient à leur tribunal. Peut-être qu'alors personne en France n'en savait assez pour distinguer ces deux titres, et ils se confondirent, parce que c'était l'intérêt du clergé de les confondre. Un évêque, un abbé était devenu juge dans le civil, parce qu'il était devenu seigneur de fiefs; et il se dit et se crut juge, parce qu'il était évêque ou abbé. Cette confusion, qui était plutôt l'ouvrage de l'ignorance que de l'adresse, étendit la juridiction du clergé aux dé-

Comment le clergé devient juge dans le temporel.

pens des tribunaux laïques, et chaque évêque s'attribua toutes les affaires de son diocèse à l'exclusion des autres seigneurs.

Comment chaque évêque étend sa juridiction dans tout son diocèse et s'arroge toutes les causes.

Étant déjà en possession d'être juge du civil dans son fief, et pensant ne l'être qu'en vertu du sacerdoce, il crut devoir l'être encore dans tous les fiefs dont il était évêque. Il n'imaginait pas qu'on pût lui contester cette juridiction, lorsqu'il s'agit de sacriléges, de simonies, de sorcelleries, et d'autres crimes où la religion est directement attaquée. Personne que lui ne peut juger les clercs de son diocèse et les procès où ils sont intéressés; et sa raison est qu'ils appartiennent à son Église. Il en sera de même des veuves, des orphelins et des pèlerins, parce qu'ils sont sous sa protection. Le mariage est un sacrement : il prendra donc connaissance de toutes les contestations qui naîtront sur la validité du contrat, sur la dot de la femme, sur le douaire, sur l'état des enfans, etc. Les différens au sujet du testament lui appartiendront encore; car les dernières volontés d'une personne qui est morte ou qui a dû mourir entre les bras d'un prêtre, qui a été enterrée dans un lieu bénit, et qui a déjà subi le jugement de Dieu, ne peuvent être jugées sans doute que par l'Église.

C'est par de semblables raisons que les ecclésiastiques en imposaient, et s'aveuglaient eux-mêmes. Mais ils trouvèrent une raison supérieure à celles-là, et ils tranchèrent toutes les difficultés

par un coup de génie. En vertu du pouvoir qu'a l'Église de lier et de délier, dirent-ils, elle doit prendre connaissance de tout ce qui est péché. Or, en toute contestation juridique, une des parties soutient nécessairement une cause injuste, et cette injustice est un péché. L'Église a donc le droit de connaître de tous les procès, de les juger; et ce droit, elle le tient de Dieu; les hommes n'y peuvent attenter sans impiété. Elle est donc le suprême et l'unique juge. Autant l'âme, ajoutaient-ils, est au-dessus du corps, autant la juridiction spirituelle est au-dessus de la temporelle; et c'est néanmoins la juridiction temporelle qu'ils voulaient.

Pendant que les ecclésiastiques raisonnaient ainsi, les seigneurs laïques se battaient et ne raisonnaient pas. Ils ne donnaient aucune attention à leurs justices, et leurs tribunaux perdaient insensiblement tous les jours sans qu'ils s'en aperçussent. Négligence des seigneurs laïques.

Bien des raisons contribuaient à étendre le ressort des tribunaux du clergé. Premièrement les juges étaient moins ignorans; ils pouvaient même paraître savans parce qu'au moins ils savaient lire. En second lieu, quoique la manière d'y rendre la justice ne fût pas toujours raisonnable, elle n'était cependant pas aussi absurde; car le duel judiciaire n'y était pas reçu, et c'était un avantage. Enfin les personnes simples y accou- Ils perdent toutes leurs justices.

raient de toutes parts, puisqu'elles étaient convaincues qu'elles ne pouvaient en conscience se faire juger ailleurs. Les seigneurs laïques cessèrent donc bientôt d'être les juges de leurs sujets; leurs tribunaux ne leur furent plus qu'à charge; et les évêques devinrent véritablement seigneurs dans toute l'étendue de leurs diocèses.

Combien cette révolution peut contribuer à l'agrandissement du clergé.

Les choses étant à ce point, les ecclésiastiques n'ont plus qu'un pas à faire pour se saisir encore des justices féodales, c'est-à-dire pour se rendre les seuls juges des causes qui concernent les fiefs, pour soumettre les suzerains et les vassaux à leur jugement, et pour les forcer par conséquent d'obéir à leurs ordres, sous peine d'excommunication. Ils y seront autorisés par le grand argument que la guerre est un péché. Il est vrai que les seigneurs résisteront davantage, parce qu'ils seront attaqués dans un intérêt plus sensible, et qui les touche de plus près. Mais si le clergé réussissait, il s'arrogeait enfin toute la souveraineté. Nous verrons quel sera l'effet de ses entreprises.

CHAPITRE VII.

De la police de l'Église dans les onze premiers siècles.

Vous pouvez remarquer, Monseigneur, que mon dessein est de vous préparer aux révolutions, afin de vous mettre en état d'en mieux juger. C'est dans cette vue que j'ai conduit l'histoire des principaux peuples jusqu'au temps de Grégoire VII, et que j'ai tâché de vous donner une idée de l'ignorance et des désordres qui régnaient de toutes parts. Je n'ai pas encore assez fait; car vous jugeriez mal du clergé et de ses prétentions qui vont troubler l'Europe, si vous ne saviez pas quelle a été la police de l'Église dans différens temps, et dans quelles bornes son autorité doit être renfermée. Comme j'ai déjà eu occasion d'en parler, je passerai rapidement sur ce que j'en ai dit; mais c'est ici le lieu de s'en faire un tableau général.

Pourquoi il faut connaître la police de l'Église dans les onze premiers siècles.

La police civile a pour fin la sûreté des citoyens, c'est-à-dire la conservation de leur vie et de leur fortune. Elle y parvient par une subordination qui met chaque individu à sa place, qui lui fait connaître ses devoirs, et qui, formant un corps puissant, capable de protéger chaque citoyen, punit le vice, récompense la vertu et encourage les talens.

Quel est l'objet de la police civile.

Quelle est la fin de la religion chrétienne.

On dit communément que la religion chrétienne a une tout autre fin; que ce monde, ce lieu d'exil auquel nous ne devons pas nous attacher, n'est pas ce qui l'occupe, et qu'elle se porte à un objet plus élevé, le salut de l'âme et la vie éternelle; mais ceux qui la bornent à ce seul objet, parlent avec trop peu d'exactitude, et ne se font pas une idée complète de notre religion.

Quoi! parce qu'elle a une fin plus grande que toutes les autres, elle ne ferait pas le bien que les autres ont fait! Les superstitions du paganisme auraient à cet égard de l'avantage sur elle? Non sans doute. Si elle tend à nous conduire à la vie éternelle, elle tend aussi à nous rendre citoyens: elle n'exclut pas une de ces fins pour obtenir l'autre; elle les veut toutes deux.

Quels sont les devoirs de ses ministres.

Ce n'est pas que sous ce prétexte les ecclésiastiques puissent s'arroger le droit de gouverner les états; ce serait une absurdité. Que faut-il donc conclure? C'est qu'ils doivent respecter les lois civiles; ils doivent être les premiers à donner l'exemple de l'obéissance; en un mot ils doivent être citoyens, pour montrer à tous le vrai chemin du salut.

Ils ne sont donc pas les ministres de la religion, pour changer à leur gré la police civile; ils ne sont donc pas les ministres de la religion, pour usurper sur les droits des peuples, des magistrats et des souverains; ils ne sont donc pas les ministres de la religion, pour sacrifier à leurs

avantages temporels le bien public et les intérêts de la religion même; ils ne sont donc pas les ministres de la religion, pour délier les sujets du serment de fidélité, pour les soulever contre l'autorité légitime, et pour armer les citoyens contre les citoyens. Mais ils sont les ministres de la religion pour concourir au maintien des lois, à la tranquillité publique et au bonheur de ce monde, de ce monde, dis-je, qu'ils méprisent, et où cependant ils n'ont voulu que trop dominer.

Les magistrats ne seraient plus rien s'ils étaient subordonnés dans le civil aux ecclésiastiques. Si ces deux ordres étaient indépendans, il y aurait deux puissances qui se combattraient sans cesse, et les troubles naîtraient continuellement des troubles. Il faut donc que les ecclésiastiques soient subordonnés dans le civil aux magistrats. C'est alors que concourant au bien de l'état, ils feront l'avantage même de la religion; car enfin si on peut être citoyen sans être chrétien, on ne peut pas être chrétien sans être citoyen.

Dans le civil ils doivent être subordonnés aux magistrats.

Il est triste de voir les ministres d'une religion sainte abuser de l'ignorance des peuples pour bouleverser les gouvernemens et fouler aux pieds les droits les plus sacrés. C'est à regret que je mets sous vos yeux les usurpations des ecclésiastiques; mais ces vérités doivent être connues des princes, et ce serait un crime à moi de vous les cacher. Je continuerai donc à vous faire connaître ce que

Il ne faut pas dissimuler l'abus qu'ils ont fait de leur pouvoir.

peut l'ambition lorsqu'elle se couvre d'un faux zèle.

Dans les trois premiers siècles point de police généralement observée.

Pendant les trois premiers siècles, la police de l'Église n'eut rien de fixe et d'uniforme, et fut au contraire forcée à varier suivant les lieux et les circonstances. Les apôtres songèrent à toute autre chose qu'à faire des règlemens à cet égard. En effet il fallait d'abord fonder l'Église, c'est-à-dire un corps visible de fidèles unis par une même communion et par la profession publique de la même foi. Le premier soin des apôtres fut donc de prêcher l'Évangile.

Celui qui gouvernait une église se nomma évêque.

Ne pouvant pas veiller immédiatement sur toutes les églises particulières qu'ils formaient, ils confièrent aux prêtres le gouvernement de celles dont ils étaient obligés de s'éloigner, choisissant parmi les prêtres un chef qui avait l'inspection sur tous les autres, et qui se nomma par cette raison évêque. Aussi la forme du gouvernement de chaque église était proprement aristocratique et monarchique.

L'évêque de Rome était le premier; mais il n'avait point de juridiction sur les autres.

Ces évêques furent les successeurs des apôtres; chacun d'eux avec son clergé gouvernait séparément son église. Celui de Rome jouissait de la primauté; mais il n'avait point de juridiction sur les autres évêques, comme saint Pierre n'en avait point eu sur les apôtres.

Comment se conservait la communion.

Les églises conservaient la communion par des lettres qu'elles s'écrivaient. Elles se consultaient; mais elles se gouvernaient les unes indépendam-

ment des autres, et il n'y avait point encore entre elles cette subordination qui constitue la police générale ; seulement on voyait dans chacune un évêque, des prêtres et des diacres.

Pouvoir des évêques. Leur élection.

L'évêque avait seul le pouvoir d'ordonner les prêtres et les diacres. Quelquefois il les choisissait lui-même ; d'autrefois le peuple et le clergé concouraient à leur élection. Mais, lorsqu'il s'agissait de lui donner un successeur à lui-même, ce n'était qu'au peuple et au clergé qu'il appartenait d'en faire le choix, et il se faisait en présence de deux ou trois autres évêques qui confirmaient l'élection et qui ordonnaient le sujet élu.

Usages communs à toutes les églises.

J'ai déjà dit que les pénitences étaient très-sévères ; que les évêques jugeaient comme arbitres les procès, et que les richesses du clergé dépendaient uniquement de la charité des fidèles. Voilà les usages qui s'observaient dans chaque église ; d'ailleurs il y avait beaucoup de variété dans la discipline.

La discipline devient plus uniforme dans le troisieme siecle.

Les persécutions ne permettaient pas d'établir une police générale, parce qu'elles mettaient trop d'obstacles aux assemblées des évêques. Il fallait des temps de calme. Il y en eut dans le troisième siècle ; aussi les conciles commencèrent. Les chrétiens professaient alors d'autant plus hardiment leur religion, qu'ils étaient en très-grand nombre. On voit même qu'avant Dioclétien ils avaient déjà des temples publics.

En Orient, les progrès du christianisme sont plus rapides.

Les procès du christianisme furent plus rapides en Orient qu'en Occident; il s'y tint aussi un plus grand nombre de conciles. C'est qu'en général les persécutions n'y étaient pas aussi grandes; les magistrats ne veillaient pas sur les provinces avec la même attention que le sénat, ennemi par principe de tout nouveau culte, veillait sur Rome et sur l'Italie. On professait déjà ouvertement le christianisme dans les provinces éloignées, lorsqu'on se cachait encore dans la capitale de l'empire et dans les provinces voisines. Cela fait voir combien il était alors impossible aux papes de s'attribuer quelque juridiction sur le reste des évêques.

Quelles étaient les fonctions des évêques.

Il eût été encore plus impossible de former des entreprises sur l'empire. Les évêques se bornaient à conserver la foi, à régler la discipline, à gouverner leurs églises, à convertir les peuples. Ils laissaient aux magistrats la connaissance de tout ce qui concerne l'ordre civil; et ils ordonnaient d'obéir à des païens, à des monstres même, lorsque ces monstres étaient empereurs.

La subordination qui s'établit lors de Constantin, ne fixe pas à demeure les droits des siéges.

La conversion de Constantin est l'époque où les églises, qui se gouvernaient jusqu'alors séparément, commencèrent à se faire un plan général de police. Mais, quoiqu'elles se soient conformées à quelques égards à celui que Constantin établit dans l'empire, elles ne le suivirent pas exactement. La subordination des évêques ne fut pas

réglée avec les mêmes soins que celles des magistrats; et on ne se concerta pas assez pour établir le même ordre dans tout l'empire : un évêque étendit sa juridiction sur une province; un autre l'étendit sur plusieurs; de sorte que rien ne fut fixé à demeure, et ce fut une source de prétentions et de changemens. Dans ce moment de triomphe pour l'Église, chaque évêque, soit par ambition, soit par zèle pour l'agrandissement de son siége, voulut profiter de la faveur du prince ou des circonstances favorables où il se trouvait. Mais aucun ne fut assez habile pour mettre sous sa juridiction autant de diocèses qu'un préfet du prétoire.

Etablissement des métropolitains.

Dans le gouvernement civil, chaque province avait une métropole d'où les ordres des premiers magistrats étaient portés dans toutes les villes, et où les affaires de toute la province ressortissaient. Les églises se gouvernèrent naturellement sur ce modèle. Ainsi, lorsqu'il fut nécessaire d'ordonner ou de déposer un évêque, de remédier à quelque désordre, de faire des règlemens sur la discipline, etc., l'usage s'établit peu à peu de s'adresser à l'évêque de la métropole comme au chef de la province. Bientôt le métropolitain parut autorisé à prendre connaissance de ce qui se passait dans les autres églises. Il acquit donc sur elles plus ou moins de droits, suivant qu'il sut se prévaloir de ce que l'usage lui accordait.

Des exarques et des patriarches.

C'est de la même manière que les évêques de plusieurs provinces, dont Constantin avait formé un diocèse dans l'ordre civil, se mirent quelquefois sous la juridiction de celui qui résidait dans la capitale de ce diocèse. De la sorte l'évêque d'Alexandrie acquit de bonne heure une juridiction fort étendue; en effet cette ville étant la seconde de l'empire, les évêques de plusieurs provinces se trouvèrent naturellement subordonnés à son siége. La considération d'ailleurs dont jouissait cette église, avait pu encore y contribuer, car saint Marc l'évangéliste en avait été le premier pasteur, et après lui elle avait encore été gouvernée par de saints personnages aussi éclairés que vertueux. Le rang qu'occupa cet évêque lui fit donner dans la suite le titre de second patriarche. Par de semblables raisons, l'évêque d'Antioche étendit sa juridiction sur tout le diocèse d'Orient proprement dit, et il fut le troisième patriarche. Ainsi se formèrent les exarques d'Éphèse, de Césarée en Cappadoce, etc. Mais il restait des métropolitains, qui n'étaient subordonnés à aucun patriarche ni à aucun exarque.

Il faut encore remarquer que ces deux titres ne sont pas également anciens. Celui d'exarque est le premier qui ait été donné aux évêques qui présidaient sur toutes les provinces d'un diocèse. Dans la suite celui de patriarche, après avoir été donné à tous les exarques, ne fut plus accordé

qu'à cinq; et le pape ne le prit lui-même que vers le temps de Valentinien III.

La même subordination ne s'établit pas en Italie. Deux vicaires la gouvernaient sous le préfet du prétoire. L'un faisait sa résidence à Rome, et l'autre à Milan. Le premier avait dans son département les provinces suburbicaires, c'est-à-dire la Campanie, la Pouille, la Calabre, la Lucanie, le Brutium, le Samnium, l'Étrurie, l'Ombrie, le Picénum suburbicaire, la Sicile, la Sardaigne, la Corse, la Valérie. Le reste de l'Italie, l'Istrie, les Alpes Cotiennes et la Réthie faisaient le département du second.

L'Italie était en partie sous la juridiction de l'évêque de Rome et en partie sous celle de l'évêque de Milan.

L'évêque de Rome, qui fut regardé comme le premier patriarche, eut une juridiction immédiate sur toutes les églises suburbicaires, et celui de Milan en eut une pareille sur toutes les églises comprises dans le second vicariat; mais on ne voit pas qu'il ait été distingué par aucun titre. D'ailleurs dans toute l'Italie chaque métropole était gouvernée par un simple évêque, qui n'avait aucune autorité sur les autres églises de la province.

Enfin tout le reste de l'Occident avait des métropolitains et des suffragans; mais il ne s'y forma ni exarque ni patriarche, soit qu'il n'y eût pas de ville assez considérable, soit que les évêques n'aient pas su, ou n'aient pas voulu profiter des avantages de leurs siéges. Si on a donné à quel-

Le même ordre de subordination ne s'établit pas également partout.

ques-uns le nom de patriarches, c'était un titre d'honneur sans juridiction. Les églises d'Afrique avaient un usage particulier; il n'y avait point de métropolitain, et cette dignité appartenait au plus ancien évêque de la province. Celui de Carthage avait cependant de grandes prérogatives, et une espèce de juridiction sur toute l'Afrique.

Cet ordre pouvait varier dans la même province et ne variait que trop.

Cet ordre, par la manière dont il s'était établi, devenait susceptible de bien des variations. Une nouvelle division des provinces civiles faisait un changement dans les provinces ecclésiastiques; et, lorsqu'une ville devenait métropole, son évêque aussitôt voulait être métropolitain. Quelquefois l'empereur pour favoriser un simple évêque, et pour humilier un métropolitain, divisait une province en deux; et, n'en laissant qu'une partie à l'ancien métropolitain, donnait l'autre à l'évêque, dont il érigeait la ville en métropole. Nous avons vu que celui de Jérusalem et celui de Constantinople furent faits patriarches, et que celui-ci, ayant obtenu le second rang, étendit continuellement sa juridiction.

Cette police avait à peu près les mêmes inconvéniens que le gouvernement féodal; et les évêques devaient être continuellement occupés à étendre ou défendre leurs droits et leurs limites. On travailla souvent dans les conciles à fixer ces choses; mais, comme le plan qui se trouvait établi péchait par les fondemens, il n'était plus possible

de le corriger. Pouvait-on étouffer l'ambition qu'il nourrissait? Il continua donc d'y avoir des prétentions et des troubles. L'événement a prouvé que Constantin, changeant tout, brouilla tout, et a fait beaucoup de mal à l'Église comme à l'empire.

Telle était la subordination entre les différens siéges jusqu'au temps de Valentinien III. Il nous reste à examiner quelles étaient, dans cet intervalle, les matières dont le jugement était réservé aux évêques.

Les évêques demandaient des lois à Constantin, lorsque la discipline avait besoin de nouveaux réglemens.

Il est certain qu'il n'appartenait, et ne pouvait appartenir qu'à l'Église de juger de tout ce qui concerne la foi. Constantin lui-même le reconnaissait; et lorsque par une conduite contradictoire à cet aveu il entreprit sur les droits du sacerdoce, on réclama, et on ne se soumit pas. Il n'en fut pas de même de la police ecclésiastique, car il fit des lois pour la régler, excluant même de la cléricature ceux qu'il ne jugeait pas devoir y être admis. Ce fut lui qui ordonna de célébrer le dimanche. C'est lui seul qui convoquait les conciles généraux; et c'est sous sa protection que les conciles provinciaux s'assemblaient, quoique convoqués par les métropolitains ou par les exarques. Dans toutes ces choses on ne lui reprocha point de passer ses pouvoirs, et les évêques s'adressèrent à lui comme au seul législateur, bien loin d'imaginer que le droit d'en décider n'appartînt qu'à eux. C'était avec raison; car dans tout bon

gouvernement la police de chaque corps doit être soumise à l'inspection des magistrats et du souverain. Un corps serait bientôt indépendant, s'il pouvait se donner des lois de sa propre autorité; l'harmonie serait détruite, et il n'y aurait plus que des désordres. L'histoire n'en donne que trop de preuves.

Les rois goths, quoique ariens, jouirent également sans contestation du droit de donner des lois aux différentes églises.

Les successeurs de Constantin dans l'un et l'autre empire jouirent des mêmes droits et veillèrent également sur la police de l'Église. L'Italie ne contesta pas même ces droits aux rois goths, tout ariens qu'ils étaient; et cependant ils en usèrent toutes les fois qu'ils le jugèrent convenable. Ils furent obligés de prendre connaissance des élections pour empêcher les troubles qu'elles occasionaient. Non-seulement ils prirent sur eux d'assembler des conciles pour terminer les dissensions qui s'élevaient; mais encore ils firent eux-mêmes des lois contre les brigues, contre la simonie, et sur la manière dont on devait procéder aux élections. D'ailleurs, sans rien changer aux anciens usages, ils les laissèrent au clergé et au peuple, comme ils laissèrent les ordinations aux évêques à qui elles appartenaient.

Telle fut la conduite de Théodoric le Grand, qui, ne cherchant qu'à maintenir la paix, protégea également les catholiques et les ariens, et prévint les désordres que pouvait occasioner la différence des communions dans les églises, où

souvent il y avait à la fois deux évêques, l'un arien et l'autre catholique. Ce fut à lui que le clergé de Rome eut recours, lorsqu'à la fin du cinquième siècle, Laurent et Symmaque furent tout à la fois élevés sur le saint-siége. Il jugea en faveur de Symmaque, et on ne l'accusa pas d'avoir usurpé sur les droits du sacerdoce. Les partisans mêmes de Laurent le reconnurent pour juge; mais voulant le faire changer de sentiment, ils supposèrent plusieurs crimes à Symmaque, et prièrent le roi de nommer des commissaires qui jugeassent de leurs accusations. Théodoric fit assembler un concile qui confirma le jugement qu'il avait porté.

Atalaric, son successeur, voulant prévenir ces sortes de schismes, fit, à l'exemple des empereurs d'Orient, un édit pour régler l'élection des papes et des autres évêques d'Italie; il l'adressa à Jean II qui le reçut avec respect, et qui n'imagina pas de contester à son souverain la juridiction qu'il s'attribuait.

Législateur en matière ecclésiastique, le souverain l'était à plus forte raison en matière civile.

Si les empereurs et les rois avaient ce droit sur la police ecclésiastique, à plus forte raison pouvaient-ils seuls décider de tout ce qui concerne plus particulièrement la police civile. C'était à eux seuls, par exemple, qu'il appartenait de régler les conditions nécessaires pour la validité des mariages, et de marquer les degrés de parenté où ils seraient défendus. Eux seuls pouvaient donner

des dispenses; et il n'y avait que le magistrat qui pût prendre connaissance des causes matrimoniales. Tout cela était fondé en raison; car si le mariage est un sacrement, il est aussi un acte civil; et de ce que les prêtres confèrent l'un, ce n'est pas une conséquence qu'ils soient juges de l'autre. Mais comme ils ont cru disposer des couronnes parce qu'ils sacrent les rois, ils se sont imaginés être les juges de la validité du mariage parce qu'ils en confèrent le sacrement. Cependant la bénédiction nuptiale suppose le contrat civil et les lois qui le rendent légitime; par conséquent, si les papes se sont arrogé à eux seuls de prohiber les mariages dans certains degrés de parenté, et de dispenser des lois arbitraires qu'ils faisaient à cet égard, et qu'ils ne faisaient souvent que dans la vue d'en pouvoir vendre les dispenses, c'est un abus dont les souverains ignorans de leurs droits ont été cause, et qu'ils ne doivent plus souffrir s'ils sont plus éclairés.

Pouvoir étendu et non contesté qu'exerce Justinien.

De tous les empereurs et de tous les rois goths, Justinien est celui qui donna le plus d'attention à la police de l'Église, et qui usa de cette partie de ses pouvoirs avec plus d'étendue. L'élection des évêques, leur ordination, l'âge et les qualités qu'ils devaient avoir furent l'objet de ses règlemens, ainsi que les conciles et ce qui concerne les prêtres, les diacres et les différens ordres du clergé. Il n'oublia pas même les moines;

et il fit encore des lois contre l'abus que les évêques pouvaient faire des excommunications. Il n'éprouva cependant aucune contradiction de la part du clergé.

Jusqu'ici la distinction des deux puissances est marquée très-clairement; et si l'on dit aujourd'hui qu'il est difficile d'en fixer les limites, c'est qu'on voit les choses dans l'état de confusion où elles sont, et qu'on ne se rappelle pas l'état où elles ont été pendant six siècles.

Soumission des évêques à cet égard.

Depuis l'an 570 que les Lombards s'établirent en Italie, jusqu'à Léon l'Isaurien, il paraît que les évêques se sont contenus dans les bornes que Justinien leur avait prescrites; et que, se soumettant à la police que les souverains leur ont donnée, ils n'entreprirent point sur les drois des magistrats; mais il y eut d'ailleurs bien des changemens.

Les factions du peuple et du clergé, qui élisaient les évêques, donnent lieu à des nouveautés.

Les rois Lombards conservèrent les priviléges dont les rois goths avaient joui; ils ne persécutèrent pas les catholiques, quoiqu'ils fussent pour la plupart Ariens; et ils ne troublèrent l'Italie que par les guerres qu'ils entreprirent contre les Grecs, ou qu'ils se firent à eux-mêmes. Mais le peuple commençait à ne savoir plus user de la liberté d'élire ses pasteurs; et la nécessité de prévenir des troubles donna lieu à deux nouveautés.

D'un côté, lorsque dans les églises suburbi-

caires plusieurs factions ne pouvaient pas s'accorder, l'usage s'introduisit de nommer deux ou trois commissaires qui, représentant le peuple et le clergé, allaient à Rome, et faisaient l'élection avec le pape. De l'autre, les rois Lombards agirent avec plus d'autorité dans les églises de leur domination; ou ils obligeaient le peuple à choisir ceux qu'ils désignaient, ou ils nommaient eux-mêmes aux siéges vacans. Ce sont les grandes richesses des églises qui occasionnaient les factions, parce qu'alors ce n'était pas toujours par zèle qu'on ambitionnait de les gouverner. Ainsi ce n'était plus le temps de laisser entièrement les élections au peuple et au clergé.

Comment le patriarche de Constantinople étend sa juridiction.

En Orient, les empereurs portèrent leurs entreprises plus loin, étendant ou rétrécissant les juridictions des évêques, faisant de nouveaux métropolitains, et changeant continuellement l'ordre des siéges. Ils abusaient d'autant plus de leur pouvoir, que d'ordinaire ils n'innovaient que par faveur. Les patriarches de Constantinople qui en surent profiter s'élevèrent de plus en plus; de sorte que vers la fin du sixième siècle, ne trouvant point de titre trop fastueux pour eux, ils prirent celui de patriarches œcuméniques. Dans le cours du septième, ils s'élevèrent encore par l'abaissement où tombèrent les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem.

Comment le

Lorsque les Sarrasins se furent répandus dans

ces provinces, le pape ne faisait pas de moindres progrès. Il est vrai que ce ne fut pas d'abord par ambition. Saint Grégoire était monté sur le saint-siége en 590, et ce sont ses vertus et ses lumières qui, lui attirant la considération de tout l'Occident, invitèrent toutes les églises a le consulter. Mais il était à craindre que, parce qu'il avait donné des conseils, ses successeurs ne s'accoutumassent insensiblement à donner des ordres. C'est lui qui prit le premier le titre de *serviteur des serviteurs de Dieu*, par opposition au titre d'œcuménique. Il était si éloigné d'entreprendre sur l'empire, que lorsque l'empereur Maurice défendit de recevoir les soldats dans aucun monastère, il se contenta de faire des plaintes sur cette loi; et il ne contesta pas au législateur le droit de la faire.

pape étend la sienne.

Ce pape s'occupa avec zèle et avec succès de la discipline de l'Église et de la conversion des peuples; il acquit au saint-siége la juridiction sur l'Angleterre, par les missionnaires qu'il envoya dans cette île. Ses successeurs étendirent cette juridiction sur d'autres Barbares, parce qu'ils furent attentifs à envoyer de bonne heure des évêques chez ceux qui se convertissaient, ou parce qu'étant consultés par les évêques qui travaillaient à ces conversions, ils leur répondirent comme s'ils avaient seuls le droit de les établir missionnaires, et de les autoriser à fonder de nouvelles églises. Ce langage accoutumait insen-

siblement tout l'Occident à reconnaître le pape pour son patriarche.

Cependant les papes restaient dans la dépendance des empereurs d'Orient.

Quoique les papes acquissent tous les jours de l'autorité, l'empereur, qui était alors maître de Rome, les tenait encore dans la dépendance, et avait la plus grande part à leur élection. Il est vrai qu'il paraissait la laisser au clergé et au peuple; mais il faisait élire celui qu'il voulait; et l'ordination ne pouvait être canonique, qu'autant que celui qui avait été élu avait l'agrément de la cour de Constantinople.

Ils en secouent le joug sous Léon l'Isaurien.

Le règne de Léon l'Isaurien est la principale époque de la grandeur des papes, parce qu'alors ils se mirent sous la protection des rois de France, pour se soustraire aux persécutions des empereurs. Les Pepins, ayant besoin de la cour de Rome pour s'assurer sur le trône, l'enhardirent à former des prétentions : enrichie par leurs bienfaits, elle fut plus en état de soutenir ses entreprises; et la faiblesse des successeurs de Charlemagne ne lui en fournit que trop d'occasions.

La subordination s'altère par degrés.

Sous la première race, les églises de France s'étaient gouvernées elles-mêmes; elles ne connaissaient d'autres lois que les canons des conciles de la nation. Sous la seconde elles devinrent sujettes au tribunal des papes, auquel les princes mêmes ne surent pas se soustraire. Mais cette révolution se fit par degrés.

Les désordres

Dans le huitième siècle, il n'y avait presque

plus en Occident ni connaissances, ni mœurs, ni discipline. La simonie, la brigue, les violences, élevaient aux dignités de l'Église. Les ecclésiastiques n'étaient occupés que de leur temporel; et on employait pour le défendre les excommunications, qui ne sont destinées qu'à la défense de la foi. Les désordres n'étaient guère moindres en Orient, et il était nécessaire de travailler de toutes parts à une réforme générale.

invitent les deux puissances à faire des réglemens;

C'est ce dont les souverains et la partie la plus saine du clergé firent leur objet; mais dans la confusion où étaient les choses, il était difficile que les deux puissances se continssent dans leurs limites; on ne les connaissait plus. Le zèle même devait donc contribuer à confondre encore l'ordre civil et l'ordre ecclésiastique, et autoriser de part et d'autre de nouvelles usurpations.

Mais elles usurpent l'une sur l'autre.

Les empereurs grecs se saisirent du sacerdoce, décidant du dogme, jugeant de toutes les contestations de l'Église, présidant aux conciles, disposant arbitrairement de toutes les dignités, et changeant tout au gré de leurs caprices. N'étant pas, comme les souverains d'Occident, dans la nécessité de ménager le clergé, ils pouvaient entreprendre davantage, et ils trouvaient peu d'opposition. Si quelquefois les évêques les désapprouvaient, ils n'auraient osé employer les censures, parce qu'enfin ils n'étaient que sujets. Dans cette position, ils aimaient mieux abandonner une

A Constantinople, les empereurs trouvent dans le patriarche, qui a besoin de leur protection, beaucoup de facilité pour usurper sur le sacerdoce.

partie de leurs droits, et s'assurer en échange de la faveur du prince. Aussi c'est sous la protection des empereurs que les patriarches de Constantinople ont obtenu le second rang. C'est sous leur protection qu'ils ont enlevé aux papes les églises suburbicaires qui étaient encore de l'empire d'Orient. Pour y trouver plus de facilité, ils donnèrent le titre et les priviléges de métropolitains aux principaux évêques de ces églises; et par-là ils mirent dans leurs intérêts des prélats qui trouvaient d'ailleurs de l'avantage a être sous la juridiction d'un patriarche plus éloigné d'eux.

En Occident le souverain ne fait pas les mêmes usurpations, parce qu'il a besoin de ménager le clergé;

En Occident les souverains usèrent de leur autorité avec plus de retenue. Si Charles-Martel ne voulut régner que par la force; s'il ne fit que soulever la noblesse et le clergé l'un contre l'autre, en ravissant les biens de l'Église pour enrichir ses soldats; enfin si, jaloux de son autorité, il mit sa volonté à la place des lois, il n'imagina pas de se donner pour juge de la discipline et de la doctrine. Pepin et Charlemagne, plus modérés, n'y pensèrent pas davantage. Les princes d'Occident, qui n'avaient jamais été pontifes, n'avaient pas eu occaison de s'arroger une pareille autorité. Charlemagne surtout n'avait garde de vouloir gouverner l'Église à sa volonté, lui qui voulait que le peuple se fît lui-même ses lois. Il voulut donc que le clergé, comme le reste de

la nation, se réformât lui-même. Ce fut dans le champ de mai qu'on y travailla; car c'était là tout à la fois une assemblée des états et un concile national, parce que les évêques et les abbés s'y trouvaient, ainsi que les grands et les représentans du peuple.

Et les circonstances favorables aux ecclésiastiques leur donnent trop d'autorité dans l'ordre civil.

Il est vrai que ces assemblées avaient un inconvénient; car les fonctions des laïcs et celles des ecclésiastiques n'y pouvaient pas être assez distinguées, tous concourant aux lois qui se faisaient pour l'état comme pour l'Église. Mais comme l'abus qui donnait aux empereurs d'Orient trop d'autorité en matière de doctrine était aussi ancien que la religion chrétienne, celui qui en France donnait aux clercs trop de part au gouvernement civil était aussi ancien que la monarchie, et Charlemagne n'entreprit pas de la déraciner, parce qu'il eût été imposible d'y réussir. Tout sous son règne tendait donc à confondre les deux puissances. Cette confusion augmenta même par les ménagemens qu'il fut contraint d'avoir pour les ecclésiastiques; car ce n'est qu'en leur donnant une nouvelle autorité qu'il put les dédommager des pertes qu'ils avaient faites, et les porter à concourir au bien de l'état.

Cet abus devient tous les jours plus grand sous les successeurs de Charlemagne.

Si les successeurs de ce prince avaient eu autant de génie que lui, ils auraient pu apporter peu à peu des remèdes aux maux qu'il n'avait fait que pallier. Mais les désordres ne firent qu'aug-

menter. Les évêques, les abbés et les prieurs devinrent ducs, comtes ou seigneurs de grandes terres. Ces abus, qui avaient commencé dans le neuvième siècle, se multiplièrent dans le dixième, et furent communs en France, en Italie et en Allemagne.

Charlemagne avait soustrait les ecclésiastiques aux magistrats civils, et ne les avait soumis qu'au tribunal des évêques. Cette loi distinguait au moins deux classes de citoyens qui avaient chacune leur juridiction séparée; mais cette distinction ne subsista pas; car les ecclésiastiques, ayant confondu la puissance spirituelle avec la puissance seigneuriale, envahirent enfin la juridiction de tous les tribunaux. Nous avons vu comment cet abus s'introduisit en France.

Comment l'Eglise s'arroge la puissance législative, même en matière civile.

Depuis Constantin l'Église était dans l'usage de faire sur la police ecclésiastique ou même civile des canons conformes aux lois des empereurs, ordonnant et défendant les mêmes choses sous des peines spirituelles. Elle ordonna par exemple de célébrer le dimanche, et elle défendit les mariages dans les degrés de parenté où la loi ne les permettait pas. Cela était très-sage; car il importait que les deux puissances concourussent au maintien de l'ordre.

Mais lorsque les évêques ne faisaient que répéter les lois des empereurs, ils ne prétendaient pas avoir par eux-mêmes la puissance législative;

ils voulaient seulement porter à l'obéissance par un motif de plus. Quand le besoin l'exigeait, ils demandaient des lois à Constantin ; ils y conformaient ensuite leurs canons : on ne voit pas qu'ils aient jamais pris sur eux de le prévenir, et tout était dans l'ordre.

Dans les siècles d'ignorance on oublia que les lois des empereurs avaient précédé les canons où elles étaient répetées. On vit que les conciles avaient également réglé la foi et la police. On ne remarqua pas que, s'ils avaient seuls le droit de décider sur le dogme, ils ne pouvaient rien ordonner sur la police que de l'aveu du souverain. On s'imagina au contraire qu'ils avaient la même autorité, et qu'ils l'avaient également seuls dans l'un et l'autre cas.

Puissance qu'acquièrent alors les papes, et abus qu'ils en font.

Cette erreur fit faire aux papes de nouvelles usurpations. Ils prétendirent avoir seuls le droit de régler la police, et ils persuadèrent; s'ils faisaient les lois, ils crurent pouvoir en dispenser, et ils vendirent les dispenses. Alors, pour augmenter les revenus du saint-siége, on défendit les mariages jusqu'au septième degré de parenté; et on regarda comme un empêchement l'alliance spirituelle que contractent deux personnes qui portent un enfant sur les fonts. Au dixième siècle cet abus fut porté à son comble. Les papes, qui déshonoraient alors la chaire de saint Pierre, dispensaient même des canons de l'Église, jugeant

qu'ils pouvaient ce qu'ils voulaient. On obtenait tout d'eux pour de l'argent; et ce fut une opinion générale, que tout est licite quand on a la dispense de Rome.

La puissance du pape augmenta beaucoup dans ce siècle et dans le onzième. Il devint véritablement le patriarche de tout l'Occident, créant à son gré des évêques et des métropolitains, évoquant à lui les affaires, citant les évêques à son tribunal, envoyant des légats dans les différens royaumes pour juger en son nom, cassant les décrets des conciles nationaux, s'arrogeant en un mot une juridiction absolue sur toutes les églises. Cette puissance que Grégoire VII agrandira par de nouvelles prétentions a été l'effet des entreprises continuelles des papes, de la faiblesse des souverains, de l'ignorance générale où était le clergé, et de la stupide superstition des peuples.

Cependant les empereurs allemands élisaient encore les papes ou confirmaient au moins leur élection.

Cependant jusque vers le milieu du onzième siècle les empereurs allemands furent en possession, non-seulement de confirmer l'élection des papes, mais encore de les choisir eux-mêmes, ou de les faire élire dans des conciles tenus en Allemagne. Ce n'était pas une usurpation de leur part, premièrement parce que les papes avaient reconnu la justice de leurs prétentions à cet égard; et en second lieu parce que les désordres qui arrivaient à chaque vacance du saint-siége ne permettaient plus de laisser au peuple et au clergé le

droit d'élire, et que dès lors ce droit ne pouvait appartenir qu'au souverain [1].

De même l'élection des évêques avait besoin d'être confirmée par le souverain.

C'est par de semblables raisons que tous les princes de l'Europe étaient alors dans l'usage de nommer eux-mêmes aux évêchés, ou de ne pas souffrir au moins qu'aucun siége de leurs églises fût rempli sans leur agrément. Ils étaient d'autant plus fondés, que les évêques étaient leurs vassaux; car comme suzerains ils pouvaient seuls donner les fiefs. Et à qui le droit de les conférer devait-il appartenir, si ce n'était aux princes qui en avaient enrichi les églises?

Les princes donnaient l'investiture des bénéfices.

Comme les princes donnaient un fief à un laïc en présentant un sceptre et une épée, ils conféraient le temporel ou le domaine d'un évêché en donnant une crosse et un anneau. C'est ce qu'on appelait donner l'investiture d'un fief ou d'un évêché; et, jusqu'à ce que cette cérémonie eût été faite, le seigneur suzerain jouissait des terres vacantes par la mort du dernier feudataire. La crosse représentait la houlette du pasteur, et l'anneau son mariage avec l'Église. Cette pure

[1] Les empereurs d'Allemagne étaient alors souverains de Rome et du pape. Ils l'étaient de fait, puisque les Romains soumis à Henri III ne lui ont rien contesté. Ils l'étaient de droit, puisqu'on pensait que les titres de patrice et d'empereur donnaient la souveraineté sur Rome. Les premières démarches de Grégoire VII en seront la preuve; car, lorsqu'il sera élu pape, il reconnaitra avoir besoin de l'agrément de Henri IV.

cérémonie n'usurpait certainement pas sur le sacerdoce, dont les droits consistent uniquement dans la consécration par l'imposition des mains : cependant ce sera là un grand sujet de contestation.

Mais au milieu de l'ignorance et de la corruption, l'autorité, même légitime, dégénérait en abus ;

Il est vrai que les souverains abusèrent aussi du droit qu'ils avaient de nommer aux bénéfices ecclésiastiques. Il semble que le malheur des temps ne permettait pas de remédier à aucun abus. En vain fit-on des lois pour rétablir la discipline; elles ne réformèrent rien, et elles sont aujourd'hui un monument de la corruption où étaient les mœurs.

Et le clergé s'enrichissait.

Cependant les désordres des ecclésiastiques ne réfroidissaient point la piété libérale des fidèles. Les richesses des églises augmentaient toujours, parce que le clergé donnait d'autant plus de soins à s'enrichir qu'il en donnait moins à la discipline. De nouveaux saints, de nouvelles reliques, de nouveaux miracles, attiraient continuellement de nouvelles offrandes; et les crimes dont on se rachetait par des fondations étaient une source intarissable qui entraînait l'or, l'argent et les terres dans les églises. Les excommunications, qui étaient alors le grand et le seul épouvantail des peuples, semblaient assurer les ecclésiastiques dans leurs possessions. Leurs biens étaient les seuls qu'on respectait dans ces siècles où tout était aux plus hardis ravisseurs; et ce fut pour eux une

nouvelle occasion d'acquérir; car les citoyens, trop faibles pour se défendre dans leurs possessions, imaginèrent de les donner à un évêque ou à un abbé, et de les recevoir ensuite de lui comme des fiefs pour lesquels ils payaient une certaine redevance. Ces fiefs restaient à l'Église lorsque la famille des feudataires s'éteignait.

Comment les ordres monastiques ont contribué aux abus.

Les ordres monastiques, si saints dans leur origine, contribuèrent beaucoup à tous ces abus par le relâchement où ils tombèrent. Dans les commencemens, s'étant dérobés aux dissipations mondaines qui ne sont que trop souvent l'écueil de la piété, les moines édifièrent si fort par la sainteté de leur vie, qu'on crut devoir les arracher à leur solitude pour les élever aux ordres ou pour leur confier le gouvernement des principales églises. De laïcs ils devinrent prêtres, évêques; ils se mêlèrent insensiblement avec le clergé; ils firent partie de la hiérarchie ecclésiastique; ils en partagèrent toute la puissance; ils occupèrent les principaux siéges, et ils firent mouvoir le clergé à leur volonté. Il fut un temps où on ne pouvait parvenir au sacerdoce qu'en passant par l'ordre monastique.

Mais les moines ne furent pas long-temps à s'écarter de l'esprit de leur institution. Dès le quatrième siècle on les voit se répandre dans les villes, se mêler dans toutes les affaires, intriguer dans les places, troubler les tribunaux, et causer

des tumultes. Au cinquième, ils s'étaient déjà fort multipliés dans toutes les provinces de l'Orient, lorsqu'ils commencèrent à passer en Occident. Leurs premiers établissemens furent dans les provinces méridionales de l'Italie, où l'ordre que saint Basile avait fondé en Cappadoce fit des progrès rapides. Mais le monastère du mont-Cassin, dont saint Benoît fut le fondateur au commencement du sixième siècle, est le plus célèbre de tous. Dans l'espace d'environ quinze ans que ce saint gouverna cet ordre, il le vit se multiplier, s'enrichir, se répandre, et bientôt après il s'étendit dans toute l'Europe. Depuis, quantité d'autres s'élevèrent sur ce modèle, et s'enrichirent de même. L'esprit des peuples se trouvait tous les jours plus favorable à ces sortes d'établissemens, les princes et les riches ne se lassant pas de faire des fondations avec lesquelles ils croyaient assurer le salut de leur âme.

Jusqu'au huitième siècle, presque tous les monastères avaient été sous la juridiction des évêques du diocèse où ils étaient établis; mais le pape Zacharie ne croyant pas qu'un monastère aussi célèbre que celui du Mont-Cassin dût être sous l'inspection d'un simple évêque, le mit sous l'obéissance immédiate du saint-siége, ainsi que toutes les maisons qui en dépendaient; et il enleva à tous les évêques particuliers la juridiction qu'ils avaient sur cet ordre. Dans la suite, les

autres monastères demandèrent la même exemption, parce qu'ils trouvaient un avantage à ne pas dépendre des évêques qui pouvaient veiller de près sur eux ; et les papes la leur accordèrent volontiers, parce que dans le plan qu'ils avaient d'abaisser les évêques, il leur importait d'élever les moines. Par-là ils eurent dans toute l'Europe des hommes qui leur étaient dévoués et qui les servirent avec zèle.

Il est évident que les papes et les moines ne consultèrent que leurs intérêts réciproques, auxquels ils sacrifièrent ceux de l'Église. Si les évêques avaient été plus éclairés, ils n'auraient pas souffert cette usurpation. De quel droit le saint-siége pouvait-il leur enlever une juridiction dont ils avaient toujours joui? Cette entreprise fut par ses suites funeste à toutes les églises, et même aux souverains : comme les moines avaient une grande autorité sur le peuple qui avait pour eux une foi aveugle, ils ne manquèrent pas de faire valoir la puissance des papes, et de faire redouter jusqu'aux excommunications les plus injustes. Aussi les verrons-nous au milieu des troubles, soulever les citoyens et les armer les uns contre les autres.

Telle était la puissance des moines au onzième siècle et long-temps auparavant ; ils avaient des richesses immenses, ils possédaient des fiefs, ils avaient tout pouvoir sur le peuple. Cependant,

lorsqu'on joignait les lumières à la piété, on ne pouvait pas se dissimuler les désordres qui régnaient parmi eux. Que fera-t-on pour y remédier? On fondra de nouveaux ordres monastiques avec une règle plus austère. Ces nouveaux moines mèneront une vie édifiante, tant que la ferveur de leur établissement se soutiendra. Mais enfin ils s'enrichiront encore, et ils se corrompront. On fera de la sorte continuellement réformes sur réformes, et on verra aussi continuellement renaître les mêmes abus. On aura donc multiplié les monastères pour enrichir de nouveaux ordres qui se corrompront comme les autres.

Alors, voulant garantir les moines de la contagion des richesses, on en créera qui feront vœu de pauvreté. Ils seront obligés de mendier, ils ne subsisteront que par la charité des fidèles, ils vivront du travail des autres. Mais leur désintéressement redoublera le zèle du peuple; on voudra leur donner d'autant plus qu'ils paraîtront désirer moins; ils ne résisteront pas à la tentation; ils deviendront riches, et ils trouveront le moyen de concilier les richesses avec le vœu de pauvreté.

Enfin il y aura des moines qui, s'assujettissant à une règle plus austère que celle des mendians, feront non-seulement vœu de pauvreté, mais qui s'obligeront encore à ne pas demander l'aumône. Comptant sur la Providence, qui nourrit tant d'animaux sans aucun travail de leur part, ils at-

tendront que le pain tombe du ciel dans leur réfectoire. Il y tombera. On leur apportera de l'argent, on leur donnera des terres. Il faudra bien recevoir ce que la Providence envoie. Ils s'enrichiront donc encore malgré le vœu de pauvreté.

Vous voyez comment les deux puissances, confondues par une suite d'usurpations réciproques, ont ruiné entièrement la police civile et ecclésiastique; et vous n'aurez plus de peine à comprendre les événemens que je vais faire passer rapidement sous vos yeux.

LIVRE QUATRIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Grégoire VII, pape.

Il ne faut s'arrêter sur les temps de désordres qu'autant qu'il est nécessaire pour en voir naître un meilleur ordre.

TOUTE l'Europe était livrée à l'anarchie féodale; partout le clergé avait les mêmes prétentions et à peu près la même puissance. Les abus vont donc continuer, et ils se multiplieront jusqu'à ce que l'ordre naisse de l'anarchie qui se détruira elle-même. Je me propose de vous montrer par quelle suite de développemens les sociétés civiles prendront une forme régulière; je négligerai les détails que vous pourrez lire dans l'histoire de chaque nation, et je ne m'arrêterai que sur les choses qui me conduiront à mon objet.

État de l'Europe lors de Grégoire VII.

Henri IV, mal affermi sur le trône d'Allemagne, luttait contre des ligues puissantes; Guillaume le Conquérant était presque obligé d'avoir continuellement les armes à la main, soit pour s'assurer sa conquête, soit pour conserver ses possessions dans le continent; Philippe Ier, roi de France, incapable d'application, pouvait tomber si

ses grands vassaux se soulevaient contre lui; l'Italie était partagée entre quantité de petits princes ennemis; en Espagne, les Maures et les chrétiens, toujours en guerre, ne paraissaient prendre aucune part à ce qui se passait dans le reste de l'Europe. Les royaumes du Nord nouvellement convertis n'étaient pas moins troublés, et d'ailleurs ils croyaient à la monarchie du pape comme à l'évangile, parce qu'on leur prêchait l'un et l'autre en même temps. En un mot, comme il n'y avait proprement ni souverains, ni magistrats, ni sujets, on ne voyait que des princes faibles, des tyrans et des peuples opprimés.

Tout était donc divisé et dans un mouvement continuel, où rien ne se pouvait conserver dans le même état. Il y avait seulement une faction qui, se répandant de toutes parts, agissait toujours et partout avec les mêmes vues. Semblable en quelque sorte à cette âme universelle qui, selon les anciens philosophes, remuait le chaos; mais avec cette différence qu'elle le remuait seulement pour le conserver, et pour empêcher la lumière de naître. Il semble que cette faction devait enfin tout subjuguer. Or elle était elle-même soumise aux papes : je veux parler du clergé.

Conduite qui aurait pu donner aux papes la plus grande puissance.

Si dans de pareilles circonstances la cour de Rome se fût conduite avec circonspection et sans rien précipiter, le pape serait devenu le seigneur suzerain de toute l'Europe, et son empire aurait

duré tant qu'il n'aurait point abusé de son autorité, ou qu'il aurait maintenu l'ignorance. Il fallait que, parlant et agissant seulement comme le premier pasteur des fidèles, il n'usât de sa puissance que pour ramener l'ordre; qu'il se donnât pour arbitre entre les souverains, sans paraître vouloir être leur juge; qu'enfin il ne s'élevât que contre les abus, d'abord contre les plus crians, et dont tout le monde avait à se plaindre. Les peuples, accablés depuis si long-temps sous le poids de l'anarchie, étaient préparés à se soumettre à un législateur qui serait devenu leur père; les censures qu'on redoutait auraient hâté l'ouvrage, si on les eût employées avec sagesse, et cet empire eût été beau parce qu'il eût été juste.

Une conduite opposée a préparé leur chute.

Mais au contraire les papes ont cru augmenter leur autorité en augmentant les désordres. Leur maxime a été de diviser pour commander; maxime triviale de ces petits politiques qui réussissent quelquefois par des moyens injustes, et qui sont tôt ou tard la victime de leur ambition. Une puissance qui se forme dans le désordre ne peut être que passagère, parce qu'elle est détruite par les mêmes causes qui l'ont produite. Parcourez l'histoire, et vous verrez que les souverains les plus justes ont toujours été les plus puissans et le plus solidement établis. Auguste en était bien persuadé, puisqu'après s'être élevé par des attentats, il se crut forcé à devenir juste pour ne pas tomber.

Parce qu'elle a forcé l'Europe à ouvrir les yeux.

Dans les siècles d'ignorance on n'en savait pas assez pour combattre toutes les prétentions des papes; on céda, tant qu'en cédant on conservait encore quelque chose : quand ils voulurent tout usurper, l'intérêt fit naître enfin des doutes. On raisonna d'abord assez mal; mais c'était déjà beaucoup que d'oser raisonner.

C'est Grégoire VII qui a l'avantage d'avoir ouvert les yeux à toute la chrétienté; il a préparé le décadence d'une puissance qu'il a voulu trop étendre. Voyons quelle a été sa conduite.

Commencement des querelles entre Henri IV et Grégoire VII.

Godefroi, archevêque de Milan, avait été excommunié pour être parvenu à l'épiscopat par simonie; et, comme bien loin de se soumettre, il avait entraîné dans son parti tous les évêques de Lombardie, le premier soin de Grégoire fut de faire exécuter l'excommunication qui avait été portée; et ce fut l'origine des démêlés qu'ils eut avec Henri, parce que cet empereur protégeait l'archevêque de Milan et les évêques de Lombardie. 1073.

Décret de Grégoire contre les prêtres simoniaques et concubinaires.

Henri, alors occupé de la guerre de Saxe, n'osait résister ouvertement au pape; et cependant il ne voulait pas abandonner les évêques qui s'étaient mis sous sa protection. Il invita le pape à joindre son autorité à la sienne pour remédier aux abus, avouant les fautes qu'il avait faites jusqu'alors, et montrant beaucoup de soumission au saint-siége. Grégoire, content des dispositions où était l'empereur, tint à Rome un con-

1074. cile contre les prêtres simoniaques, concubinaires ou mariés, et il envoya des légats en Allemagne, pour y tenir un nouveau concile, pour y recevoir les décrets de celui de Rome, et pour obliger Henri d'abandonner les évêques de Lombardie.

Mauvaise raison de Henri pour empêcher qu'à ce sujet il se tienne un concile en Allemagne

Les évêques d'Allemagne, simoniaques pour la plupart, s'opposaient à la tenue d'un concile, dans lequel ils prévoyaient qu'ils seraient condamnés; et Henri se refusa à la demande des légats, sous prétexte que les archevêques de Brême et de Mayence, établis vicaires du saint-siége par les prédécesseurs de Grégoire, pouvaient seuls convoquer un concile. Cette raison n'était pas bonne; car on ne pouvait pas contester au pape le privilége de pouvoir changer ses vicaires. Si Henri, et les évêques qui le conseillaient, eussent été mieux instruits de l'histoire des premiers siècles de l'Église, on ne se fût pas borné à ne pas reconnaître les pouvoirs des légats, on eût encore nié ceux des archevêques de Brême et de Mayence, ceux de Grégoire même, et l'empereur eût répondu que dans ses états aucune puissance n'avait droit d'assembler un concile sans son agrément.

Henri reçut d'ailleurs parfaitement bien les légats; il écrivit au pape pour l'inviter à chercher quelques moyens de conciliation; il se soumit encore au saint-siége; mais il s'y soumit trop, car il ne pesa pas les expressions dont il se servait, et cependant il donnait des droits sur lui.

Tout le clergé de la chrétienté se soulève contre le décret de Grégoire.

Le décret contre les prêtres simoniaques, mariés ou concubinaires, souleva tout le clergé, non-seulement en Allemagne, mais encore en France et en Italie. Plusieurs déclaraient qu'ils aimaient mieux quitter le sacerdoce que le mariage, et q'alors le pape verrait où il pourrait trouver des anges pour gouverner les églises à la place des hommes qu'il dédaignait. Telle était alors la corruption.

Ce pape veut que le bras séculier force le clergé à se soumettre, quoiqu'il reconnaisse que ce moyen est nouveau.

Cette résistance ne fit qu'allumer le zèle de Grégoire; et il écrivit aux princes d'employer la force même pour contraindre le clergé à se soumettre aux décrets du concile de Rome. Ce qu'il y a de plus remarquable dans sa lettre, dit l'abbé Fleuri, c'est que le pape reconnaît la nouveauté de ce moyen, de faire observer les canons par la force du bras séculier.

1075.
Henri le fait déposer dans le concile de Worms.

Grégoire tint un second concile à Rome, renouvela les décrets du premier, déposa des évêques ou les suspendit, et excommunia plusieurs personnes de la cour de l'empereur. Comme la guerre avec les Saxons n'était pas encore terminée, Henri dissimulait par la crainte qu'il avait de se jeter dans de nouveaux embarras; il promettait donc de satisfaire le pape; et cependant il n'exécutait aucune de ses promesses. Grégoire démêla les vues de l'empereur, et, voulant saisir un moment aussi favorable, il lui envoya des légats pour lui ordonner de venir à Rome se défendre

des accusations intentées contre lui, et pour lui déclarer qu'il serait excommunié s'il refusait de s'y rendre; mais les circonstances avaient changé; car Henri venait de terminer glorieusement la guerre lorsque les légats lui apportèrent les ordres du pape. Croyant donc n'avoir plus rien à ménager avec un sujet qui osait se porter pour juge de son souverain [1], il convoqua un concile qui se tint à Worms, et dans lequel Grégoire fut déposé.

1076. Grégoire excommunie Henri dans un concile tenu à Rome.

Le pape, à qui cette sentence des évêques d'Allemagne fut signifiée, assembla lui-même un concile à Rome, et prononça contre l'empereur une excommunication en ces termes :

« Saint Pierre, prince des apôtres, écoutez « votre serviteur, que vous avez nourri dès l'en« fance et délivré jusqu'à ce jour de la main des « méchans qui me haïssent, parce que je vous « suis fidèle. Vous m'êtes témoin, vous et la sainte « mère de Dieu, saint Paul votre frère, et tous « les saints que l'église romaine m'a obligé malgré « moi à la gouverner, et que j'eusse mieux aimé « finir ma vie en exil que d'usurper votre place « par des moyens humains; mais, m'y trouvant « par votre grâce et sans l'avoir mérité, je crois

[1] Le pape avait été sujet de Henri III, il l'était donc de Henri IV, qui avait succédé à tous les droits de son père. Grégoire VII l'avait reconnu lui-même pour son souverain; car, ayant été élu, ne s'avouait-il pas sujet lorsqu'il demandait que son élection fût confirmée par Henri IV.

« que votre intention est que le peuple chrétien « m'obéisse suivant le pouvoir que Dieu m'a « donné à votre place de lier et de délier au ciel « et sur la terre. C'est en cette confiance que, « pour l'honneur et la défense de l'Église, de la « part de Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-« Esprit, et par votre autorité, je défends à Henri, « fils de l'empereur Henri, qui, par un orgueil « inoui, s'est élevé contre votre église, de gou-« verner le royaume Teutonique et l'Italie; j'ab-« sous tous les chrétiens du serment qu'ils lui « ont fait ou feront, et je défends à personne de « le servir comme roi; car celui qui veut donner « atteinte à l'autorité de votre église mérite de « perdre la dignité dont il est revêtu; et, parce « qu'il a refusé d'obéir comme chrétien, et n'est « point revenu au Seigneur qu'il a quitté en com-« muniquant avec des excommuniés, méprisant « les avis que je lui avais donnés pour son salut, « vous le savez, et se séparant de votre église, « qu'il a voulu diviser, je le charge d'anathème « en votre nom, afin que les peuples sachent « même par expérience que vous êtes Pierre, « que sur cette pierre, le fils du Dieu vivant a « édifié son église, et que les portes de l'enfer ne « prévaudront point contre elle. »

Cette sentence, jusqu'alors sans exemple, cause des soulèvemens contre Henri.

Cette sentence, qui était sans exemple, fut publiée; et Grégoire écrivit encore en Allemagne pour achever de soulever le peuple, et pour faire

élire un autre souverain, si Henri ne se convertissait pas; exigeant d'ailleurs que la nouvelle élection s'y fît du consentement et de l'autorité du saint-siége. Les moines, qui furent des premiers à se joindre à lui, ne cessèrent dans leurs écrits et dans leurs sermens de traiter Henri de schismatique et d'hérétique; et les ennemis de ce prince, voyant les esprits ébranlés, songèrent à profiter de cette disposition pour l'accabler. Ainsi l'ignorance, le fanatisme et l'ambition, tout armait les peuples contre leur souverain.

Elle aliène jusqu'aux évêques qui avaient déposé Grégoire.

Il semble au moins que les évêques qui avaient déposé Grégoire auraient dû faire peu de cas d'une excommunication portée par un homme qu'ils ne reconnaissaient plus pour pape. Cependant, soit faiblesse, soit tout autre motif, le plus grand nombre abandonna l'empereur; il arriva même que ceux qui lui restèrent attachés le défendirent mal; car ils ne doutaient pas que l'excommunication ne dépouillât un souverain de tous ses droits, et ils soutenaient seulement qu'un roi ne peut être excommunié.

On déclare que Henri perdra la couronne, si dans un an il n'est pas relevé de son excommunication.

Henri, trop faible pour agir d'autorité, temporisait, lorsqu'il se tint une assemblée à Tibur, dans laquelle les légats du pape, après l'avoir chargé de bien des crimes, conclurent à mettre la couronne sur la tête d'un autre prince : cependant, après plusieurs débats, on convint de tenir une autre assemblée à Augsbourg, où le pape se

trouverait, et où, après avoir écouté les raisons des deux parties, il condamnerait l'empereur ou le renverrait absous; et on déclara à ce prince que si dans un an il n'était pas relevé de son excommunication, il serait privé du trône sans espérance d'y remonter.

Henri se hâta de passer en Italie, appréhendant les suites d'une assemblée où ses ennemis seraient en plus grand nombre, et se flattant d'apaiser le pape par sa soumission. Il croyait d'ailleurs pouvoir compter sur l'impératrice Agnès, sa mère, sur la duchesse Béatrix, sa tante, et sur la comtesse Mathilde, sa cousine germaine. Ces princesses, très-puissantes en Italie, avaient en effet beaucoup de crédit auprès de Grégoire; mais elles lui étaient aussi tout-à-fait dévouées; et, bien loin d'être disposées à prendre la défense de l'empereur, elles ne songeaient qu'à le poursuivre. Mathilde, souveraine de Mantoue, de Reggio, de Parme, de Lucques et d'une partie de la Toscane, venait de remettre au pape toutes ses troupes et toutes ses places.

Fausse démarche de Henri.

A l'arrivée de Henri, le bruit se répandit qu'il était venu pour déposer le pape: déjà les Lombards lui offraient à l'envi leurs services; et Grégoire, qui était en chemin pour se rendre en Allemagne, alarmé lui-même, s'était retiré dans le château de Canosse près de Reggio. Cependant 1077.
Henri persistant dans son premier dessein, ne

songea qu'à négocier pour obtenir son absolution. Qu'il vienne, dit le pape, et qu'il répare par sa soumission l'injure faite au saint-siége.

Son humiliation. La forteresse de Canosse avait trois enceintes. Henri, introduit dans la seconde sans aucune marque de sa dignité, nus pieds, vêtu de laine sur la chair, passa le premier jour sans manger jusqu'au soir. Pendant deux autres, il attendit de la même manière les ordres du pape. Enfin le quatrième, Grégoire lui donna audience, et convint de l'absoudre, à condition qu'il se rendrait à la diète générale des seigneurs allemands, au jour et au lieu qui lui seraient indiqués; qu'il répondrait aux accusations intentées contre lui, et dont le pape serait juge; que suivant qu'il serait jugé innocent ou coupable, il garderait la couronne ou y renoncerait; que, jusqu'au jugement, il ne porterait aucune marque de sa dignité et ne prendrait aucune part au gouvernement de l'état; que, si après s'être justifié, il était maintenu sur le trône, il serait toujours soumis et obéissant au saint-siége; enfin que, s'il manquait à quelqu'une de ces conditions, il serait tenu pour convaincu, et que les Allemands auraient la liberté d'élire un autre souverain.

Il arme. Henri se rendit méprisable par cette humiliation; il aliéna les Lombards, qui furent d'autant plus indignés de sa démarche, qu'ils rejetèrent eux-mêmes avec mépris l'absolution que Gré-

goire leur fit offrir. Ils parlaient déjà de donner la couronne au fils de ce prince, et d'élire un autre pape, lorsque Henri rompit le traité qu'il venait de faire, et dont il s'excusa en alléguant le bien de la paix. Il ramena par ce moyen une partie des Lombards, et il se vit à la tête d'une armée.

Embarras de Grégoire entre Henri IV, et Rodolphe de Suabe, que les Allemands ont élu à sa sollicitation.

Cependant les Allemands, assemblés à Forcheim, venaient d'élever sur le trône Rodolphe, duc de Suabe, et le pape n'avait pu se rendre en Allemagne ni retourner à Rome. Henri armé l'embarrassait. Il n'osait plus se déclarer contre lui, parce qu'il commençait à le craindre; et il ne pouvait refuser d'approuver l'élection du nouveau souverain, puisqu'il l'avait sollicité. Honteux de reculer, il n'avait pas le courage d'avancer dans la route où il s'était engagé. Il envoyait des légats à Henri comme à Rodolphe : il paraissait reconnaître deux rois à la fois. Ainsi, après avoir divisé l'Allemagne par un faux zèle, il augmentait la division par une timidité qui ne permettait plus de savoir auquel souverain on devait obéir; et cependant il armait tous les citoyens les uns contre les autres. Les Allemands lui représentaient les désordres qu'il faisait naître en montrant de la réserve pour les deux partis. Nous croyons, lui disaient-ils, que vos intentions sont pures; mais vous agissez par des vues trop fines pour nous, et nous sommes trop grossiers pour les pénétrer. Grégoire répondait mal, parce

qu'il ne voulait pas avouer son imprudence et qu'il n'osait pas la soutenir.

Il tient deux conciles.

Il eut la liberté de se déclarer ouvertement, lorsque Henri, forcé de marcher contre Rodolphe,
1078. prit enfin le parti de quitter l'Italie; et il tint deux conciles dans la même année; mais, comme il avait balancé jusqu'alors, il suspendit encore son jugement : il arrêta seulement qu'il enverrait des légats en Allemagne pour juger entre Rodolphe et Henri, excommuniant d'ailleurs tous ceux qui s'opposeraient à la commission des légats. Dans ces conciles, il suspendit, déposa et excommunia plusieurs évêques, et défendit, sous peine d'excommunication à tout laïc, quel qu'il fût, de donner l'investiture des bénéfices.

Il défend aux princes laïcs de donner l'investiture des bénéfices, avec combien peu de fondement.

Jusqu'à Grégoire VII, on n'avait point contesté aux souverains le droit de donner aux évêques et aux abbés l'investiture par la crosse et par l'anneau; et ce droit était fondé en raison, surtout par rapport aux fiefs qui faisaient la plus grande partie des richesses des églises. Car dans le gouvernement féodal, tout fief vacant retournait au suzerain; il le pouvait garder ou donner à sa volonté; et, s'il était dans l'usage de le conférer à l'évêque élu, ce n'est que parce qu'il approuvait le choix qui avait été fait. L'élection, la consécration même ne donnait aucun droit à ces sortes de domaines; on n'en pouvait prendre possession qu'en vertu de l'investiture. Vous voyez

par-là que les princes laïcs avaient la plus grande part dans les élections; car on ne pouvait manquer d'élire et de consacrer ceux qu'ils voulaient investir, parce qu'autrement les églises auraient été dépouillées de la plus grande partie de leurs biens.

Voilà les investitures que Grégoire VII condamna dans plusieurs conciles. Elles attachaient les ecclésiastiques à leurs maîtres légitimes: c'en était assez pour être désapprouvées par un pontife qui aurait voulu que le clergé de toute la chrétienté n'eût dépendu que du saint-siége.

Il eût été à souhaiter que dans la solennité des investitures les princes eussent pris la précaution de distinguer les fiefs, de l'épiscopat. Ils y pensèrent d'autant moins que les évêques aimaient eux-mêmes à confondre en leur personne les droits du sacerdoce avec ceux de la souveraineté. C'est pourquoi par la formule des investitures les suzerains laïcs paraissaient donner l'épiscopat même.

Mauvais raisonnement qu'il fait à cette occasion.

Cependant, comme il était généralement reconnu que la consécration seule fait l'évêque, il est certain que cette confusion ne pouvait jeter dans aucune erreur. Mais Grégoire VII feignit d'y tomber. Quoique les princes laïcs n'eussent pas la prétention de donner l'épiscopat, il leur soutint qu'ils l'avaient. Parce que dans la solennité des investitures ils donnaient la crosse et

l'anneau, il les accusa de s'arroger le droit de donner la puissance spirituelle, dont la crosse et l'anneau sont les symboles : il nomma les investitures le don de l'épiscopat, et cette dénomination suffisait pour soulever contre cet usage ceux qui se laissent tromper par un mot, c'est-à-dire le plus grand nombre.

Plusieurs évêques condamnent son entreprise.

Tous les évêques n'approuvèrent pas néanmoins cette entreprise de Grégoire. Plusieurs reconnurent avec raison que les suzerains laïcs ont le droit de donner l'investiture des biens de l'Église, et qu'il importe peu qu'ils se servent à cet effet de l'anneau, de la crosse, ou de tout autre chose. Malgré Grégoire et ses conciles, l'empereur conserva ses droits à cet égard : il en fut de même du roi de France et de celui d'Angleterre.

Grégoire excommunie Henri, et lui ôte toute force dans les combats. 1080.

Pendant qu'on disputait sur les investitures, la guerre continuait en Allemagne. Rodolphe avait eu même quelques avantages. Ils n'étaient pas décisifs; mais Grégoire mal instruit crut n'avoir plus de ménagemens à garder. Il adressa donc encore la parole à saint Pierre et à saint Paul; et, leur rendant compte de ce qui s'était passé, il renouvela l'excommunication contre Henri, le liant par l'autorité apostolique, non-seulement quant à l'esprit, mais quant au corps, et lui ôtant toute prospérité, en sorte qu'il n'eût plus aucune force dans les combats, et qu'il ne gagnât de sa vie aucune victoire. Ce pape prétendait donc régler le

sort des armes en vertu du pouvoir de lier et de délier. Cette prétention était un peu trop hasardée; mais, si l'événement eût répondu à ses vues, sans doute que de ce jour-là les papes auraient été en possession de donner la victoire. Grégoire n'en doutait pas lui-même, car il menaça des plus grands malheurs en cette vie et en l'autre ceux qui resteraient attachés au parti de Henri; et il promit à ceux qui seraient fidèles au saint-siége les plus grandes prospérités dans ce monde, en attendant la vie éternelle : afin même d'assurer la couronne à Rodolphe, il lui en envoya une autour de laquelle était un mauvais vers latin.

Cependant Henri défait Rodolphe, et fait déposer Hildebrand dans un concile.

L'empereur, ayant assemblé un concile où Hildebrand fut déposé pour la seconde fois, et où Guibert, archevêque de Ravenne, fut choisi pour occuper le saint-siége, marcha contre Rodolphe, qui fut défait et perdit la vie.

Grégoire s'était allié de Robert Guiscard, 1081.

Grégoire avait eu la prudence de s'assurer un secours, en se réconciliant avec Robert Guiscard qu'il avait d'abord excommunié. Mais ce prince venait de s'engager dans une guerre lorsque Henri passait les Alpes pour contraindre le pape à changer de conduite. Il avait armé en apparence pour l'empereur Michel Ducas, dont le fils avait épousé sa fille Hélène, et qui avait été détrôné et enfermé par Nicéphore Botoniates. Afin même d'attirer les Grecs dans son parti, il menait avec lui un imposteur qui se disait l'empereur Michel, échappé

des fers; et, quoique par une nouvelle révolution Alexis Comnène eût chassé du trône Nicéphore, et rendu la liberté à la princesse Hélène, il ne changea rien à son premier dessein, parce que dans le vrai il ne cherchait qu'un prétexte à de nouvelles conquêtes. Il s'était rendu maître de Corfou, et il avait remporté de grands avantages en Bulgarie, lorsque, cédant aux pressantes lettres de Grégoire, il laissa le commandement de l'armée à Bohémond, son fils aîné, et revint en Italie.

1084. Qui le délivre, lorsque Henri l'assiégeait dans le château Saint-Ange.

Pendant cette guerre d'Orient, quoique les Allemands eussent donné Herman, comte de Luxembourg pour successeur à Rodolphe, Henri, après avoir surmonté les difficultés qu'il rencontrait en Italie, assiégea Rome, força cette ville, fit introniser Guibert sous le nom de Clément III, reçut la couronne impériale des mains de cet antipape, et forma le siége du château Saint-Ange, où Grégoire s'était renfermé; mais il fut contraint de se retirer à l'approche de Robert, parce qu'il n'avait pas assez de force pour lui résister.

Il se retire à Salerne, où il meurt.

Grégoire, qui, ambitionnant l'empire de la chrétienté, n'avait pas seulement su ménager les Romains, se crut trop heureux d'avoir été délivré. Il se retira à Salerne, où il vécut comme en exil, ne se croyant pas en sûreté à Rome. Il confirma à son libérateur l'investiture des duchés de la Pouille, de la Calabre et de la Sicile; mais il eut assez de fermeté pour refuser d'y comprendre

la principauté de Salerne, le duché d'Amalfi et une partie de la Marche de Fermo, pays qu'il prétendait devoir appartenir au saint-siége. Il mourut l'année suivante.

Si Grégoire se révolta contre son souverain, il ne respecta pas davantage les autres princes de l'Europe. Il traita Philippe de tyran, d'homme chargé de crimes, menaça de le déposer, et écrivit quantité de lettres aux évêques et aux seigneurs pour soulever toute la France; mais les affaires d'Allemagne ne lui permirent pas de soutenir ces premières démarches.

1085. Conduite de ce pape avec les autres souverains, et ses prétentions.

Il menaça aussi de sa disgrâce le roi d'Angleterre : cependant il se conduisit avec plus de retenue, parce que Guillaume n'était pas homme à se laisser facilement intimider.

Il menaça Orsoque, souverain de Sardaigne, de le dépouiller de cette île, s'il ne se reconnaissait pas pour vassal du saint-siége. Il excommunia Nicéphore, empereur de Constantinople, et il écrivit aux rois chrétiens d'Espagne : « Je crois « que vous n'ignorez pas que depuis plusieurs « siècles saint Pierre est le propriétaire du royaume « d'Espagne; que, quoique ce pays ait été envahi « par les infidèles depuis long-temps, on ne peut « lui en disputer la propriété avec justice, et qu'il « appartient au saint-siége apostolique. » Sur ce droit imaginaire, il ne leur permettait de faire des conquêtes sur les Sarrazins qu'à condition

qu'ils lui rendraient hommage et lui paieraient un tribut; ajoutant que s'ils en usaient autrement il agirait contre eux par les censures et par l'interdit.

En un mot, il s'établit le juge de tous les souverains. Toujours prêt à lancer des excommunications sur ceux qui ne voudraient pas se soumettre, il donnait à tous tantôt des conseils, tantôt des ordres, envoyant dans chaque royaume des légats pour observer ce qui s'y passait, et pour porter ses décrets. Il croyait surtout avoir des droits incontestables sur les peuples nouvellement convertis; enfin sa vigilance se portait sur toutes les nations chrétiennes, depuis l'Afrique jusqu'en Norwége et en Russie.

Autorité qu'il s'est arrogé sur toutes les églises d'Occident.

Le clergé principalement acheva d'être subjugué. Les droits des métropolitains disparurent sous un pontife qui s'arrogeait à lui-même le gouvernement immédiat de l'Église. L'ancienne police fut abolie. Il ne pouvait rester aucune trace de la hiérarchie ecclésiastique, dès que le pape se fut réservé à lui seul la connaissance des affaires, le pouvoir d'assembler des conciles, la puissance législative, et le droit de juger souverainement de tout. Cependant cet abus devenait la source de plusieurs autres, car il fallait que les affaires fussent jugées à Rome, ou qu'elles le fussent sur les lieux. Dans le premier cas, les évêques étaient dans la nécessité d'abandonner leurs églises. Les

désordres devaient donc se multiplier de plus en plus; et il n'en résultait aucun avantage, parce que cette marque de soumission au saint-siége assurait d'ordinaire aux accusés un jugement favorable, quelle qu'eût d'ailleurs été leur conduite. Dans le second cas, les affaires étaient jugées par des évêques que le pape avait choisis dans chaque royaume pour le représenter, et plus souvent par des légats qu'il envoyait de Rome, et pour lesquels il avait plus de confiance. Ces prélats, défrayés partout où ils passaient, marchaient avec un faste à charge à toutes les églises; ils exerçaient leur despotisme sans égard pour les usages dont ils ne daignaient pas s'instruire : encore arrivait-il que les jugemens qu'ils portaient à la tête du concile n'étaient pas définitifs. Les parties qui se croyaient lésées pouvaient en appeler au pape, qui ne cherchait qu'un prétexte pour juger par lui-même : il fallait donc encore faire le voyage de Rome. Ainsi l'Église devenait une espèce de monarchie, dans laquelle les évêques n'étaient que les sujets du pape, des courtisans intéressés à soutenir ses démarches, ou des ministres aveugles de ses volontés. Les églises particulières étaient ruinées par les dépenses auxquelles on les forçait; les affaires étaient jugées par des commissaires, et l'intérêt du souverain pontife était la première loi. Celui qui refusait de reconnaître ce nouveau tribunal était toujours condamné; et le coupable,

qui devenait innocent par sa soumission seule, s'assurait l'impunité à l'abri du saint-siége. Ce n'est là qu'une légère idée des abus qui régnaient. Il faut lire sur ce sujet le quatrième discours de l'abbé Fleuri.

Comment les cardinaux s'élèvent.

C'est vers le temps de Grégoire VII que les cardinaux, qui n'étaient d'abord que des prêtres, des diacres, ou seulement des sous-diacres, commencèrent à s'élever au-dessus des évêques, et à avoir la plus grande part à l'élection des papes. Ce nom qu'on leur donnait ne marquait dans l'origine que l'union que les ecclésiastiques étrangers contractaient avec une église à laquelle ils s'attachaient [1]; et il y avait des cardinaux dans bien des églises. Mais comme les cardinaux romains étaient souvent les légats du saint-siége, ils en exercèrent toute l'autorité dans les lieux où ils étaient envoyés. C'est pourquoi les évêques se firent une habitude de leur obéir, s'accoutumant insensiblement à les regarder comme leurs supérieurs. Ce premier avantage leur en procura un autre; car, dès qu'ils occupèrent le premier rang, ils ne purent manquer d'avoir plus d'influence dans les affaires, et par conséquent dans l'élection des

[1] C'est l'explication que Giannone en donne, et elle peut être conforme aux usages des églises d'Italie. Cependant il y avait, dès le second siècle, des prêtres qu'on nommait cardinaux parce qu'ils desservaient les principales églises, et qu'ils étaient alors ce que sont aujourd'hui nos curés.

papes. Il s'élèveront même encore, parce qu'il sera de l'intérêt du saint-siége d'augmenter la considération de ses ministres; et nous les verrons se prétendre égaux aux rois, et supérieurs aux autres souverains.

Grégoire VII n'a fait que du mal.

Les écrivains ont jugé différemment de Grégoire. Je ne fouillerai pas dans son âme; mais il me paraît difficile de concilier avec un zèle sincère sa conduite et ses raisonnemens. Il fallait qu'il comptât beaucoup sur l'ignorance des peuples, ou qu'il fût bien ignorant lui-même. On le met cependant au nombre des grands hommes, parce qu'on juge d'ordinaire ainsi lorsqu'on entrevoit quelque chose de grand. Or Grégoire en effet a causé de grands désordres. Il a vu que ses prédécesseurs s'étaient fait des droits en formant des prétentions, et il a formé des prétentions. Les Allemands se soulevaient contre leur souverain, et il les a armés; en un mot, il a trouvé de la confusion partout, et il l'a augmentée. Quel bien a-t-il fait?

C'est sans connaître la politique que la cour de Rome s'est agrandie.

Il ne faut pas se faire illusion. Si les papes ont réussi, c'est moins par leurs talens que par la faiblesse des rois, l'ignorance des évèques et l'imbécillité des peuples. Ils n'ont même jamais fait de plan d'usurpation; mais ils ont pris ce qu'on leur a laissé prendre, parce qu'on ne savait rien contester. Ils ont fait ce que faisaient alors tous les seigneurs lorsqu'ils étaient les plus forts : ces seigneurs cependant n'étaient pas tous de grands

hommes; les papes avaient seulement l'avantage d'être sur un plus grand théâtre, et c'est ce qui nous en impose.

Cela en imposait à plus forte raison dans les siècles grossiers où ils s'agrandissaient. On crut voir la politique la plus profonde dans leur conduite; et leur réputation ayant été faite à cet égard, on a continué de voir de la même manière, quoiqu'on eût pu remarquer que leur grandeur diminuait à mesure que les lumières croissaient. Nous disons même encore par habitude que Rome est le centre de la politique; mais j'ai bien peur qu'elle ne soit aujourd'hui que le centre de quelques petites intrigues, propres tout au plus à couvrir d'une calotte rouge la tête d'un prélat ou d'un moine.

CHAPITRE II.

Jusqu'à la mort de Henri IV, empereur.

Henri IV soumet l'Allemagne.

L'empereur, ayant levé le siége du château Saint-Ange, quitta l'Italie; et ils se tint des conciles, qui n'étaient pas pour l'Allemagne un moindre fléau que les armées qui la ravageaient. Cependant Herman, forcé de céder, se retira en Saxe où il mourut; et Ecbert, marquis de Misnie, qui lui
1090. succéda, fut défait et perdit la vie. Les rebelles furent alors sans chefs; mais la guerre pouvait tou-

jours renaître, parce que, si Henri savait vaincre, il ne savait pas gouverner ses ennemis.

Victor III, monté sur le saint-siége en 1086, l'occupa pendant quelques mois, et eut pour successeur Urbain II. L'un et l'autre renouvelèrent les excommunications contre Henri et contre les laïcs qui donnaient l'investiture des bénifices. En vain les esprits sages continuaient de distinguer entre l'épiscopat et les biens des églises, ces deux papes, ne voulant point d'une distinction qui les eût désarmés, s'obstinaient à tout confondre. Ils eurent des troupes. L'antipape Clément III en eut également; et les deux partis s'enlevèrent tour à tour l'Église de saint Pierre. Mais la puissance de Henri en Italie s'étant fort affaiblie par son absence, il y revint; et les avantages qu'il remporta ouvrirent Rome à Clément III. Il repasse en Italie, où les troubles continuaient.

Cependant Conrad, fils aîné de Henri, corrompit les troupes avec l'argent qu'il reçut de la comtesse Mathilde. Il arma contre son père, se fit proclamer roi de Lombardie, et s'appuya des Normands, en épousant la fille de Roger, fils de Robert Guiscard. Urbain lui-même reçut ce fils dénaturé pour fils de l'Église, et promit de l'aider de ses conseils et de ses secours pour l'élever à l'empire : il exigea seulement de lui qu'il renonçât aux investitures. Conrad, son fils aîné, se révolte.

Dans le même temps, la peste, la famine et des orages furent une occasion d'abuser de la cré- Des fléaux ra-

viennent, et les prédicateurs persuadent aux peuples que Dieu les punit d'obéir à leur souverain légitime.

dulité des peuples. On leur persuada que le Ciel se déclarait contre eux, parce qu'ils obéissaient à un prince excommunié. Les chaires des prédicateurs retentirent du cri de la révolte, et les sujets coururent aux pieds des prêtres pour obtenir l'absolution du crime d'avoir obéi à leur légitime souverain. La révolution fut si subite et si générale, que Henri n'était plus en sûreté, ni en Allemagne, ni en Italie. Son unique ressource fut de se retirer dans une forteresse près des Alpes. Urbain cependant prêchait une autre guerre qui devait armer l'Europe contre l'Orient.

1095.

Occasion de la première croisade.

La Palestine ou Terre-Sainte était sous la domination des khalifes Phatimites, qui toléraient l'exercice de la religion chrétienne dans leurs états, et qui, moyennant une certaine rétribution, souffraient les pèlerinages que les chrétiens d'Occident faisaient au saint-sépulcre : il y avait même encore un patriarche à Jérusalem. Les chrétiens cependant, exposés aux insultes d'un peuple qui croyait les devoir haïr par principe de religion, gémissaient sous le joug des musulmans, et demandaient depuis long-temps des secours aux princes de l'Europe. Pierre l'Hermite, gentilhomme de Picardie, devenu pèlerin après avoir été ecclésiastique, soldat, marié et prêtre, entreprit le voyage de la Terre-Sainte, à pieds nus et couvert de haillons, pour aller pleurer ses péchés sur le saint-sépulcre. A son retour il fit une

peinture si vive de l'état malheureux des chrétiens en Judée, qu'Urbain forma le projet de les délivrer. Ainsi, pendant que Pierre allait de cour en cour, prêchant aux princes de prendre les armes contre les infidèles, Urbain prêchait la même chose dans des conciles : ils persuadèrent.

1095. Urbain II la prêche dans le concile de Clermont en Auvergne.

C'est dans le concile de Clermont en Auvergne que ce pape, après avoir prononcé contre Philippe une excommunication capable de causer une guerre civile en France, excita par un long discours les peuples à marcher contre les musulmans de la Palestine. Tous ceux qui s'enrôlèrent mirent sur leurs épaules une petite croix de drap rouge; ce qui les fit nommer croisés. Il fut arrêté qu'en considération des fatigues et des périls auxquels ils allaient s'exposer, ils seraient absous de leurs péchés, et dispensés de toute œuvre pénale; mais qu'ils seraient excommuniés s'ils ne remplissaient pas l'engagement qu'ils avaient contracté. Il ne fut donc plus possible de reculer. On ne mit pas en question si la guerre était juste, on n'y songea seulement pas; et cela n'était plus nécessaire, puisqu'on se trouvait entre l'excommunication et l'absolution. Il aurait au moins fallu songer aux moyens de la faire avec succès, en choisissant des chefs, et en établissant quelque discipline. Mais Urbain, dont la guerre n'était pas le métier, crut qu'il suffisait d'armer les peuples, et de les envoyer en Asie. Il n'avait pas

tenu à Grégoire d'être encore plus imprudent; car il avait déjà conçu le projet d'une croisade; il s'était assuré de cinquante mille hommes, et il les eût commandés lui-même si les affaires d'Allemagne lui avaient permis de penser à des conquêtes en Asie.

L'indulgence plénière, nouvellement inventée, est la solde des croisés.

L'absolution des péchés et l'exemption des œuvres pénales, qui servit de solde aux croisés, fut ce qu'on nomma indulgence plénière, chose jusqu'alors sans exemple. « De tout temps, dit « l'abbé Fleuri, l'Église avait laissé à la discrétion « des évêques de remettre quelque partie de la « pénitence canonique, suivant la ferveur des pé- « nitens et les autres circonstances; mais on n'a- « vait point encore vu qu'en faveur d'une seule « œuvre le pécheur fût déchargé de toutes les « peines temporelles dont il pouvait être rede- « vable à la justice de Dieu. Depuis plus de deux « siècles les évêques avaient beaucoup de peine à « soumettre les pécheurs aux pénitences canoni- « ques; on les avait même rendues impraticables « en les multipliant selon le nombre des péchés, « d'où était venu l'invention de les commuer pour « en racheter des années entières en peu de « jours. Or, entre les commutations de pénitence « on employait depuis long-temps les pèlerinages « de Rome, de Compostelle ou de Jérusalem, » et la croisade ajoutait les périls de la guerre.

« Les nobles, qui se sentaient pour la plupart

« chargés de crimes, s'estimèrent heureux d'avoir « pour toute pénitence leur exercice ordinaire, « qui était de faire la guerre, avec espérance, s'ils « étaient tués, de la gloire du martyre. Auparavant, « une partie de la pénitence était de ne point « porter les armes, et de ne point monter à che- « val : ici, l'un et l'autre était non-seulement « permis, mais commandé; en sorte que les croisés « changeaient seulement d'objet, sans rien changer « en leur manière de vivre. La noblesse entraî- « nait le petit peuple, dont la plupart étaient des « serfs attachés aux terres, et entièrement dépen- « dans de leurs seigneurs; et plusieurs sans doute « aimaient mieux les suivre dans ce voyage que « de demeurer chez eux occupés à l'agriculture « et aux métiers. »

Ces réflexions de l'abbé Fleuri vous préparent à comprendre comment vont se former des armées innombrables. On croira qu'il suffit de marcher à la Terre Sainte pour assurer son salut. Non-seulement les laïcs se croiseront, mais encore des moines, des prêtres, des évêques, des femmes, et même des religieuses. Nous verrons par quelles œuvres ces hordes de chrétiens gagneront l'indulgence plénière.

Depuis plusieurs siècles on croyait de bonne foi qu'on peut et qu'on doit même répandre la religion par les armes. Il ne faut donc pas s'étonner si une guerre entreprise pour recouvrer les saints

lieux a paru juste, pieuse et méritoire. L'usage, qui paraît autoriser les abus jusque dans les siècles éclairés, doit nous rendre indulgens pour nos pères qui vivaient dans des temps de ténèbres. S'ils ont eu des préjugés, n'en avons-nous pas? Et n'avons-nous pas besoin de l'indulgence de la postérité? Y a-t-il si long-temps que nous avons nous-mêmes ouvert les yeux sur l'abus des croisades? Et n'a-t-on pas cru jusqu'à nos jours que la religion est intéressée à défendre ces sortes de guerres? Tel est le sort des préjugés : ils s'établissent dans des temps d'ignorance, ils durent encore lorsque la lumière a dissipé les ténèbres, et il faut des siècles pour les détruire.

1096. Premières expéditions des croisés.

La guerre commença par des brigandages que commirent en Hongrie et en Bulgarie quatre-vingt mille hommes qui marchaient sous les ordres de Pierre l'Hermite et de Gauthier *Sans-Avoir*; mais ils furent presque tous exterminés par les chrétiens, sur qui ils avaient voulu faire l'essai de leurs armes; et les deux chefs n'en sauvèrent qu'un petit nombre, avec lesquels ils vinrent camper aux environs de Constantinople. Les Hongrois, voyant ensuite arriver une autre multitude de pèlerins qui portaient des croix rouges, les prirent à ce signe pour des brigands; et sans autre examen ils les massacrèrent. Cette troupe était conduite par un prédicateur allemand. Deux cent mille hommes sans chef marchèrent sur les traces de ces pre-

miers. Ils égorgèrent les juifs qu'ils trouvèrent à Mayence, à Cologne, à Worms, etc., et gagnèrent les indulgences en Hongrie, où ils périrent comme ceux qui les avaient précédés. Voilà les expéditions de la première année.

L'Asie mineure fut le tombeau des croisés qui étaient arrivés jusqu'à Constantinople. Un nommé Rainaud, qui était à la tête d'une troupe d'aventuriers allemands et lombards, en fit bientôt des martyrs ou des esclaves; et, renonçant lui-même aux indulgences, il embrassa le mahométisme pour conserver ses jours. Gautier Sans-Avoir ayant perdu la vie dans un combat, les Turcs passèrent au fil de l'épée tous ceux qui l'avaient suivi, réservant seulement pour leurs sérails les enfans, les jeunes filles et les religieuses. Enfin Pierre, avec le secours des généraux de l'empereur grec, reconduisit à Constantinople les débris de sa horde, c'est-à-dire trois mille hommes.

Autre expédition dont les les chefs sont des seigneurs qui ont engagé leurs domaines.

Cependant plus de quatre cent mille hommes étaient arrivés à Constantinople. A en juger par les noms ce ne sont pas des aventuriers qui les commandent. Ils ont pour chefs Godefroi de Bouillon, duc de Lorraine; Raimond comte de Toulouse; Robert, comte de Flandre; Robert, duc de Normandie; Étienne, comte de Chartres et de Blois; Hugues, frère de Philippe; Boémond, fils de Robert Guiscard; Adhémar, évêque du Puy, que le concile de Clermont avait nommé

chef de cette entreprise, et une multitude d'autres seigneurs.

Pour fournir aux frais de ce pèlerinage, Robert, duc de Normandie, et fils aîné de Guillaume le Conquérant, engagea son duché à son frère Guillaume II, qui lui avait déjà enlevé l'Angleterre. Les autres pour la plupart avaient aussi engagé leurs domaines, et plusieurs même les avaient vendus; abandonnant les états qu'ils avaient en Europe pour en aller fonder d'autres en Asie. On eût dit que ces héros, comme Alexandre, ne se réservaient que l'espérance : ils ne lui ressemblaient qu'en cela. C'était ordinairement le clergé qui achetait les terres qu'on vendait pour entreprendre cette guerre de religion.

Quelques-uns de ces seigneurs, n'ayant rien, profitaient du délire général pour réaliser leurs espérances. Tel était Boémond, à qui les états de Robert Guiscard auraient dû appartenir; mais Roger son frère s'en était rendu maître.

Alexis Comnène, empereur de Constantinople, se hate de faire passer les croisés en Asie.

Alexis Comnène, attaqué tout à la fois en Asie par les musulmans et en Europe par les Tartares, avait demandé du secours au pape; et, ses ambassadeurs s'étant trouvés à Plaisance quand on s'occupait d'une croisade, il paraissait avoir trouvé en Occident les dispositions qu'il souhaitait. Mais il fut alarmé lorsqu'il vit ses états inondés d'une si grande multitude sans discipline. Il craignait que Boémond, qui lui avait déjà fait la guerre, ne

portât ses vues sur le trône de Constantinople : il connaissait d'ailleurs l'ambition des papes, leur jalousie contre le patriarche grec, et les droits qu'ils s'arrogeaient sur les royaumes schismatiques. En effet les croisés se conduisirent comme en pays ennemi; ils commirent toutes sortes de désordres. L'évêque du Puy voulait même que l'on commençât par le siége de Constantinople, et Boémond appuya cet avis; mais Alexis fut assez habile pour détourner l'orage dont il était menacé. Il engagea même les croisés à lui prêter hommage pour toutes les terres qu'ils conquerraient; et il se hâta de leur fournir les moyens de passer en Asie. L'armée était alors de cent mille hommes de cheval, et de six cent mille hommes de pied, en comptant les femmes pour des hommes. C'était beaucoup plus qu'il ne fallait pour conquérir l'Asie mineure, la Syrie et l'Égypte, si dans cette multitude il y eût eu de la discipline, des soldats et des généraux.

On commença la guerre par le siége de Nicée. Cette place fit une si grande résistance, que les assiégeans rebutés parlaient de se retirer. Cependant on fit de nouveaux efforts : la brèche fut ouverte; et on allait donner l'assaut, lorsqu'un officier d'Alexis ayant persuadé aux habitans de se rendre à son maître, enleva cette conquête aux croisés.

Siége de Nicée, qui se rend à l'empereur Alexis.

1097.

Kilidge Arslan régnait alors dans l'Asie mineure.

Kilidge Arslan.

battu deux fois, cesse de s'opposer au passage des croisés.

Il avait perdu une bataille pendant le siége. Il en perdit encore une ; et, considérant alors que ces Européens n'avaient pas dessein de s'établir dans ses états, il prit le parti de ne plus s'opposer à leur passage.

La plus grande partie de leur armée périt dans les chemins.

On s'aperçut bientôt que les croisés se divisaient par des vues particulières, et que chacun d'eux, songeant à former quelque part de nouveaux établissemens, la Terre-Sainte n'était plus que le prétexte de la guerre. Ils s'engagèrent imprudemment dans des chemins où la disette d'eau et de vivres en firent mourir un si grand nombre, que lorsqu'ils arrivèrent près d'Antioche l'armée était réduite à moins de la moitié.

Siége d'Antioche.

Il y avait neuf mois qu'on assiégeait cette place, lorsqu'on pouvait s'en rendre maître par les intelligences que Boémond s'était ménagées ; mais il voulait auparavant qu'on promît de la lui céder ; et le comte de Toulouse, qui la voulait pour lui-même, s'y opposait. Cependant l'armée diminuait tous les jours par les maladies qu'occasionaient les pluies, la chaleur et la famine. Un grand nombre de croisés las de souffrir s'était déjà même retiré, et un des généraux du sultan de Perse amenait deux cent mille hommes au secours d'Antioche. Il fallut donc accorder à Boémond tout ce
1098. qu'il voulait, malgré les oppositions du comte de Toulouse, et la ville fut prise ; mais il restait à forcer la citadelle, et à se défendre contre les Perses.

Les croisés, tout à la fois assiégeans et assiégés, se trouvèrent dans la plus cruelle situation : ils manquaient de tout. Des chefs même abandonnèrent l'entreprise, et Pierre l'Hermite fut des premiers à prendre la fuite.

Alors un prêtre, nommé Pierre Barthélemy, publia que Jésus-Christ lui avait révélé que si les chrétiens passaient trois jours dans le jeûne et dans la prière, ils trouveraient le fer de la lance qui lui avait percé le côté; que par ce fer ils seraient vainqueurs des ennemis. Les croisés, qui manquaient de vivres, n'eurent pas de peine à jeûner, et Barthélemy n'en eut pas davantage à leur faire trouver un fer. Cependant les chefs profitèrent de la confiance que cette fraude pieuse rendit aux soldats, et les Perses furent vaincus. Fraude pieuse.

Cette conquête ouvrit la Syrie aux croisés qui, après s'être assurés de plusieurs villes, vinrent mettre le siége devant Jérusalem. Ils forcèrent cette place le quarantième jour, égorgèrent tous les musulmans sans distinction d'âge ni de sexe, cherchèrent jusque dans les souterrains ceux qui se dérobaient à la mort, et se rendirent à pieds nus au saint sépulcre. Prise de Jérusalem. 1099.

Godefroi de Bouillon fut élu roi de Jérusalem; mais le légat d'Aimbert, choisi pour patriarche, voulant cette ville pour lui, prétendit qu'elle devait être donnée à Dieu; et en effet il fallut la donner à d'Aimbert. Il ne resta presque à Gode- Godefroi de Bouillon est élu roi de Jérusalem; mais la ville est donnée au patriarche.

froi qu'un titre, pour lequel encore il voulut recevoir l'investiture des mains du patriarche. Il est à remarquer que les croisés n'eurent point d'égard aux droits des évêques qu'ils trouvèrent dans les villes conquises, et qu'ils ne se souvinrent pas non plus des engagemens qu'ils avaient contractés avec Alexis.

La division des musulmans favorisait les entreprises des croisés.

Les seigneurs qui n'eurent point de principauté en Asie repassèrent en Europe, et Godefroi resta avec trois cents chevaux et deux mille hommes d'infanterie. C'était bien peu pour se soutenir; mais la Syrie était divisée entre plusieurs souverains musulmans, qui n'étaient pas moins ennemis les uns des autres qu'ils l'étaient des chrétiens. Cette division avait facilité les succès des croisés; et ces succès avaient répandu une consternation qui les faisait paraître redoutable malgré leur faiblesse.

1099. Cependant Henri IV avait fait rentrer les peuples dans le devoir.

Urbain mourut avant d'avoir su la prise de Jérusalem, et après avoir vu Henri se relever. Ce prince avait des ressources dans l'adversité; et, sans son humiliation à Canosse, on aurait pu dire qu'il ne s'est jamais abattu. Une partie des peuples avait ouvert les yeux, et plusieurs vassaux étaient revenus à lui; mais le clergé s'opiniâtrait dans la révolte. Henri néanmoins sut si bien manier les esprit dans une diète qui se tint
1099. à Mayence, que l'archevêque de cette ville fut déposé, parce qu'il osait encore soutenir le parti

des rebelles. Dans une autre diète, tenue à Aix-la-Chapelle, Conrad fut déclaré inhabile à succéder à l'empire; et Henri, second fils de l'empereur, fut élu roi des Romains. Il jura de ne jamais prendre les armes contre son père; précaution bien étonnante, et qui devint inutile.

L'empereur parcourut ensuite l'Allemagne, visitant les places, rendant la justice, établissant des tribunaux, et faisant des lois pour rétablir l'ordre autant que les circonstances pouvaient le permettre.

Mais ses soins pour achever de rétablir l'ordre soulèvent encore le clergé.

Une source des désordres était l'abus que le clergé faisait de son autorité. Comme il s'était attribué à lui seul le droit de juger les clercs, il les laissait jouir de l'impunité, ou il ne les condamnait qu'à des peines légères pour les plus grands crimes; et les laïcs étaient exposés aux excès de ces hommes, qui pouvaient tout et ne redoutaient rien. Henri fit un règlement qui comprenait trois articles : le premier, que les ecclésiastiques accusés d'un crime capital seraient jugés par un tribunal composé d'évêques et de seigneurs de la province; le second, que les affaires ecclésiastiques qui intéressaient tout le peuple seraient immédiatement portées à ce tribunal; le troisième, que sans le consentement des états de la province personne ne pourrait appeler à la cour de Rome, quand même il y serait cité par le pape. Une loi aussi juste et aussi sage souleva les évêques et les abbés,

qui s'adressèrent à Pascal II, successeur d'Urbain, et l'exhortèrent à la casser.

Pascal l'excommunie.

Clément III était mort en 1100, après avoir été chassé par les armes de Pascal; et trois autres antipapes s'étaient succédé et n'avaient fait que paraître. Le schisme était donc fini, et Pascal, maître du saint-siége, songeait à marcher sur les traces de Grégoire et d'Urbain. Il perdit un appui en 1101 par la mort de Conrad; mais, comme il en trouvait un puissant dans les dispositions du clergé d'Allemagne, il renouvela toutes les excommunications portées contre l'empereur.

Il porte Henri V à se révolter contre son père.

Cet anathème fit alors peu d'impression sur les seigneurs allemands; mais Henri, qui connaissait le pouvoir de ces censures sur des esprits portés à la rebellion et au fanatisme, entreprit d'en détourner les effets en publiant qu'il voulait céder l'empire à son fils, et marcher lui-même au secours des chrétiens de la Palestine. Ce dessein lui gagnait déjà l'affection des peuples, et même encore d'une partie du clergé; et tout était tranquille
1105. lorsque le roi Henri se hâta de prendre les armes à la sollicitation de Pascal, qui l'exhortait à secourir l'Église, c'est-à-dire à se révolter contre son père. Ce prince, soutenu par plusieurs seigneurs, se fit reconnaître dans la Saxe, et déclara dans un concile qu'il se soumettait au saint-siége, et qu'il était prêt de quitter les armes si son père voulait si soumettre.

Henri IV, trahi par son fils, est déposé et meurt.

L'empereur, ne voulant pas attendre que la révolte prît de nouvelles forces, convoqua une diète à Mayence, pour juger entre son fils et lui : le roi des Romains para ce coup. Comme il craignait que cette assemblée ne lui fût pas favorable, il feignit de rentrer dans le devoir, allant à son père avec confiance, et le priant les larmes aux yeux d'oublier le passé. L'empereur trompé se livra à son fils qui, l'ayant enfermé dans le château de Bingenheim, le fit déposer à Mayence. Ce malheureux prince, échappé de sa prison, trouva des sujets fidèles à Cologne et à Liége, même parmi le clergé qui combattit les prétentions de Rome. Il avait une armée; plusieurs seigneurs de l'empire étaient indignés de la conduite de son fils, et il pouvait s'attendre à une révolution favorable, lorsqu'il mourut à Liége, dans la cinquante-sixième année de son âge, et dans la cinquante-deuxième de son règne. 1106.

CHAPITRE III.

De l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, jusqu'à la seconde croisade.

Henri premier, roi d'Angleterre.

Guillaume II, qui avait tous les vices de son père sans en avoir les vertus, étant mort en 1100, Henri Ier, troisième fils de Guillaume le Conquérant, profita de l'absence de Robert, son frère

aîné, pour monter sur le trône d'Angleterre. Robert, à son retour ayant fait de vains efforts pour recouvrer cette couronne, n'y songeait déjà plus lorsque Henri lui déclara la guerre, lui enleva la Normandie, le fit prisonnier, et l'enferma dans un château pour le reste de ses jours.

Il renonce aux investitures qui lui sont contestées par Anselme, archevêque de Cantorbéri.

Les investitures troublèrent aussi l'Angleterre. Anselme, archevêque de Cantorberi, qui soutenait hautement les prétentions de l'Église, défendit de recevoir du roi les investitures; et Henri, qui fit saisir les revenus de cet archevêque, fut sur le point d'être excommunié par le pape Pascal; mais, après une contestation d'environ trois ans, Anselme consentit que les prélats fissent hommage au roi, et ce prince se désista du droit de les investir.

Louis VI donne l'investiture de la Normandie à Cliton, fils de Robert.

Louis le Gros, roi de France, qui voyait avec inquiétude la puissance du roi d'Angleterre, donna l'investiture de la Normandie à Guillaume Cliton, fils de Robert, à qui au moins ce duché appartenait. Ce fut le sujet d'une guerre dont les succès furent variés. Elle fut suspendue, elle recommença à plusieurs reprises jusqu'à la mort de Cliton, et elle continua encore quoique plus faiblement jusqu'à celle de Henri, arrivée en 1135. Deux ans
1137. après le roi de France mourut, lorsque Louis son fils épousa Éléonor, qui lui apportait en dot le duché de Guienne, un des plus grands domaines de la France.

Étienne, comte de Boulogne, est fait roi d'Angleterre, au préjudice de Mathilde.

Il y avait plusieurs années que Henri avait fait prêter serment à Mathilde, sa fille unique, à qui il fit ensuite épouser Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou. Ce prince était fils de Foulques, qui avait abandonné ses états pour aller prendre possession de la couronne de Jérusalem.

Cependant les Normands et les Anglais mirent sur le trône Étienne, comte de Boulogne, petit-fils par sa mère de Guillaume le Conquérant. Ils oublièrent leur serment, parce qu'ils préférèrent un souverain auquel ils pouvaient faire la loi. En effet Étienne assura par une charte les priviléges de la nation et les immunités du clergé; priviléges et immunités qui seront la cause de bien des troubles, car le peuple voudra les conserver, les rois tenteront de les abolir, et les esprits seront toujours dans une méfiance réciproque.

Vainqueur de ses ennemis, il tente d'abaisser le clergé, qui le fait déposer.

Étienne ne tarda pas à l'éprouver. Les seigneurs se plaignirent qu'il ne remplissait pas ses engagemens; ils prirent les armes; et le roi d'Écosse fit une irruption dans le Nord pour soutenir les droits de Mathilde: c'était au moins son prétexte.

Le roi d'Angleterre, actif et courageux, fit face à tous ses ennemis: il vainquit, et ses succès paraissaient lui promettre quelque repos lorsque, considérant les richesses, les troupes et les châteaux fortifiés des ecclésiastiques, il entreprit

d'abaisser le clergé pour n'avoir pas à le craindre; mais il fut cité dans un synode par un de ses sujets, l'évêque de Winchester, légat du pape; et, sur le refus qu'il fit de comparaître, la révolte devint si générale, qu'il fut déposé et mis aux fers.

Mathilde, qui ne ménage pas l'évêque de Winchester, est chassée, et Etienne rétabli.

Mathilde, qui sut profiter de cette conjoncture, monta sur le trône, fit bientôt des mécontens, et eut surtout l'imprudence de ne pas ménager l'évêque de Winchester. Ce prélat changea donc tout à coup: avec quelques excommunications prononcées contre les partisans de cette princesse, il rétablit Étienne, et Mathilde repassa la mer. Pendant ces troubles de l'Angleterre, la France avait été assez tranquille souis Louis VII: il n'y avait eu qu'une petite guerre, dans laquelle les troupes du roi ayant brûlé une église, ce prince crut ne pouvoir expier le péché de ses soldats qu'en faisant vœu d'aller brûler quelques mosquées en Palestine: il se préparait donc à cette sainte expédition.

1147. La question des investitures continuait de troubler l'empire d'Allemagne.

Cependant l'Allemagne et l'Italie offraient toujours les mêmes scènes. Henri V, assuré sur le trône, se hâta de promettre une obéissance filiale au pape. Ce n'était pas promettre beaucoup de sa part: aussi ne songea-t-il qu'à faire valoir ses droits. Lorsqu'il apprit que Pascal renouvelait dans des conciles la défense aux laïcs de donner les investitures, il arma et passa les Alpes.
1111. Le pape mit dans ses intérêts Richard II, prince

de Capoue; et Roger II, duc de la Pouille et de la Calabre.

Mauvais raisonnement de Pascal à ce sujet.

Il paraît qu'en 1095 Philippe I[er], roi de France, abandonna la solennité de la crosse et de l'anneau, afin de se soustraire aux anathèmes qu'Urbain II renouvela contre les investitures, dans le concile de Clermont en Auvergne; mais, en renonçant à cette cérémonie, les rois de France ne perdirent rien de leurs droits, car on ne pouvait prendre possession d'un bénéfice qu'en vertu d'un brevet qui tenait lieu d'investiture. Les évêques qui avaient des fiefs continuaient de rendre hommage; et ceux qui n'en avaient pas prêtaient serment de fidélité: Urbain même parut s'être prêté à cet accommodement. Pascal II se montra plus difficile; confondant l'Église avec les biens temporels dont elle jouit, il trouvait que les investitures rendaient la mort de Jésus-Christ tout-à-fait inutile. Car, disait-il, il est mort pour racheter son église, pour lui rendre la liberté; or elle est dans la servitude, si un évêque ne peut pas être élu sans le consentement de l'empereur, et s'il doit être investi par la crosse et par l'anneau. C'est-à-dire, selon ce pontife, que l'Église ne peut être libre qu'autant que les évêques cesseront d'être sujets, et que, parce qu'ils sont indépendans du souverain dans le spirituel, ils doivent l'être dans tout le reste.

Fausse démar-

Pascal prétendait plus encore: il soutenait que

che de ce pontife.

les évêques dérogeaient à leur caractère lorsqu'ils prêtaient serment de fidélité à leur souverain légitime, parce que leurs mains, consacrées au corps de Jésus-Christ, se souillaient entre les mains ensanglantées des princes laïcs. Il se prêta néanmoins à un accommodement bien étrange, car, Henri V ayant renoncé au droit d'investir les évêques et les abbés, il renonça pour le clergé d'Allemagne aux régales. On comprenait alors sous ce nom tous les domaines qui doivent hommage, et tous les priviléges des feudataires. En conséquence il ordonna aux évêques et aux abbés de rendre à l'empereur les duchés, les comtés, les marquisats, les châteaux, les monnaies, les justices, etc., c'était les ruiner; mais Pascal n'était pas fâché de les sacrifier à ses prétentions. Il me paraît qu'il s'aveuglait sur ses vrais intérêts; car la ruine du clergé d'Allemagne n'était certainement pas une chose avantageuse au saint-siége.

Après ces préliminaires, Henri vint à Rome, jugeant qu'il gagnait assez si le traité avait lieu, et qu'il rentrerait dans ses droits s'il n'était pas exécuté. La cérémonie du couronnement était le moment critique où l'on devait s'expliquer, et le traité allait être bientôt conclu ou rompu.

Pascal, saisi, cède les investitures à l'empereur.

Les évêques d'Allemagne s'opposèrent à un traité où l'on disposait de leurs biens: ils conseillèrent à l'empereur de faire arrêter le pape, qui ne le voulait plus couronner; et Pascal fu

saisi avec ses cardinaux, et emmené hors de Rome.

Il fallut se rendre aux menaces d'un prince dont on connaissait le caractère violent. Le pape rendit donc les investitures à l'empereur, jura de ne jamais l'inquiéter à ce sujet, de ne prononcer jamais anathème contre lui, de l'aider de bonne foi à conserver sa couronne; et il donna une bulle pour servir de titre à la concession qu'il lui faisait. Henri rendit la liberté à ses prisonniers, et retourna en Allemagne.

1111.

Plusieurs conciles annulent cette cession.

Aussitôt un concile tenu à Rome, annule la bulle comme extorquée. Le même jugement est ensuite confirmé dans deux autres qui s'assemblent à Latran. On déclare que c'est une hérésie de croire aux investitures données par les laïcs; et on agite même, comme une question, si le pape qui les a accordées n'est pas hérétique. Pascal approuva tout, excepté cette dernière question. D'ailleurs, fidèle à ses sermens, il ne permit pas à ces conciles de prononcer anathème contre l'empereur; mais il approuva que d'autres, où il n'était pas, l'eussent excommunié. C'est ainsi qu'il l'aidait de bonne foi à conserver sa couronne.

Nouveaux troubles.

Ces excommunications produisirent leur effet, c'est-à-dire des révoltes, et elles mirent Henri dans la nécessité de terminer cette longue querelle. C'est à quoi il réussit sous le pontificat de

Calix II, qui avait succédé à Gélase II, successeur de Pascal. Je passe sur bien des circonstances; mais la conclusion va vous faire connaître ce que c'était que la politique tant vantée des Romains.

Comment la question des investitures est terminée.

Pour peu que les disputes durent, ou même souvent sans qu'elles durent, on fait de mauvais raisonnemens; et, perdant de vue l'état de la question, on oublie le principal, pour s'arrêter sur des accessoires.

Il y avait deux choses à considérer; l'une l'investiture en elle-même, que Grégoire, Victor et Urbain avaient absolument condamnée; l'autre, la cérémonie avec laquelle elle se faisait, et qui consistait à donner la crosse et l'anneau, comme symbole de la dignité. Or Pascal, considérant cette cérémonie, crut avoir trouvé un argument sans réplique; car, disait-il, celui qui donne le symbole d'une puissance ecclésiastique donne la puissance ecclésiastique même; il paraît au moins y prétendre. L'empereur usurperait donc sur le sacerdoce s'il donnait l'investiture d'un bénéfice; et peut-on penser, sans être hérétique, qu'un laïc puisse jouir d'un pareil droit?

Ce mauvais raisonnement, qu'on ne cessa de répéter comme victorieux, trompa Calixte II, qui ne vit plus dans les investitures que la cérémonie de la crosse et de l'anneau. Cette erreur fut heureuse: car l'empereur, voyant qu'on s'ar-

rètait à la crosse et à l'anneau, fit offrir au pape de renoncer à cette cérémonie, et de ne donner désormais les investitures qu'avec le sceptre. Calixte crut avoir tout gagné : il félicita Henri de son obéissance à l'Église ; ses légats le reçurent à la communion ; on donna l'absolution à tous ceux qui avaient eu part au schisme ; et le traité qu'on fit fut confirmé dans le concile de Latran, tenu l'année suivante.

Cependant, par ce traité, on reconnaissait que 1123.
les abbés et les évêques seraient élus en la présence de l'empereur ; qu'ils seraient investis par le sceptre ; et qu'ils seraient tenus à remplir tous les services des fiefs. Henri conservait donc les principaux droits qu'on lui avait auparavant contestés ; et il semblait qu'on n'eût disputé jusqu'alors que sur les mots de crosse et d'anneau. Il est assez singulier de voir se terminer de la sorte un démêlé qui durait depuis plus de cinquante ans, et qui avait causé tant de désordres dans l'Église et dans l'empire.

Quoiqu'il fût temps de mettre fin à cette malheureuse dispute, on reprocha à Henri V d'avoir fait un traité honteux. Je ne vois pas pourquoi : à la vérité il consentit à laisser aux chapitres l'élection libre des évêques et des abbés ; mais auparavant il ne nommait proprement ni aux évêchés ni aux abbayes. Il n'en disposait que parce qu'étant présent aux élections par lui-même ou par ses

envoyés, il déterminait les suffrages. Or elles se feront encore en sa présence; les élus tiendront encore de lui les fiefs, ils seront tenus à l'hommage, à tous les services des feudataires, sous peine de perdre leurs fiefs; avec de l'adresse, il pourra donc disposer des bénéfices comme auparavant. Cependant Calixte II a abandonné les prétentions de Grégoire VII, de Victor III, d'Urbain II et de Pascal II. Car enfin il n'est pas douteux que, sous prétexte de la vaine cérémonie de la crosse et de l'anneau, tous ces papes avaient voulu enlever aux empereurs le droit d'investir les ecclésiastiques; et c'était pour se mettre à l'abri de leurs censures que Philippe Ier avait eu la sagesse de renoncer à cette cérémonie. Heureusement Calixte II n'eut pas la même politique qu'eux. Jaloux de terminer cette vieille querelle, il prit la question dans son véritable sens, et il a montré plus de bonne foi que ses prédécesseurs.

1125. Lothaire succède à Henri V.

Henri étant mort deux ans après, les Allemands, qui ne voulaient pas que l'empire devînt héréditaire, refusèrent leurs suffrages à ses neveux, Frédéric et Conrad, et donnèrent la couronne à Lothaire II, comte de Supplembourg. Les deux princes exclus eurent néanmoins assez de partisans pour exciter une guerre civile : heureusement elle ne fut pas longue, et ils se désistèrent. L'Italie n'était pas sans troubles.

1124. Calixte eut tout à la fois deux sucesseurs, Cé-

lestin II, qui fut bientôt abandonné, et Honorius II, qui resta maître du saint-siége.

Schisme à Rome.

De toute la race de Tancrède de Hauteville, il ne restait plus en Italie que Roger II, comte de Sicile, qui en 1112 avait joint à ses états la principauté de Capoue et le duché de la Pouille, et qui quelques années après se fit couronner roi.

Honorius II fait marcher une croisade contre un prince chrétien.

Vers le même temps Boémond était mort prince d'Antioche, laissant un fils du même nom, qui succéda à sa principauté, et une fille qu'il recommanda à Tancrède, son neveu, un des héros de la Terre-Sainte.

Roger n'ayant pas demandé l'investiture, Honorius l'excommunia jusqu'à trois fois; mais il semble que les excommunications étaient moins redoutables quand on les voyait de près; car le pape fut obligé de faire marcher une armée contre ce prince. Roger se tint sur la défensive, sachant que les armées du saint-siége se dissipaient aussi facilement qu'elles s'assemblaient; en effet les mauvais temps refroidirent le zèle des soldats, et le pape se trouva sans troupes, quoiqu'il eût promis la rémission de tous péchés à ceux qui mourraient dans cette expédition, et la moitié de l'indulgence à ceux qui n'y mourraient pas : on se contenta de cette moitié.

Voilà la première croisade contre un prince chrétien. Lorsque les princes de l'Europe se croi-

saient peu auparavant contre les infidèles, ils ne prévoyaient pas qu'on se croiserait sitôt contre eux. Mais les papes, jaloux des intérêts du saint-siége, savent profiter de tous les moyens qui se présentent. Ce nouvel abus des indulgences causera de grands désordres.

Schisme à Rome.

Après la mort d'Honorius, il y eut encore deux papes; Anaclet II, qui resta maître du saint-siége, parce qu'il eut pour lui le peuple; et Innocent II,
1130. qui se retira en France, où saint Bernard le fit reconnaître dans un concile. Ce saint lui ménagea même la protection de Lothaire; et ce prince, deux ans après, vint à Rome, mit Innocent sur la chaire apostolique, reçut de lui la couronne impériale, et repassa les Alpes.

Le schisme occasionne une guerre.

Cependant Anaclet était reconnu et soutenu par le roi de Sicile, qui avait reçu de lui une investiture plus étendue que d'aucun autre pape; car elle comprenait même le duché de Naples, qui appartenait encore aux empereurs d'Orient. Innocent fut donc forcé de céder une seconde fois, et Lothaire revint en Italie pour le rétablir
1136. et pour enlever la Pouille et la Calabre au roi de Sicile. Des succès rapides avaient soumis plusieurs provinces à l'empereur, lorsque la prise de Salerne fut le sujet d'une contestation entre lui et le pape, qui prétendait que cette ville appartenait au saint-siége. Lothaire, moins vif pour les
1137. intérêts d'Innocent, songea à retourner en Alle-

magne, et confia le soin de ses conquêtes au duc Rainolfe : il mourut en chemin.

Tout changea : Roger reparut avec la victoire; il reprit toutes les provinces qui lui avaient été enlevées; Naples même se soumit; et le pape, qui avait osé se mettre à la tête d'une armée, fut fait prisonnier. Touché de la manière dont il fut traité 1139.
par son vainqueur, il lui donna l'absolution, et l'investit du royaume de Sicile. Le schisme même finit; car Victor IV, qui avait succédé à Anaclet, se désista volontairement.

Innocent II et Roger de Sicile suscitent une guerre contre Conrad III, successeur de Lothaire.

Conrad III, duc de Franconie et neveu de Henri V, ayant succédé à Lothaire, se plaignit du traité que le roi de Sicile venait de faire avec le pape, parce qu'il pensait que les états de ce prince devaient relever de l'empire. Innocent et Roger craignirent qu'il ne portât ses armes en Italie : pour l'en détourner ils suscitèrent une guerre civile en Allemagne, et donnèrent des secours à Welf ou Guelphe, qui avait des droits sur la Bavière et sur la Saxe; mais après plusieurs combats, le duc de Guelphe, retiré dans un château, fut contraint de se rendre à discrétion. La du- 1140.
chesse, qui craignit les effets du courroux de l'empereur, fit demander un sauf-conduit pour elle et pour toutes les femmes, avec permission d'emporter ce qu'elles jugeraient à propos; et la chose étant accordée, elles sortirent chargées de leurs maris, comptant les soustraire par cette

ruse à la colère de Conrad. Une action si généreuse n'empêcha pas les généraux de conseiller de punir les rebelles, mais Conrad pardonna, faisant une paix sincère avec les maris, et comblant les femmes d'éloges.

Troubles à Rome, où le peuple se soulève contre le pape.

Innocent, mort en 1143, eut pour successeur Célestin II, qui mourut cinq mois après avoir été élu, et Luce II, qui ne survécut pas une année entière à son élection. Sous ce dernier pontificat les Romains entreprirent de rétablir la république, signifiant au pape qu'un prêtre ne devait pas s'ingérer dans le gouvernement de
1144. l'état; et on prétend que Luce fut tué d'un coup de pierre, lorsqu'il commandait lui-même ses troupes contre les sénateurs. Eugène III, qui lui succéda, soumit le peuple avec des soldats et des excommunications. Toute l'Italie fut alors tranquille : l'Allemagne l'était encore, et le pape pro-
1146. fita de ce temps de calme pour faire prêcher une nouvelle croisade.

CHAPITRE IV.

Seconde croisade.

Armées de croisés exterminées.

Dès l'année 1100, les succès exagérés de la première croisade armèrent plus de deux cent mille hommes, Italiens, Allemands et Français, qui périrent dans l'Asie mineure, au milieu des

ce qu'il put pour détourner son maître de cette entreprise; mais les prophéties de saint Bernard eurent plus de puissance que les conseils du sage ministre. On comptait si fort sur les croisades, et on les croyait un moyen si propre à répandre la religion, que vers le même temps Eugène III fit prendre les armes dans le Nord contre les nations idolâtres, comme s'il fallait détruire les peuples pour les faire chrétiens : cette mission n'eut pas de grands succès.

Les croisés prirent leur route par Constantinople, chemin tracé par tant de cadavres. Contre l'avis de ceux qui réfléchissaient sur la première croisade, le parti le moins prudent fut préféré. Les armées paraissaient si belles, qu'on croyait déjà les prophéties accomplies. Il y avait dans chacune soixante-dix mille gendarmes, une cavalerie légère encore plus nombreuse : on ne compta pas les fantassins. 1147. Mauvais succès des croisés.

Conrad, arrivé le premier à Constantinople, passa le Bosphore. Ensuite il s'embarrassa parmi des rochers où il laissa les neuf dixièmes de ses troupes. Le roi de France, qui le suivit, prit une route semblable, fut battu comme lui, et ils arrivèrent tous deux à Antioche avec les débris de leurs armées. On a dit que Manuel Comnène, empereur grec les avait trahis; cela peut être : les croisés surtout aimaient mieux le croire que d'avoir à se reprocher leur imprudence. Mais, si l'empe-

chée par saint Bernard.

taient, qui menaçait les rois, qui donnait même des leçons aux papes, qui remuait l'Europe par la force de son imagination, et qui, gémissant sous le poids des affaires, se reprochait d'avoir quitté la vie d'un moine sans en quitter l'habit, se chargea de prêcher la croisade.

Louis VII, saisissant l'occasion d'accomplir un vœu qu'il avait déjà fait, convoqua les seigneurs et les évêques à Vezelai en Bourgogne. Au milieu d'une plaine remplie d'une multitude immense, Bernard, élevé sur un échafaud, harangua au nom de Dieu, dont il se croyait l'organe et l'interprète, et promit les plus grands succès. Louis donna l'exemple, les seigneurs le suivirent, et tout le peuple n'eut qu'un cri : *La croix! la croix!* Quoiqu'on en eût préparé une grande quantité il n'y en eût pas assez, et Bernard, dit-on, mit son habit en morceaux pour y suppléer.

Dans une autre assemblée où l'on traita des moyens de faire réussir cette entreprise, un des plus applaudis fut de prendre Bernard pour généralissime des armées. Il eut la sagesse de s'y refuser; et, se contentant d'augmenter le nombre des généraux et des soldats, il alla prêcher en Allemagne, et donner la croix à l'empereur.

Suger, abbé de Saint-Denis et ministre de Louis, fut chargé de la régence du royaume, et la France fut heureuse que ce moine restât lorsque le roi s'éloignait. C'était un homme éclairé. Il fit tout

ce qu'il put pour détourner son maître de cette entreprise; mais les prophéties de saint Bernard eurent plus de puissance que les conseils du sage ministre. On comptait si fort sur les croisades, et on les croyait un moyen si propre à répandre la religion, que vers le même temps Eugène III fit prendre les armes dans le Nord contre les nations idolâtres, comme s'il fallait détruire les peuples pour les faire chrétiens : cette mission n'eut pas de grands succès.

Les croisés prirent leur route par Constantinople, chemin tracé par tant de cadavres. Contre l'avis de ceux qui réfléchissaient sur la première croisade, le parti le moins prudent fut préféré. Les armées paraissaient si belles, qu'on croyait déjà les prophéties accomplies. Il y avait dans chacune soixante-dix mille gendarmes, une cavalerie légère encore plus nombreuse : on ne compta pas les fantassins. 1147. Mauvais succès des croisés.

Conrad, arrivé le premier à Constantinople, passa le Bosphore. Ensuite il s'embarrassa parmi des rochers où il laissa les neuf dixièmes de ses troupes. Le roi de France, qui le suivit, prit une route semblable, fut battu comme lui, et ils arrivèrent tous deux à Antioche avec les débris de leurs armées. On a dit que Manuel Comnène, empereur grec les avait trahis; cela peut être : les croisés surtout aimaient mieux le croire que d'avoir à se reprocher leur imprudence. Mais, si l'empe-

reur grec voulait leur perte, il n'avait qu'à l'attendre; il n'était pas nécessaire qu'il y contribuât. Ce qu'il y a de vrai, c'est que dans le camp des Français on proposa, comme dans la première croisade de commencer la guerre contre les musulmans par la prise de Constantinople, la seconde ville de la chrétienté; et ce fut encore un évêque qui ouvrit cet avis. Le père Daniel trouve même que la proposition était fort prudente et fort juste.

Baudouin III, roi de Jérusalem, Conrad et Louis mirent le siége devant Damas, et le levèrent bientôt, ayant été trahis par les chrétiens de la Palestine. Les croisés les trouvèrent divisés, et vécurent avec eux dans une grande méfiance; ce fut tout le succès de cette entreprise.

1148. Conrad revint le premier. Louis le suivit après avoir passé les fêtes de pâques à Jérusalem. Tous deux s'embarquèrent avec leur monde, et n'eurent pas besoin de beaucoup de vaisseaux.

Il n'y eut encore qu'un cri; mais ce fut contre saint Bernard, qui fit son apologie en rejetant les mauvais succès sur les crimes des croisés. Il aurait bien pu prévoir ces crimes sans être prophète.

Manuel Comnène. Quoi qu'aient dit les croisés de Manuel Comnène, il était digne du trône à bien des égards; il remporta de grands avantages sur les Dalmates et les Hongrois qu'il força de recourir à sa clémence. Il humilia le sultan d'Iconium. Il se rendit redoutable à Noradin, sultan d'Alep, alors le plus puis-

sant des princes musulmans; il l'obligea de rendre la liberté à six mille croisés, tant Français qu'Allemands, et il reconquit plusieurs provinces en Asie. Il semble que les princes d'Occident auraient pu subjuguer les mahométans, si au lieu d'abandonner leurs états ils eussent seulement envoyé des soldats à Manuel. Ils en étaient bien éloignés. Ceux même qui étaient établis en Orient, et qui auraient dû par les traités lui rendre hommage, commirent au contraire des hostilités contre l'empire. Tel fut Renaud de Chatillon, prince d'Antioche : aussi fut-il obligé de se rendre au camp de l'empereur la tête découverte, les bras et les pieds nus, la corde au col, et de se prosterner devant son vainqueur, qui voulut bien lui donner la paix. La guerre que fit Manuel par ses généraux contre le roi de Sicile fut variée de succès et de revers. Ses dernières expéditions contre le sultan d'Iconium furent moins heureuses. Il fit une grande faute en abolissant la marine parce qu'elle coûtait trop à entretenir. Il mourut en 1180, dans la trente-huitième année de son règne.

CHAPITRE V.

De l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, jusqu'à la troisième croisade.

Henri Plantagenet, roi d'Angleterre. Suger avait gouverné la France avec autant de prudence que de fermeté, et tout avait été tranquille : il mourut, et Louis se hâta d'accomplir un dessein dont ce sage ministre l'avait détourné. Sous ce prétexte qu'Éléonore, qui lui avait donné des sujets de mécontentement, était sa parente, il
1151. fit casser son mariage dans un concile; divorce qui enleva la Guienne à la couronne. Quelques semaines après Henri Plantagenet épousa cette princesse. Devenu dès lors un vassal redoutable à la France, il entreprit encore de faire valoir les droits que Mathilde, sa mère, lui donnait au royaume d'Angleterre. Tout lui réussit : Étienne, forcé par la noblesse et le clergé, le reconnut pour son successeur à l'exclusion de son propre fils.

1154. Étienne mourut l'année suivante. Henri II assura sa puissance en Angleterre; vint en France rendre hommage pour la Normandie, la Guienne, le Poitou, l'Anjou, la Tourraine et le Maine, acquit le comté de Nantes par la mort de son frère Geoffroi; entreprit de faire valoir ses droits sur le comté de Toulouse, et eut toujours quelques

démêlés avec Louis jusqu'en 1163. La paix se fit alors entre les deux couronnes. Mais Henri se fit un ennemi en nommant Thomas Becket son chancelier à l'archevêché de Cantorberi.

Thomas Becket defend les prétentions du clergé.

A peine Becket fut archevêque qu'il renvoya les sceaux, embrassa une vie austère, se déclara le défenseur des priviléges que le clergé s'attribuait, et prétendit en conséquence que les clercs ne pouvaient être jugés par les tribunaux laïcs. C'était en quelque sorte leur donner le privilége de l'impunité, car il y avait alors en Angleterre à peu près les mêmes abus que nous avons remarqués en Allemagne.

Assemblées qui défendent les droits de la couronne.

Henri convoqua une assemblée où il proposa que personne ne pourrait porter des appels à Rome sans le consentement du souverain; qu'aucun évêque n'y pourrait aller, quand même il serait cité par le pape, s'il n'en avait obtenu la permission du roi; que sans le consentement du prince aucun vassal ni aucun officier de la couronne ne pourrait être excommunié; que tous les ecclésiastiques accusés d'un crime capital seraient jugés par les cours royales, et que les affaires ecclésiastiques qui pouvaient intéresser la nation seraient immédiatement portées aux cours laïques. Ces règlemens furent approuvés dans cette assemblée, et confirmés dans une seconde. Les barons ne firent aucune difficulté; mais les évêques ne se rendirent qu'aux instances les plus vives.

Cependant le pape Alexandre III ayant condamné ces articles comme contraires aux immunités de l'Église, Becket se repentit de les avoir signés, et en fit pénitence.

Becket, poursuivi, se réfugie en France.

Se voyant soutenu par Alexandre, il résista vivement au roi et à la nation. Abandonné néanmoins du plus grand nombre des évêques, il fut poursuivi avec la même chaleur; on l'accusa de péculat, de parjure, de rébellion; ses biens furent saisis, et les pairs le condamnèrent à la prison. Becket, qui avait refusé de comparaître devant ses juges, parce qu'il prétendait n'en pouvoir avoir d'autres que le pape, sortit du royaume, et se retira en Flandre, d'où il passa en France. Louis l'accueillit, charmé d'entretenir des troubles en Angleterre, et ne considérant pas qu'en autorisant les prétentions de l'archevêque de Cantorberi il en autorisait de semblables dans son clergé.

Rappelé et réconcilié, il est assassiné.

Becket, fait légat du saint-siége en Angleterre, employa les censures, fulmina des excommunications, des interdits, et menaça même le roi. Henri de son côté ordonna d'emprisonner les parens de ceux qui avaient suivi Becket; de saisir les biens des ecclésiastiques qui étaient dans les intérêts de cet archevêque; de punir sévèrement ceux qu'on trouverait munis d'excommunications contre quelque particulier, et il fit supprimer le denier de saint Pierre. Les troubles duraient et croissaient depuis neuf ans; et des légats envoyés

par le pape n'avaient rien terminé, lorsqu'une maladie donna des scrupules au roi, qui n'avait pas assez de lumières pour démêler la justice dans une affaire de cette nature. On se réconcilia donc. L'archevêque revint en Angleterre : il fut rétabli dans le même état où il était avant cette contestation, et tous ses partisans rentrèrent dans leurs biens. Mais comme il refusa de lever les excommunications qu'il avait prononcées contre quelques prélats, ils s'en plaignirent au roi; et ce prince, impatient de trouver tant de résistance, eut l'imprudence de s'écrier : Personne ne me délivrera-t-il d'un sujet qui me donne plus de peine que tout le royaume ensemble? Becket fut assassiné dans l'église de Cantorberi.

Le roi, pénétré de douleur, se reprocha vivement une parole échappée par imprudence. Il envoya des ambassadeurs au pape pour se justifier, et il offrit de se soumettre au jugement que les légats du saint-siége prononceraient contre lui. On lui donna donc pour pénitence d'entretenir deux cents soldats pour servir pendant une année dans la Terre-Sainte; d'y aller lui-même si le pape le lui ordonnait; d'abolir les coutumes qu'il avait voulu introduire au préjudice de l'Église; de réformer suivant les conseils du pape celles qu'il avait trouvées établies; de restituer les biens aux églises; enfin d'aller nus pieds au tombeau de Becket, et d'y recevoir la discipline des mains des moines : il obéit.

1170. Pénitence de Henri.

1173. Révolte de ses fils.

Presque aussitôt après il eut d'autres chagrins par la révolte de ses fils, Henri, Richard et Geoffroi, à qui Louis donna des secours. Mais ayant forcé le roi de France à la paix, les princes rebelles furent contraints de se soumettre et d'avoir recours à la clémence de leur père. Cependant ils songeaient encore à reprendre les armes, lorsque leurs mesures furent rompues par la mort de Henri le Jeune.

1180. Sa mort.

Louis VII était mort deux ans auparavant, et Philippe II, son fils, qui était monté sur le trône, ne cherchait que l'occasion d'enlever au roi d'Angleterre les provinces qu'il avait en France. Après des hostilités sans succès, il réussit à soulever Richard; et Henri mourut de chagrin, soit de la révolte de son fils, soit d'un traité désavantageux auquel il fut forcé. Richard lui succéda.

Philippe Auguste et Richard partent pour la Palestine.

Il y avait déjà quelques années qu'Héraclius, patriarche de Jérusalem, était venu en Europe prêcher une croisade, et que Richard et Philippe s'étaient engagés à marcher au secours des chrétiens de la Palestine. Impatiens d'accomplir leur vœu, ces deux rois firent la paix, et marchèrent ensemble contre les infideles. Afin même de fournir aux frais de cette entreprise, Richard aliéna tous les domaines de sa couronne, et vendit plusieurs places au roi d'Écosse.

Frédéric Barberousse avait succédé à Conrad III.

L'empereur Conrad III était mort en 1152, et son neveu Frédéric Ier, surnommé Barberousse,

lui avait été donné pour successeur. Alors de nouveaux désordres naissaient des désordres précédens. Plusieurs villes de Lombardie, secouant le joug de l'empire, s'érigeaient en républiques. On ne savait point encore à Rome à qui appartenait la souveraineté, et c'était un sujet de discorde entre le pape, qui voulait dominer, et le peuple, qui voulait être libre. Enfin en Allemagne, où les droits n'étaient pas mieux réglés, les prétentions armaient continuellement les vassaux les uns contre les autres. Ce règne sera donc fort agité; mais il mettra dans un plus grand jour l'activité, le courage et la sagesse de Frédéric.

Son couronnement. 1153.

Après avoir tenu une diète et rétabli la tranquillité en Allemagne, Frédéric passa les Alpes, soumit rapidement les principales villes de Lombardie, et accorda son secours au pape Adrien IV, que le peuple avait contraint de sortir de Rome.

Cependant il ne pouvait pas y avoir une confiance entière entre un empereur d'Allemagne et un pape : ils se craignaient lors même que l'intérêt commun les forçait à se réunir. Ainsi leur entrevue fut précédée d'une négociation où le pape promit de couronner Frédéric, et où Frédéric jura de conserver au pape la vie, les membres, la liberté, l'honneur et les biens. C'était en pareil cas la formule des sermens. Il est bien étrange de se croire obligé d'exiger de pareils sermens de ceux à qui on demande des secours;

et cela seul suffirait pour faire connaître les mœurs de ce siècle.

Adrien, ayant été conduit à la tente de l'empereur, se trouva fort embarrassé; il ne savait comment descendre de cheval, parce que Frédéric refusa de tenir l'étrier. Il descendit pourtant; mais il refusa le baiser de paix à ce prince, jusqu'à ce qu'il lui eût rendu les honneurs dus au successeur du chef des apôtres. Frédéric, après s'être informé des usages, consentit à servir d'écuyer le lendemain au pape : il s'y prit fort maladroitement, s'excusant sur ce que cet emploi était nouveau pour lui.

Le peuple romain avait aussi ses prétentions : il croyait être encore ce qu'il avait été autrefois, quoiqu'il sût à peine ce qu'il avait été. Le sénat fit donc offrir à Frédéric par ses ambassadeurs sa bienveillance, les honneurs du triomphe et la couronne impériale, lui prescrivant d'ailleurs les largesses qu'il devait faire, et les lois auxquelles il devait s'assujettir.

Il y avait bien long-temps que ce langage n'était point d'usage, et Frédéric, interrompant une harangue dont l'orgueil l'offensait : Rome, dit-il, n'est plus ce qu'elle a été ; Charlemagne et Othon l'ont conquise, je suis votre maître; je vous dois la justice et la protection; je fais mes libéralités comme il me plaît; mes sujets ne me donneront pas la loi. Il fut ensuite couronné, et il conduisit

le pape à Rome : il y eut cependant des soulèvemens et du sang répandu.

Comment le pape Adrien IV interprète la cérémonie de ce couronnement.

Par la cérémonie du couronnement Frédéric était reconnu souverain de Rome : ainsi le pape, pour soumettre le peuple, devenait lui-même sujet de l'empereur; mais c'était beaucoup que d'avoir subjugué les Romains, d'autant plus qu'en interprétant la cérémonie du couronnement, Adrien pouvait prétendre avoir donné l'empire; aussi écrivit-il à tous ceux à qui il fit part de ce couronnement, qu'il avait conféré à Frédéric le bénéfice de l'empire romain; et ce mot de *bénéfice* faisait entendre qu'il l'avait donné comme fief du saint-siége. On se faisait des idées si exactes, que le pape paraissait tout à la fois et le sujet et le seigneur suzerain de l'empereur.

Frédéric, qui fait respecter son autorité, force le pape à désavouer cette interprétation.

Cependant de nouveaux troubles avaient rappelé Frédéric en Allemagne. Il tint une diète, où les princes qui avaient pris les armes furent cités, et condamnés, comme perturbateurs du repos public, aux peines portées par la loi, c'est-à-dire, les comtes à porter sur le dos un chien d'un comté à l'autre; les gentilshommes une escabelle, et les autres la roue d'une charrue.

L'empereur ayant ensuite appris les lettres que le pape avait écrites, s'en plaignit hautement, reçut fort mal les légats du saint-siége, résolut même de faire un second voyage en Italie; et il se fit précéder par des commissaires qui devaient

tout observer, et faire reconnaître partout son autorité. Le pape effrayé renvoya des légats qui saluèrent Frédéric comme empereur et souverain de Rome, et qui lui remirent des lettres de sa sainteté. Adrien l'assurait qu'en se servant du mot de bénéfice, il ne prétendait pas lui avoir conféré un fief, mais seulement que c'était un bienfait, une chose bien faite de lui avoir mis la couronne sur la tête. Quelque forcée que fût cette interprétation, elle était un aveu des droits de l'empire, et Frédéric s'en contenta : cependant il n'abandonna pas le projet de passer en Italie.

1159. Prétentions d'Adrien.

Il y revint en effet, aussitôt qu'il crut avoir assuré la tranquillité en Allemagne, et il fit des recherches pour assurer les droits de l'empire sur les villes de la Lombardie. Il était occupé à soumettre les plus rebelles, lorsque le pape désapprouva l'hommage qu'il exigeait des évêques; demanda la restitution de plusieurs fiefs, entre autres, de ceux de Mathilde, qu'il disait avoir, comme ayant été donnés au saint-siége par cette princesse ; et prétendit que les régales et les magistratures de Rome ne pouvaient appartenir qu'à saint Pierre. C'était s'arroger la souveraineté dans cette ville : cette contestation n'eut pas de suite, parce qu'Adrien mourut.

1159. La mort d'Adrien est suivie d'un schisme. 1160.

A peine Alexandre III eut été élu, que trois cardinaux élurent Victor IV. L'empereur, qui avait des raisons pour exclure le premier, fit

tenir un concile à Pavie, où le second fut reconnu. Alexandre prononça anathème contre Victor et contre Frédéric, et déclara les sujets de l'empire absous du serment de fidélité. La France et l'Angleterre se déclarèrent en sa faveur, et Louis VII lui ayant donné un asile dans ses états, il y prononça de nouveaux anathèmes.

Troubles en Allemagne et en Italie.

Cependant, comme les Milanais étaient les plus puissans des peuples qui portaient impatiemment le joug de l'empire, Frédéric résolut d'en faire un exemple. La ville, forcée après un long siége, fut démolie entièrement, à l'exception des églises: on y passa la charrue, et on sema du sel sur ses débris. Mais les troubles qui recommencèrent en 1163.
Allemagne demandaient encore la présence de l'empereur; il alla les apaiser, et revint.

Pendant son absence, plusieurs peuples s'étaient soulevés à la sollicitation d'Alexandre, qui avait cru la circonstance favorable pour s'établir à Rome. Frédéric soumit les peuples, chassa le 1166.
pape, et mit Pascal III, successeur de Victor, en possession du saint-siége. Mais une maladie contagieuse qui se mit dans ses troupes ne lui permettant pas de soutenir ses avantages, il repassa les Alpes. Alors presque toute l'Italie secoua le 1167.
joug. Les Milanais rebâtirent leur ville, et Alexandre affermit sa puissance de plus en plus. Cependant des affaires retenaient l'empereur en Allemagne.

1174. Frédéric fait la paix avec Alexandre III. Quoique dans son dernier voyage en Italie il eût des succès, des revers encore plus grands et des révoltes dont il était menacé en Allemagne, le forcèrent d'entrer en négociation avec le pape. Cependant, ne voulant pas recevoir la loi, il fit un dernier effort; et ayant vaincu, il envoya des
1177. ambassadeurs pour traiter de la paix. Elle fut ratifiée à Venise, où il eut une entrevue avec Alexandre, qu'il reconnut pour pape, et qui lui donna l'absolution. Il accorda une amnistie générale aux villes d'Italie; il leur rendit leurs priviléges, et elles lui prêtèrent serment comme à leur souverain. L'antipape se soumit aussi.

1179. Les cardinaux jouissaient seuls du droit d'élire les papes. Le concile général de Latran, qui se tint à Rome deux ans après, arrêta que, lorsque les cardinaux ne s'accorderaient pas tous à nommer la même personne au souverain pontificat, on ne pourrait reconnaître pour légitimement élu que celui qui aurait eu les deux tiers des suffrages. Ce règlement, fait pour prévenir des schismes qu'il ne prévint pas, montre que les cardinaux commençaient à jouir seuls du droit d'élire les papes, et que les droits du peuple et de l'empereur ne paraissaient plus que des prétentions surannées. Aussi la paix d'Alexandre avec Frédéric est l'époque où la puissance des papes commence à s'affermir dans Rome, et ils trouveront désormais moins d'obstacles à se saisir de la souveraineté. Mais il faut convenir que

cette principauté aura coûté plus de sang que la fondation des plus grands empires, et, si on réfléchit bien sur la conduite des papes, on ne jugera pas de leur politique par leurs succès. Ils seraient devenus souverains beaucoup plus tôt, s'ils n'avaient eux-mêmes retardé le moment en brusquant toujours les circonstances. Était-il sage d'appeler continuellement en Italie des étrangers plus puissans qu'eux? Ils avaient tant de moyens pour réussir auprès du peuple dans des temps d'ignorance et de superstition. Déjà respectables par leur caractère, il ne leur restait qu'à se faire aimer. Cependant, parce que les hommes ne changent pas facilement d'allure, et qu'ils paraissent condamnés à se copier lorsqu'ils se suivent, les papes continueront à faire les mêmes fautes, et trouveront encore des obstacles. Ils donneront par exemple, le royaume de Naples à plusieurs princes, croyant toujours en trouver un qui leur sera soumis, et ils ne le trouveront pas. Ils ne deviendront réellement souverains de Rome que lorsque, forcés à être plus tranquilles sur le saint-siége, il ne sera pas en leur pouvoir d'appeler l'étranger. C'est ce qui arrivera lorsque Laurent de Médicis gouvernera Florence, et donnera la paix à l'Italie.

Cession d'Adrien IV à Guillaume I, roi de Sicile.

Vers le commencement du règne de Frédéric, le royaume de Sicile fut déchiré par une longue guerre civile, où le pape Adrien IV, ayant mêlé

ses armes temporelles à ses armes spirituelles, fut assiégé dans Bénévent. Trop heureux d'obtenir la paix, il accorda plus que ses prédécesseurs n'avaient fait; car il investit le roi Guil-
1186. laume I[er] de toutes les provinces que le saint-siége avait contestées jusqu'alors. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'Adrien et Guillaume partagèrent entre eux la juridiction ecclésiastique, qui originairement appartenait tout entière au souverain pontife. Le pape se la réserva sur la Calabre, la Pouille et les lieux adjacens; mais il céda presque toute celle qu'il avait sur l'île de Sicile, renonçant aux appellations et au droit d'y envoyer des légats. Ainsi ce roi, seul roi feudataire du saint-siége, en dépendit cependant moins que toutes les autres. Ce vassal était de tous les princes celui qui redoutait le moins les foudres du Vatican, parce qu'il les voyait de plus près, et que les papes avaient besoin de le ménager.

Henri, fils de Frédéric, épouse l'héritière du royaume de Sicile.

Guillaume II, fils de celui qui avait fait ce traité avantageux avec Adrien, envoya une flotte au secours des chrétiens de la Palestine, et fit la guerre à l'empereur de Constantinople. Enfin en 1186, n'ayant point d'enfant, il maria Constance, fille du roi Roger, et seule héritière du royaume de Sicile, à Henri, fils de Frédéric Barberousse; ce sera l'origine de bien des troubles.

Frédéric, ayant joui d'un règne assez tranquille depuis la paix faite avec Alexandre, arma

pour aller au secours des chrétiens de la Terre-Sainte, et partit en 1189.

CHAPITRE VI.

Troisième croisade.

Les chrétiens de la Terre-Sainte avaient presque tout perdu.

C'était en 1173 que Guillaume II, roi de Sicile, envoya des secours dans la Terre-Sainte. En 1177, Philippe, comte de Flandre, y vint avec de nouvelles forces; et, en 1179, le comte de Champagne, Pierre de Courtenai, frère de Louis VII, y conduisit encore une armée de croisés. Cependant, en 1188, les chrétiens avaient perdu Jérusalem, et ne conservaient plus qu'Antioche, Tyr et Tripoli.

Causes de leur ruine : 1° Le gouvernement féodal ;

Ils s'étaient détruits par leurs propres divisions. Les chefs, ayant abandonné les marquisats, les comtés et les seigneuries qu'ils avaient en Europe, voulurent avoir de semblables principautés en Syrie. Ils y établirent donc le gouvernement féodal avec tous ses vices : il y eut des princes d'Antioche, des princes de Sidon, des marquis de Tyr, des comtes de Joppé, des comtes d'Édesse, etc. Tous ces tyrans se firent la guerre lorsqu'ils ne la faisaient pas aux infidèles; et souvent quelques-uns s'allièrent avec les mahométans contre les chrétiens.

2° La puissance d'un clergé dont les différentes parties étaient sans subordination;

Les papes y régnaient par la puissance du clergé; et cette puissance s'y exerçait avec les mêmes excès, ou même avec de plus grands qu'en Europe. Les évêques, qui prétendaient être seigneurs dans leurs diocèses, avaient des serfs, des vassaux et des armées. Presque toujours désunis, ils étaient peu soumis au roi de Jérusalem; et d'un autre côté ils n'avaient aucune autorité sur les moines, qui se maintenaient dans l'indépendance, parce qu'ils avaient aussi des seigneuries, ou parce que les peuples dont ils nourrissaient la superstition se déclaraient pour eux. Ainsi les seigneurs laïcs, les évêques, les prêtres et les moines, tous se faisaient la guerre.

Les religieux les plus puissans étaient les Hospitaliers et les Templiers, qui avaient été fondés les uns pour garder les malades, et les autres pour veiller à la sûreté des chemins. Ils firent vœu de se battre, et ils se battirent en effet contre les infidèles et contre les chrétiens. Devenus puissans de bonne heure, ils eurent des provinces entières, et ils se rendirent redoutables au reste du clergé comme aux seigneurs laïcs.

Enfin des vices féroces joints à une superstition grossière.

Ce qui habitait la Syrie était alors un mélange de Juifs, d'Arabes, de Turcs, de Grecs schismatiques, d'Arméniens, de jacobites, de maronites, de nestoriens, d'hérétiques de toute espèce, d'Allemands, d'Italiens, d'Anglais, de Français. Ces nations se communiquèrent leurs vices sans se

communiquer leurs vertus; et on lit avec horreur les crimes dont elles souillaient la Terre-Sainte. Cependant ces hommes qui avaient si peu de religion dans le cœur en avaient toujours le nom dans la bouche. C'était pour la religion que les Hospitaliers et les Templiers s'égorgeaient entre eux, que les religieux se battaient dans les processions publiques, qu'ils usurpaient les décimes et les droits des évêques. C'était pour la religion que le clergé devenait parjure en déliant les princes des sermens faits aux mahométans, et les sujets des sermens faits aux princes chrétiens; enfin c'était pour la religion qu'on violait toutes les lois, qu'on méprisait la foi des traités, et qu'on exerçait sur les musulmans les cruautés les plus contraires à l'esprit de l'Évangile. Tel était jusqu'alors l'effet des croisades; et c'est là ce qu'on appelait rétablir la religion chrétienne en Asie : c'est aussi ce qu'on avait dû attendre des hordes féroces et superstitieuses qui s'y étaient répandues.

Pendant que les chrétiens, toujours divisés, cruels et parjures, préparaient leur ruine, régnait en Égypte Selaheddin ou Saladin, prince humain, généreux, fidèle à ses engagemens, et grand capitaine. Il fut d'abord lieutenant de Nouraddin ou Noradin, sultan d'Alep. Fait ensuite grand-visir du khalife Phatimite, il eut ensuite toute l'autorité sous ce pontife. Lorsque le khalife fut mort, il ne permit pas qu'on lui donnât un suc- Quel était Saladin.

cesseur. Il fit reconnaître en Égypte le khalife de Bagdad, et il mit fin au grand schisme qui divisait depuis deux cent soixante et quelques années les sectateurs de Mahomet, et qui, armant les deux partis l'un contre l'autre, avait fait répandre des flots de sang pour des opinions dans le fond peu importantes.

Il protégeait les chrétiens.

Après la mort de Noradin, qui mérita l'estime des musulmans et même des chrétiens, Saladin étendit sa puissance autant par sa politique que par ses armes. Le sultan d'Alep avait persécuté les chrétiens par principe de religion; celui d'Égypte tint une conduite toute différente. Il abolit les lois qui avaient été portées contre eux; il leur accorda les droits de citoyen, appela même les plus habiles auprès de sa personne, et leur donna de l'emploi.

Les chrétiens le forcèrent à prendre les armes contre eux.

Si les chrétiens avaient su profiter des dispositions où ce prince était à leur égard, et s'ils s'étaient fait une loi d'entretenir la paix avec lui, ils se seraient insensiblement affermis; les secours qu'ils recevaient de temps en temps de l'Europe les auraient mis en état de faire des conquêtes sur d'autres musulmans; enfin après la mort de Saladin ils auraient pu profiter de la division qui devait se faire de son empire entre un grand nombre d'enfans, et donner la loi à des princes qui devaient s'affaiblir mutuellement par des guerres civiles; mais, toujours infidèles, ils ne firent des

traités que pour les violer, et ils forcèrent le sultan d'Égypte à travailler à leur destruction.

Plusieurs passent dans ses états.

C'est le souverain de l'Égypte, de l'Arabie, de la Syrie, de la Mésopotamie et de la Perse, qui arme pour conquérir le royaume de Jérusalem; et déjà des Hospitaliers, des Templiers et des chrétiens de toute condition passent dans les états de ce prince, jugeant que la Palestine va tomber sous sa puissance.

Gui de Lusignan est défait.

Cependant Gui de Lusignan, mal affermi sur un trône d'où une faction menace de le faire descendre, rassemble tous les chrétiens qui lui sont fidèles, ou que le péril commun réunit. Il fait prendre les armes à tous ceux qui sont capables de les porter, dégarnit toutes les places; il marche contre Saladin à la tête de cinquante mille hommes.

Cette armée, conduite à travers des déserts arides où elle manquait de tout, fut vaincue sans résistance. Presque tous furent tués ou faits prisonniers; et du nombre de ceux-ci furent Gui de Lusignan, Geoffroi son frère, Rainaud de Châtillon, les deux grands-maîtres, plusieurs autres seigneurs et plusieurs évêques. Saladin fit tomber d'un coup de sabre la tête de Rainaud de Châtillon, après lui avoir reproché ses infractions aux traités, et ses cruautés contre les musulmans. D'ailleurs il ne se montra au roi et aux prisonniers qu'humain et généreux.

Générosité de Saladin.

Les villes ouvrirent les portes au vainqueur ou

1187. résistèrent faiblement; et Jérusalem, qui soutint un siége, fut forcée de se rendre à discrétion. Le sultan mit la rançon des hommes à dix besans d'or, celle des femmes à cinq, celle des enfans à deux, et déclara esclaves tous ceux qui ne pourraient pas payer ces sommes. Cependant il en délivra mille à la prière de son frère, mille autres à la sollicitation d'un chrétien; enfin il permit à tous les pauvres de se retirer. Alors les femmes en pleurs vinrent lui demander leurs maris, leurs fils ou leurs pères qui gémissaient dans les fers; il les leur accorda, et il fit même encore des présens à chacune.

Inhumanité des chrétiens de la Palestine.

Une partie de ces infortunés se retira sur les terres de Boémond, comte de Tripoli; mais les chrétiens refusèrent de leur ouvrir les portes, et leur enlevèrent le peu qu'ils avaient emporté avec eux. Une autre partie prit la route d'Alexandrie, et les musulmans leur fournirent des tentes et des vivres. Des Génois, des Pisans et des Vénitiens refusèrent de recevoir dans leurs vaisseaux les chrétiens qui n'étaient pas en état de payer: l'émir qui commandait dans Alexandrie paya pour ces misérables.

Nouveaux secours que l'Europe leur envoie.

Antioche, Tripoli et Tyr étaient les seules places qui n'avaient pas succombé sous les armes de Saladin, lorsque toute l'Europe s'ébranla pour aller encore au secours de la Palestine. Anglais, Français, Italiens, Allemands, Danois, tous les peuples

fournirent des armées de croisés. Le khalife de Bagdad promit une félicité éternelle aux musulmans qui mourraient en combattant contre les chrétiens; et Saladin réunit sous ses drapeaux tous les princes mahométans qui étaient à portée de lui donner des secours. Il avait d'ailleurs fait alliance avec le sultan d'Iconium, et avec Isaac l'Ange, empereur de Constantinople.

Cependant des troupes de croisés étaient arrivées par mer, et Lusignan, qui avait recouvré sa liberté en jurant sur l'évangile de ne jamais prendre les armes contre Saladin, avait recommencé la guerre, et se voyait à la tête de plus de quatre-vingt mille hommes. Les évêques avaient délié ce roi de ses sermens, et il se crut bien délié.

Le sultan par plusieurs victoires avait déjà bien diminué cette multitude de croisés, lorsqu'il craignait encore Frédéric, qui, après avoir forcé Isaac l'Ange à lui livrer les passages, battu deux fois les armées de Kilidge Arslan II, et pris Iconium d'assaut, était mort pour s'être baigné dans le fleuve Salif, qu'on croit être le Cydnus d'Alexandre. De cent cinquante mille hommes, le duc de Suabe, fils de Frédéric, n'en put sauver que sept à huit mille qu'il conduisit au roi de Jérusalem. Peu de temps après il perdit la vie auprès de Ptolémaïs que les chrétiens assiégeaient.

Succès et mort de Frédéric.

1190.

Le siége de cette place n'avançait point, quoiqu'on eût reçu de nouveaux secours par mer. Le

Ptolémaïs assiégée par les chrétiens.

comte de Champagne était arrivé avec un grand nombre d'Anglais, de Français et d'Italiens; cependant l'armée dépérissait, parce qu'elle souffrait tout à la fois de la disette et d'une maladie contagieuse. Heureusement pour les croisés Saladin était malade, et la contagion régnait aussi parmi ses troupes. On n'imaginerait pas que dans cette situation Conrad, marquis de Tyr, et Lusignan, étaient sur le point d'en venir aux mains pour savoir qui des deux devait être roi de Jérusalem, de ce royaume dont le sultan était alors seul roi lui-même. On suspendit leurs hostilités en les engageant à s'en remettre à la décision de Philippe et de Richard.

Arrivée de Philippe et de Richard. 1191.

Ces deux rois débarquèrent, et la contestation en devint plus vive, parce que Philippe se déclara pour Conrad, et que Richard prit le parti de Lusignan. D'autres tracasseries divisaient encore Philippe et Richard, naturellement jaloux l'un de l'autre, et retardaient les opérations d'une armée qui, dit-on, était composée de trois cent mille combattans. Sur ces entrefaites ils tombèrent malades l'un et l'autre; et, parce que Saladin eut la générosité de leur envoyer tout ce qui pouvait être utile à leur guérison, on publia dans l'armée qu'ils trahissaient la chose commune, et qu'ils étaient d'intelligence avec le sultan.

1191. Enfin Ptolémaïs capitula, et se rendit après s'être défendue près de trois ans. Philippe-Auguste,

jaloux de la supériorité que Richard acquérait, se rembarqua pour revenir en France, ayant laissé en Palestine cinq cents gendarmes et mille fantassins.

Par le traité de capitulation, Saladin devait donner en trois paiemens une somme convenue pour la liberté des habitans de Ptolémaïs. Lorsque le terme du premier fut arrivé, il demanda qu'en le délivrant on lui garantît par des otages la sûreté des prisonniers, ou qu'on les lui remît, offrant lui-même des otages pour ce qu'il devait encore. Les chrétiens avaient bien mérité qu'on prît ces précautions avec eux; mais Richard, que cette méfiance offensait, fit égorger aux portes de la ville cinq mille prisonniers; et Saladin usa de représailles sur quelques chrétiens, maudissant des barbares qui le forçaient à cette cruauté.

Action inhumaine de Richard.

Cependant la division était parmi les chrétiens: plusieurs chefs formaient des prétentions sur Ptolémaïs; et il naissait continuellement de nouveaux sujets de discordes. Conrad, ayant fait alliance avec le sultan, se disposait à faire la guerre aux chrétiens lorsqu'il fut assassiné; et si Richard était redoutable aux mahométans, il était odieux aux croisés. Impatient de revenir dans ses états, où sa présence était nécessaire, il conclut une trêve de trois ans; et, quoiqu'il eût remporté une victoire, il fut contraint de signer les articles que

Il conclut une trêve de trois ans.

1192.

Saladin lui prescrivit. Le succès de cette croisade se borna à la prise de Ptolémaïs et de quelques autres places ruinées; c'est-à-dire que les chrétiens conservèrent Tyr avec ses dépendances, et toute la côte depuis Joppé jusqu'à Ptolémaïs.

LIVRE CINQUIEME.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Allemagne et de l'Italie jusqu'à Rodolphe de Habsbourg, empereur, et jusqu'à Charles d'Anjou, roi de Sicile.

Henri VI, qui avait été couronné du vivant de son père, fut reconnu empereur aussitôt qu'on eut appris la mort de Frédéric. Guillaume II, roi de Sicile, venait aussi de mourir; et ce royaume était divisé entre plusieurs concurrens qui prétendaient à la couronne. Tancrède, du sang des princes normands, parce qu'il était fils naturel de Roger, l'emporta d'abord sur les prétendans qui s'étaient élevés en Sicile; mais il lui restait à se défendre contre l'empereur, qui se préparait à faire valoir les droits de Constance, sa femme. Henri, ayant échoué dans une première tentative, revint avec de plus grandes forces, et conquit ce royaume sur Guillaume III, fils de Tancrède. Ce prince mourut peu d'années après : s'il eut quelques bonnes qualités, il fut cruel et perfide :

1190. Henri VI, empereur, acquiert le royaume de Sicile.

1194.

1197.

sa conduite avec Richard suffirait pour ternir la mémoire d'un plus grand homme.

Sa conduite avec Richard.

Le roi d'Angleterre ayant été jeté par la tempête sur la côte de Venise, entreprit d'achever son voyage par terre, et eut l'imprudence de passer par les états du duc d'Autriche, qu'il avait offensé en Palestine. Il fut arrêté et livré à l'empereur, qui eut la lâcheté de le tenir dans les fers, et de lui vendre cher la liberté.

Philippe est chargé de gouverner l'empire pendant l'enfance de son neveu Frédéric II.

Frédéric, fils de Henri, avait été élu roi des Romains; et comme il était encore dans l'enfance, les Allemands confièrent le gouvernement de l'empire à Philippe de Suabe, duc d'Alsace, frère du dernier empereur. D'un autre côté, Constance conserva la Sicile à son fils, y maintint la tranquillité pendant un an qu'elle la gouverna, et laissa en mourant Frédéric et le royaume sous la tutelle du pape Innocent III.

Innocent III, qui médite la ruine de la maison de Suabe,

Mais en Sicile et en Allemagne les grands ne songeaient qu'à profiter de la jeunesse du prince; et Innocent méditait la ruine de la maison de Suabe, dont la puissance l'enveloppait de toutes parts, et qu'il regardait comme l'ennemie du saint-siége.

Fomente les troubles en Sicile,

Plusieurs factions déchiraient la Sicile : les ministres et les généraux désunis prenaient les armes sous divers prétextes. Gautier, comte de Brienne, qui avait épousé une fille de Tancrède, entreprit de soutenir ses prétentions à la tête d'une armée :

le pape, qui protégeait celui-ci prononçait des excommunications contre ceux qui refusaient de reconnaître sa tutelle; et pendant qu'il entretenait ces troubles il en produisit encore de plus grands en Allemagne.

Et ensuite en Allemagne, où il fait élire Othon.

Son dessein étant de faire passer l'empire dans une autre maison, il excita les peuples à la révolte, il les délia du serment fait au prince Frédéric, et il réussit à former un parti qui élut Othon duc de Saxe : toute l'Allemagne fut en armes pendant plusieurs années.

Othon fuit en Angleterre.

Philippe excommunié eut d'abord des revers, et il fut réduit à la dernière extrémité : mais il se releva, et eut de si grands succès qu'Othon fut contraint de céder, et de s'enfuir en Angleterre.

Philippe, qui s'assure l'empire, le reconnait pour son successeur.

Ce vainqueur, pour s'assurer de l'empire, récompensa ceux qui lui avaient été attachés, gagna par des faveurs les partisans de son ennemi, mit le pape dans ses intérêts en cédant au saint-siége le duché de Spolète et la Marche d'Ancone, et se réconcilia avec Othon à qui il donna sa fille Béatrix, et qu'il reconnut pour son successeur à l'em- 1208
pire. Il fut assassiné l'année suivante.

Innocent se flatte que le règne d'Othon sera favorable aux prétentions du saint-siége.

Le pape avait profité de ces guerres civiles pour établir sa souveraineté dans plusieurs villes d'Italie; il voulut encore profiter des commencemens du règne d'Othon pour s'assurer de nouveaux droits, comptant sur la reconnaissance de ce prince, et sur l'intérêt qu'il avait alors de ménager le saint-

siége. Dans cette vue il projeta de le lier par des sermens; et, comme la cérémonie du couronnement en fournissait l'occasion, il offrit de le couronner s'il voulait passer en Italie.

S'étant trompé, il excommunie Othon, et les Allemands élisent Frédéric II.

Othon fut donc couronné; et, sans trop considérer les conséquences, il prononça un serment tel que le pape le désirait. Dans l'article qui concernait le patrimoine de saint Pierre, et par lequel il promettait de conserver à l'église de Rome tous les domaines qu'elle possédait, on avait compris les terres de la comtesse Mathilde, et plusieurs autres qui appartenaient à l'empire. Ce fut aussi une des premières choses dont l'empereur se repentit, et il ne songea plus qu'à saisir un prétexte pour rompre avec le pape. Il se présenta bientôt à l'occasion d'une dispute survenue entre les Romains et les soldats allemands, car il exigea des satisfactions; et, mécontent de celles qu'on lui fit, il entreprit de recouvrer par les armes tout ce qu'il avait cédé, disant que ses premiers sermens étaient de conserver les droits de l'empire. Alors le pape, qui pendant dix ans avait employé des excommunications pour l'élever sur le trône, employa de pareilles excommunications pour l'en faire descendre; et l'archevêque de Mayence, qui les publia par son ordre, indiqua une diète où Frédéric, roi de Sicile, fut élu empereur.

Othon défait à Bovines, ne peut plus recouvrer l'empire.

Othon se hâta de retourner en Allemagne, où s'étant trouvé assez puissant pour réduire et punir

les rebelles, il arma contre Philippe-Auguste pour le roi d'Angleterre son oncle. On dit que son armée était de deux cent mille hommes. Cependant 1214. Frédéric arriva, et il se faisait reconnaître lorsqu'Othon se faisait battre à Bovines. Cette défaite assura l'empire au roi de Sicile, et mit son ennemi hors d'état de faire de nouveaux efforts pour le recouvrer. Othon mourut peu d'années 1218. après.

Pourquoi Frédéric II, dans son couronnement, fait vœu d'aller à la Terre-Sainte.

Frédéric fut couronné à Aix-la-Chapelle en 1215, et en même temps il fit vœu d'aller à la Terre-Sainte comme pour rendre cette cérémonie plus solennelle, et se concilier plus sûrement la cour de Rome. Le fanatisme était tel alors, qu'un prince qui aurait montré de l'éloignement pour se croiser aurait à peine paru catholique. Un empereur eût été plus suspect qu'un autre : comme son absence pouvait être favorable aux prétentions des papes, ils désiraient de le voir partir pour la Terre-Sainte, parce qu'ils désiraient de l'éloigner. Frédéric sentait combien cela était vrai, surtout pour lui. Son père et sa mère lui avaient laissé de grands états : à la mort de Philippe son oncle, il avait hérité du duché de Suabe, de celui de Rotembourg, et de plusieurs autres domaines : en un mot il était le plus puissant monarque de l'Europe. Les papes devaient donc appréhender qu'il n'eût que trop de moyens pour faire valoir les droits de l'empire sur l'Italie, et par consé-

quent il lui importait de paraître ne songer d'abord qu'à la Terre-Sainte.

Factions des guelfes et des gibelins.

Il y avait long-temps que les querelles du sacerdoce et de l'empire avaient formé en Allemagne les factions guelfe et gibeline : la première était déclarée pour le saint-siége, et la seconde était toujours attachée au parti des empereurs. Ces deux noms de factions passèrent en Italie, et les deux partis qui la divisaient déjà n'en furent que plus animés ; car en pareil cas les noms font toujours quelque chose.

Désordres partout.

Toutes les villes d'ailleurs étaient divisées. Les unes voulaient être indépendantes : d'autres restaient encore sous la domination de l'empereur, et plusieurs formaient des ligues sous la protection des papes, qu'elles craignaient moins que Frédéric, et qui avaient avec elles les mêmes intérêts. Mais aucune ne jouissait d'un état assuré, parce que les factions guelfe et gibeline prévalaient tour à tour dans chacune, et causaient des révolutions continuelles. Ainsi dans tous les coins de l'Italie on était en armes ou au moment d'y être. Le désordre n'était pas moins grand en Allemagne, où l'on voyait de toutes parts des tyrans toujours en guerre se faire un droit du brigandage.

Frédéric, après avoir réglé les affaires d'Allemagne, passa les Alpes, reçut la couronne des mains d'Honorius III, successeur d'Innocent, et fit des promesses au saint-siége comme ses pré-

décesseurs. Cependant le pape entretenait la division pour avoir moins à redouter un prince si puissant, et les ordres de l'empereur étaient mal exécutés dans les villes où le parti des guelfes prévalait. Frédéric dissimula d'abord, parce que les désordres du royaume de Sicile lui donnaient assez d'occupation.

Deux frères du feu pape Innocent avaient excité un soulèvement dans ce royaume. L'empereur les chassa avec quelques évêques qui avaient eu part à la sédition, et il nomma aux siéges vacans. Honorius, qui accueillit les rebelles, exigea qu'ils fussent rétablis, reprochant à Frédéric d'avoir osé porter la main sur le sanctuaire, et prétendant que c'était au saint-siége seul à prendre connaissance des injures dont il pouvait se plaindre. S'il fut facile à l'empereur de prouver qu'il usait de ses droits, il était aussi facile au pape d'abuser des siens; mais, l'espérance de voir bientôt partir Frédéric pour la Terre-Sainte suspendit les excommunications.

[illegible].
Frédéric II acquiert, par un mariage, des droits sur le royaume de Jérusalem.

Sur ces entrefaites on proposa à Frédéric, alors veuf, d'épouser Yolande, fille unique de Jean de Brienne, et de feu Marie, reine de Jérusalem. Il se laissa persuader, regardant comme une dot solide des droits sur un royaume qu'il fallait conquérir. Le pape ne manqua pas d'applaudir à un mariage qui concourait si bien avec ses vues.

C'est une chose bien étonnante que dans un

temps où il était si difficile d'être véritablement souverain quelque part, on eût l'ambition de l'être dans des royaumes aussi séparés. Il est vrai que Frédéric, par sa conduite sage et active, pouvait être à la fois en Palestine, en Sicile et en Allemagne : il fera plus sans combattre que toute l'Europe armée.

Il arrive en Palestine avec deux excommunications de Grégoire IX.

Cependant il ne se hâtait pas de partir qu'il n'eût assuré la tranquillité de la Sicile. Honorius, qui ne cessait de le presser, eut le temps de mourir. Grégoire IX monta sur le saint-siége, et le pressa encore. Il s'embarqua; mais l'état de sa santé ne lui ayant pas permis de supporter la mer, il fut obligé de revenir à Brindes, après trois jours de navigation. Le pape l'excommunia comme ayant pris un faux prétexte pour ne pas accomplir son vœu. Frédéric se rembarqua l'anné suivante, et acheva son voyage. Grégoire l'excommunia encore, parce que ce prince, disait-il, était parti avant d'obtenir l'absolution des premières censures. Il écrivit même au patriarche de Jérusalem pour défendre de communiquer avec Frédéric. Combien de croisés ont échoué avec des indulgences! Et cet excommunié va réussir.

Il y avait eu, après la mort de Saladin, une quatrième croisade en 1195.

Saladin était mort en 1193; et son empire, que son frère, ses fils et plusieurs gouverneurs de provinces se partagèrent, fut troublé par des guerres civiles dont les chrétiens, toujours de plus en plus divisés, ne profitèrent pas.

En 1195, à la sollicitation de Célestin III, qui faisait prêcher une quatrième croisade, l'empereur Henri VI avait pris la croix avec beaucoup de seigneurs et d'évêques allemands. L'armée fut très-nombreuse : mais ce prince en employa une partie contre les Normands du royaume de Sicile, et il envoya le reste en Palestine sans y aller lui-même. Ces Allemands n'eurent pas de grands succès. Ils repartirent aussitôt qu'ils eurent appris la mort de Henri VI, et ils laissèrent la Palestine dans l'état où ils l'avaient trouvée : ils ne revinrent pas eux-mêmes dans celui où ils étaient partis.

Il y en avait eu une cinquième en 1202.

La retraite des Allemands excita le zèle d'Innocent III, qui venait de monter sur la chaire de saint Pierre. On prêcha une cinquième croisade; parmi les prédicateurs, Foulques, curé de Neuilly, eut des succès dignes d'un saint Bernard. Les Vénitiens équipèrent des vaisseaux pour le transport de tous les croisés. Plusieurs chefs néanmoins s'embarquèrent à Marseille avec leurs 1202. troupes, impatiens d'arriver en Palestine, où ils périrent par la peste et par les armes des mahométans.

Une partie des croisés s'était engagée au service des Vénitiens.

Ceux qui se rendirent à Venise, ne pouvant pas payer aux Vénitiens la somme dont on était convenu, paraissaient déterminés à s'en retourner, lorsque le doge Dandolo eut l'adresse d'en employer la plus grande partie contre les chrétiens de Zara, qui s'étaient soustraits à sa république.

Il leur promit qu'après cette guerre il leur fournirait des vaisseaux pour les indulgences de la Palestine : et cette guerre ayant engagé dans une autre, on ne songea plus aux indulgences.

Ils avaient ensuite rétabli le jeune Alexis sur le trône de Constantinople.

Le règne d'Isaac l'Ange, dont j'ai eu occasion de parler, n'avait été qu'une suite de révoltes, occasionées par la faiblesse et la timidité de ce prince ; et Alexis l'Ange, son frère, lui avait enlevé la couronne en 1195. Mais comme il n'était pas moins lâche, il défendit mal l'empire contre les Bulgares. Il se rendit tributaire de Henri VI pour éviter la guerre, et devint si méprisable, que le jeune Alexis, fils d'Isaac, put se flatter de rétablir son père sur le trône. Il s'adresa aux croisés, qui le proclamèrent lui-même empereur à Durazzo, le conduisirent à Constantinople, chassèrent l'usurpateur ; et le peuple ayant tiré Isaac de sa prison lui rendit l'empire.

L'empereur rétabli fut fort étonné d'apprendre que son fils avait promis aux croisés de leur fournir des vivres pendant un an, de leur donner deux cent mille marcs d'argent, d'entretenir pendant un an la flotte des Vénitiens, d'accompagner les croisés avec autant de troupes qu'il pourrait, de rendre au pape l'obéissance que les empereurs catholiques lui avaient rendue, d'employer tout son pouvoir pour réunir les églises d'Orient et d'Occident, enfin d'entretenir pendant sa vie dans la Terre-Sainte cinq cents chevaliers. Il ratifia le

traité, en déclarant qu'il ne paraissait pas possible de remplir toutes ces conditions.

Le jeune Alexis, dans la nécessité de gagner au moins du temps, proposa aux croisés de rester un an sur les terres de l'empire, promettant de fournir à leur entretien. Ils acceptèrent cette proposition, et lui donnèrent même encore des secours contre son oncle, qui s'était fortifié dans Andrinople.

Cependant quelques croisés, ayant par leurs brigandages soulevé le peuple contre eux, arment et mettent le feu à la ville. L'incendie dura huit jours. Au milieu de ces désordres, Alexis, à qui on reprochait d'avoir attiré ces étrangers, est assassiné, et un nommé Murtzulphe prend la pourpre.

Le légat et les évêques, qui jusqu'alors avaient désapprouvé ce qui avait été fait, parce qu'on avait agi sans attendre le consentement du pape, déclarèrent qu'il fallait poursuivre l'usurpateur, et promirent aux croisés qu'ils trouveraient dans l'empire les mêmes indulgences que dans la Terre-Sainte, s'ils pouvaient le soumettre au saint-siége.

1204. Enfin ils avaient pris Constantinople, et partagé l'empire.

Constantinople fut prise, pillée, saccagée, consumée en partie : les églises même ne furent pas respectées.

Les croisés partagèrent entre eux un butin immense, et procédèrent à l'élection d'un empereur. Le choix tomba sur Baudouin, comte de Flandre,

qui investit Boniface, marquis de Montferrat, du royaume de Thessalonique, et qui vendit l'île de Candie aux Vénitiens. Mais il fut arrêté que Baudouin n'aurait que la quatrième partie de Constantinople et de l'empire, et que les trois autres quarts seraient également partagés entre les Vénitiens et les Français. On ne vit plus que des troubles. Il s'éleva des souverains de toutes parts. Baudouin, pris par le roi des Bulgares, que les Grecs avaient appelés, perdit la vie, et Henri son frère lui fut donné pour successeur. Cependant il y avait encore un empereur à Trébisonde, un autre à Nicée, un autre en Paphlagonie : mais il suffit de montrer les commencemens de ces troubles. Revenons aux croisades, puisque l'histoire de Frédéric II le demande.

Une multitude d'enfans s'était croisée.

Une multitude d'enfans allemands et français prirent la croix, persuadés que Dieu les destinait à délivrer la Terre-Sainte. Une partie périt en chemin, et les autres furent vendus en Égypte par les marchands qui s'étaient chargés de les passer
1213. en Palestine. Voilà le premier effet des prédications que fit faire Innocent III dans le temps que Frédéric recouvrait l'empire d'Allemagne.

Et toutes les nations chrétiennes avaient envoyé des armées en Palestine.

Cependant cette nouvelle croisade entraîna une multitude étonnante de personnes de toutes nations. Les armées, qui ne cessaient de se succéder, arrivèrent toujours à propos l'une après l'autre pour réparer les pertes qu'on venait de faire; et

les croisés se soutinrent jusqu'à l'arrivée de la dernière armée, qui ne pouvait pas être réparée. Les plus grands efforts tombèrent sur l'Égypte. On prit Damiette après dix-huit mois de siége. On ne peut pas dire ce que cette conquête coûta ; mais il fallut bientôt l'abandonner pour sauver le peu qui restait de tant de croisés. Un moine espagnol, cardinal et légat, avait voulu commander, fondé sur ce que cette guerre était entreprise par les ordres du pape. Le saint-siége approuva ces prétentions ridicules. Les troupes marchèrent sous le moine général, et ce fut la principale cause des malheureux succès de cette expédition : telle était l'état des choses, lorsqu'en 1222 Jean de Brienne vint en Europe pour obtenir de nouveaux secours, et donna sa fille à Frédéric. Ce roi était un cadet de Champagne, que Philippe-Auguste avait envoyé en Judée pour épouser l'héritière du royaume de Jérusalem.

Frédéric ne conduisit en Palestine que très-peu de monde, et cependant il n'y trouva que dix mille hommes, les hospitaliers, les templiers et les chevaliers teutoniques. Ce dernier ordre avait été créé en faveur des Allemands, peu de temps après la troisième croisade; il deviendra très-puissant. Frédéric II avait mené peu de monde en Palestine.

Le patriarche et le clergé refusèrent de communiquer avec l'empereur ; les templiers et les hospitaliers déclarèrent qu'ils ne pouvaient pas obéir à un prince excommunié ; et les chevaliers teuto- Moyens dont il se sert pour se faire obéir.

niques parurent seuls lui être soumis. Pour réunir tous ces esprits divisés, il imagina de donner ses ordres au nom de Dieu et de la chretienté, sans se nommer lui-même, et ce tempérament lui réussit.

Il voulait moins faire la guerre que négocier ; et il paraît qu'il avait déjà pris secrètement ses mesures d'avance. Cependant il n'était pas facile de réussir, parce que le sultan d'Égypte voulait profiter de la situation où il le voyait embarrassé ; mais le sultan lui-même n'était pas sans embarras.

Il recouvre les saints lieux.

Les divisions des princes musulmans, qui ne cessaient de se faire la guerre, favorisèrent les projets de Frédéric ; il en sut si bien tirer avantage, qu'il conclut une trêve de dix ans, et qu'on lui céda Jérusalem, Bethléem, Nazareth, Thoron, Sidon,
1228. et les villages par où ces lieux communiquaient les uns aux autres : on lui permit même de fortifier ces places ; de son côté, il consentit que les mahométans conservassent le temple de Jérusalem, pour y faire les exercices de leur religion.

Le traité qu'il a fait est désapprouvé par le patriarche de Jérusalem.

Par ce traité il recouvrait les saints lieux, sans avoir répandu une goutte de sang. Le patriarche néanmoins y refusa son consentement, et jeta un interdit sur toutes les églises de Jérusalem. L'empereur fit cependant son entrée dans cette ville ; et comme aucun prêtre ne se présenta pour faire la cérémonie du couronnement, il entra dans la principale église, et se couronna lui-même en présence des Allemands qui l'accompagnaient.

Grégoire, qui avait soulevé toute l'Italie, l'excommunie une troisième fois, et veut armer contre lui tous les princes chrétiens.

Il se hâta de revenir en Italie, où sa présence était nécessaire. Grégoire IX avait porté la guerre dans la Pouille ; il avait levé une armée qu'il nommait la milice de Jésus-Christ ; il avait excité à la révolte tous les peuples de Lombardie ; il avait sollicité tous les souverains à prendre les armes contre l'empereur, et Jean de Brienne avait pris le commandement des troupes du pape contre son propre gendre, portant son ambition jusqu'à vouloir enlever l'empire à Frédéric.

Les princes de l'Europe ne se prêtèrent point aux sollicitations de Grégoire. Mais toute l'Italie fut en combustion. Alors éclatèrent plus que jamais les factions des guelfes et des gibelins; on se battait en même temps partout. Le fanatisme, que les excommunications précédaient, traînait après lui la perfidie, la cruauté, et des horreurs de toute espèce. Le pape, qui causait tous ces désordres en Italie, prétendit cependant que le traité fait par l'empereur en Palestine était préjudiciable aux chrétiens. Il excommunia de nouveau ce prince ; il délia tous ses sujets du serment de fidélité ; son légat convoqua une diète en Allemagne ; il y parla contre Frédéric, sans aucune retenue ; en un mot, Grégoire ne négligea rien pour faire élire un autre empereur.

Frédéric fait échouer tous les projets de Grégoire.

Les grands hommes subjuguent jusqu'aux préjugés de leur siècle. Si nous avons vu des princes plier sous des excommunications injustes, ce n'é-

tait pas seulement parce que les peuples étaient superstitieux; c'était surtout parce que les princes eux-mêmes étaient ignorans ou faibles ; Frédéric n'était ni l'un ni l'autre. Il savait choisir ses ministres; il savait leur communiquer ses lumières; il faisait penser l'Europe. Le légat, avec toutes ses intrigues, ne souleva les Allemands que contre le pape; le clergé même resta fidèle.

Grégoire est forcé à demander la paix.

Ces mauvais succès déterminèrent Grégoire à la paix; il en fit même les premières avances. Il voyait que ses intrigues tournaient contre lui-même. On se soulevait à Rome; il n'y était plus en sûreté, et il fut même bientôt obligé d'en sortir. Tel était le sort des papes; ils prétendaient disposer des royaumes, et ils troublaient l'Europe, sans pouvoir s'assurer à eux-mêmes un seul village.

Jean de Brienne, empereur de Constantinople.

Jean de Brienne, général de Grégoire, était plus heureux : car, par une suite de révolutions qu'on ne voit que dans des temps de troubles, il venait d'être élu empereur de Constantinople. Il est vrai que cet empire se bornait presqu'à cette seule capitale; et que trois autres souverains se disaient encore empereurs, l'un à Nicée, l'autre à Trébisonde, et un autre à Thessalonique.

Révolte de Henri.

La paix ayant été faite, Frédéric ne s'occupa que des moyens de rétablir la tranquillité. Il y réussissait, lorsque son fils Henri, qu'il avait eu de son premier mariage, et qu'il avait fait couronner roi des Romains, se souleva, et entraîna

dans sa révolte plusieurs seigneurs allemands et plusieurs villes de Lombardie; mais tout se soumit à l'approche de Frédéric : il déposa son fils dans une diète tenue à Mayence, et il le condamna à une prison perpétuelle. 1234.

Ligue des Lombards.

Les Lombards cependant formaient une ligue puissante. En vain l'empereur tanta de les réduire par la voie des négociations; il fallut enfin prendre les armes. La victoire célèbre de Cortenuova, qu'il remporta sur les Milanais, jeta la terreur, et toutes les villes se soumirent, à la réserve de Milan, de Bologne, de Plaisance et de Faenza.

Seconde trève de dix ans, avec le soudan d'Égypte.

Comme la trève qu'il avait faite avec le soudan d'Égypte allait expirer, le pape se proposa de prêcher une nouvelle croisade, et de donner surtout la croix à Frédéric, moins sans doute pour secourir la Terre-Sainte, que pour occuper partout ailleurs qu'en Lombardie le courage de l'empereur. Il ne voulait que l'éloigner; mais une nouvelle trêve de dix ans, que ce prince fit avec le soudan, para ce coup.

Grégoire prêche une croisade contre Frédéric.

Un autre sujet de querelle s'élève entre le pape et l'empereur, Grégoire prétendant que la Sardaigne était un fief du saint-siége, et Frédéric soutenant que cette île devait relever de l'empire. On arme. L'empereur excommunié entre sur les terres du saint-siége. Le pape publie une croisade contre ce prince : car enfin il fallait bien qu'on se croisât pour la défense du patrimoine de

saint Pierre, comme pour la conquête de la Palestine. Mais les croisés, si souvent malheureux contre les infidèles mêmes, ne sont pas plus heureux contre un prince chrétien tel que Frédéric; et Grégoire en conçoit un chagrin dont il meurt.

1241. Innocent IV, qui avait été dans les intérêts de Frédéric, l'excommunie lorsqu'il est pape, et allume la guerre deplus en plus.

Célestin IV, qui lui succéda, ne fit que passer. Le saint-siége fut ensuite vacant pendant vingt mois. Enfin on élut Innocent IV, qui avait toujours paru dans les intérêts de Frédéric. On s'attendait donc à voir la concorde renaître entre l'Église et l'empire. On en faisait déjà compliment à ce prince : il prévit qu'il perdait un ami.

En effet Innocent marcha sur les traces de Grégoire. Contraint de quitter l'Italie, il se réfugia à Lyon, et il y tint un concile, dans lequel il cita Frédéric, l'excommunia et le déposa; il sollicita les Allemands à nommer un autre empereur, et quelques évêques élurent un landgrave de Thuringe, qu'on appela le roi des prêtres. Cette plaisanterie, qui faisait voir que les yeux commençaient à s'ouvrir, était d'un mauvais augure pour les papes. Cependant la guerre, qui s'alluma plus que jamais, continua jusqu'à la mort de Frédéric, arrivée en 1250. Il eut sur la fin de sa vie quelques revers. Malgré les troubles dont son règne fut agité, il embellit les villes de son royaume de Sicile; il en bâtit; il fonda des universités, et il fit fleurir les lettres.

État de l'Empire et de l'Italie, après la mort de Frédéric.

Depuis la mort de ce prince jusqu'en 1273 que Rodolphe de Hapsbourg fut élevé à l'empire, l'Allemagne, sans chef ou sous des princes sans autorité, fut livrée à tous les désordres de l'anarchie. Ce fut alors que plusieurs villes formèrent des associations pour se défendre contre les tyrans dont elles étaient environnées. Déjà quelques-unes, profitant des guerres civiles, étaient devenues des républiques presque indépendantes. Elles avaient secoué le joug des seigneurs particuliers en se mettant sous la protection des empereurs, et l'on voit que Henri IV et ses successeurs leur ont accordé de grands priviléges pour s'assurer les secours qu'ils en retiraient.

Dans l'intervalle, depuis 1250 jusqu'en 1273, l'empire fut trop faible pour faire valoir des droits sur l'Italie. Ces circonstances étaient favorables à la liberté; il se forma plusieurs républiques; mais les guerres qui s'élevaient au dedans et au dehors ne leur permettaient pas de s'établir solidement : il en coûtait bien du sang pour être libre, et on ne l'était pas.

La Sicile ne fut pas moins agitée. Les papes y portèrent la guerre, persuadés que le royaume d'un prince déposé dans un concile ne pouvait appartenir qu'au saint-siége. Ils excommunièrent Mainfroi, fils naturel de Frédéric II : ils armèrent contre lui des croisés; enfin, ne pouvant conquérir ce royaume pour eux, ils l'offrirent à des princes

étrangers ; d'abord au frère de Henri III, roi d'Angleterre, et ensuite à Charles d'Anjou, frère de Louis IX, roi de France.

Charles d'Anjou, roi des Deux-Siciles.

Charles accepta et conquit ce royaume en 1266, sur Mainfroi, qui perdit la bataille et la vie. Deux ans après ayant fait prisonnier Conradin, petit-
1268. fils de Frédéric, il lui fit trancher la tête. Charles était pourtant l'usurpateur. La maison de Suabe s'éteignit avec Conradin : c'est ainsi que le frère du plus saint des rois fut l'instrument de l'injuste ambition des papes.

CHAPITRE II.

De la France et de l'Angleterre, pendant le règne de Philippe-Auguste.

Retour de Richard en Angleterre.

Pendant l'absence de Richard, il s'éleva des troubles en Angleterre, et Jean, son frère, surnommé *Sans-Terre*, profitant de ces circonstances, se mêla peu à peu de l'administration, et tenta de se frayer une route au trône. Son parti cependant
1194. était encore trop faible, lorsque Richard, qui arriva après une absence de quatre ans, fut reçu avec les acclamations dont le peuple n'est jamais avare envers un prince courageux. Ce roi intéressait par ses malheurs : son imprudence ne paraissait que le défaut d'une âme généreuse, et on ne

pensait à sa prison que pour détester Henri VI. Ayant trouvé les esprits ainsi disposés, il soumit bientôt tous ceux qui lui avaient été contraires. Il cita Jean, qui s'était retiré en France, et il le fit déclarer déchu du droit de succéder à la couronne.

Il fait la guerre à Philippe jusqu'à sa mort.

Richard se hâta de faire la guerre à Philippe-Auguste, qui s'était opposé à sa délivrance, et qui avait favorisé les projets de Jean. Les succès furent variés, et les hostilités, quelquefois suspendues, durèrent jusqu'en 1199, que Richard mourut. Ce prince laissa par testament ses états à Jean, son frère, avec qui il s'était réconcilié.

Jean Sans-Terre lui succède, au préjudice d'Arthur, dont Philippe prend les intérêts.

Ce testament était pour Jean un titre bien faible. Un autre prince paraissait en avoir un plus fort; c'était Arthur, duc de Bretagne, car il était fils de Geoffroi, frère aîné de Jean. Mais on doutait si en pareil cas le fils pouvait représenter son père; il n'y avait point de loi précise, et l'on pouvait apporter des raisons pour et contre. Ces questions, qu'il appartiendrait au peuple de décider, sont toujours un sujet de guerre. Quoi qu'il en soit, Jean fut reconnu en Angleterre et en Normandie; mais le Poitou, la Tourraine, le Maine et l'Anjou se déclarèrent en faveur d'Arthur, et Philippe-Auguste prit les armes pour ce prince, ou plutôt pour saisir l'occasion d'enlever quelques provinces au roi Jean.

Divorce de Philippe qui fait sa paix avec Jean.

Philippe avait répudié Ingelburge, princesse de Danemarck, sous prétexte de parenté, et il

et qui abandonne Arthur.

avait épousé Marie, ou Agnès, fille du duc de Méranie. Le roi de Danemarck porte ses plaintes au pape; et bientôt des légats viennent en France, prennent connaissance de ce divorce, tiennent des conciles, et jettent des interdits sur le royaume; mais Philippe sut toujours faire respecter son autorité. Enfin en 1200, lors de la guerre avec l'Angleterre, voulant mettre fin à tous ces troubles, il consentit à reprendre Ingelburge; il se prêta même à la paix à laquelle le légat le sollicitait, de sorte qu'Arthur fut abandonné, et Jean prit possession des provinces qui s'étaient données au duc de Bretagne. Innocent III, qui troublait alors l'Allemagne et l'Italie, avait jugé cette paix nécessaire pour favoriser la croisade qu'il faisait prêcher.

La guerre recommence, et Arthur perd la vie.

La paix ne dura pas. Quelques factieux ayant excité un soulèvement en Normandie, Jean les cita à son tribunal. Ils refusèrent de comparaître, prétendant n'avoir d'autre juge que le roi de France: Philippe les prit sous sa protection, et arma. Alors Arthur, jugeant cette conjoncture favorable à ses prétentions, se mit à la tête des Poitevins qui venaient de se soulever; mais, battu et fait prisonnier, il perdit bientôt la vie par les ordres, ou, selon quelques-uns, par la main même de son oncle.

Jean est accusé de l'avoir fait mourir, et ses

Constance, mère d'Arthur, demanda justice à Philippe, qui cita Jean comme son vassal pour ré-

pondre sur le crime dont il était accusé. Le roi d'Angleterre n'ayant pas comparu, la cour des pairs le condamna comme convaincu de parricide, et déclara tous les fiefs qu'il possédait en France confisqués à la couronne. fiefs sont confisqués.

Cet arrêt eût été ridicule s'il n'eût pas été soutenu par les armes; mais Philippe n'eut que des succès. Il conquit rapidement la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Tourraine, le Poitou. Il y avait alors deux cent quatre-vingt-douze ans que la Normandie avait été cédée à Raoul. Conquête de Philippe. 1203.

Cet événement, qui est l'époque de la ruine de l'anarchie féodale, exige que nous fassions quelques réflexions sur les causes qui l'ont préparé. D'ailleurs après tant de troubles, de désordres et de guerres, il est temps de nous délasser : nous n'aurons que trop occasion de nous fatiguer encore.

Dans les principes du gouvernement féodal on ne pouvait être jugé que par ses pairs. Le parlement, c'est ainsi qu'on nomma dans le treizième siècle la cour des assises du roi, devait donc n'être composé que des vassaux qui relevaient immédiatement de la couronne. Il fallait en exclure les barons du duc de France, ceux du comte de Paris et ceux du comte d'Orléans; car ne pouvant juger leurs supérieurs, ils ne devaient être admis que dans les assises des seigneuries dont ils relevaient. En un mot les rois de France auraient dû avoir La cour des pairs, ou le parlement, ne devait être composée que des vassaux immédiats.

autant de cours féodales qu'ils avaient de seigneuries différentes.

Comment les arrière-vassaux y eurent entrée.

Mais les Capétiens, négligeant les titres de duc et de comte, ne prirent que celui de roi; de sorte que la royauté enveloppa toutes les autres dignités, et on s'accoutuma peu à peu à ne voir plus qu'elle dans la personne des Capétiens. Or, dès qu'on eut confondu le comte de Paris avec le roi de France, on confondit bientôt les vassaux du comte avec ceux du roi; et le parlement, parce qu'on le nommait la cour du roi, parut être la cour des pairs, quels que fussent les seigneurs qui le composaient. Les grands vassaux, qui avaient toujours reconnu la cour du roi comme leur tribunal, continuèrent donc de la regarder comme telle; et ne remarquant pas que ce n'était plus la cour des pairs, ils reconnurent leurs inférieurs pour juges. L'abus d'une expression occasiona leur méprise. Je vous ai fait voir l'influence du langage sur les opinions; je pourrais tout aussi facilement vous faire voir son influence sur les révolutions des peuples : les siècles que nous venons de parcourir en fourniraient plus d'un exemple. Heureusement l'abus des mots va dans cette occasion produire un bien; mais c'est peu pour tout le mal qu'il a causé dans d'autres, et qu'il causera encore.

Le parlement s'occupe des moyens d'abaisser les grands vassaux.

Dans l'origine, la cour du roi veillait aux intérêts des grands vassaux, puisque eux seuls y avaient entrée. Ce ne fut plus la même chose quand

elle se trouva composée de seigneurs de tout ordre. Alors les membres de ce tribunal furent pour la plupart dévoués au roi; et, jaloux des vassaux immédiats jusqu'auxquels ils ne pouvaient s'élever, ils ne travaillèrent qu'à les faire descendre.

Comment il se trouve en possession d'une juridiction qui s'étend tous les jours.

Le parlement, composé peu à peu de vassaux de tout ordre, ayant profité de la méprise où l'on était tombé, et ayant pris la place de la cour des pairs, se trouva autorisé par l'usage, avant qu'on eût ouvert les yeux. Alors il n'était plus temps de se soustraire à ce tribunal. Il eût fallu au moins que les grands vassaux réunis eussent agi de concert pour corriger un abus qui leur était si contraire; c'est ce dont ils n'étaient pas capables. Les plus puissans, croyant n'avoir rien à craindre, ne prirent aucune précaution, et dédaignèrent de venir dans une cour où ils se seraient confondus avec leurs inférieurs. Le parlement profita de leur absence pour étendre son autorité; et, en soumettant les vassaux faibles qu'on lui abandonnait, il acquit des droits sur les plus puissans.

Aveuglement des seigneurs français à cette occasion.

Les seigneurs français n'avaient pas assez de prudence pour prévoir la révolution dont ils étaient menacés: tout semblait les en distraire et porter ailleurs leur attention. Toujours occupés ou de guerres particulières, ou d'entreprises sur leurs vassaux, ou de croisades, ils ne voyaient pas que le parlement, sans être la cour des pairs,

en usurpait insensiblement toute l'autorité; et ils semblaient n'aller en Palestine que pour laisser un champ plus libre à cette cour de justice. A leur retour ils trouvaient leurs états si ruinés, que quand ils auraient connu tous leurs priviléges, ils se seraient sentis trop faibles pour les revendiquer.

Les officiers du roi étaient membres du parlement qui jugea Jean Sans-Terre.

Pendant que les seigneurs étaient si peu attentifs à leurs vrais intérêts, le roi faisait prendre à son parlement la forme qu'il jugeait à propos; il y convoquait les seigneurs dont il était le plus sûr; il y faisait entrer son chancelier, son chambellan, son bouteiller et son connétable.

Ainsi les officiers même du roi devinrent les juges des grands vassaux. Cependant cette innovation se faisait sans qu'on s'aperçût d'aucun changement, et le parlement ne paraissait être que ce qu'il avait toujours été. L'autorité de cette cour était si grande sous Philippe-Auguste, qu'on y appelait des justices féodales des seigneurs immédiats, et qu'ils y étaient cités eux-mêmes par leurs feudataires. Ils ne conservaient donc plus qu'une apparence de juridiction. Voilà le parlement qui jugea le roi d'Angleterre; et son arrêt, exécuté sur le plus grand vassal, constata ses droits sur tous les autres.

Ce jugement était injuste.

Cependant ce jugement était injuste. Si Jean Sans-Terre eût été coupable envers le roi, la confiscation de ses domaines aurait été légitime;

mais il ne l'était qu'envers son vassal; et, en pareil cas, les coutumes féodales ne le pouvaient condamner qu'à perdre la suzeraineté sur la Bretagne qui était un fief du duché de Normandie.

Les grands vassaux, contre leurs propres intérêts, l'approuvent, ou du moins n'empêchent pas qu'il ne soit exécuté.

On s'aveugla. Les grands vassaux ne virent ni l'injustice de ce jugement, ni les conséquences dont il était pour eux; et l'ignorance contribua moins à cet aveuglement, que le mépris et la haine qu'on avait conçus pour le roi d'Angleterre.

Toute la France vit avec plaisir l'humiliation d'un prince sans vertus et sans talens : les grands vassaux se livrèrent avec passion aux vues de Philippe; ils lui donnèrent des secours, ou du moins ils ne s'opposèrent pas à ses desseins. Ainsi fut exécuté un arrêt qui n'eût été qu'une fausse démarche, si les vassaux de la couronne avaient su réfléchir sur leurs intérêts communs. Cet événement vous fait voir, dans Philippe, ce que peut un prince qui se fait estimer; et dans Jean, ce que devient un prince qui se rend méprisable.

Il n'en eût pas été ainsi, si Richard eût été à la place de Jean Sans-Terre.

Si Richard eût été à la place de Jean Sans-Terre, Philippe aurait échoué, ou plutôt il eût été assez sage pour ne pas compromettre son parlement. En effet Richard jouissait d'une grande considération : il était généralement aimé; et d'ailleurs il avait assez de lumières pour dessiller les yeux à tous les vassaux, et pour les entraîner dans son parti.

Le gouverne-

Si les meilleurs gouvernemens ne peuvent pas

ment féodal s'affaiblit parce que les seigneurs vendent à des villes le droit de se défendre.

toujours subsister, celui des fiefs devait à plus forte raison se détruire. Il se ruinait par ses vices. Déjà fort affaibli avant Philippe-Auguste, il s'affaiblit encore davantage sous son règne; recherchons-en toutes les causes.

Les seigneurs, appauvris par la guerre ou par le défaut d'économie, se virent enfin sans ressource quand ils eurent achevé la ruine de leurs sujets. Alors ils se firent une espèce de droit de la piraterie; les uns par esprit de brigandage, les autres par représailles. On mettait même les voyageurs à contribution, ou, pour parler plus exactement, on les volait: enfin il n'y avait de sûreté nulle part, et le désordre était général, lorsque des seigneurs cédèrent ou vendirent à des villes de leurs domaines qu'ils ne pouvaient défendre, le droit de se défendre elles-mêmes. L'empereur Henri IV en donna le premier exemple en Allemagne, vers la fin du onzième siècle; et Louis le Gros, qui suivit cet exemple au commencement du douzième, le donna aux seigneurs de son royaume.

Alors commence le gouvernement municipal.

Plusieurs villes deviennent des espèces de républiques gouvernées par des magistrats qui prirent le nom de consuls, de maires, d'échevins, etc. Toutes n'obtinrent pas les mêmes priviléges, mais elles en acquirent plus ou moins, suivant les traités qu'elles firent avec leurs seigneurs; et ceux dont elles jouirent sont ce qu'on

nomme droit de communes ou de communauté. C'est ainsi que le gouvernement municipal naquit des excès de l'anarchie.

« Les bourgeois se partagèrent en compagnies « de milice, formèrent des corps réguliers, se dis« ciplinèrent sous des chefs qu'ils avaient choisis, « furent les maîtres des fortifications de leur ville, « et se gardèrent eux-mêmes. Les communes, « en un mot, acquirent le droit de guerre, non « pas simplement parce qu'elles étaient armées, « et que le droit naturel autorise à repousser la « violence par la force; mais parce que les sei« gneurs leur cédèrent à cet égard leur propre « autorité, et leur permirent expressément de « demander, par la voie des armes, la réparation « des injures ou des torts qu'on leur ferait [1]. »

Les villes qui se gouvernent sont un frein au brigandage, et rendent les rois moins dépendans de leurs vassaux.

Les villes commencèrent donc à sortir d'esclavage, et les seigneurs devinrent plus puissans par la cession même qu'ils firent d'une partie de leur autorité; car ils trouvèrent dans les communes des secours plus prompts et plus sûrs que dans leurs vassaux. Des bourgeois, occupés de leurs familles et de leurs métiers, n'ont pas de plus grand intérêt que de ménager un protecteur qui ne les vexe point; et pour les rendre infidèles à leurs engagemens, il faudrait être injuste à leur égard. Aussi remarque-t-on que l'établissement des communes rendit les empereurs d'Allemagne et les

[1] Observations sur l'Histoire de France.

rois de France moins dépendans de leurs vassaux, Il produisit encore un autre avantage, c'est qu'il mit un frein à la piraterie des petits seigneurs; car il fallait être puissant pour piller impunément sur le territoire de ces villes; enfin il rendit les guerres moins fréquentes, parce qu'il les rendit plus difficiles, précisément dans un temps où les seigneurs devenaient plus faibles. Il y en avait peu qui eusssent assez de troupes, ou qui pussent les conserver assez long-temps sous leurs ordres pour faire le siége d'une ville défendue par des fortifications et par des citoyens. Les troupes des communes ne pouvaient même manquer de devenir les meilleures; car des hommes qui défendent leur liberté ont tout un autre courage que des brigands.

De nouvelles communes se forment à l'exemple des premières.

Les premières communes répandirent un nouvel esprit, le peuplesentit qu'il pouvait sortir de l'oppression, et il osa penser à devenir libre, ou du moins à diminuer le joug de la tyrannie. On vit alors plusieurs villes se former encore en communes. Les uns traitèrent de leur liberté, d'autres, profitant de la faiblesse de leurs seigneurs, se dirent libres, se fortifièrent, élurent des magistrats, et recouvrèrent des droits que la violence seule avait usurpés, et que la nature revendique toujours. Quand le seigneur entreprit d'attaquer les priviléges qu'elles s'arrogeaient, elles lui demandèrent ses titres, fermèrent leurs portes et

armèrent. Le gouvernement municipal paraissait s'établir partout sur les ruines de l'anarchie féodale.

Les villes trompées par les seigneurs, ne veulent traiter que sous la garantie d'un protecteur puissant.

Si les seigneurs avaient été plus éclairés, ils auraient respecté la liberté de ces nouveaux citoyens, et ils s'en seraient faits des sujets fidèles, prêts à les secourir de leurs richesses et de leurs forces. Mais ils voulurent être encore tyrans, et ils achevèrent de détruire leur puissance.

La plupart de ceux qui traitèrent avec leurs villes ne cédèrent que par un vil intérêt. Ils avaient vendu des droits; ils voulurent les reprendre pour les vendre encore. De là naquit la défiance entre les communes et les seigneurs. Les villes ne voulurent plus traiter que sous la garantie d'un protecteur puissant, et elles s'accoutumèrent peu à peu à regarder ce protecteur comme leur maître, et à ne voir que des ennemis dans leurs seigneurs.

Philippe-Auguste devient ce protecteur.

Cette révolution, qui n'avait fait que des progrès lents avant le règne de Philippe-Auguste, éclata lorsque ce prince eut dépouillé Jean-Sans-Terre. C'est alors que les communes recherchèrent à l'envi la protection d'un roi qui était assez puissant pour les défendre, et qui avait le même intérêt qu'elles à l'abaissement des seigneurs.

Avantage qu'il en retire.

Philippe devint donc le garant des traités qu'elles firent avec leurs seigneurs, et il en retira plusieurs avantages. Premièrement ce fut un

titre pour lui de prendre connaissance de ce qui se passait dans les terres de ses vassaux, et de se mêler du gouvernement de leurs communes. En second lieu il trouva ces républiques toujours disposées en sa faveur, et prêtes à s'armer pour lui contre des seigneurs dont elles connaissaient trop la tyrannie pour ne les pas redouter. Enfin il en reçut des secours en argent, parce qu'elles consentirent à lui payer un tribut pour s'assurer sa protection. Alors il eut des troupes à sa solde. Il ne fut donc plus, comme ses prédecesseurs et comme ses vassaux, dans le cas de se voir sans armée d'un moment à l'autre.

Il affermit son autorité, parce qu'il n'en abuse pas.

Les grands vassaux commencèrent à ménager un souverain plus puissant qu'aucun d'eux en particulier. Cependant, s'ils s'étaient réunis, ils auraient pu détruire une autorité encore mal affermie; ils auraient pu du moins en suspendre les progrès. Philippe, qui le sentit, eut l'adresse de ne pas abuser de sa puisssance, sachant que les hommes se révoltent moins contre l'autorité que contre l'abus qu'on en fait. Les seigneurs ne songèrent donc pas à se concerter entre eux pour se précautionner contre l'avenir, parce que s'ils commençaient à être sous le joug, ils n'en sentaient pas encore le poids.

Innocent III abuse de la sienne pour armer toute la chrétienté.

Telle était la puissance de Philippe-Auguste, lorsque Innocent III paraissait vouloir exterminer tous les chrétiens. Ils allaient par troupes se faire

égorger dans la Palestine : ils achevaient dans la Thrace la ruine de l'empire d'Orient ; toute l'Italie et toute l'Allemagne étaient en armes; dans le Nord on continuait de prêcher les idolâtres avec des soldats pour missionnaires. Ce n'était pas assez : ce pape voulait encore faire couler des flots de sang en France et en Angleterre; et pour cela il publia deux croisades avec force indulgences, l'une contre Jean et l'autre contre les Albigeois. Sans doute que si l'Espagne eût été tranquille, il n'eût pas manqué d'y susciter des guerres.

Il offre l'Angleterre à Philippe.

Le pape avait été pris pour juge entre quelques évêques d'Angleterre et les moines de Saint-Augustin, qui se disputaient le droit d'élire l'archevêque de Cantorberi. Il jugea en faveur des moines; cependant il cassa deux élections qui avaient été faites, et il nomma de son autorité le cardinal Langton. Le roi refusa d'agréer ce prélat, se plaignant d'une entreprise qui attaquait les droits de sa couronne. Innocent répondit que ce n'était pas à lui de nommer aux grands bénéfices; qu'il devait recevoir ceux que l'Église avait choisis, et que s'il n'obéissait pas, il mettrait son royaume en interdit, l'excommunierait lui-même, et délierait ses sujets du serment de fidélité. Des menaces il passa aux effets : il publia une croisade, et il envoya un légat à Philippe-Auguste, pour l'inviter à se saisir de la couronne d'Angleterre.

Jean fait hommage au saint-siége.

Pendant que le roi de France armait, le légat se rendit à Douvres, où il trouva Jean Sans-Terre. Ce prince lâche se soumit à tout ce qu'on exigea de lui, jusqu'à faire hommage au saint-siége. En présence des seigneurs et du peuple, il mit sa couronne aux pieds du légat, qui ne la lui rendit qu'après l'avoir gardée cinq jours.

Le légat défend à Philippe de penser à l'Angleterre.

Le légat, de retour en France, déclara à Philippe qu'il ne devait plus songer à l'Angleterre, parce que ce royaume était un fief de l'église de Rome. Philippe, surpris d'un tel discours, employa ses forces contre le comte de Flandre, allié de Jean; et il se rendit maître de plusieurs places, pendant que Louis, son fils, défendait l'Anjou contre le roi d'Angleterre, qui avait débarqué à la Rochelle.

Bataille de Bovines. 1224.

Ce fut alors qu'Othon vint au secours de Jean son oncle. Quoique Philippe n'eût que cinquante mille hommes, et que par conséquent il fût bien inférieur à ses ennemis, il ne craignit point de présenter la bataille. L'action fut vive. Il se vit enveloppé d'un gros d'ennemis exposé à mille traits, renversé de son cheval : mais il remporta une victoire complète.

Jean est forcé à signer deux chartes.

Les mauvais succès de Jean enhardirent les barons d'Angleterre à se soulever. Ce roi, bientôt abandonné, fut réduit à recevoir la loi de ses sujets, et il signa deux chartes contraires aux prérogatives de sa couronne. Dans cette extrémité il eut recours au pape, son seigneur, le priant de

déclarer nul un engagement contracté sans son aveu.

Le pape, qui n'ignorait pas la protection qu'on doit à ses vassaux, annula ses chartes, et menaça les barons des censures de l'Église, s'ils continuaient d'en exiger l'exécution. Bien loin d'obéir, ils offrirent la couronne à Louis, et ce prince partit.

Le pape les déclare nulles, et les Anglais offrent la couronne à Louis.

Philippe, qui craignait de se brouiller avec la cour de Rome, avait feint de s'opposer au départ de son fils ; mais Innocent qui ne s'y méprit pas, excommunia et Louis et Philippe.

Philippe et Louis sont excommuniés.

Louis était maître des principales villes, et il avait été proclamé à Londres, lorsque Jean mourut. La haine des Anglais ne passa par sur Henri, son fils, âgé de huit à dix ans : ils s'intéressèrent, au contraire, pour ce jeune prince. Tout changea, et Louis fut contraint de repasser la mer. Venons à la croisade contre les Albigeois.

Les Anglais conservent la couronne à Henri III.

Les Albigeois étaient, dit-on, des espèces de Manichéens, et on leur reprochait bien des sortes d'erreurs. Ils s'étaient répandus en grand nombre dans le Languedoc, la Provence, le Dauphiné et l'Aragon. Il fallait sans doute travailler à les convertir, mais ce n'était pas avec des croisades. Dans le quatrième siècle, les Ithaciens furent séparés de l'Église, pour avoir condamné à mort les Priscillianistes. Alors bien loin d'employer de pareils moyens, on ne se hâtait pas même de donner le baptême à ceux qui le demandaient ; mais lors-

Les Albigeois.

que l'ignorance eut imaginé les croisades, on ne prit plus tant de précautions : on prépara les conversions par les armes, et c'est après une bataille qu'on baptisait les idolâtres, qui se convertissaient par la seule crainte d'être encore battus.

Raimond, comte de Toulouse, se soumet en apparence.

Raimond, comte de Toulouse, dont un des aïeux s'était croisé pour la Terre-Sainte, défendait les Albigeois, ses sujets, de sorte que la croisade eut autant pour objet de le depouiller de ses états, que d'extirper l'hérésie et les hérétiques. Il sentit le coup qui le menaçait; et pour le parer, il se soumit en apparence à tout ce qu'on exigea de lui; c'est-à-dire, qu'il promit d'exterminer tous les Albigeois.

Des conciles donnent ses états à Simon de Montfort, chef des croisés.

Il était difficile qu'un souverain remplît un pareil engagement On se méfia de lui; il ne put plus dissimuler, il prit les armes, il appela à son secours le roi d'Aragon, et ce prince ayant perdu la bataille et la vie, les croisées firent de nouveaux progrès; ils étendirent même leurs conquêtes jusque sur les seigneurs qui n'avaient rien à démêler avec les Albigeois. Alors des conciles déposèrent Raimond : ils donnèrent ses états à Simon de Montfort, chef des croisées, et ils en conservèrent seulement une partie pour le jeune Raimond, fils du comte de Toulouse. Philippe-Auguste envoya des troupes contre les Albigeois; Louis, son fils, marcha lui-même : mais il me suffit de remarquer ici que cette guerre dura depuis 1209, jusqu'en 1228.

Philippe-Auguste mourut en 1223, dans la cinquante-huitième année de son âge, et dans la quarante-troisième de son règne. Ce prince a jeté les fondemens de la grandeur des Capétiens, qui jusqu'à lui avaient toujours été faibles, parce qu'ils n'avaient pas ses talens. Il réunit à la couronne, non-seulement la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Tourraine, le Poitou, mais encore l'Auvergne, l'Artois, la Picardie, et plusieurs autres domaines. Si Richard eut plus de brillant à la guerre, ou peut-être plus de bonheur, Philippe joignait au courage et à la gloire des armes, une conduite sage et soutenue. Il sut s'agrandir sans donner d'ombrage, et il fit respecter sa puissance encore mal affermie. Je ne lui reproche pas la guerre qu'il fit aux Albigeois : ce reproche tomberait plus sur son siècle que sur lui.

La grandeur des Capétiens commence à Philippe-Auguste.

CHAPITRE III.

De la France sous Louis VIII et sous saint Louis, et de l'Angleterre sous Henri III.

Louis VIII fut sacré et couronné quelques jours après la mort de son père. Je le remarque pour vous faire observer que le règne de Philippe-Auguste est l'époque où il n'était plus nécessaire qu'un roi de France prît la précaution de faire couronner son fils de son vivant.

Sacre et couronnement de Louis VIII.

Henri III ayant demandé la restitution des pro-

Il fait la guerre à Henri III.

vinces enlevées à Jean Sans-Terre, Louis déclara qu'elles avaient été légitimement confisquées; et cherchant à faire des reproches au roi d'Angleterre, il se plaignit de ce qu'il n'avait pas assisté à son sacre, auquel il aurait dû se trouver comme le duc de Guienne. Mais il ne s'apercevait pas qu'il tombait dans une contradiction dont les Anglais auraient pu tirer avantage. En effet puisque l'arrêt du parlement avait confisqué la Guienne, comme les autres provinces, reconnaître que Henri en était encore le duc, c'était ne pas lui en contester la possession légitime, et par conséquent avouer ses droits sur les provinces mêmes qui lui avaient
1224. été enlevées. Quoi qu'il en soit, la guerre com-
1226. mença; et après quelques succès alternatifs, elle
Il la termine, et marche contre les Albigeois. fut terminée par une trêve. Alors le roi de France marcha contre les Albigeois, prit Avignon, et soumit tout le Languedoc; Amauri de Montfort, fils de Simon, lui ayant cédé ses droits sur le comté de Toulouse. Louis mourut en Auvergne, lorsqu'il revenait à Paris. Quoique le peu qu'il a régné ne permette pas de le juger, on a lieu de croire que l'autorité ne se serait pas dégradée entre ses mains. J'en juge surtout par la tranquillité dont la France jouit pendant son règne: car on ne s'aperçut pas qu'elle changeait de maître. Cependant si Louis eût été seulement soupçonné de faiblesse, les seigneurs n'auraient pas manqué d'exciter des troubles.

1226. La juridiction des appels achève de s'établir.

Au contraire c'est sous lui que l'usage d'appeler à la cour féodale du roi, acheva de s'établir, et devint une loi que les grands vassaux même commençaient à reconnaître, quoiqu'elle dégradât leurs justices.

Le parlement conserva la forme qu'il avait prise sous Philippe-Auguste, malgré les vassaux de la couronne, qui voulurent en exclure le chancelier, le bouteiller, le connétable, et le chambellan du roi.

L'assurement s'introduisit.

Il s'introduisit encore pendant ce règne un autre usage qui n'était pas moins favorable à l'autorité royale. Lorsqu'un seigneur se croyait menacé d'une guerre, qu'il ne se sentait pas capable de soutenir, ce qui devait arriver souvent, il s'adressait à son suzerain, et citant à sa justice celui qui lui donnait des sujets de crainte, il en exigeait un *assurement*, c'est-à-dire assurance qu'il ne lui serait fait aucun tort. Si dans la suite quelque différent survenait entre eux, ils s'en remettaient l'un et l'autre à la justice du seigneur qui avait garanti l'acte d'*assurement*. On voit que par-là, le roi devenait insensiblement le protecteur des seigneurs faibles, comme il l'était déjà des communes, et qu'en même temps il se rendait juge des prétentions des seigneurs les plus puissans.

Avec quelle circonspection les rois devaient

Ce n'était pas l'amour de l'ordre qui produisait des changemens aussi avantageux au bien public

user de leur autorité.

qu'à l'agrandissement des rois : c'était plutôt la faiblesse de la plupart des seigneurs. De pareils usages ne pouvaient donc pas être encore bien reconnus : il fallait du temps pour les accréditer. et surtout de la circonspection et de la fermeté dans les souverains. Trop de faiblesse de leur part ou des entreprises trop précipitées auraient enhardi ou soulevé les esprits, et le désordre aurait recommencé.

Saint Louis avait toutes les qualités nécessaires aux temps où il régnait.

Heureusement la France eut un roi doué de toutes les qualités nécessaires dans des circonstances aussi délicates, et qui joignant au talent de régner une vertu éminente, fit respecter sa puissance par la vénération qu'il inspira pour lui-même. Tel fut saint Louis, fils aîné de Louis VIII. Après les temps malheureux que nous avons parcourus, Monseigneur, ne sentez-vous pas dans votre âme le désir d'étudier ce beau règne? Je ne vous en donnerai cependant qu'une esquisse, et je vous laisserai beaucoup à désirer. Vous regretterez que Louis n'ait pas régné dans de meilleurs temps : car s'il était grand lui-même, son siècle encore barbare a répandu des taches sur son règne.

1226. Blanche a la régence.

Louis avait à peine douze ans lorsqu'il monta sur le trône. Blanche sa mère, fille d'Alphonse IX, roi de Castille, prit les rênes du gouvernement. Le dernier roi l'avait nommée régente, et avait fait un bon choix.

Elle déconcer-

Les seigneurs jugèrent l'autorité affaiblie dès

qu'ils la virent entre les mains d'une femme étrangère et d'un enfant : ils se trompèrent. La régente, avertie de leurs complots, ne leur laissa pas le temps de réunir leurs forces. Elle se hâta d'armer, et marcha avec son fils contre Thibault, comte de Champagne, qui dans sa surprise n'eut de ressource qu'en la clémence du roi. C'était un des chefs de la ligue : il en restait encore deux, Pierre de Dreux, comte de Bretagne, surnommé Mauclerc, et Hugues de Lusignan, comte de la Marche. L'armée passa la Loire, ils furent cités, et ils se soumirent. C'est ainsi que la régente par sa promptitude déconcerta leurs projets. Le frère du roi d'Angleterre Richard, qui était à Bordeaux, tenta vainement de soulever d'autres seigneurs. Il fut contraint lui-même de demander une trêve. La reine s'attacha les principaux vassaux ; elle renouvela un traité d'alliance que le dernier roi avait fait avec Frédéric II, et elle fit échouer une ligue, dont le projet était de faire passer la régence au comte de Boulogne, oncle du roi.

[Margin note: …e toutes les ligues qui se forment.]

La reine, sollicitée par le pape, reprit ensuite la guerre contre les Albigeois, dont la ruine avait été suspendue par la mort de Louis VIII. Le jeune Raimond, qui avait succédé à son père et qui avait mis Amauri de Montfort dans la nécessité de céder au roi toutes ses prétentions, succomba sous les armes de la France, et subit la loi. Blanche et Grégoire IX se partagèrent ses dépouilles : Louis 1228.

[Margin note: Fin de la guerre des Albigeois.]

prit possession d'une partie de ses domaines : le comtat Venaissin fut destiné pour augmenter le patrimoine de saint Pierre : on n'acccorda même à Raimond que l'usufruit de ce qu'on voulut lui laisser, et il fut réglé qu'après lui le comté de Toulouse passerait dans la maison de France. Ce prince promit d'exterminer les hérétiques, d'aller à la Terre-Sainte, et de donner à plusieurs églises des sommes considérables. Enfin il fit amende honorable pieds nus, en chemise, et reçut l'absolution.

L'inquisition.

Cependant on continua la guerre contre les Albigeois, mais d'une manière plus sourde. Elle se faisait par un tribunal chargé de rechercher et de poursuivre les hérétiques : cette croisade toujours subsistante est ce qu'on nomme l'inquisition. Elle passa dans la suite en Italie et en Espagne, où elle est encore; mais elle a été bannie de France, et les Allemands n'en ont jamais voulu.

Blanche dissipe de nouvelles ligues.

Malgré l'activité et la prudence de la reine, on s'imaginait toujours que son gouvernement devait être faible, et la France n'était plus tranquille. Ou les seigneurs se faisaient la guerre, ou ils formaient des ligues contre le roi; et l'anarchie semblait se reproduire.

Les factieux, après avoir engagé le comte de Boulogne dans leur parti, entrèrent sur les terres du comte de Champagne sous différens prétextes; mais dans le vrai pour se venger d'avoir été aban-

donnés, ou pour le forcer de revenir à eux. Louis marcha; car la reine, moins jalouse de gouverner que de former un roi, montrait partout son fils, et le faisait toujours agir. L'armée des rebelles fut dissipée par la fermeté du jeune prince.

Cependant la régente, qui négociait au milieu des troubles, profita des divisions pour faire reconnaître son fils duc de Guienne, par une partie des seigneurs d'au delà de la Loire. Mais le comte de Bretagne ne se soumettait pas : enhardi par les secours qu'il pouvait tirer d'Angleterre, il faisait souvent renaître les troubles.

Henri III, avare, dissipateur, sans talens et sans vertus, s'abandonnait à des ministres qui se culbutaient tour à tour, et qui, abusant de l'autorité, rendaient leur maître tout à la fois odieux et méprisable. Ils avaient irrité les barons en leur enlevant plusieurs places, et en révoquant les deux chartes du roi Jean, qu'il avait juré d'observer; et après avoir offensé ses vassaux qu'il aurait dû ménager, il entreprit cependant de recouvrer les provinces que Philippe avait enlevées à son père. C'est ainsi que ce prince faible, cédant aux conseils différens de ses favoris, concertait ses démarches, et formait des entreprises qu'il se mettait hors d'état de soutenir. Caractère de Henri III.

Il débarque à Saint-Malo : le comte de Bretagne lui livre ses principales places : des seigneurs normands, déclarés pour lui, l'invitent à se trans- 1230. Ses entreprises mal concertées.

porter en Normandie : l'Anjou dégarni de troupes lui offre une conquête facile. Mais on n'imaginerait pas qu'il est venu pour faire la guerre. Pendant qu'il donne des fêtes à Nantes, Louis est à la tête de ses troupes, fait des siéges, prend des places et vient insulter le roi d'Angleterre, que rien n'arrache à ses plaisirs.

La régente profite des fautes de ce prince.

Cette inaction de Henri contint les plus rebelles, qui n'attendaient que le moment où ils pourraient se déclarer. La régente, qui en sut profiter, ramena les uns par la crainte, les autres par des grâces ; et elle négocia si heureusement, que leur faisant oublier jusqu'à leurs querelles particulières, elle les réconcilia entre eux, et les réunit tous pour la défense du roi. Quant à Henri, il fit un voyage en Gascogne : il y reçut les hommages de ses sujets ; et, après avoir contribué à rétablir la paix en France, il repassa la mer comme pour exciter des troubles en Angleterre.

Saint Louis réprime l'abus que les évêques faisaient des censures.

Les évêques de France s'arrogeaient alors la même autorité dans leurs diocèses que les papes usurpaient sur toute la chrétienté : si on attaquait leurs prétentions les moins fondées, ils jetaient des interdits, des excommunications ; et toujours armés de leurs censures, ils criaient contre l'irréligion des officiers du roi qui s'opposaient à leurs entreprises. Ces moyens leur avaient souvent réussi. Saint Louis, car ce roi mérita ce nom de bonne heure, saint Louis, dis-je, sut distinguer

dans les ministres de l'autel le caractère qu'il devait respecter, et les passions qu'il devait réprimer. Bien loin donc de tolérer l'abus des censures, il punit, par la saisie du temporel, les évêques qui les employaient pour conserver ce temporel même: de sorte que devenues dès-lors contraires à leurs vues intéressées, elles devinrent aussi plus rares.

Révolte du comte de Bretagne, qui inutilement compte sur Henri III.

La trêve qui avait terminé la dernière guerre était sur le point de finir, et le comte de Bretagne avait recommencé les hostilités, comptant toujours sur Henri. Mais la conduite de ce roi ne se démentait point : s'il ne renonçait pas à ses premiers desseins sur la France, il ne cessait pas non plus d'aliéner les barons anglais qui faisaient toute sa force. Dans la vue d'abattre leur puissance, il attira les Poitevins, auxquels il donna les gouvernemens et les principales places. Les barons révoltés refusèrent de venir à un parlement qu'il convoqua, et même ils le menacèrent de lui ôter la couronne, s'il ne renvoyait pas les étrangers. Heureusement pour Henri, ils ne surent pas s'accorder, et leurs dissensions leur devinrent funestes. Pendant ces troubles il ne fut pas possible de porter la guerre en France; et le comte de Bretagne, qui ne fut pas soutenu, fut contraint de faire la paix.

Traitement que lui fait saint Louis.

Il méritait de perdre ses états et la vie même pour s'être révolté contre son seigneur; il osa néanmoins compter sur la clémence du roi. En effet

Louis, touché de le voir à ses pieds, la corde au cou, lui rendit ses domaines; il consentit même à les laisser passer au fils, qui n'était pas coupable des crimes du père; mais ce ne fut qu'à condition qu'après la mort de cet héritier, la Bretagne serait réunie à la couronne. C'est ainsi que le roi, mêlant par un sage tempérament la clémence et la sévérité, s'attachait ceux mêmes qu'il punissait, et contenait les seigneurs que trop d'indulgence aurait enhardis à lui manquer.

Ce roi empêche le mariage de l'héritière de Ponthieu avec Henri III.

Toujours compatissant mais sans faiblesse, autant il aimait à se relâcher de ses droits quand il le pouvait sans inconvénient, autant il les soutenait avec fermeté quand on voulait abuser de de sa clémence. Les vassaux, qui avaient eu occasion de traiter avec le roi, ne pouvaient pas s'allier avec les étrangers sans avoir obtenu son agrément; car c'est une clause que Louis ainsi que Philippe-Auguste n'avait jamais oubliée. Cependant Simon, comte de Ponthieu, arrêta le mariage de sa fille, son héritière, avec le roi d'Angleterre. Henri l'avait déjà épousée par procureur, et le pape lui-même s'était mêlé de cette alliance. Il n'eût pas été prudent de permettre qu'un ennemi de la France pût encore acquérir des droits sur de nouvelles provinces; c'était donc le cas de forcer le comte à se souvenir des engagemens qu'il avait contractés avec son seigneur; c'est ce que fit Louis en se préparant à confisquer toutes

les terres de ce vassal. Le mariage fut rompu.

Louis ayant vingt-un ans accomplis, et se trouvant majeur, la reine se démit de la régence; cependant elle n'eut pas moins de part dans le gouvernement, parce que le roi ne cessa pas de prendre les conseils d'une mère qui lui avait donné des leçons.

1236. Majorité de Louis.

Il y avait deux ans que Thibault, comte de Champagne, avait hérité du royaume de Navarre. Ce prince, naturellement inquiet, prenait et quittait les armes avec beaucoup de légèreté : une couronne de plus ne fit qu'augmenter son inquiétude. Il redemanda les comtés de Chartres, de Blois, de Sancerre, et d'autres fiefs qu'il avait vendus au roi, et qu'il prétendait n'avoir qu'engagés. Il entreprit même de soutenir ses prétentions avec une armée, se croyant assez puissant pour n'avoir besoin que d'un prétexte : il fut bientôt obligé de se soumettre à Louis. Thibault est fort connu par ses chansons; en effet il était bon poëte pour son temps et pour un prince. Il aimait surtout à chanter la régente, son héroïne; et il fit pour elle des vers galans, lors même qu'il venait de conclure un traité, par lequel il avait été forcé d'abandonner plusieurs places, et condamné à s'absenter de France pour sept ans. Il alla dans la Terre-Sainte chercher de l'exercice à son inquiétude : il n'y trouva que cela. Son absence, et celle de plusieurs autres seigneurs qui

Il soumet Thibault, comte de Champagne.

le suivirent, assura la tranquillité en France, sans porter le trouble parmi les musulmans : ils ne firent rien de mémorable.

Grégoire offre l'empire au frère de Louis.

Louis, par sa sagesse et par sa fermeté, avait fait rentrer tous les vassaux dans le devoir, et faisait régner la paix, lorsque les démêlés de Grégoire IX et de Frédéric II troublaient l'Italie et l'Allemagne. Il ne tint pas au pape que la France n'armât pour lui; il le souhaitait, et il y aurait réussi, si le roi eût été moins juste ou moins éclairé. Nous avons déposé Frédéric, écrivit-il à Louis, et nous avons donné l'empire à Robert, comte d'Artois, votre frère.

Refus de Louis.

Le roi fit en son nom, et au nom des seigneurs, qu'il avait consultés, une réponse dont la substance était : « Nous sommes surpris que le pape « ait eu la témérité de déposer l'empereur. Quand « ce prince aurait mérité d'être déposé, il ne pou« vait l'être que par un concile général. Nous « n'ignorons pas que le pape est son plus grand « ennemi, et nous sommes bien éloignés de voir en « lui le même zèle pour la religion; car, pendant « que Frédéric s'exposait au péril de la mer et « de la guerre pour le service de Jésus-Christ, le « pape profitait de son absence pour le dépouiller « de ses états. Il lui importe peu de faire couler le « sang, pourvu qu'il satisfasse sa vengeance. Il ne « veut soumettre l'empereur que pour subjuguer « ensuite tous les princes; et ses offres sont moins

« l'effet de son affection pour nous, que de sa « haine contre Frédéric. Nous nous informerons « cependant des sentimens de l'empereur sur la « foi : s'il est orthodoxe, pourquoi lui ferions-« nous la guerre? Mais s'il ne l'est pas, nous la « lui ferons à outrance, comme nous la ferions au « pape même. »

Préjugés du temps.

Vous voyez qu'on regardait alors comme des vérités constantes qu'on doit employer les armes contre les hérétiques, et qu'un concile général peut déposer les souverains. Il fallait que ces préjugés fussent bien enracinés pour entraîner saint Louis même.

Louis veut inutilement réconcilier le pape et l'empereur.

Le roi cependant ne négligeait rien pour réconcilier l'empereur et le pape; mais tous ses efforts furent inutiles. Une ligue qui se forma sur ces entrefaites fournit à son activité et à son courage des succès plus heureux et plus assurés.

Deux victoires de ce prince dissipent une nouvelle ligue.

Cette ligue était l'ouvrage d'Isabeau, reine d'Angleterre, qui, depuis la mort du roi Jean, son mari, avait épousé le comte de la Marche. Souffrant avec peine l'hommage que son nouveau mari rendait au comte de Poitiers, frère du roi de France, cette princesse lui persuada de se révolter. Henri III, toujours inconsidéré, entra dans les vues de sa mère, et se flatta de faire des conquêtes en France, quoiqu'il ménageât trop peu les Anglais pour en tirer assez de secours. Enfin les comtes de Toulouse et de Provence armèrent

encore sous différens prétextes, et se préparèrent à réunir leurs forces à celles du roi d'Angleterre
1242. et du comte de la Marche; mais cette guerre finit par deux victoires que Louis remporta, je dis qu'il remporta lui-même, l'une au pont de Taillebourg, et l'autre sous les murs de Saintes. Henri repassa en Angleterre, et les rebelles se soumirent aux conditions que le roi leur imposa.

Il oblige ses vassaux à n'avoir pas d'autres suzerain que lui.

Louis fut alors plus puissant qu'aucun de ses prédécesseurs ne l'avait été, et il le montra en abolissant un usage qui pouvait souvent être la source des troubles. Plusieurs seigneurs avaient tout à la fois des fiefs en France et en Angleterre, et lorsque la guerre s'élevait entre ces deux royaumes, la coutume était de se déclarer pour celui où l'on avait des domaines plus considérables. C'était déjà là un sujet à contestation, et quelquefois par conséquent un prétexte pour se révolter, sans pouvoir être accusé de félonie. Il est vrai cependant qu'on remettait au prince dont on abandonnait le parti tous les fiefs qui en relevaient, et il les gardait tout le temps de la guerre; mais c'était des places dont il n'était jamais bien sûr, et qui occupaient des troupes qu'on aurait pu employer ailleurs. Un autre inconvénient encore plus grand, c'est que de pareils vassaux avaient souvent d'autres intérêts que ceux du roi, entretenaient des intelligences avec son ennemi, et en pouvaient favoriser les entreprises;

le roi les assembla donc, et leur ordonnant de renoncer aux fiefs qu'ils avaient en France, ou à ceux qu'ils avaient en Angleterre, il leur déclara qu'il ne voulait pas que ses vassaux eussent d'autres seigneurs que lui : tous se soumirent à cette loi. [illegible]

L'abus des censures commençait à les faire moins respecter.

C'était alors qu'Innocent IV tentait de dépouiller Frédéric par des excommunications, et que, contraint lui-même de s'enfuir, il avait bien de la peine à trouver un asile quelque part. Les papes étaient des hôtes incommodes, et ils commençaient même à être à charge au clergé de toute la chrétienté, parce que s'étant peu à peu accoutumés à regarder comme un tribut les secours qu'ils en avaient retirés, ils chargeaient à toute occasion les bénéfices d'impositions arbitraires. Les droits qu'ils s'arrogeaient sur les biens de toutes les églises, ne pouvaient manquer de produire tôt ou tard une révolution. D'un côté, il était naturel qu'ils abusassent de plus en plus de la facilité qu'ils avaient à se faire tous les jours de plus grands revenus; et de l'autre, il était naturel encore que l'avarice éclairât sur l'injustice de leurs prétentions et sur la témérité de leurs entreprises. On commençait même à parler des excommunications avec un ton moins sérieux. « Vous savez, mes frères, dit un curé de Paris « en publiant celle qui avait été prononcée contre « Frédéric; vous savez que j'ai reçu ordre de pu-

« blier l'excommunication fulminée par le pape « contre Frédéric, empereur, et de le faire au son « des cloches, et tous les cierges de mon église « étant allumés : j'en ignore la cause, et je sais « seulement qu'il y a entre ces deux puissances « de grands différens et une haine irréconci- « liable. Je sais aussi qu'un des deux a tort, mais « je ne sais qui l'a des deux. C'est pourquoi de « toute ma puissance, j'excommunie et je déclare « excommunié celui qui fait injure à l'autre, et « j'absous celui qui souffre l'injustice, d'où nais- « sent tant de maux dans la chrétienté. » L'empereur fit des présens à ce curé, et le pape le mit en pénitence. Je conjecture que la fermeté avec laquelle Louis s'opposait à l'abus des censures avait préparé les esprits à voir, sans se scandaliser, le peu de respect du curé pour les ordres d'Innocent IV.

Louis refuse l'asile à Innocent IV.

Le chapitre général de l'ordre de Citeaux devait se tenir au mois de septembre; et le roi, qui considérait beaucoup ces religieux, avait promis

1244.

de s'y trouver. Le pape, qui en fut averti, écrivit aux abbés une lettre étudiée dans laquelle il les priait instamment de conjurer le roi, à genoux et à mains jointes, d'accorder sa protection au pape contre Frédéric, qu'il nommait fils de Satan. Faites, disait-il, que le roi me reçoive dans son royaume, comme Alexandre III y fut reçu contre la persécution de Frédéric Ier, et saint Thomas

de Cantorberi contre celle de Henri II, roi d'Angleterre.

Le roi vint en effet à Cîteaux, entra dans le chapitre, s'assit, et aussitôt cinq cents moines tombèrent à ses pieds, gémissant avec larmes, pendant que l'abbé portait la parole. Louis les voyant à genoux, se mit aussi à genoux lui-même, et leur dit qu'il défendrait l'église de Rome autant que son honneur le permettrait, et qu'il recevrait volontiers le pape pendant son exil, si les barons le lui conseillaient; ajoutant qu'un roi de France ne pouvait se dispenser de suivre leurs avis. L'avis des barons fut de ne le pas recevoir.

Le roi d'Aragon et les Anglais le lui refusent également.

Le pape, ayant essuyé un pareil refus du roi d'Aragon, imagina de se faire presser par Henri d'honorer l'Angleterre de sa présence. Pour cet effet quelques cardinaux écrivirent à ce prince, comme de leur propre mouvement: « Nous vous « donnons, en amis, un conseil utile et hono- « rable. C'est d'envoyer au pape une ambassade, « pour le prier de vouloir bien honorer de sa pré- « sence le royaume d'Angleterre, auquel il a un « droit particulier; et nous ferons notre possible « pour le faire condescendre à votre prière. Ce « vous serait une gloire immortelle que le souve- « rain pontife vînt en personne en Angleterre, ce « qui n'est jamais arrivé que nous sachions; et « nous nous souvenons avec plaisir de lui avoir « ouï dire qu'il serait empressé de voir les délices

« de Westminster, et les richesses de Londres ». Le roi d'Angleterre reçut agréablement cette proposition, et aurait facilement donné dans le piége, si des personnes sages ne l'en avaient détourné, en disant : « C'est déjà trop que nous soyons in-« fectés des usures et des simonies des Romains, « sans que le pape vienne ici lui-même piller les « biens de l'Église et du royaume ».

Je rapporte ces circonstances d'après l'abbé Fleuri. Elles font voir dans les esprits une disposition qui préparait la décadence d'une autorité portée au delà de ses bornes légitimes. En effet plus les papes n'avaient pour toute politique qu'une ambition sans règle, plus les peuples devaient faire d'efforts pour secouer un joug qui devenait tous les jours plus pesant ; et les armes spirituelles, si mal à propos employées, devaient insensiblement s'émousser.

Mot du pape sur ces refus.

On prétend que le pape, apprenant le refus que lui fit le roi de France, dit dans sa colère : Il faut venir à bout de l'empereur ou nous accommoder avec lui ; et quand nous aurons écrasé ou adouci ce dragon, nous foulerons aux pieds sans crainte tous ces petits serpens.

Il se retire à Lyon.

Innocent, refusé de toutes parts choisit Lyon pour sa résidence. Cette ville n'appartenait alors ni au roi ni à l'empereur. Elle avait été un fief de l'empire ; mais les archevêques, pendant les guerres, s'en étaient approprié la souveraineté.

Cependant le roi fut attaqué d'une maladie qui fit craindre pour ses jours. L'alarme fut générale, et faisait voir combien il était aimé, lorsqu'il sortit enfin d'une léthargie profonde, et demanda la croix à l'évêque de Paris. La reine-mère, effrayée du vœu qu'il formait, fit tout ce qu'elle put alors et dans la suite, pour le détourner de ce dessein; mais Louis crut avoir contracté un engagement dont rien ne le pouvait dispenser.

1244. Louis, dans une maladie, demande la croix.

La piété de saint Louis ne consistait pas dans des pratiques qu'on suit par routine et par désœuvrement; souvent après s'être fait une habitude d'aller tous les jours à certaines heures aux pieds des autels, les princes ne continuent d'y aller que parce que ces heures deviendraient des momens vides, pendant lesquels ils ne sauraient plus à quoi s'occuper; et les exercices de religion semblaient n'être pour eux qu'une suite de cette étiquette qui les importune, et qui leur est cependant nécessaire.

Piété de saint Louis.

La vie de saint Louis était une occupation et une prière continuelle, parce qu'il connaissait ses devoirs, qu'il y sacrifiait tous ses momens, et qu'il les savait remplir. Il priait, lorsque s'humiliant souvent devant le roi des rois, il demandait au Ciel les talens et les vertus, dont il ignorait seul que le Ciel l'avait déjà comblé; mais il priait encore, lorsqu'à la tête d'une armée, il donnait à ses soldats

l'exemple du courage; lorsqu'assis au pied d'un arbre, dans le bois de Vincennes, il rendait la justice à ses sujets; lorsque dans son conseil, occupé des affaires qui s'y traitaient, il ouvrait les avis les plus sages; lorsqu'en respectant le caractère des ecclésiastiques, il mettait de justes bornes à leur puissance; lorsqu'après s'être exercé dans les plus grandes austérités, il paraissait au milieu de sa cour avec cette gaieté qui est le caractère d'une belle âme; en un mot, toujours roi, toujours chrétien, toujours saint, il était le modèle de cette piété, dont la lecture du père Massillon vous donne des leçons tous les carêmes.

Il est triste qu'il n'ait pas réfléchi sur l'injustice des croisades.

Il n'y avait partout que des abus, lorsqu'il monta sur le trône. Il en détruisit un grand nombre; il en corrigea même sur lesquels il semble qu'un prince pieux devait naturellement s'aveugler. Ce fut un grand malheur pour la France, qu'étant aussi supérieur à son siècle par ses lumières et par ses vertus, il ne réfléchit pas sur les inconvéniens et sur l'injustice des croisades.

Il se préparait à cette malheureuse expédition, lorsque Innocent déposait Frédéric.

Pendant qu'il s'occupait du voyage de la Terre-Sainte, Innocent déposait Frédéric dans le concile de Lyon, et allumait de nouveau la guerre en Europe. En vain ce prince offrait, par ses ambassadeurs, de restituer tout ce qu'il avait enlevé au saint-siége, de réparer tous les dommages qu'il avait causés, de faire tous ses efforts pour réunir l'église grecque à l'église romaine, et de marcher

contre les infidèles pour rétablir le royaume de Jérusalem. Le pape répondit qu'il ne comptait point sur ses promesses; et comme on lui offrait pour garans le roi de France et le roi d'Angleterre, il les refusa, de peur que l'Église n'eût trois ennemis au lieu d'un. C'est ainsi que tout à la fois, juge et partie, il rejetait tout moyen de conciliation. Louis, qui tenta sans succès de ramener ce pontife à des sentimens plus apostoliques, eut la sagesse de ne se mêler de ce grand différent que comme médiateur. Si vous voulez connaître plus à fond tout ce qui concerne cette guerre entre le sacerdoce et l'empire, l'excellent et judicieux abbé Fleuri ne vous laissera rien à désirer.

La taxe, qu'il mit à cette occasion sur les ecclésiastiques, devait diminuer leur zèle pour les croisades.

Le roi, ayant assuré la tranquillité dans son royaume, et confié la régence à la reine sa mère, partit pour la Terre-Sainte avec Marguerite sa femme, ses frères Robert, Alphonse, Charles, et quantité de seigneurs. Pour fournir aux frais de cette guerre, on taxa le clergé à payer le dixième de son revenu. Cet impôt, qui déplut beaucoup aux ecclésiastiques, ne diminua pas peu le zèle qu'ils avaient montré jusqu'alors pour les croisades, et qui s'était surtout entretenu, parce qu'elles leur procuraient souvent l'occasion d'acheter des terres à bon marché. Il faut donc espérer qu'ils cesseront de prêcher une guerre dont ils commencent à faire les frais sans en tirer aucun avantage, et que l'avarice fera ce que la rai-

son ne pouvait faire. Le pape, qui faisait lever cet impôt, voulut, par la même occasion en faire lever un autre pour lui-même. Le roi ne le souffrit pas. Mais voyons quel était alors l'état de la Palestine.

Conquêtes des Carismins.

Il y avait eu de grandes révolutions en Asie. Au nord-est de la Perse est Korassan, qui en est séparé par un vaste désert. Ce pays avait passé successivement sous la domination des rois de Perse, des Arabes et des Turcs Seljoucides, lorsqu'à la fin du onzième siècle, un esclave turc, nommé Cothbeddin Mohammed, y fonda la dynastie des Karismiens que nous nommons Carismins. Dans le cours du douzième, ses descendans conquirent tout le pays des Turcs Seljoucides, c'est-à-dire des sultans de Perse, du Kerman, d'Iconium, ou de l'Asie mineure, d'Alep, et de Damas; ils portèrent leurs armes bien avant dans la Tartarie, et ils paraissaient devoir soumettre jusqu'aux contrées orientales les plus éloignées, lorsque Alaeddin Mohammed, sixième sultan de Carisme, succomba sous un nouveau conquérant, et laissa un fils, dont la mort mit fin, quelque temps après, en 1231, à la dynastie des Carismins.

Ces vastes pays, d'où sont sortis les Huns et les Turcs, reproduisent sans cesse des générations d'hommes robustes qui, comme des torrens, se répandent par intervalles sur le reste

de la terre. Endurcis à la fatigue, accoutumés aux nourritures les plus grossières, les déserts, qui les séparent des nations policées ne sont pas des digues capables de les arrêter; ce sont seulement des barrières que les arts ne sauraient franchir. Cette source ne tarit point; si elle s'affaiblit par ses irruptions, elle se renouvelle tôt ou tard, pour se précipiter encore avec violence. C'est alors qu'une horde grossie de plusieurs autres, fond tout à coup sur les terres cultivées, et dévaste tous les pays qu'elle inonde.

Conquêtes de Temougin, ou Gengis-Kan.

Sur la fin du douzième siècle et au commencement du treizième, Temougin, chef d'une de ces hordes, qu'on nomme Moguls ou Mogols, vainquit les hordes qui erraient autour de lui, et les ayant rassemblées, prit le titre de Ganghiz-Kan, que nous prononçons Gengiscan. Il soumit la Tartarie, une partie de la Chine, pénétra dans l'Inde, dans la Perse, et poussa ses conquêtes jusque sur l'Euphrate. Maître de ce vaste empire, tous ses succès se bornaient à se rendre redoutable au nord de ces montagnes et de ces déserts qui partagent l'Asie du couchant au levant, et à régner au midi sur des nations qu'il avait ruinées.

Un de ses fils avait détruit l'empire des khalifes et celui des assassins.

Il mourut en 1226, laissant quatre fils qui avaient eu part à ses conquêtes, et qui les partagèrent. Un de ses petits-fils, nommé Batoucan, porta ses armes jusque dans la Hongrie. Un autre,

nommé Houlagou, passa l'Euphrate, soumit une partie de la Natolie, autrement l'Asie mineure; et détruisit l'empire des khalifes.

Les Carismins chassés par les Mogols, s'étaient rendus maîtres de la Palestine.

Les Carismins vaincus, fuyant devant les Mogols, se répandirent dans la Syrie et dans la Palestine vers l'an 1244. Ils égorgèrent indistinctement tout ce qu'ils trouvèrent dans Jérusalem, Turcs, chrétiens, Juifs, femmes, enfans. Les chrétiens, ayant réuni leurs forces à celles du sultan de Damas, furent entièrement défaits. Il ne leur resta plus qu'Antioche, Tyr, Tripoli, Sidon, Ptolémaïs; et ils s'affaiblissaient encore par leur divisions. C'étaient donc proprement les Carasmins qui régnaient en Palestine, lorsque saint Louis crut devoir faire de nouveaux efforts pour recouvrer Jérusalem.

Prise de Damiette.

Cependant les croisés convinrent de porter la guerre en Égypte. Ils arrivèrent à la vue de Damiette : la côte était défendue par une flotte et par une armée de terre; mais tout cède au courage de Louis, qui s'élance dans la mer; l'épouvante se répand jusque dans la ville; les habitans l'abandonnent; le roi en est le maître.

1248.

Malheurs et captivité de saint Louis.

Je voudrais pouvoir m'arrêter là, car si le héros qui conduisait cette entreprise intéresse à toutes les circonstances, il est triste de nous trouver déjà à la fin des succès. Passons rapidement sur les désastres. Louis vit son armée de soixante mille hommes diminuer par les combats et se dé-

truire par les maladies. Il vit l'un de ses frères, Robert, comte d'Artois, tomber sous les coups de l'ennemi, enfin il se vit lui même prisonnier avec ses deux autres frères. Mais ses malheurs, bien loin de l'abattre, firent éclater davantage son courage et sa piété; grand dans sa captivité, il se fit admirer des chrétiens et respecter des musulmans.

Après un peu moins de quatre ans de séjour en Palestine, il revient en France.

Damiette fut le prix de la rançon du roi. On donna huit cent mille besans d'or pour les autres prisonniers; il fut pourvu à la sûreté des malades et des effets que les chrétiens avaient en Égypte; en un mot, après avoir fait un traité aussi avantageux que les circonstances le permettaient, Louis conduisit les débris de son armée à Ptolémaïs. Il donna tous ses soins à mettre en état de défense les places que les chrétiens conservaient encore en Palestine: il s'y arrêta près de quatre ans, et ne revint en France qu'en 1254, un peu plus d'un an après la mort de la reine Blanche, arrivée en 1252.

Puissance de saint Louis fondée sur une politique éclairée et sur une justice exacte.

La puissance de saint Louis était si bien affermie, que pendant seize ans qu'il régna encore, elle fut toujours respectée, non-seulement par ses vassaux, mais encore par les nations étrangères; puissance d'autant plus glorieuse qu'elle était l'ouvrage de ses vertus: elle devait donc s'accroître encore, et elle s'accrut, mais pour le bonheur de la France. Il est curieux de voir ce prince s'agrandir

tous les jours, en alliant la politique et la justice, autant du moins que ces deux choses peuvent s'allier. Ce phénomène, peut-être unique dans l'histoire, mérite bien d'être observé.

Comment les barons avaient ruiné les justices de leurs vassaux.

Les barons avaient augmenté leurs prérogatives par les mêmes moyens que Philippe-Auguste et Louis VIII, c'est-à-dire en établissant dans leurs terres la jurisprudence des appels et des assuremens. Ayant ruiné par-là les justices de leurs vassaux, ils devinrent les seuls juges; et, mettant leur volonté à la place des lois, ils s'arrogèrent les droits les plus étendus. Un nouvel usage concourut encore à l'accroissement de leur puissance.

Comment leurs vassaux s'étaient affaiblis par des partages de famille.

Une baronie passait tout entière au fils aîné, tandis que les terres qui en relevaient, se partageaient pour faire des apanages à tous les enfans. Le baron conservait donc toujours toutes ses forces, et au contraire, ses vassaux devenaient faibles en se multipliant. Cependant, lorsque les frères restaient unis, les cadets ne refusaient pas de rendre hommage à leur aîné pour les démembremens qu'ils possédaient; la seigneurie continuait en quelque sorte d'être encore une, et s'affaiblissait peu par les partages : c'est l'usage qui s'observait originairement. Mais la jalousie ayant divisé les frères, les cadets ne voulurent pas relever de leur aîné, et préférèrent de dépendre immédiatement du suzerain qui ne manqua pas de leur être favorable. Cette coutume

devint contagieuse; et bientôt établie partout, quoiqu'avec quelque variété, elle diminua insensiblement la puissance des vassaux, et augmenta par conséquent celle des barons.

Tyrannie que les barons exerçaient sur leurs vassaux.

Il vint donc un temps où un baron put tout ce qu'il voulait. Sous le règne de saint Louis, il se saisissait du château de son vassal, en supposant qu'il en avait besoin pour la guerre ou pour la défense du pays. Il se faisait céder un domaine qui était à sa bienséance, pour un autre qu'il donnait en échange. Il ne permettait point d'aliéner un fief en tout ou en partie; ou plutôt il en faisait payer la permission, imaginant de nouveaux droits qu'on nomma droits *de rachat de lods et ventes*. S'il armait son fils chevalier, s'il mariait sa fille, s'il bâtissait un château, il mettait une imposition sur les habitans des fiefs qui relevaient de lui. Sous prétexte d'accorder sa protection aux mineurs, il s'appropriait la jouissance de leurs terres.

Comment les usages qu'ils avaient introduits contribuent à l'accroissement de l'autorité royale.

Mais ces usurpations hâtaient une révolution avantageuse au gouvernement; car c'était un titre pour contraindre les barons à reconnaître dans le roi la même autorité qu'ils s'arrogeaient sur leurs vassaux. Ils ne pouvaient pas réclamer contre les entreprises de leur suzerain, puisqu'elles étaient conformes aux usages reçus qu'ils avaient eux-mêmes accrédités. Ce titre était surtout bien fort entre les mains de saint Louis, parce qu'il ne s'en

servait pas comme eux pour établir la tyrannie, mais seulement pour détruire les abus. En effet il en usa avec tant de modération et tant de sagesse, qu'on ne songea pas à le lui contester.

Saint Louis affaiblit les barons en encourageant l'usage de partager une baronnie entre plusieurs frères.

Tout tendait donc à l'accroissement des prérogatives royales, lorsque quelques baronnies commencèrent à se partager entre plusieurs frères, comme les fiefs d'un ordre inférieur. Saint Louis, qui savait profiter de tout ce qui lui était avantageux, quand il le pouvait avec justice, autorisa cette nouveauté; il l'encouragea même, en déclarant que les portions détachées d'une baronnie par des partages de famille seraient elles-mêmes autant de baronnies. Alors un père eut la petite vanité de laisser après lui autant de barons qu'il laissait de fils, et peu à peu la puissance des barons s'affaiblit de la même manière qu'ils avaient eux-mêmes affaibli celle de leurs vassaux.

Il donne des lettres de sauvegarde aux opprimés.

Cependant les barons, quoique moins puissans, continuaient d'exercer la même tyrannie, pendant que le roi, dont l'autorité croissait, continuait toujours d'être juste. On devait donc naturellement chercher les moyens de se soustraire aux barons, pour se mettre sous la protection de saint Louis; et ce monarque pouvait, sans être accusé d'usurpation, accorder sa protection aux faibles; il était même de son équité d'empêcher de tout son pouvoir les injustices et les violences. Les opprimés furent donc défendus par des

lettres de sauve-garde qui les autorisaient à ne plus reconnaître la juridiction de leur seigneur, et l'usage de ces lettres donna tous les jours de nouveaux sujets au roi dans les terres de ses barons. Il arriva bientôt que ceux qui voulaient décliner la justice de leurs seigneurs déclaraient être sous la sauve-garde du roi; et dès lors leurs juges naturels étaient obligés de suspendre la procédure, jusqu'à ce qu'ils eussent prouvé la fausseté de cette allégation : c'était un abus; mais il ne retombait que sur les seigneurs, et par conséquent il tendait à détruire l'anarchie féodale.

Il abolit les duels judiciaires.

Rien n'était plus absurde que les duels judiciaires, c'est-à-dire l'usage où l'on était de prouver son droit en combattant contre sa partie; et ce qui mettait le comble à l'absurdité, c'est qu'on appelait au combat son juge même, lorsqu'on ne voulait pas se soumettre à son jugement. Deux préjugés avaient introduit cet usage : l'un est l'opinion où était la noblesse, qu'un gentihomme, fait pour se battre, doit regarder au-dessous de lui de soutenir, comme un bourgeois, ses droits par des chartes, des témoins ou d'autres titres; l'autre est une ignorance superstitieuse, qui faisait penser que la Providence ne pouvait manquer de se déclarer pour la cause juste, et de faire un miracle en faveur d'un gentilhomme qui avait raison.

Pour attaquer de pareils préjugés, il fallait un

prince dont la piété fût reconnue. Tout autre que saint Louis eût été un objet de scandale pour son siècle, puisqu'il eût paru se méfier de la Providence. On peut même conjecturer que ce saint roi sentit la difficulté de les détruire, puisque ce n'est qu'après avoir déjà régné trente-quatre ans qu'il entreprit de les combattre. C'est en 1260 qu'il abolit, par un édit, les jugemens qui se donnaient sur la preuve du duel. Cette abolition ne regarda même que les terres de son domaine. parce que, dans une chose de cette espèce, il n'eût pas été prudent de se donner pour législateur dans les terres des autres. Cependant la sagesse de Louis éclaira les esprits moins prévenus; et bientôt plusieurs seigneurs abolirent à son exemple les duels judiciaires. D'autres lois, qu'il fit pour détruire d'autres abus, furent aussi imitées; et cela produisit des effets qui hâtèrent l'agrandissement de l'autorité royale.

Comment la jurisprudence des appels tendait à le rendre seul législateur.

Vous concevez que la justice du roi était celle où il y avait le moins d'abus ; car lors même que les seigneurs voulaient introduire les mêmes règlemens dans les leurs, ils n'étaient pas toujours assez puissans pour faire, comme saint Louis, respecter leurs ordres. Les faibles qui, dans des temps de vexation, sont les premiers à sentir le besoin de la justice, étaient donc intéressés à porter leurs causes devant les tribunaux du roi. Ils devaient par conséquent accréditer de plus

en plus les appels déjà introduits sous les deux règnes précédens; et il fallait que saint Louis, en acquérant le droit de réformer les jugemens des justices des seigneurs, acquît encore celui de leur prescrire la manière dont ils devaient juger; il fallait, en un mot, qu'il devînt le seul législateur.

Comment il détourne les seigneurs de s'opposer à cette jurisprudence.

Quoiqu'on ne remarque pas que les seigneurs aient en général été assez éclairés pour voir ces conséquences, il y en avait cependant qui s'opposaient quelquefois à cet usage. Or, Louis fit un règlement par lequel il condamnait à une amende envers le premier juge, les parties qui seraient déboutées de leur appel. Dès lors les seigneurs se désistèrent de leurs oppositions; parce que, se flattant que les appelans seraient déboutés, ils comptèrent sur les amendes; ils furent ainsi les dupes de leur avarice; sur quoi je vous prie d'observer comment Louis, en faisant une loi très-équitable, paraît tendre un piége aux seigneurs, ou même leur en tend un dans lequel ils donnent, et comment il assure tous les jours mieux ses droits.

Comment on s'accoutume à penser qu'il a le droit de proposer des lois à tout le royaume.

Louis VIII avait donné des règlemens, mais c'était proprement des conventions qu'il avait faites dans ses assises, conjointement avec ses prélats, ses comtes et ses barons; et par conséquent ces règlemens n'avaient force de loi que dans ses terres et dans celles des seigneurs qui

les avaient faits avec lui. Saint Louis suivit cet exemple dans les premières années de son règne; mais comme ses ordonnances corrigeaient des abus crians, dont tout le monde avait à se plaindre, elles furent peu à peu adoptées par les seigneurs mêmes qui n'y avaient point eu de part. Le roi parut alors donner des lois à tout le royaume. On se fit insensiblement une habitude de penser qu'il en pouvait proposer, qu'il pouvait conseiller d'y obéir; et si on ne reconnut pas qu'il eût de droit une puissance législative aussi étendue, on ne lui en contesta pas l'exercice, et il l'eut au moins de fait. De là à être législateur il n'y a pas loin. Il usa plus librement de ce pouvoir, à mesure qu'il lui fut moins contesté, et il trouva tous les jours moins d'opposition, parce que sa vertu, qui se montrait tous les jours davantage, était un garant de la justice de ses démarches.

Et à le regarder comme le protecteur des coutumes.

Ce n'est pas assez qu'il y ait des lois, il faut encore une autorité qui les défende et qui les fasse respecter. Or cette autorité se trouvait entre les mains de saint Louis : nul autre prince n'était aussi puissant. On s'accoutuma donc à le regarder comme le vrai protecteur des coutumes dans toute l'étendue du royaume. On dit, en conséquence, qu'il avait droit de punir les seigneurs qui les laissaient violer dans leurs terres. On ajouta qu'il pouvait les réformer au besoin, et on conclut qu'il était *souverain par-dessus tout*.

Voilà la politique avec laquelle ce prince, sachant saisir les circonstances, s'est élevé à un degré de puissance où il ne serait point parvenu s'il eût eu moins de vertus, ou moins de lumières. On n'était point en garde contre une politique aussi nouvelle : elle soumit tout. Les barons cédèrent les premiers; bientôt les grands vassaux de la couronne cédèrent encore. Leurs propres barons cherchèrent contre leur tyrannie un protecteur dans un roi dont la justice était connue. On leur enleva d'abord les droits dont ils étaient moins jaloux. On les attaqua ensuite sur d'autres, et il leur échappait tous les jours quelque partie de leur souveraineté. Quelquefois même saint Louis ne se fit pas un scrupule de les forcer à l'obéissance; et c'était avec raison, puisque toutes ses entreprises n'avaient pour objet que de mettre partout la justice à la place des abus.

En réprimant les abus, et en protégeant les opprimés, il accroît sa puissance.

Les guerres que les plus petits seigneurs se faisaient pour les moindres sujets étaient un fléau qui désolait continuellement les provinces. Plusieurs conciles avaient essayé d'en arrêter, du moins en partie, les effets, en ordonnant des suspensions d'armes pour un certain nombre de jours, aux principales fêtes de l'année. La crainte des excommunications faisait donc quelquefois suspendre les hostilités; mais on se préparait pour les recommencer bientôt avec une nouvelle fureur. Saint Louis les réprima avec plus de succès.

Moyens qu'il emploie pour empêcher les guerres particulières des seigneurs.

1256. Il ordonna que quand il s'élèverait une guerre entre deux seigneurs, les parens qui craindraient d'y être enveloppés auraient quarante jours pour se procurer des *assuremens*, une trêve ou une paix; et que ceux qui les attaqueraient dans cet intervalle seraient condamnés comme traîtres. Il donna même à ceux qui possédaient des terres en baronnie, le droit d'obliger les parties belligérantes à une trêve ou à un assurement. Cette ordonnance, qui commençait à mettre un frein à ces désordres, ayant été reçue avec applaudissement, le roi en donna l'année suivante une autre, par laquelle il défendit absolument toutes les guerres particulières. C'est ainsi que, ne hâtant rien, et sondant les esprits, il parvenait enfin à porter les derniers coups aux abus qu'il voulait détruire. Il fut obéi par le plus grand nombre des seigneurs : on peut même conjecturer que les grands vassaux respectèrent ses ordres, parce qu'ils respectaient le roi qui les donnait. Mais ce respect suspendait les hostilités, sans en détruire la cause, et nous les verrons recommencer après le règne de saint Louis.

Il semblerait d'abord qu'il était plus difficile d'empêcher ces guerres que d'abolir les duels judiciaires; mais on se tromperait, si l'on en jugeait ainsi; car le préjugé avait en quelque sorte intéressé la Providence à la défense de ces duels : aussi voyons-nous que l'édit qui les défend est

postérieur aux deux ordonnances dont je viens de parler. Saint Louis, se conduisant toujours avec la même précaution, ne faisait une démarche que lorsqu'il s'était frayé le chemin par une démarche antérieure.

Ce prince, qui ne s'occupait pas moins des moyens d'entretenir la paix avec ses voisins que de rétablir la tranquillité dans ses états, fit deux traités, l'un en 1258, avec le roi d'Aragon, et l'autre, en 1259, avec le roi d'Angleterre.

Traité de saint Louis avec le roi d'Aragon.

Par le premier, Louis cède à Jacques I[er], roi d'Aragon, les droits qu'il avait sur Barcelonne, sur le Roussillon et sur d'autres domaines éloignés; et Jacques lui cède les prétentions qu'il pouvait avoir, par mariage ou par d'autres titres, sur les comtés de Languedoc et de Provence, arrière-fiefs de la couronne. Ce traité était avantageux aux deux rois, parce qu'en s'abandonnant mutuellement des droits qu'il leur était difficile de faire valoir, ils prévenaient bien des guerres.

Les barons d'Angleterre règlent la forme du gouvernement.

Plusieurs causes produisaient alors des troubles en Angleterre; 1° les subsides que Henri III demandait continuellement au parlement, et les prodigalités qu'il en faisait, au lieu de les employer à leur destination; 2° plusieurs moyens dont il se servait pour forcer les peuples à lui donner de l'argent; 3° les nouvelles impositions que le pape mettait sur le clergé et que le roi

autorisait; 4° enfin la faveur dont les Poitevins continuaient de jouir. Les choses vinrent au point que les barons conçurent le projet de réformer le gouvernement, et, en 1258, le parlement d'Oxford en régla la forme. Après avoir nommé vingt-quatre commissaires, on arrêta que le roi confirmerait la grande charte qu'il avait tant de fois jurée sans aucun effet; qu'on donnerait la charge de grand justicier à un homme capable et intègre, qui administrerait la justice aux pauvres comme aux riches, sans aucune distinction; que le grand chancelier, le grand trésorier, les juges et autres officiers ou ministres publics seraient choisis tous les ans par les vingt-quatre commissaires; que la garde des châteaux et de toutes les places fortes serait remise à leur discrétion, et qu'ils en chargeraient des personnes de confiance et affectionnées à l'état; que ce serait un crime capital, pour quelque personne que ce fût, de quelque rang qu'elle pût être, de s'opposer directement ou indirectement à ce qui serait ordonné par les vingt-quatre; et que le parlement s'assemblerait trois fois l'année, afin de faire les statuts qui seraient nécessaires pour le bien du royaume. Le roi fut contraint d'approuver ces règlemens, qui le dépouillaient de toute son autorité.

Ils traitent avec saint Louis des provinces qui étaient un sujet de guerre entre les deux couronnes.

Comme les droits de Henri sur plusieurs provinces de France étaient des sujets de guerre, et par conséquent des prétextes pour exiger des

subsides, les barons songèrent ensuite eux-mêmes à négocier avec saint Louis, pour assurer la paix entre les deux couronnes. Le roi de France restitua le Limousin, le Querci, le Périgord et l'Agenois, à condition que le roi d'Angleterre en ferait hommage, et prendrait séance parmi les pairs, comme duc de Guienne; et Henri renonça, pour lui et pour ses successeurs, à tous ses droits sur la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou. Ce traité fut signé par Henri, par les barons d'Angleterre et par tous ceux dont la garantie fut jugée nécessaire.

Cependant la division se mit parmi les barons d'Angleterre. Les vingt-quatre commissaires perdirent leur autorité; et le roi, ayant recouvré la sienne, se fit relever par le pape du serment qu'il avait fait de ne rien entreprendre contre les statuts d'Oxford. Le calme parut régner quelque temps; mais bientôt les barons se révoltèrent, et le roi, trop faible pour les soumettre, fut contraint de leur faire des propositions. Troubles en Angleterre.

Voici un beau moment pour saint Louis. Les barons, Monseigneur, le prirent pour juge entre Henri et eux. Il jugea; mais, quoique capables de rendre justice à la vertu de ce saint roi, ils cherchèrent bientôt les moyens d'éluder un jugement qui ne leur était pas favorable. Ils reprirent donc les armes, et se rendirent encore maîtres du gouvernement: alors ils songèrent à s'appuyer Saint Louis est pris pour juge. 1264.

des peuples, afin de mieux affermir leur puissance. Dans cette vue ils forcèrent le roi d'établir dans chaque province des magistrats qu'on nomma conservateurs, parce qu'ils étaient destinés à conserver les priviléges du peuple; et on l'obligea encore d'enjoindre aux conservateurs de nommer quatre chevaliers de chaque province, pour représenter les provinces dans le parlement qui se tint peu de temps après. Voilà l'époque où les communes eurent entrée dans le parlement d'Angleterre : jusqu'alors il n'avait été composé que des barons et des prélats.

Entrée des communes au parlement.

1264.

Cependant Henri était prisonnier, et les chefs de la révolte entretenaient encore des troubles par leur division, lorsque Édouard, fils de Henri, ayant soumis les rebelles, rendit la liberté et le trône à son père.

Fin des troubles d'Angleterre.

1267.

Quand on considère les troubles de l'Angleterre, on a lieu de croire que saint Louis aurait pu enlever tout ce que Henri possédait en France : on le lui conseillait, *et cet avis était le meilleur*, dit le père Daniel, *selon les lois de la bonne politique*. C'était le plus mauvais, si l'objet de la bonne politique est de s'assurer ce qu'on a acquis, et de maintenir la tranquillité publique, en n'entreprenant rien que de juste. Si ce n'était pas là l'idée que cet écrivain se faisait de la politique, ce fut celle que s'en fit saint Louis. Il était trop équitable pour penser que la force doit être

Sagesse de saint Louis dans le traité qu'il fait avec Henri III.

la règle des souverains; et il était trop prudent pour ne pas voir qu'en prenant tout ce qu'il pouvait prendre, il ne s'assurait rien, puisqu'il pouvait dans d'autres temps se trouver le plus faible. Il ne s'agissait donc pas d'envahir toutes les provinces que Henri ne pouvait pas défendre; il était plus sage, comme plus juste, de s'assurer celles que ce roi consentait à céder. Or saint Louis compta avec raison pour quelque chose la renonciation de Henri et la garantie des barons d'Angleterre; puisque dès lors ses droits sur la Normandie, le Maine, etc., cessaient d'être équivoques. Il tarissait d'ailleurs la source d'une guerre qui, après avoir fait le malheur des deux peuples, pouvait être funeste à ses successeurs, comme à ceux de Henri; enfin il en retirait encore un grand avantage; car le roi d'Angleterre reconnut les appels. Or dès qu'un vassal aussi puissant soumettait ses justices à celles du roi de France, les autres, entraînés par cet exemple, ne pouvaient manquer de renoncer enfin à l'indépendance de leurs tribunaux. Saint Louis gagna donc beaucoup en ne s'écartant point de la justice. Voilà les traités les plus glorieux, Monseigneur; et il serait bien à souhaiter que les rois fussent toujours assez sages pour n'en faire jamais que de semblables.

Pour achever de développer tout ce qui a contribué à l'accroissement de la puissance royale, il

faut examiner les changemens que saint Louis a faits dans l'administration de la justice.

Juridiction des magistrats du roi avant saint Louis.

Les Capétiens avaient établi, dans les différentes parties de leurs domaines, des prévôts qui percevaient leurs revenus, commandaient la milice, et rendaient la justice en leur nom. Philippe-Auguste créa des baillis pour avoir inspection sur eux; et comme des prévôts on appelait aux baillis, on appelait aussi des baillis au roi; mais la juridiction de ces magistrats était renfermée dans les domaines de la couronne.

Comment, sous saint Louis cette juridiction s'étend sur toutes les provinces.

Saint Louis, ayant soumis aux appels toutes les justices des seigneurs, étendit la juridiction de ses baillis sur toutes les provinces du royaume; et ce fut à leur tribunal qu'on appela des jugemens rendus dans les justices seigneuriales. Ces magistrats, devenus par-là plus puissans, s'appliquèrent à se faire tous les jours de nouveaux droits, en empiétant peu à peu sur les priviléges et sur les prétentions des vassaux. Ils faisaient à l'envi des tentatives à cet effet, et si un d'eux réussissait, son exemple devenait un titre pour les autres. Ils imaginèrent même des cas royaux, c'est à dire des cas privilégiés, dont les justices royales pouvaient seules prendre connaissance. Mais comme ils se gardaient bien de les déterminer, c'était un prétexte pour attirer insensiblement toutes les affaires à leurs tribunaux : le nombre des cas royaux augmentait tous les jours.

Les seigneurs, dont les justices se dégradaient, se plaignirent des entreprises des baillis. Leurs plaintes redoublèrent surtout sous les règnes suivans. Sans doute que saint Louis y eut égard quand elles furent fondées; mais souvent ils ne se plaignaient que parce qu'on réprimait des abus qui leur étaient chers.

Le clergé se plaignit aussi. Il engagea même le pape dans ses intérêts; car on a des lettres que Clément IV écrivit en 1265, et dans lesquelles, après avoir beaucoup loué le zèle et la piété du roi, il se plaint que les baillis n'ont pas assez d'égard pour les priviléges des ecclésiastiques. Je ne sais pas ce que le roi répondit; mais il est certain que lorsqu'il s'agissait de corriger des abus, aucune considération ne le pouvait faire changer. Or le clergé donnait souvent à ses abus le nom de privilége.

Pragmatique de saint Louis.

Nous voyons un grand exemple de la fermeté de ce prince, dans un article d'une ordonnance qu'il donna en 1268, et qui porte le nom de Pragmatique Sanction. Le voici : « Défendons « expressément de lever et recueillir les exactions, « charges et impositions considérables d'argent, « mises par la cour de Rome sur l'Église de notre « royaume, par lesquelles notre dit royaume a « été malheureusement ruiné; si ce n'est pour « des causes justes et raisonnables, et dans le cas « d'une nécessité urgente et inévitable, et de

« notre exprès consentement, et de celui de l'Église « de notre royaume. » Une pareille ordonnance eût attiré les censures de Rome sur tout autre prince; mais c'eût été les décréditer que d'en faire usage contre un roi aussi vertueux et aussi saint. Quelques-uns, sur des raisons peu solides, ont regardé cette pragmatique comme une pièce supposée. C'est qu'ils voient avec peine que saint Louis a été contraire à des prétentions qu'ils voudraient encore défendre.

Dernière croisade.

On ne peut pas réfléchir sur le bien que le roi faisait dans ses états qu'on ne regrette le temps
1267. où il en avait été absent. Cependant il prit encore la croix : il y eut un homme assez sage pour dire qu'on n'avait pu lui inspirer ce dessein sans pécher mortellement. C'est Joinville, qui nous a laissé une vie de saint Louis. Vous voyez que l'on commençait à blâmer ces guerres pieuses. Cette dernière croisade laissa la France dans un grand épuisement.

Ce fut en 1270 que saint Louis partit pour accomplir son vœu. Mais au lieu d'aller en Égypte ou en Palestine, il fit voile vers Tunis, se flattant, dit-on, de convertir le roi qui régnait dans cette partie de l'Afrique. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Charles d'Anjou, roi de Sicile, avait des raisons d'intérêt pour porter la guerre de ce côté.

1270. La maladie se mit dans le camp. Saint Louis en fut attaqué lui-même, et mourut auprès des

ruines de Carthage, en héros et en saint. Il était âgé de cinquante-cinq ans et quatre mois, et en avait régné quarante-trois, neuf mois et dix-huit jours. Je ne m'arrête pas à faire son éloge : ses actions le louent mieux que tous les panégyriques qu'on a faits de lui; et cependant on en a fait beaucoup. Je remarquerai seulement que ce prince si éclairé, si courageux, si ferme lorsqu'il s'agissait du bien public, était, sur toute autre chose, d'une simplicité à faire croire que tout le monde était fait pour le conduire. Henri III mourut deux ans après.

Cette croisade a été la dernière. La plupart des seigneurs étaient ruinés : le clergé se dégoûtait d'une guerre dont il partageait les frais, et il n'y avait plus que les papes qui s'y intéressaient encore, parce que c'était une occasion de mettre des impositions sur les ecclésiastiques. Mais ils tentèrent en vain de réveiller un zèle aveugle qui avait duré trop long-temps.

CHAPITRE IV.

Considérations sur l'état de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la France et de l'Italie, vers la fin du treizième siècle.

Après avoir vu les désordres se répandre dans toute l'Europe, et se porter à leur comble, nous

sommes enfin arrivés à des temps où les peuples semblent faire des efforts pour établir une meilleure forme de gouvernement. Arrêtons-nous pour considérer comment les mêmes causes produisent des effets différens, suivant la variété des circonstances.

Ignorance et préjugés des Barbares qui s'établissent en Occident.

Les Barbares crurent que les royaumes se gouvernaient comme des hordes errantes. Ils avaient été dans l'usage de s'assembler pour partager le butin, ou pour convenir de quel côté ils porteraient les armes, parce que chacun d'eux avait droit de dire son avis, et qu'aucun chef n'avait assez d'autorité pour commander en maître. Quand ils se furent fixés dans leurs conquêtes, ils continuèrent de s'assembler; mais sans discerner la nouveauté des circonstances où ils se trouvaient, et sans se douter des mesures qu'il convenait de prendre. Cependant de nouveaux intérêts divisaient les esprits, et apportaient de nouveaux désordres dans les assemblées. Il ne faut donc pas s'étonner si de pareils peuples se conduisent au hasard; si sans lois, sans idée même de justice, ils ne connaissent que des coutumes auxquelles ils s'attachent par préjugé, ou dont ils changent souvent à leur insu; si, en un mot, ils se précipitent continuellement d'un abus dans un autre.

Désordres qui naissent du gouvernement établi par Charlemagne.

Charlemagne donna le premier une forme sage et régulière aux assemblées, et jeta les fondemens d'un empire puissant; mais son génie avait fait

une sorte de violence aux mœurs de tant de peuples barbares. Ils revinrent à leur caractère, dès qu'il ne fut plus; et de nouveaux désordres naquirent des changemens mêmes que ce grand homme avait faits dans le gouvernement.

Nous trouvons les causes de ces désordres dans la grande puissance à laquelle il éleva le clergé, et dans les bénéfices qui furent l'origine du gouvernement féodal. J'ai tâché de vous faire suivre les progrès de tant d'abus. Vous avez vu les entreprises des ecclésiastiques, sous Louis le Débonnaire. N'osant le déposer, ils le condamnèrent à la pénitence publique; et c'était, dans les préjugés du neuvième siècle, le déposer indirectement. Voilà leur premier attentat sur celui qu'ils avaient déclaré l'oint du seigneur. Encore quelques-uns de cette espèce, et on ne contestera plus aux conciles le droit de déposer les rois. Le pape même, comme chef de l'Église, s'arrogera la plénitude de cette puissance.

La faiblesse des successeurs de Charlemagne enhardit les seigneurs laïques, comme elle avait enhardi le clergé. Les provinces devinrent la proie d'une multitude de petits tyrans, et l'anarchie produisit peu à peu le gouvernement monstrueux des fiefs, lorsque les assemblées qui auraient pu être une barrière aux désordres eurent tout-à-fait cessé.

L'anarchie commence sous ses successeurs.

Tant que les rois se crurent assez puissans pour

Les assemblées

de la nation cessent en France seulement.

se faire obéir, ils voulurent jouir de l'autorité sans partage, et ils convoquèrent plus rarement la nation : alors il n'y eut plus le même lien entre les parties; l'intérêt particulier prit la place de l'intérêt général, et les seigneurs ne songèrent qu'à se rendre chacun indépendans. Lorsque, dans la suite, le souverain fut réduit à leur demander des secours, ils dédaignèrent de venir à des assemblées où on avait besoin d'eux, et où ils ne sentaient pas le besoin de se trouver. C'est ainsi que l'usage d'assembler les grands s'abolit en France, sur la fin de la race carlovingienne; cet usage, au contraire, subsistait encore en Angleterre, en Allemagne et en Espagne, parce que les souverains n'y avaient jamais été assez puissans pour croire pouvoir se passer des secours de la noblesse. Si, dans ces contrées, la nation ne s'assemblait pas toujours pour élire les souverains, il fallait au moins qu'ils prissent la précaution de se faire reconnaître par les grands de l'état; et cette précaution tenait les rois dans une sorte de dépendance, et maintenait quelque ordre parmi les grands. En un mot la nation continuait de faire un corps, plus ou moins régulier, tant que le monarque avait besoin de réunir en sa faveur le plus grand nombre des suffrages.

Le gouvernement féodal devait naître en France.

Vous avez vu le gouvernement féodal commencer en France, j'ajoute qu'il ne pouvait pas commencer ailleurs. Il fallait, pour le produire,

une anarchie telle que celle où la France tomba sous les descendans de Charlemagne; il fallait que les grands du royaume, cessant de s'assembler, cherchassent séparément à se rendre indépendans du souverain, et que, s'élevant à l'envi, ils entreprissent continuellement les uns sur les autres. C'est de ces combats que devaient naître enfin des devoirs respectifs entre les suzerains et les vassaux; devoirs dont les bénéfices avaient déjà donné quelque idée, et qui constituent proprement le gouvernement féodal.

Pendant que cette anarchie régnait dans l'empire français, les royaumes d'Espagne et d'Angleterre étaient exposés à des troubles continuels; mais, quels que fussent ces désordres, les grands continuaient, dans les uns et les autres, de faire un corps que le monarque était forcé de ménager. Dans les temps mêmes de dissensions ou de guerres civiles, il y avait encore un intérêt commun qui entraînait les différens partis, et qui ne permettait pas aux seigneurs de s'isoler, et de se faire chacun séparément des souverainetés particulières, en se rendant indépendans, et en acquérant des droits plus ou moins étendus. En un mot le gouvernement féodal ne pouvait naître que d'une dissolution générale de toutes les parties de la monarchie. Or cette dissolution ne se trouve qu'en France, sous les derniers Carlovingiens.

Erreur sur l'origine du gouvernement féodal.

Quelques-uns rapportent aux Lombards l'institution des fiefs. C'est une méprise où ils sont tombés, parce que voyant, d'un côté, que les Lombards ont établi des ducs en Italie, et trouvant de l'autre des ducs dans le gouvernement féodal, ils ont cru voir le gouvernement partout où ils ont vu des ducs.

Ceux qui croient reconnaître les fiefs dans les bénéfices que les Romains donnaient à leurs soldats, ou dans les terres qu'ils cédaient à de nouvelles nations, confondent des choses encore plus différentes. Il ne faudrait pas non plus chercher les fiefs dans les usages que les Barbares suivaient avant d'avoir conquis l'empire d'Occident. Si c'en était là l'origine, on en trouverait partout où les Barbares se sont établis, et dès les premiers temps de leur établissement. Tout ce qu'on pourrait dire, c'est que les usages qu'ils ont apportés, et ceux qu'ils ont trouvés dans l'empire, ont contribué à former le gouvernement féodal, lorsque l'anarchie a fait naître les circonstances qui seules pouvaient le produire.

De France, ce gouvernement passe dans les royaumes voisins.

Ce gouvernement ne pouvait manquer de passer de France, où il s'était formé, en Angleterre et en Espagne, où les désordres préparaient à le recevoir. Les Français l'y établirent, comme ils l'ont établi depuis dans la Palestine et dans l'empire d'Orient. Guillaume le Conquérant changea tout en Angleterre : il abolit les lois du pays, il

y introduisit celles de Normandie, et il dépouilla les vaincus pour donner des fiefs aux Normands; persuadé qu'il assurait sa conquête, lorsqu'il la partageait avec des vassaux qui avaient eu part à sa victoire, et qui avaient les mêmes intérêts que lui. Au commencement du douzième siècle, le comte Henri, fils d'un duc de Bourgogne, et descendant de Hugues Capet, était maître d'une partie du Portugal; et Raymond Bérenger, comte de Barcelonne, souverain de la Catalogne, de Montpellier, du comté de Provence, gouvernait encore l'Aragon. Il n'est donc pas difficile de comprendre comment le gouvernement féodal s'est établi en Espagne. Au reste il ne faudrait pas supposer que ce gouvernement ait absolument été le même partout où il s'est répandu; car il était, de sa nature, sujet à bien des variétés. L'uniformité ne peut pas se trouver avec les désordres de l'anarchie. C'est cette confusion qui est cause qu'on a tant de peine à fixer l'époque du gouvernement féodal, et qu'on croit le voir dans les pays où il n'était pas encore établi. Aussi ne serais-je pas étonné qu'on l'imaginât plus ancien en Angleterre et en Espagne que nous ne le supposons; mais au reste il importe bien moins d'en marquer l'époque que d'en connaître les vices.

Ce gouvernement était moins vicieux en Allemagne qu'en Angleterre, et moins en Angleterre

Il était moins vicieux en Allemagne qu'en Angleterre.

qu'en France; il est facile d'en apercevoir la raison.

L'Allemagne avait toujours été mieux gouvernée que la France. Louis le Germanique, par exemple, faisait respecter son autorité, pendant que Charles le Chauve se rendait tous les jours plus méprisable. Aussi quoique les désordres aient été grands en Allemagne, ils ne sont jamais parvenus au point de dissoudre entièrement toutes les parties du corps politique. La révolution qui rendit l'empire électif prévint cette anarchie; parce que les assemblées, devenues plus nécessaires que jamais, entretinrent toujours quelque union, et accoutumèrent à consulter l'intérêt commun. C'est dans les diètes qu'on jugeait les différens qui s'élevaient dans l'empire. Elles se tenaient avec plus ou moins d'ordre, suivant les circonstances, mais elles tendaient toujours à représenter la nation.

Ainsi le corps germanique subsistait, malgré les violentes secousses qui l'ébranlaient quelquefois. Les empereurs, trop faibles pour en abolir les priviléges, pouvaient au moins les protéger, et leur intérêt même leur en faisait une loi. Si, renonçant à l'Italie, et à tous les titres des Césars, ils s'étaient renfermés dans l'Allemagne, ils auraient pu mettre leur politique à diviser pour commander; et peut-être qu'une monarchie héréditaire se serait élevée sur les ruines d'une multitude de princes qui tendaient à se détruire

mutuellement ; mais ils aspiraient toujours au titre d'empereur; ils voulaient ou conserver l'Italie, ou la conquérir de nouveau. Voilà la source de ces guerres qui ont été si funestes à tant de peuples, et que l'ambition des papes rendit plus funestes encore.

Cependant ces guerres ont été favorables aux princes d'Allemagne. Comme l'empereur ne pouvoit, sans leur secours, être puissant en Italie, il n'eût pas été prudent à lui d'entretenir ou de semer la division parmi eux. Il fallait au contraire qu'il s'occupât continuellement des moyens de les réunir, et de faire prendre au corps politique une forme tous les jours plus régulière. C'est à quoi travaillèrent avec succès les princes de la maison de Saxe, et c'est ce qui est cause que le gouvernement féodal n'a pas eu en Allemagne les mêmes vices qu'en France.

Causes de ces vices en Angleterre.

Il a été plus vicieux en Angleterre qu'en Allemagne, et il devait l'être. La Normandie et d'autres provinces de France étaient pour les rois d'Angleterre ce qu'était l'Italie pour les empereurs. Il semble donc, au premier coup d'œil, que les souverains devaient de part et d'autre tenir naturellement la même conduite. Puisque le roi d'Angleterre, pour porter la guerre en France, était dans la nécessité de convoquer son parlement, et d'en obtenir des subsides, il aurait dû ménager le corps des barons, respecter leurs priviléges,

et se contenter de ceux qu'on ne lui contestait pas. Avec de la prudence, il se serait assuré leurs secours, aurait conservé ses provinces, et acquis tous les jours plus d'autorité en Angleterre. Cela n'arriva pas, parce que les princes qui ont gouverné ce royaume n'ont pas été en général aussi habiles que les empereurs; et encore parce que les circonstances ne leur ont pas toujours permis de suivre une politique aussi sage.

En Allemagne, les droits à l'empire n'étaient pas équivoques, puisque l'élection seule faisait l'empereur. Il n'en était pas de même en Angleterre, où la couronne, qui paraissait tout à la fois héréditaire et élective, multipliait les prétendans, et par conséquent les troubles. Après la mort de Guillaume le Conquérant, Guillaume II monte sur le trône, au préjudice de Robert, son aîné, et a pour successeur Henri, son cadet. Henri meurt. Étienne usurpe la couronne sur Mathilde; mais ne pouvant la conserver dans sa famille, il la laisse à Henri, fils de cette princesse. Enfin, si Richard I, fils de ce dernier, a des talens qui le font respecter, le trône est ensuite occupé pendant plus de soixante-dix ans par deux rois méprisables à tous égards, Jean Sans-Terre et Henri III.

D'un côté, les barons, en donnant la couronne à des princes à qui elle n'appartenait pas, saisissaient l'occasion de faire confirmer leurs priviléges, ou d'en acquérir de nouveaux; et de l'autre,

les usurpateurs accordaient tout dans des conjonctures où ils ne pouvaient encore rien refuser, mais ils ne se pressaient pas d'exécuter leurs promesses. Jaloux d'une puissance qui leur donnait des entraves, ils ne songeaient qu'à l'abattre; et à peine se croyaient-ils assurés sur le trône, qu'ils attaquaient les priviléges même qu'ils avaient accordés.

Dès lors les chartes ne pouvant être qu'un sujet de dissension entre les barons et le souverain, les droits ne sauraient se fixer; on entreprend de part et d'autre au delà de ce qu'on doit, et les troubles qui renaissent à chaque instant ne permettent pas de donner au gouvernement une forme assurée. Il y avait donc un vice en Angleterre qui n'était pas en Allemagne, et ce vice provenait de ce qu'au lieu de régler la succession au trône, on donnait la couronne à celui dont on pouvait obtenir des conditions plus avantageuses. Voilà la cause de la faiblesse des rois d'Angleterre; aussi peu maîtres chez eux, devaient-ils être redoutables au-dehors? Vous prévoyez que les prétentions et les troubles continueront dans ce royaume jusqu'à ce que le souverain ait subjugué la nation, ou que la nation ait mis le souverain dans l'impuissance d'attaquer les priviléges qu'elle aura obtenus.

En France, les vices de ce gouvernement sont favorables à l'a-

En France, les grands avaient cessé de faire un corps, depuis qu'ils ne s'assemblaient plus.

grandissement des Capétiens.

Les désordres y étaient plus grands qu'en Allemagne et qu'en Angleterre, puisque l'anarchie avait effacé toute idée de bien commun, et produit des tyrans de toutes parts ; mais ces désordres mêmes devinrent favorables à l'accroissement de la puissance royale.

La situation des Capétiens était toute différente de celle des empereurs et de celle des rois d'Angleterre. Comme ils n'avaient conservé de prétention sur aucunes provinces étrangères, ils n'avaient pas besoin de chercher des forces dans la réunion de leurs vassaux. Plus au contraire ils les voyaient divisés, plus ils pouvaient se flatter de les soumettre les uns par les autres, et leur autorité devait croître au milieu des abus qui se multipliaient.

Long-temps faibles, ils furent long-tems sans rien entreprendre ; ils ne parurent que vouloir se maintenir, et ils ne donnèrent de l'ombrage ni par leur ambition, ni par leurs talens. Les seigneurs s'accoutumèrent donc à ne les plus craindre. Occupés de leurs guerres particulières, ils regardèrent moins la royauté comme une puissance, que comme un vain titre. Ils ne prévinrent rien et ne prirent aucune précaution.

Cependant un prince assez habile pour saisir les circonstances devait accroître son autorité, parce qu'il n'y avait pas en France, comme en Allemagne et en Angleterre, un corps qui pût

s'opposer à ses entreprises, et parce que d'ailleurs l'anarchie faisait désirer une puissance capable de protéger ceux qui gémissaient sous l'oppression. C'est ainsi qu'en France, où les désordres étaient plus grands, l'ordre devait par cette raison se rétablir plus tôt qu'en Angleterre et qu'en Allemagne. Philippe-Auguste commença cet ouvrage; Louis VIII sut au moins le soutenir, et saint Louis, qui l'avança considérablement, laissa à ses successeurs le pouvoir de l'achever.

Ce gouvernement produit les plus grands désordres en Italie.

L'état de l'Italie était encore pire que celui de la France, parce qu'il ne pouvait pas s'y former une puissance capable de réprimer l'anarchie : l'ambition des papes s'y opposait. Dans l'impuissance de la soumettre eux-mêmes, ils l'ont livrée aux tyrans qu'elle a produits, ou aux étrangers qu'ils y ont appelés, et ils l'ont réduite à un état de faiblesse d'où elle ne s'est pas relevée.

Comment les gouvernemens prennent une meilleure forme.

La tyrannie se détruit par elle-même. Tous les souverains qui ne connaissent aucune règle ne travaillent qu'à leur ruine. Il faut qu'ils deviennent enfin aussi méprisables qu'ils étaient odieux, et que le peuple ose songer aux moyens de sortir de l'oppression. C'est une révolution qui est arrivée partout, presque en même temps, mais avec des différences, parce que les circonstances n'étaient pas les mêmes partout. En Allemagne et en France, les communes contribuent à l'accroissement de la puissance du souverain qui les prend

sous sa protection. En Angleterre, c'est tout le contraire, parce que les barons leur donnent entrée au parlement, afin de trouver en elles un appui contre les rois. Enfin, en Italie, où il n'y a ni corps, ni souverains qui les puissent protéger, elles commencent à former des républiques indépendantes.

Tel était, à la fin du treizième siècle, l'état des choses dans les principales parties de l'Europe. C'est l'époque où le chaos, produit et entretenu par tant de troubles, tend à se débrouiller. Le gouvernement féodal se détruit, ou prend une meilleure forme; le clergé, souvent contenu, du moins en France, perd une partie de son autorité; et le peuple, qui commence à sortir de son abrutissement, se fait compter pour quelque chose.

État déplorable de Constantinople.

Constantinople était dans une situation tous les jours plus déplorable. Les Grecs l'avaient reprise sur les Latins en 1261, et Michel Paléologue, qui en avait fait la conquête, laissa cet empire, en 1282, à son fils Andronic Paléologue. Celui-ci, comptant que le Ciel ne pouvait manquer de prendre sous sa protection un prince si pieux que lui, et de le défendre d'une manière toute particulière, ruina la marine comme une chose inutile, et qui ne causait que de la dépense; mais le Ciel permit que les Pirates vinssent impunément jusqu'aux portes de Constantinople.

Ces superstitions grossières étaient alors en

général le partage des Grecs. Pour terminer un schisme qui durait depuis quelque temps, les deux partis convinrent d'écrire de part et d'autre leurs raisons, et de jeter ensuite les deux écrits au feu, persuadés que Dieu déclarerait la vérité, en garantissant l'un ou l'autre des flammes. Les deux écrits furent brûlés et le schisme continua.

On trouva par hasard dans l'église de Sainte-Sophie un écrit qui causa les plus grandes inquiétudes, et sur lequel on délibéra comme sur l'affaire la plus importante : cet écrit n'était cependant qu'une excommunication qu'un patriarche déposé avait prononcée secrètement contre l'empereur et contre ceux dont il croyait avoir à se plaindre. Ces traits suffisent pour faire voir que l'ignorance était aussi grande en Orient qu'en Occident, et je ne crois pas devoir entrer dans de plus grands détails.

Les Français qui régnèrent à Constantinople depuis 1204, jusqu'en 1261, sont Baudouin, comte de Flandre ; Henri, son frère ; Pierre de Courtenai, comte d'Auxerre, petit-fils de Louis VI, dit le Gros ; Robert de Courtenai, fils de Pierre ; Jean de Brienne, et Baudouin, frère de Robert de Courtenai. Pendant cinquante-sept ans que ces princes régnèrent dans ce faible empire, Constantinople perdit le commerce qui l'avait soutenue auparavant ; elle acheva de se ruiner, et les Grecs conçurent une si grande haine pour les Latins, qu'ils

devinrent tout-à-fait irréconciliables. Andronic Paléologue gagna l'affection du peuple en renonçant aux démarches que son père avait faites pour la réunion des deux églises.

En effet, Michel, qui n'était pas sans mérite, s'était rendu odieux par ce projet de réunion. On le regardait comme un excommunié, comme un infidèle. Les moines criaient partout qu'il ne méritait pas la sépulture; et Andronic, n'osant le faire enterrer avec cérémonie, se contenta de le faire couvrir d'un peu de terre pendant la nuit.

FIN DE CE VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

État misérable de l'Europe, lors de l'établissement des Barbares. Cités des anciens Barbares de l'Europe. Pourquoi ces cités ne songeaient point à s'agrandir. L'ambition devait être la cause de leur ruine. Elles prospèrent avec peu de besoins ; le luxe est leur dernier période. La plupart des Barbares nouvellement établis ne font que passer. Sans idée de vertu, ils n'estiment que le brigandage. Ils ne savent pas conserver ce qu'ils ont conquis. Pour entretenir le luxe, ils en ruinent les sources. Ils ont des ennemis au-dehors et au-dedans, et ils n'ont ni retraites, ni soldats. Puissans avant de s'être fixés, ils sont sans force dans leurs établissemens. Ne reconnaissant que la loi du plus fort, les trahisons et les injustices de toute espèce sont pour eux des actions courageuses. Leur gouvernement est une démocratie et une anarchie. S'ils ne sont pas détruits, leur gouvernement passera par mille formes. Pourquoi, dans les commencemens, le sort des vaincus fut plus doux que sous les empereurs. Les guerres, d'ordinaire, courtes et fréquentes. Les Barbares, occupés à s'établir dans leurs usurpations, ne peuvent pas tout enlever. Mais, lorsqu'ils sont affermis, ils croient que ce qu'ils n'ont pas pris est encore à eux. La religion même sert de prétexte à leur avidité. Ces conquérans barbares se détruisent les uns après les autres. Toutes les provinces d'Occident étaient à différens Barbares. Quel sera le sort de ces Barbares.

Pourquoi l'empire Grec subsistait encore. On ne savait plus ce qui donnait des droits à l'empire. Les empereurs s'arrogent les droits du sacerdoce. Abus qui en devait naître. Guerre civile sous Zénon. Il soumet les rebelles. Zénon perfide envers les Goths. Il l'est envers Illus, qui se joint à Léonce révolté. Vérine prétend donner l'empire à Léonce.

vinces et des villes. Les ducs et les comtes commandaient les troupes, et rendaient la justice avec des assesseurs. Pourquoi la jurisprudence des Français sera toujours vicieuse. Pourquoi le corps des lois est un chaos. Les évêques ont sur les français convertis la même autorité qu'avaient eue les prêtres païens sur les français idolâtres. Leur influence dans le champ de mars est avantageuse aux Gaulois. Les Français ont moins d'autorité à mesure que les Gaulois en acquièrent. Le gouvernement devient aristocratique. Privilége des leudes ou fidèles. Les rois, pour étendre leur autorité, font leudes des Gaulois. En effet les préjugés des Gaulois étaient favorables à ce dessein. La façon de penser des évêques l'était encore plus. Opinion favorable au despotisme. Sous les fils de Clovis l'aristocratie tendait à la monarchie. Bénéfices donnés par les rois pour hâter cette révolution. Comment s'établissent les seigneuries. Comment les seigneurs deviennent seuls juges de leurs sujets. La France se remplit de tyrans. Mauvaise politique des rois qui changent continuellement de parti, et reprennent inconsidérément les bénéfices qu'ils ont donnés. Traité d'Andeli, qui leur ôte la liberté de les reprendre. Le parti des leudes, qui n'avaient pas de bénéfices, enhardit les rois à violer le traité, ce qui occasione bien des troubles. Assemblée de Paris dans laquelle Brunehaut est condamné, et les bénéfices sont déclarés héréditaires. Clotaire II se trouve presque sans autorité. Origine de la noblesse héréditaire. Pour acquérir cette noblesse on imagine de recevoir du roi en bénéfice une terre qu'on lui donne. Dans la suite on aima mieux être noble par une terre que par un bénéfice. Les seigneurs étaient les seuls juges et les seuls capitaines des hommes de leurs terres. Les abbés et les évêques crurent aussi devoir être capitaines. Tout tend à l'anarchie sous les successeurs de Clotaire II. Les ducs et les comtes favorisent les usurpations des seigneurs. Mais les seigneurs ne peuvent s'assurer leurs usurpations. Comment les maires se saisissent de toute l'administration. Ils sacrifient les intérêts de leurs maitres, et deviennent les ministres des bénéficiers et des sei-

été collègue de Justin, s'associe Maurice. L'empire a la guerre avec les Perses et avec les Abares. Phocas usurpe l'empire. Autharis, roi des Lombards, fait de nouvelles conquêtes. Cosroès a de grands avantages sur Phocas. Phocas perd l'empire et la vie. Cosroès a de nouveaux succès. L'empire a encore d'autres guerres. Grands avantages d'Héraclius sur les Perses. Constantinople assiégé par les Avares. Soulèvement des Sarrazins au service de l'empire. Commencement du mahométisme. Comment Mahomet se fait passer pour prophète. Il fait de ses prosélytes autant de soldats. Il devient souverain de l'Arabie. Maxime qu'il inculque à ses disciples. Combien il était facile aux Sarrazins de faire des conquêtes. Conquêtes d'Aboubècre et d'Omar. Cependant Héraclius s'occupe de monothélisme; et, pour protéger cette hérésie, il abandonne des provinces aux mahométans. Court règne de ses deux fils. Constant, son petit-fils, se rend odieux. Omar fait brûler la bibliothéque d'Alexandrie. Les Sarrazins mettent fin à la domination des Perses. Constantinople, qu'ils assiègent, doit son salut au feu grégeois. Sous Constantin Pogonat le monothélisme est condamné. Des séditieux demandent qu'il y ait trois empereurs, parce qu'il y a trois personnes dans la trinité. Léonce fait couper le nez à Justinien II; et Tibère Absimare le fait couper à Léonce. Justinien II les foule aux pieds l'un et l'autre, et a la tête tranchée. On crève les yeux à Bardane Philippique. Artémius se fait moine. Théodose se fait prêtre. Léon l'Isaurien commence à régner. Étendue des conquêtes des Sarrazins. Constantinople est encore sauvée par le feu grégeois. Léon veut détruire le culte des images, ce qui cause de grands troubles. Grégoire II tente inutilement d'empêcher les Romains de se soustraire à l'empereur. Grégoire III implore la protection de Charles-Martel contre Léon et contre les Lombards.

Pepin ne trouve pas dans les Neustriens des dispositions

de Léon Chazare. Irène demande, pour son fils, Rotrude, fille aînée de France. Charlemagne fait sacrer Pepin roi de Lombardie, et Louis roi d'Aquitaine. Il est blamable de ne s'être pas borné à policer les Français. Il est couronné empereur. Les Romains pouvaient donner la souveraineté sur Rome. Ils ne pouvaient pas donner l'empire. Charlemagne n'acquiert qu'une dénomination; mais elle paraît lui transférer des droits. Irène, qui feint de le vouloir épouser, est détrônée. Charlemagne règle les limites des deux empires avec Nicéphore.

LIVRE SECOND.

Désordre dans toute la chrétienté. Les Sarrazins cherchent à s'éclairer. Nécessité de connaître le clergé vers le temps de Charlemagne. Au milieu des vices qui sont ceux du temps, et dont le clergé ne se garantit pas, la foi se conserve. Doctrine des huit premiers siècles sur les deux puissances. Comment cette doctrine s'altère en Orient. En Orient les empereurs avaient usurpé sur le sacerdoce; en Occident les évêques devaient usurper sur l'empire. Raison de la puissance du clergé dans les commencemens de la monarchie française. Le clergé, parce qu'il est ignorant, jouit sans scrupule des deux puissances. Il jouit de même des richesses qui lui sont offertes. Comment il en acquiert de nouvelles. Comment il défend ce qu'il a acquis. Combien la confusion des deux puissances lui est favorable. Il croit avoir de droit divin les terres qu'il possède, et il le persuade. Mais la noblesse se fait de la force un droit contre lui. A l'exemple du clergé, Pepin veut acquérir un droit divin au trône qu'il usurpe. Doctrine fausse et pernicieuse qui s'établit alors en France. Un siècle auparavant, cette doctrine avait commencé en Espagne, où le clergé disposait souvent de la couronne. Faiblesse des papes dans les huit premiers siècles. En Orient le clergé a moins de facilité à s'élever qu'en Occident. L'ambition du patriarche de Constantinople trouve un obstacle dans l'agrandissement de celui de

LIVRE TROISIÈME.

est la fin de la religion chrétienne. Quels sont les devoirs de ses ministres. Dans le civil ils doivent être subordonnés aux magistrats. Il ne faut pas dissimuler l'abus qu'ils ont fait de leur pouvoir. Dans les trois premiers siècles point de police généralement observée. Celui qui gouvernait une église se nomma évêque. L'évêque de Rome était le premier; mais il n'avait point de juridiction sur les autres. Comment se conservait la communion. Pouvoirs des évêques. Leur élection. Usages communs à toutes les églises. La discipline devient plus uniforme dans le troisième siècle. En Orient les progrès du christianisme sont plus rapides. Quelles étaient les fonctions des évêques. La subordination qui s'établit lors de Constantin ne fixe pas à demeure les droits des siéges. Établissement des métropolitains, des exarques et des patriarches. L'Italie était en partie sous la juridiction de l'évêque de Rome, et en partie sous celle de l'évêque de Milan. Le même ordre de subordination ne s'établit pas également partout. Cet ordre pouvait varier dans la même province, et ne variait que trop. Les évêques demandaient des lois à Constantin, lorsque la discipline avait besoin de nouveaux règlemens. Les rois Goths, quoique ariens, jouissaient également, sans contestations, du droit de donner des lois aux différentes églises. Législateur en matière ecclésiastique, le souverain l'était à plus forte raison en matière civile. Pouvoir étendu et non contesté qu'exerce Justinien. Soumission des évêques à cet égard. Les factions du peuple et du clergé, qui élisaient les évêques, donnent lieu à des nouveautés. Comment le patriarche de Constantinople étend sa juridiction. Comment le pape étend la sienne. Cependant les papes restaient dans la dépendance des empereurs d'Orient. Ils en secouent le joug sous Léon l'Isaurien. La subordination s'altère par degrés. Les désordres invitent les deux puissances à faire des règlemens. Mais elles usurpent l'une sur l'autre. A Constantinople les empereurs trouvent dans le patriarche, qui a besoin de leur protection, beaucoup de facilité pour usurper sur le sacerdoce. En Occident le souverain ne fait pas les mêmes usurpations, parce qu'il a besoin de ménager le clergé.

LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE CINQUIÈME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.